TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1916.

Les usages héraldiques au XIVe siècle, d'après les chroniques de Froissart, par M. Max PRINET, 141.

Minute du contrat de mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne (6 décembre 1491), par M. Henri OMONT, 156.

Un journal inédit du Parlement de Paris pendant la Fronde (1er décembre 1651-12 avril 1652), par M. Henri COURTEAULT, 163.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1917

A PARIS
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
46, RUE JACOB

1917

T. LIV.

382

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/annuaire-bulletin-de-la-societe-de-lhistoire-de-france_1917

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ARRÊTÉ LE 23 JANVIER 1834 ET MODIFIÉ LE 10 MAI 1836.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

ART. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

ART. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

ART. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

ART. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

ART. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

ART. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un Comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

ART. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

ART. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

ART. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

ART. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

ART. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

ART. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

ART. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

ART. 20. Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

ART. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

ART. 22. Le Comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

ART. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du Comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil et ordonnancée par le Comité des fonds.

ART. 24. Le Comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

ART. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le Comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même Comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

ART. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au Comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

La SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE a été fondée le 21 décembre 1833.

Le Dépôt des publications de la Société est à Paris, rue Jacob, n° 46; il est ouvert pour la vente les mardis et vendredis, de 10 heures à midi.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

JUILLET 1917.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leurs changements d'adresse à M. Lecestre, trésorier de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des sociétaires qui ont racheté leur cotisation annuelle.

MM.

Aguillon (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, rue Richepanse, n° 10.

Aix (*Bibliothèque Méjanes*, à), [687], représentée par M. Éd. Aude, conservateur; correspondant, M. Garnier, libraire, à Aix-en-Provence.

Aix (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2083], représentée par M. Fleury, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Albany (*New York State Library*, à) (États-Unis), [2373]; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

Albon (marquis d'), [2562], rue de l'Université, n° 41.

Alger (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2081], représentée par M. Paoli, bibliothécaire; correspondant, M. Michel Ruff, libraire, à Alger, rue Bab-Azoun, n° 10.

Amboix de Larbont (général d'), [2453], C. ✻, avenue Hoche, n° 11.

Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2351], représentée par M. Burger junior, bibliothécaire.

Angers (*Bibliothèque de la ville d'*), [2117], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Siraudeau, libraire, à Angers (Maine-et-Loire).

Antioche (comte d'), [2138], rue Barbet-de-Jouy, n° 25.

Antiquaires de Picardie (*Société des*), [2336], à Amiens, au Musée de

Picardie; représentée par M. L. Ledieu, trésorier, à Amiens (Somme), rue Porion, n° 12.

Archives nationales (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Ch.-V. Langlois, ✻, directeur des Archives; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Argenson (marquis d'), [2335], rue Barbet-de-Jouy, n° 17.

Artistique et littéraire (*Bibliothèque du Cercle*), [2381], rue Volney, n° 7; correspondant, M. Briquet, libraire, boulevard Haussmann, n° 34.

Athenæum Club, [2168], à Londres, Pall Mall; correspondants, MM. Dulau et C^ie^, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue de Varenne, n° 69.

Augerd (lieutenant-colonel Louis), ✻, [2427], à Annecy (Haute-Savoie), boulevard du Lycée, n° 3.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645], représentés par M. J. Girard, conservateur; correspondant, M. Dailhe, libraire, à Avignon, place de l'Horloge.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Boucher, au Palais-de-Justice.

*Baguenault de Puchesse (comte), [1735], docteur ès lettres, membre du Comité des travaux historiques, correspondant de l'Institut, rue de Surène, n° 24, et à Sandillon (Loiret).

Bâle (*Bibliothèque de l'Université de*), [2282], représentée par M. le D^r^ Chr. Bernoulli; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Balorre (comte de), [1950], au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier).

Baltimore (*Bibliothèque de « The Johns Hopkins University »*, à) (États-Unis), [2531], représentée par M. L. Raney; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

*Bapst (Edmond), [2255], O. ✻, ministre de France en Danemark, au ministère des Affaires étrangères, bureau du départ.

Barante (baron Prosper de), [2193], rue du Général-Foy, n° 22.

*Barbey (Frédéric), [2401], archiviste-paléographe, à Genève (Suisse), rue des Granges, n° 16; correspondant M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Barbier (Aimé), [2106], à Laval, place de Hercé, n° 33.

Baudrillart (Mgr Alfred), [2544], recteur de l'Institut catholique de Paris, rue de Vaugirard, n° 74.

Baulny (de), [1332], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Baye (baron de), [2174], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, n° 58.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 39.

Béarn (M^me^ la comtesse René de), [2445], rue Saint-Dominique, n° 123.

Beauchesne (marquis Adelstan de), [2105], avenue Marceau, n° 8.

Beauvais (*Bibliothèque de la ville de*), [2052], représentée par M. P.-A. Boucher, bibliothécaire; correspondant, MM. Hachette et C^ie^, libraires, boulevard Saint-Germain, n° 79.

Beauverger (baron de), [1941], boulevard Haussmann, n° 153.

Bellaguet (Mademoiselle), [2002], rue Bonaparte, n° 68.

Bénédictins (*Bibliothèque des RR. PP.*) du prieuré de Paris, [2318], représentée par M. l'abbé Gabarra, au château de Dongelberg, par Incourt (Belgique, province de Brabant); correspondant, M. l'abbé Dubourg, rue Chardon-Lagache, n° 59.

Berger (Élie), [1645], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes, conservateur du Musée Condé, quai d'Orléans, n° 14.

Berkeley (*Bibliothèque de l'Université de Californie*, à) (États-Unis), [2415], représentée par M. J.-C. Rowell, bibliothécaire; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse), rue du Prat.

Berne (*Bibliothèque de la ville de*), [2353], représentée par M. de Mülinen, directeur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

*Bernon (baron J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. G. Gazier, bibliothécaire; correspondant, M. Alexandre, libraire, à Besançon (Doubs), Grande-Rue, n° 19.

Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2055], représentée par M. Prieur, bibliothécaire; correspondant, MM. Marion et C^ie^, libraires, à Besançon.

Bibliothèque nationale, représentée par M. l'Administrateur général; correspondants, MM. Émile Paul et Guillemin, libraires, rue des Bons-Enfants, n° 28.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Courcelles, n° 38.

Blacas (comte Bertrand de), [2109], avenue de l'Alma, n° 33, et au château d'Ussé, par Chinon (Indre-et-Loire).

Blanc (Alphonse), [2558], avoué au tribunal civil, à Brioude (Haute-Loire).

Blétry (Paul), [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, rue de l'Alboni, n° 8.

Blois (*Bibliothèque de la ville de*), [2288], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

*Boislisle (Jean de), [2463], archiviste-paléographe, avenue de Tourville, n° 1.

Bonnault d'Houet (baron de), [2389], archiviste-paléographe, à Compiègne (Oise), place du Château.

Bonnefon (Paul), [2305], O. ✻, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

Boppe (Auguste), [2123], O. ✻, ministre de France à Belgrade, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de Toul, n° 74.

Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), [2118], représentée par M. Bouvy, bibliothécaire; correspondant, M. Klincksieck, libraire, rue de Lille, n° 11.

Boston (*Bibliothèque publique de la ville de*) (États-Unis), [2235], représentée par M. H.-G. Wadlin, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Boston (*Bibliothèque du Boston Athenœum à*) (Etats-Unis), [2598], correspondant M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de Villersexel, n° 7.

Bourges (*Bibliothèque de la ville de*), [2371], représentée par M. Jean Béreux, bibliothécaire; correspondant, M. Léon Renaud, libraire, à Bourges (Cher), rue Moyenne, n° 12.

*Bourrilly (V.-L.), [2488], docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-Marseille, à Sainte-Marthe (Bouches-du-Rhône), boulevard Anatole de la Forge, n° 13.

*Bousquet (Henri), [2582], boulevard Raspail, n° 284.

Broglie (prince Amédée de), [2266], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince Emmanuel de), [2233], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince François de), [2429], ancien officier d'état-major, rue de la Bienfaisance, n° 41.

Bruel (Alexandre), [2146], ✻, membre du Comité des travaux historiques, chef de section honoraire aux Archives nationales, rue Delambre, n° 17.

Bruxelles (*Bibliothèque de S. M. le roi des Belges*, à), [2568], rue de la Régence, n° 2, représentée par M. Schweisthal, bibliothécaire; correspondant, M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, n° 7.

Bruxelles (*Bibliothèque royale de Belgique*, à), [2346], représentée par M. Stainier, conservateur en chef; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Bulteau (M^me^), [2512], ✻, rue Alfred de Vigny, n° 20.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1014], représentée par M. Sauvage, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Caen (*Bibliothèque de l'Université de*), [2078], représentée par M. Bonnet, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Cahors (*Bibliothèque de la ville de*), [2289], représentée par M. Palame, bibliothécaire; correspondant, M. Girma, libraire, à Cahors (Lot).

Cambridge (*Bibliothèque de l'Université de*), [2169], à Cambridge (Angleterre), représentée par M. Jenkinson, bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Dulau et C^ie^, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Cartwright (William), [951], à Banbury (Angleterre), Aynhoe Park; correspondants, MM. Dulau et C^ie^, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Casenave (Maurice), [2274], ✻, ministre plénipotentiaire, rue de Bellechasse, n° 11; correspondant, M. Flûry-Hérard, banquier, rue Saint-Honoré, n° 372.

*Castéja (comte Stanislas de), [2494], avenue de Friedland, n° 22.

Castellane (M^me^ la comtesse Jean de), [2444], rue Brignole, n° 1.

Celier (comte Léonce), [2582], archiviste aux Archives nationales, avenue de Breteuil, n° 70.

Chabannes (comte Henri de), [2220], à Lyon (Rhône), place Bellecour, n° 30.

Chabrillan (comte Aynard de), [2388], rue Christophe-Colomb, n° 8.

Chalandon (Ferdinand), [2470], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, boulevard de la Tour-Maubourg, n° 19.

Chambre des députés (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Chervet, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Champion (Édouard), [2569], libraire-éditeur, quai Malaquais, n° 5.

CHARPIN-FEUGEROLLES (comte DE), [2265], rue Francisque-Sarcey, n° 5, et au château de Feugerolles, par le Chambon (Loire).

CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Lester, libraire, à Chartres.

*CHARVÉRIAT (Émile), [2436], rue du Regard, n° 1.

CHÂTEAUDUN (*Bibliothèque de la ville de*), [1855], représentée par M. A. Lacoste, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHÂTEAU-GONTIER (*Bibliothèque de la ville de*), [2180], représentée par M. Buchard, bibliothécaire.

CHÂTEAUROUX (*Bibliothèque de la ville de*), [2224], représentée par M. Lelong, bibliothécaire; correspondant, M. Pichon, libraire, à Châteauroux.

CHAVANE DE DALMASSY, [2154], lieutenant-colonel au 5e régiment de cuirassiers, rue de Lille, n° 9, et à Tours (Indre-et-Loire), rue Léon-Boyer, n° 31.

CHAZELLES (Étienne DE), [1863], ancien préfet, rue de Varenne, n° 58, et au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme).

CHEVALIER (Raymond), [2590], maire de Soisy-sous-Étiolles, rue de Rivoli, n° 216.

CHÉVRIER (Jacques), [2442], rue de Téhéran, n° 13.

CHICAGO (*Bibliothèque de l'University Press*, à) (États-Unis), [2542], Ellis Avenue, n° 5750; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

CHICAGO (*Newberry Library*, à) (États-Unis), [2238], représentée par M. Chattin Carlton, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

CHOPPIN (René), [2261], au château de Gohier, par Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

CLERMONT-FERRAND (*Bibliothèque de la ville et de l'Université de*), [1937], représentée par M. J. Laude, bibliothécaire, avenue Charras, n° 20; correspondant, M. Delaunay, libraire, à Clermont-Ferrand.

COCHIN (baron Denys), [2600], membre de l'Académie française, ancien ministre d'État, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, rue de Babylone, n° 53.

COCHIN (Henry), [2054], ancien député, quai d'Orsay, n° 23; correspondant, M. Chevalier, libraire, rue Saint-Jacques, n° 71.

COLMAR (*Bibliothèque de la ville de*), [2578]; correspondant, M. Hüffel, libraire, à Colmar.

CONDÉ (*Bibliothèque du Musée*), [2332], représentée par M. Macon, ✻,

conservateur adjoint, à Chantilly (Oise); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

*Conté (Maurice), [2315], à Nice (Alpes-Maritimes), rue Rossini, n° 19.

Contenson (baron Ludovic de), [2399], ancien officier d'état-major, avenue Montaigne, n° 53.

Copenhague (*Bibliothèque royale de*), [2291], représentée par M. H.-O. Lange, directeur; correspondant, M. Lamotte, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 11.

Cormenin (vicomte Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

*Coudere (Camille), [2425], archiviste-paléographe, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de Harlay, n° 20.

*Courcel (baron de), [2133], G. C. ✻, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut, boulevard du Montparnasse, n° 10.

Courcel (Valentin de), [1068], rue de Vaugirard, n° 20.

Courcival (M^me^ la marquise de), [2469], rue de Bellechasse, n° 46.

Courcy (comte Henry de), [2509], rue Dumont-d'Urville, n° 25.

Courteault (Henri), [2249], conservateur adjoint aux Archives nationales, rue Denis-Poisson, n° 7.

Coville (Alfred), [2163], ✻, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, directeur au ministère de l'Instruction publique, rue des Vignes, n° 58.

Cresson (Paul), [2400], avocat à la Cour d'appel de Paris, avenue du Coq, n° 6.

Croÿ-Solre (prince Étienne de), [2452], à Paris, rue Jean Goujon, n° 8, et au château du Rœulx (Belgique, province de Hainaut); représenté par M. Piérard, administrateur des propriétés, au Rœulx.

Daguin (Fernand), [1726], ✻, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Société de législation comparée, rue de l'Université, n° 29.

*D'Allemagne (Henri), [2121], ✻, archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque de l'Arsenal, membre de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société des Bibliophiles françois, rue des Mathurins, n° 30.

Dareste (Pierre), [2537], ancien avocat à la Cour de cassation, à Bellevue (Seine-et-Oise), rue du Bassin, n° 3.

*Daumet (Georges), [2237], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste honoraire aux Archives nationales, boulevard Raspail, n° 87.

Davanne, [1901], conservateur honoraire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue des Petits-Champs, n° 82.

Dedouvres (l'abbé Louis), [2382], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Beaulieu (Maine-et-Loire).

*Delaborde (comte Henri-François), [1912], ✻, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, sous-chef de section honoraire aux Archives nationales, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'École nationale des chartes, rue de Phalsbourg, n° 14.

*Delachenal (Roland), [2197], archiviste-paléographe, rue de Babylone, n° 4.

Delavaud (Louis), [2272], O. ✻, ministre plénipotentiaire, rue La Boëtie, n° 85.

*Dépinay (J.), [2200], ✻, ancien notaire, boulevard Haussmann, n° 153.

*Des Forts (Philippe Feugère), [2221], archiviste-paléographe, rue de Sèvres, n° 29.

Desjoyeaux (Claude-Noël), [2508], rue du Bac, n° 108.

Des Méloizes (marquis), [2518], à Bourges, rue Jacques-Cœur, n° 18.

Despras (Pierre), [2466], archiviste-paléographe, attaché à la questure du Sénat, rue Cernuschi, n° 6.

Des Réaulx (marquis), [2378], rue de Grenelle, n° 81, et au château d'Eurville (Haute-Marne).

Des Roys (M^me^ la marquise), [2591], rue de Chaillot, n° 69.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. le directeur; correspondant, M. Renaux, libraire, à Dieppe (Seine-Inférieure), Grande-Rue, n° 156.

*Digard (Georges), [2097], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Angiviller, n° 21.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Oursel, bibliothécaire; correspondant, M. L. Groffier, libraire, à Dijon (Côte-d'Or), place du Théâtre, n° 10.

Dijon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2080], représentée par M. Balland, bibliothécaire.

Dorez (Léon), [2306], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Littré, n° 10.

Downside Abbey (*Bibliothèque de*), [2573], à Stratton-on-the-Fosse, près Bath (Somerset, Angleterre), représentée par le R. P. Bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Doyon (Pierre), [2549], rue Boissière, n° 26.

Dulau et Cie, [2129], libraires, à Londres, Soho Square, n° 37; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Du Lau d'Allemans (marquis), [2493], ✻, rue de l'Université, n° 41.

Dumaine (Mme Charles), [2467], rue d'Alésia, n° 113.

Du Pont (comte), [1977], rue du Regard, n° 5.

*Dupont-Ferrier (G.), [2465], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, professeur à l'École des chartes, rue Gay-Lussac, n° 28.

Durrieu (comte Paul), [1873], ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire au musée du Louvre, avenue de Malakoff, n° 74.

École des hautes études (*Bibliothèque de l'*), [2126], à la Sorbonne; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École des hautes études de Saint-Aubin (l'), [2189], à Angers (Maine-et-Loire), rue Donadieu de Puycharic, n° 22, représentée par Mgr H. Pasquier, docteur ès lettres, directeur.

École française de Rome (l'), [2298], représentée par Mgr Duchesne, C. ✻, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur de l'École, au palais Farnèse, à Rome; correspondant, M. Fontemoing, libraire, rue Le Goff, n° 4.

École nationale des chartes (l'), [1703], représentée par M. Maurice Prou, ✻, directeur de l'École, rue de la Sorbonne, n° 19; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École normale supérieure (l'), [1617], représentée par M. E. Lavisse, G. C. ✻, directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45; correspondant, M. Klincksieck, libraire, rue de Lille, n° 11.

Édimbourg (*Signet library*, à) (Écosse), [2171], représentée par M. J. Minto, bibliothécaire; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho square, n° 37.

*Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Griveau, bibliothécaire.

Esneval (baron d'), [1942], au château d'Acquigny (Eure).

Etchegoyen (comte G. d'), [2424], rue de Babylone, n° 53, et à Ismaïlia (Égypte).

Études (*Bibliothèque des*), revue fondée par les RR. PP. Jésuites, [2317], rue Oudinot, n° 12.

*Eu (S. A. R. Mgr le comte d'), [2421], à Boulogne-sur-Seine (Seine), boulevard de Boulogne, n° 7.

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], représentée par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel, à Évreux (Eure), rue de la Banque, n° 12.

Falcon de Longevialle (Louis), [2275], au château de Vaurenard, à Gleizé, par Villefranche (Rhône).

Fels (comte Frisch de), [2368], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 135.

*Fenaille (Maurice), [2599], rue de l'Élysée, n° 14.

Firino (Roger), [1785], ancien député, avenue Montaigne, n° 3.

Florence (*Bibliothèque nationale de*) (Italie), [2522], représentée par M. Seeber, libraire à Florence; correspondant, M. Le Soudier, boulevard Saint-Germain, n° 174.

*Florian (comte Xavier de), [2075], rue Royale, n° 8.

Fontenilles (de la Roche, marquis de), [1436], rue du Bac, n° 44.

Fraissinet (Albert-Georges), [2376], armateur, à Marseille (Bouches-du-Rhône), promenade de la Corniche, n° 339.

Fraissinet (Alfred), [1996], gérant de la Compagnie Marseillaise de navigation, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place de la Bourse, n° 6.

Frémy (comte Elphège), [2472], archiviste-paléographe, rue de Lille, n° 86.

Frémy (comte René), [2005], rue Casimir-Périer, n° 11 *bis*.

Fribourg (*Bibliothèque cantonale et universitaire de*) (Suisse), [2482], représentée par M. Max de Diesbach, directeur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

Fromageot (Henri), [2214], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, au Chesnay (Seine-et-Oise), avenue de l'Église, n° 6.

Froment (Albert), [2457], archiviste-paléographe, boulevard Raspail, n° 129.

Funck-Brentano (Frantz), [2234], ✻, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, à Montfermeil (Seine-et-Oise), rue Delagarde, n° 61.

Galard (marquis de), [2438], au château de Captan, par Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes).

Gallavresi (Giuseppe), [2519], professeur à l'Académie royale, à Milan (Italie), via del Monte Napoleone, n° 28.

Genève (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. F. Gardy, directeur; correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

Germiny (comte Robert de), [2526], rue Paul-Baudry, n° 8.

Germon (Louis de), [2007], au château de Labatut, par Maubourguet (Hautes-Pyrénées); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Gomel (Charles), [1025], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

Gonse (Henri), [2460], rue Alfred-de-Vigny, n° 20.

GONTAUT-BIRON (comte Théodore DE), [2061], rue de Varenne, n° 45.

GRAMONT (comte Sanche DE), [2561], rue de l'Université, n° 179.

GRAND (Roger), [2339], archiviste-paléographe, avocat, ancien archiviste du Cantal, à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

GREENWICH (*Bibliothèque de la Rosemary Hall School*, à) (Connecticut, États-Unis), [2539], représentée par Miss Ruutz Rees, directrice; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. J. Rey, libraire, à Grenoble (Isère), Grande-Rue, n° 23.

GRENOBLE (*Bibliothèque de l'Université de*), [1976], représentée par M. Nicaud, conservateur; correspondant, M. J. Rey, libraire, à Grenoble, Grande-Rue, n° 23.

GRISELLE (abbé), [2525], docteur ès lettres, à Sèvres (Seine-et-Oise), rue des Fontaines, n° 3.

GUÉBIN (P.), [2580], boulevard Pereire, n° 235.

GUERRE (*Bibliothèque du ministère de la*), [2361], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Fournier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 264.

GUÉTONNY (B.), [2550], rue Cassini, n° 1.

* GUILHIERMOZ (Paul), [1994], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, quai Voltaire, n° 5.

GUILLAUME (Joseph), [2162], archiviste-paléographe, professeur aux Facultés catholiques de Lille, avenue de Breteuil, n° 54.

GUISE (Mgr le duc DE), [2543], château du Nouvion-en-Thiérache (Aisne); correspondant, M. Pallu de Lessert, rue de Vaugirard, n° 23.

HANOTAUX (Gabriel), [2285], O. ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Académie française, ancien ministre, boulevard de Courcelles, n° 76.

HANOTEAU (capitaine Jean), [2530], cité Vaneau, n° 14.

HANQUEZ (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Noyon (Oise).

HAUTE-GARONNE (*Archives du département de la*), [2069], à Toulouse, représentées par M. Pasquier, archiviste; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

HAVRE (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Millot, bibliothécaire; correspondant, M^me^ veuve Dombre, libraire, au Havre (Seine-Inférieure).

HELSINGFORS (*Bibliothèque de l'Université de*) (Finlande), [2349], représentée par M. W. Bolin, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Hérault (Alfred), [1479], G. O. ✻, premier président honoraire de la Cour des comptes, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des Finances, boulevard Haussmann, n° 154.

Hodjes, [2172], libraire, à Dublin (Irlande); correspondants, MM. Dulau et C^ie^, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Homberg (Octave), [2430], secrétaire d'ambassade, place des États-Unis, n° 18.

Houdebine (l'abbé), [2320], professeur d'histoire au collège de Combrée (Maine-et-Loire).

*Hyde (James-H.), [2515], O. ✻, rue Adolphe-Yvon, n° 18.

*Imbart de la Tour (Pierre), [2545], docteur ès lettres, membre de l'Institut, avenue Marceau, n° 25.

Institut de France (*Bibliothèque de l'*), [2394], quai Conti, n° 23, représentée par M. Rébelliau, ✻, membre de l'Institut, bibliothécaire; correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Institut catholique de Paris (*Bibliothèque de l'*), [2207], représentée par M. l'abbé Langlois, bibliothécaire, rue de Vaugirard, n° 74; correspondant, M. Klincksieck, libraire, rue de Lille, n° 11.

Iowa (*Bibliothèque de l'Université d'*), à Iowa-City (États-Unis), [2552], représentée par M. Malcolm-G. Wyer, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Ithaca (*Cornell University's library*, à) (État de New-York), [2379], représentée par M. G.-W. Harris, bibliothécaire; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

Jarry (Eugène), [2355], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), place de l'Étape, n° 8.

*Jordan (Édouard), [2595], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Varennes, n° 48.

Joüon des Longrais (François), [2397], archiviste-paléographe, à Rennes (Ille-et-Vilaine), rue du Griffon, n° 4.

Jousselin (Fernand), [2426], villa Guibert, rue de la Tour, n° 83.

Kergorlay (comte Jean de), [2213], rue Mesnil, n° 6.

Kermaingant (P. de), [1753], ✻, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Kermoysan (vicomte de), [2410], à Vitré (Ille-et-Vilaine), hôtel Lantivy.

La Batut (Guy de), [2548], élève de l'École des chartes, avenue Kléber, n° 67.

Laborde (comte Alexandre de), [2454], ✻, secrétaire de la Société des Bibliophiles françois, boulevard de Courcelles, n° 81.

La Caille (Gaston), [2018], ✻, ancien magistrat, boulevard Malesherbes, n° 50.

La Chaise (Eugène-A.), ✻ [2073], rue Joubert, n° 39.

Lacombe (Paul), ✻ [2435], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Moscou, n° 5.

La Ferronnays (marquis de), [2501], député, rue de Chaillot, n° 40.

La Fontaine (Georges de), [2404], avenue de Messine, n° 26.

La Force (duc de), [2500], rue Pierre-Charron, n° 55.

La Haye (*Bibliothèque royale de*), [2313], représentée par M. le docteur W.-G.-C. Byvanck, bibliothécaire; correspondants, MM. Van Stockum, libraires, à la Haye (Hollande), Buitenhof, n° 36.

L'Aigle (M^me^ la marquise de), [2219], membre de la Société des Bibliophiles françois, rue d'Astorg, n° 12.

Lair (M^me^ Jules), [2456], rue Bossuet, n° 8.

*La Morandière (Gabriel de), [2017], rue de Lille, n° 83.

Langlois (Charles-Victor), [2565], ✻, docteur ès lettres, directeur des Archives, membre du Comité des travaux historiques, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Langlois (Ludovic), [2449], notaire honoraire, rue Dupont-des-Loges, n° 8.

*Lapierre (l'abbé), [2331], chanoine honoraire de Meaux, à Saint-Mandé (Seine), rue Sacrot, n° 1, villa Marcès.

La Roche-Aymon (M^me^ la comtesse Alard de), [2160], rue de Varenne, n° 72.

La Rochefoucauld (comte Aimery de), [1949], rue de l'Université, n° 93.

*La Rochefoucauld (comte Xavier de), [2405], rue de Lisbonne, n° 49.

La Rochefoucauld (M^me^ la comtesse Gabriel de), [2473], rue Murillo, n° 8.

*La Roncière (Ch. Bourel de), [2553], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques, rue Jacob, n° 46.

Lasteyrie (comte Charles de), [2476], archiviste-paléographe, ancien inspecteur des finances, professeur à l'École des sciences politiques, rue Bayard, n° 4.

Lauer (Ph.), [2243], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, boulevard Jules-Sandeau, n° 25.

Laurens (H.), [2124], libraire-éditeur, rue de Tournon, n° 6.

Lausanne (*Bibliothèque cantonale et universitaire de*), [2477], représentée par M. Louis Dupraz, directeur; correspondants, MM. Grund et Maguet, libraires, rue Mazarine, n° 9.

Laval (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. Cahour, bibliothécaire; correspondants, MM. Larchon et Ernouf, rue Soufflot, n° 24.

Lavisse (Ernest), [1582], G. C. ✻, membre de l'Académie française, directeur de l'École normale supérieure, rue de Médicis, n° 5.

Lavollée (Robert), [2407], archiviste-paléographe, rue Christophe-Colomb, n° 16.

Le Blanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire).

*Legestre (Léon), [2112], archiviste honoraire aux Archives nationales, rue Saint-Sulpice, n° 18.

Lechevalier (Émile), [1999], libraire, à la Librairie historique des provinces, rue de Savoie, n° 16.

Lecointre (comte Pierre), [1498], au château de Grillemont, par la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire).

*Lefébure (Paul), [2383], rue de Logelbach, n° 7.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [2019], archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 118.

*Lelong (Eugène), [2085], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel d'Angers, membre du Comité des travaux historiques, chargé de cours à l'École nationale des chartes et à la Faculté de droit, rue Monge, n° 59, et à Angers (Maine-et-Loire), rue Desjardins, n° 9.

*Lemaître (Henri), [2409], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Guénegaud, n° 11.

Lemoisne (Paul-André), [2567], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Université, n° 91.

Le Sénécal (Julien), [2579], à Caen, rue des Chanoines, n° 18.

*Le Sourd (Auguste), [2367], archiviste-paléographe, à Baix (Ardèche).

Lévis (marquis de), [2179], rue de Lille, n° 121.

Lévis-Mirepoix (duc de), [2583], au château de Léran (Ariège); correspondant, M. Olive, régisseur.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], O. ✻, membre de l'Institut, rue de Noisiel, n° 3.

*L'Horme (baron de), [2516], au château de Bussières-lès-Belmont (Haute-Marne).

Liège (*Bibliothèque de l'Université de*), [2348], représentée par M. Del-

mer, bibliothécaire; correspondant, M. Baudry, libraire, rue des Saints-Pères, n° 15.

Ligne (prince de), [2479], rue de Babylone, n° 32, et au château de Belœil, province de Hainaut (Belgique).

Ligugé (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2280], à Chevetogne, par Leignon (Belgique, province de Namur), représentée par Dom Léopold Gaugain, abbé; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lille (*Bibliothèque de l'Université de*), [2079], représentée par M. Vanrycke, bibliothécaire.

Lille (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1854], représentée par M. l'abbé Dubrulle, bibliothécaire, à Lille, boulevard Vauban, n° 60.

Limoges (*Bibliothèque de la ville de*), [1908], représentée par M. Caillet, bibliothécaire; correspondants, MM. Ducourtieux et Gout, libraires, à Limoges, rue des Arènes, n° 7.

London Library, [2271], à Londres, Saint-James's square, représentée par M. Hagbery Wright, secrétaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Londres (*Inner Temple library*, à) (Angleterre), [2170], représentée par M. Latton Pickering, bibliothécaire; correspondants, MM. Dulau et C^ie^, libraires, à Londres, Soho square, n° 37.

Londres (*Bibliothèque du Public Record Office*, à), [2483], représentée par M. Théodore Craib, bibliothécaire; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Shaftesbury Avenue, n° 212.

Londres (*Bibliothèque de la Chambre des communes*, à), [2588]; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Shaftesbury Avenue, n° 212.

Lorière (Ed. de), [2323], ancien officier de cavalerie, au Moulin-Vieux, par Avoise (Sarthe).

Louis-Lucas (Paul), [1970], professeur à la Faculté de droit de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or), boulevard Carnot, n° 2.

Louvain (*Bibliothèque de l'Université catholique de*) (Belgique), [812], représentée par M. Paul Delannoy, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Louvain (*Bibliothèque du collège philosophique et théologique de*) (Belgique), [2559], représentée par M. de Ghellinck, bibliothécaire, à Louvain, rue des Récollets, n° 11; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Lugagne (Charles), [2250], ancien sous-préfet, à Lodève (Hérault).

Luppé (marquis de), [2309], membre de la Société des Bibliophiles français, rue Barbet-de-Jouy, n° 29.

Lyon (Ernest), [2504], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel, rue de Courcelles, n° 87.

Lyon (*Bibliothèque de l'Université de*), [1998], quai Claude-Bernard, n° 18, représentée par M. Dreyfus, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lyon (*Grande bibliothèque de la ville de*), [2211], représentée par M. R. Cantinelli, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

Lyon (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1851], représentée par Mgr Lavallée, recteur, à Lyon (Rhône), rue du Plat, n° 25; correspondant, M. Georg, libraire, à Lyon.

*Magne (Napoléon), [2165], ancien député, avenue Montaigne, n° 31.

Manchester (*John Rylands library*, à) (Angleterre), [2326], représentée par M. H. Guppy, bibliothécaire; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Shaftesbury Avenue, n° 212.

Manchester (*Bibliothèque de l'Université Victoria*, à) (Angleterre), [2491], représentée par M. Ch. Leigh, bibliothécaire; correspondant, M. Croville-Morand, libraire, rue de la Sorbonne.

Mandrot (B. de), [2218], archiviste-paléographe, avenue du Trocadéro, n° 42.

Mans (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. le Conservateur; correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 39.

Mantes (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le Maire.

*Marchand (l'abbé Ch.), [2212], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire), rue de l'Esvière, n° 5.

Mareuse (Edgard), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

Marguerie (René), [1664], C. ✻, vice-président du Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

Marine (*Bibliothèque centrale du ministère de la*), [1102], rue Royale, n° 2; correspondant, M. Challamel, libraire, rue Jacob, n° 17.

Marseille (*Bibliothèque de la ville de*), [1684], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Laffitte, libraire, boulevard du Musée, à Marseille.

Martinet (comte André), [2284], boulevard de La Tour-Maubourg, n° 22.

Mazarine (*Bibliothèque*), [767], représentée par M. de Porto-Riche, O. ✻, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondants, MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, n° 33.

Mély (F. de), [2096], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue La Trémoïlle, n° 26, et au Mesnil-Germain (Calvados).

* Meyer (Paul), [1446], C. ✻, membre de l'Institut, président de section au Comité des travaux historiques, professeur honoraire au Collège de France, directeur honoraire de l'École nationale des chartes, avenue La Bourdonnais, n° 16.

Meynial (Édouard), [2375], professeur à la Faculté de droit de Paris, à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n° 85.

Michigan (*Bibliothèque de l'Université de*), [2566], à Ann Arbor (États-Unis d'Amérique); correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Milan (*Bibliothèque nationale de la Brera*, à), [2480], représentée par M. Carta, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Henri Mellier, libraire, rue Mignon, n° 2.

Mimerel, [2263], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, boulevard Saint-Germain, n° 205.

Mirot (Léon), [2374], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, à Versailles, rue Royale, n° 75.

Monaco (*Bibliothèque du palais de*), [2254], représentée par M. Labande, conservateur.

Monaco (*Bibliothèque de la ville de*), [2524], représentée par M. Labande, conservateur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Monstiers-Mérinville (marquis des), [1989], au château du Fraisse, par Mézières-sur-Issoir (Haute-Vienne).

Montalivet (comte Georges de), [1805], avenue Montaigne, n° 53.

Montesquieu (baron Roger de), [2437], avenue Victor-Hugo, n° 37, et château d'Ouilly, par Brandon (Saône-et-Loire).

Montmorand (vicomte de), [2586], rue de Lubeck, n° 31.

Montpellier (*Bibliothèque de l'Université de*), [2045], représentée par M. Henri Bel, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Montréal (*Bibliothèque de Saint-Sulpice*, à) (Canada), [2574], représentée par M. Egidius Fauteux, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

* Moranvillé (Henri), [1047], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, boulevard Pereire, n° 112.

Moscou (*Bibliothèque de l'Alliance française*, à) (Russie), [2577], Pretchistenka Gagarinski, n° 23; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Moulins (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. E.

Maquet, bibliothécaire; correspondant, M. Brosset, libraire, à Moulins (Allier), rue d'Allier.

Moulins (*Bibliothèque de l'ordre des avocats de*), [1504], représentée par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Grégoire, libraire, à Moulins (Allier), rue François-Péron, n° 2.

Mun (comte Gabriel de), [2474], archiviste-paléographe, avenue Marceau, n° 4.

Mussy (Le R. P. Henry Guéneau de), [2596], des Dominicains enseignants, rue de l'Abbaye, n° 13.

Nadaillac (comte J. de), [2418], avenue Bosquet, n° 15.

Nancy (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Favier, conservateur; correspondant, M. V. Berger, libraire, à Nancy, rue Saint-Georges, n° 13.

Nancy (*Bibliothèque de l'Université de*), [2062], représentée par M. Dumont; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 5.

Navenne (Ferdinand de), [2287], O. ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Bosquet, n° 28; correspondant, M. Dosseur, banquier, rue de Lille, n° 5.

Nervo (baron Jean de), [2510], avenue Montaigne, n° 24.

Neuflize (baron de), [2464], rue Lafayette, n° 31.

Newhaven (*Yale University*, à) (États-Unis, Connecticut), [2319], représentée par M. J.-C. Schwab, bibliothécaire; correspondant, M. G.-E. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

New-York (*Bibliothèque publique de la ville de*), [2556], (États-Unis), Fifth Avenue, n° 476; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Nicolay (marquis de), [1889], rue Saint-Dominique, n° 35.

Nicolay (comte Antoine de), [2176], rue de Lille, n° 80.

Noël (Octave), [1562], ✻, professeur à l'École des hautes études commerciales, boulevard Flandrin, n° 17.

Nouvelle-Orléans (*Howard Memorial library*, à la) (États-Unis), [2536], représentée par M. Beer, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Odessa (*Bibliothèque de l'Université impériale de la Nouvelle-Russie*, à) (Russie), [2301], représentée par M. Sesterikof, conservateur; correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 46.

Omont (Henri), [1992], ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale, inspecteur général des bibliothèques, rue Raynouard, n° 17.

Orléans (*Bibliothèque de la ville d'*), [2100], représentée par M. Cagnieul, bibliothécaire; correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

Orléans (Monsieur le duc d'), [2270]; correspondant, M. F. Doyon, rue de Varenne, n° 59.

Oxford (*Bibliothèque du Brasenose college*, à) (Angleterre), [2136]; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Shaftesbury Avenue, n° 212.

Oxford (*Bibliothèque de Lady Margaret Hall*, à) (Angleterre), [2386], représentée par Miss Edith A. Pearson, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Pange (marquis de), [2010], O. ✻, rue François Ier, n° 32; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Pannier (Jacques), [2260], docteur ès lettres, pasteur de l'Église réformée, directeur de l'École préparatoire de théologie, rue Nollet, n° 103.

Paris (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. le Bibliothécaire, rue Cujas, n° 5; correspondant, M. L. Larose, libraire, rue Soufflot, n° 22.

Paris (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Marcel Poëte, conservateur, hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, rue Sévigné, n° 29.

Paris (*Bibliothèque de l'Université de*), [766], représentée par M. Chatelain, ✻, membre de l'Institut, conservateur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Parme (*Bibliothèque de la ville de*) (Italie), [2299], représentée par M. Alvisi, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 39.

Passy (Edgard), [1536], ✻, ancien secrétaire d'ambassade, avenue de Messine, n° 27.

Pau (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Loirette, bibliothécaire.

Pelain (Pierre), [2555], à Bordeaux (Gironde), rue Calvé, n° 19.

Péreire (Alfred), [2572], faubourg Saint-Honoré, n° 35.

Perret, [1093], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

Perrette (Maurice), [2571], à Limoges, cours Jourdan, n° 7.

Philadelphie (*Bibliothèque de l'Université de Pennsylvanie*, à), [2563], (États-Unis); correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

Picard (Auguste), [2455], libraire-éditeur, rue Bonaparte, n° 82.

Pimodan (comte Pierre de), [2570], rue de l'Université, n° 98.

Poitiers (*Bibliothèque de l'Université de*), [2094], représentée par M. Vacher de Lapouge, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Pommereau (de), [2513], rue des Belles-Feuilles, n° 65.

*Poupardin (René), [2528], ancien membre de l'École française de Rome, secrétaire de l'École des chartes, directeur à l'École des hautes études, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 72.

*Pourtalès (comte Hubert de), [2406], rue de l'Élysée, n° 2.

Prévost (Gustave-A.), [1955], ancien magistrat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Chasselièvre, n° 52.

*Prinet (Max), [2242], archiviste-paléographe, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, auxiliaire de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Anjou, n° 10.

*Prou (Maurice), [2594], ✻, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, directeur de l'École nationale des chartes, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue Madame, n° 75.

Puaux (Frank), [2547], ✻, pasteur de l'Église réformée, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, boulevard Raspail, n° 41.

Raguenet de Saint-Albin (Octave), [1804], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), rue d'Illiers, n° 17.

Raynaud (M^me^ Gaston), [2541], avenue de Villiers, n° 130.

*Raynaud (Marc), [2363], ancien sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, avenue des Champs-Élysées, n° 120.

Reims (*Bibliothèque de la ville de*), [2135], représentée par M. H. Jadart, bibliothécaire; correspondant, M. Michaud, libraire, à Reims (Marne), rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 19.

Rennes (*Bibliothèque de la ville et de l'Université de*), [1956], représentée par MM. Le Hir et Teulié, bibliothécaires; correspondants, MM. Plihon et Hommay, libraires, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Rey (Léon), [2581], archiviste-paléographe, rue Galilée, n° 11.

Rhône (*Archives du département du*), [2597], à Lyon, représentées par M. Guigue, archiviste; correspondant, M. Georg, libraire, à Lyon.

*Riché (Georges), [2560], rue de l'Alboni, n° 7.

Rilly (comte François de), [2576], au château d'Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

Rochetaillée (M^me^ la baronne Camille de), [2546], rue Chateaubriand, n° 27; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Rohan (M^me^ la duchesse de), [2443], boulevard des Invalides, n° 35, et au château de Josselin (Morbihan).

ROMANA DI STORIA PATRIA (*Società*), [2362], à Rome, bibliothèque Vallicellane; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ROME (*Biblioteca nazionale Vittorio-Emmanuele*, à), [2584], représentée par M. G. Bonazzi, directeur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

ROTHSCHILD (baron Edmond DE), [1183], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

ROTHSCHILD (baron Henri DE), [2222], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 33.

ROTHSCHILD (M^me^ la baronne James DE), [1962], avenue de Friedland, n° 42.

ROTT (Édouard), [1946], O. ✻, avenue du Trocadéro, n° 50.

ROUEN (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Robillard, questeur de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

ROUEN (*Bibliothèque de la ville de*), [2012], représentée par M. Labrosse, bibliothécaire; correspondant, M. Lestringant, libraire, à Rouen (Seine-Inférieure).

ROUSSEAU (François), [2601], boulevard Raspail, n° 276.

*ROUSSIER (Paul), [2461], archiviste-paléographe, rue Dupont-des-Loges, n° 8.

ROUSSIGNÉ (Charles), [2589], rue Bayard, n° 8.

ROY (Maurice), [2008], conseiller référendaire à la Cour des comptes, avenue Rapp, n° 20.

ROY (Paul), [2585], docteur en médecine, rue Hautefeuille, n° 19.

RUBLE (M^me^ la baronne DE), [2337], rue Montalivet, n° 10.

SABATIER D'ESPEYRAN (Frédéric), [2420], attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, rond-point des Champs-Élysées, n° 9.

SAINT-ANDREWS (*Bibliothèque de l'Université de*) (Écosse), [2484], représentée par M. J. Maitland-Anderson, bibliothécaire; correspondant, MM. Hachette et C^ie^, libraires, boulevard Saint-Germain, n° 79.

SAINT-DENIS (*Bibliothèque de la ville de*), [2357], représentée par M. le Bibliothécaire.

SAINTE-GENEVIÈVE (*Bibliothèque*), à Paris, [2175], représentée par M. Kohler, administrateur; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

SAINTES (*Bibliothèque de la ville de*), [2408], représentée par M. Dangibaud, bibliothécaire; correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

SAINT-FIRMIN (M^lle^ Jane HAZON DE), [2487], au château de Palleau, à Levet (Cher).

Saint-Maur-sur-Loire (*Bibliothèque des RR. PP. Bénedictins de l'abbaye de*), [2303], représentée par Dom Albert Noël, bibliothécaire, à Clervaux (grand-duché de Luxembourg).

Saint-Nazaire (*Bibliothèque de la ville de*), [2185], représentée par M. Richet, bibliothécaire ; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Sancy de Rolland (baron Leloup de), [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de Monceau, n° 62.

Schonen (baron E. de), [2385], manoir de Lesbi'ch, à Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).

Ségur (comte Louis de), [2247], rue La Boëtie, n° 44.

Seillière (baron Léon), [2366], avenue de l'Alma, n° 41.

*Semichon (Charles), [1964], O. ✻, inspecteur général honoraire des finances, rue Cassette, n° 27.

Sénat (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Samuel, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Servois (Gustave), [1136], O. ✻, archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Malesherbes, n° 101.

Seyssel (comte Marc de), [2148], rue Marbeuf, n° 18, et au château de Mussin, près Belley (Ain).

*Schnée (Frédéric), [2329], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste principal aux Archives nationales, rue de Verneuil, n° 40.

Solesmes (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [1661], représentée par Dom Cagin, bibliothécaire, à Quarr Abbey, Ryde (île de Wight); correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

*Sommier (Edme), [2499], quai d'Orsay, n° 57.

*Sougaille (Antonin), [2507], à Béziers (Hérault), rue Diderot, n° 2.

Statham (le Révérend S.-P.-H.), [2387], ancien lieutenant-colonel au corps des chapelains de l'armée anglaise, à Parkhurst (île de Wight, Angleterre), Chaplains house on H. M. Prisons.

*Stein (Henri), [2084], conservateur aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Gay-Lussac, n° 38.

Stockholm (*Bibliothèque royale de*), [2481], représentée par M. E.-W. Dahlgren, conservateur en chef; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Strasbourg (*Bibliothèque de l'Université de*), [2300].

Talhouët-Roy (marquis de), [2023], avenue Bosquet, n° 2, et au château du Lude (Sarthe).

*Tardif (E.-J.), [2114], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, cité Vaneau, n° 8.

Terrebasse (Humbert de), [1948], ✻, au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère).

*Teulet (Raymond), [1933], archiviste du département des Landes, bibliothécaire de la ville de Mont-de-Marsan, archiviste honoraire aux Archives nationales, à Mont-de-Marsan (Landes).

*Texier (René), [2502], boulevard du Montparnasse, n° 4.

Thiers (*Bibliothèque de la Fondation*), [2324], représentée par M. Boutroux, membre de l'Académie française, directeur, rond-point Bugeaud, n° 5.

Tocqueville (comte de), [2251], rue Chanaleilles, n° 4.

Toronto (*Bibliothèque de l'Université de*) (Canada), [2257], représentée par M. Hornby Langton, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Toulouse (*Bibliothèque de la ville de*), [2082], représentée par M. Guitard, bibliothécaire; correspondant, M. Dirion, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne).

Toulouse (*Bibliothèque de l'Université de*), [2037], représentée par M. Crouzel, bibliothécaire; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Tournouër (Henri), [2115], archiviste-paléographe, conseiller général du département de l'Orne, ancien attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, boulevard Raspail, n° 5.

Treuille (Raoul), [2428], au château de Chitré, par Vouneuil-sur-Vienne (Vienne).

Triger (Robert), [2478], président de la Société historique et archéologique du Maine, au château des Talvasières, par le Mans (Sarthe).

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754], représentée par M. Morel-Payen, bibliothécaire; correspondant, M. Paton, libraire, à Troyes (Aube).

Tunis (*Bibliothèque de la ville de*) (Tunisie), [2532], représentée par M. Louis Barbeau ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Turin (*Bibliothèque nationale*, à) (Italie), [2347], représentée par

M. Avetta, bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Bocca frères, libraires, à Turin.

UNION (*Bibliothèque du Cercle de l'*), [2446], boulevard de la Madeleine, n° 11, représentée par M. le gérant du cercle.

UPSAL (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Suède), [2294], représentée par M. Axel Andersson, bibliothécaire en chef; correspondant, Akademiska Bokhandeln, à Upsal; M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, n° 7.

URBANA (*Bibliothèque de l'Université d'Illinois*, à) (États-Unis), [2534], représentée par M. Ph. L. Windsor, bibliothécaire; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

URSEAU (l'abbé), [2354], chanoine de la cathédrale, à Angers (Maine-et-Loire), parvis Saint-Maurice.

*USSEL (comte D'), [2145], O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue Bayard, n° 4.

UTRECHT (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Hollande), [2328], représentée par M. Van Someren, bibliothécaire; correspondant, MM. Vanderhoeft et C^ie^, rue Saint-Martin, n° 239.

*VAISSIÈRE (Pierre DE), [2330], docteur ès lettres, archiviste principal aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

*VALOIS (M^lle^ Cécile), [2592], rue de l'Abbaye, n° 13.

VALOIS (Charles) [2593], archiviste-paléographe, rue de l'Abbaye, n° 13.

VATICAN (*Bibliothèque Apostolique du Palais du*), [2297], représentée par Mgr Ratti, préfet, à Rome; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

VENISE (*Bibliothèque de Saint-Marc*, à), [2521], représentée par M. C. Frati, directeur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

VERSAILLES (*Bibliothèque de la ville de*), [2127], représentée par M. Hirschauer, bibliothécaire; correspondant, M. Jousse, libraire, à Versailles (Seine-et-Oise), rue de la Paroisse, n° 65.

*VESNITCH (Milenko), [2529], envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Serbie en France, rue Léonce-Reynaud, n° 7.

*VIARD (Jules), [2188], conservateur adjoint aux Archives nationales, à Saint-Mandé (Seine), avenue Gambetta, n° 17.

VIGNAT, [1811], à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7.

VINCK DE DEUX-ORP (baron DE), [2514], ministre plénipotentiaire de Belgique, rue de Presbourg, n° 12.

*VINDRY (Fleury), [2489], à Francheville-le-Haut (Rhône).

VIRE (*Bibliothèque de la ville de*), [2296], représentée par M. Lelièvre, bibliothécaire.

WALCKENAER (baron), [2506], O. ✻, inspecteur général des Mines, boulevard Saint-Germain, n° 218.

WASHINGTON (*Bibliothèque du Congrès*, à) (États-Unis), [2422], représentée par M. Putnam, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

*WENDEL (Humbert DE), [2475], rue de Clichy, n° 10.

ZURICH (*Bibliothèque de la ville de*) (Suisse), [1830], représentée par M. le Dr Hermann Escher, conservateur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

Bibliothèque Méjanes, à Aix, [M. Aude, n° 687].
— de l'Université d'Aix, [M. Fleury, n° 2083].
— de l'État de New-York, à Albany, [n° 2373].
— de l'Université d'Alger, [M. Paoli, n° 2081].
— de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, [n° 2336].
— de l'Université d'Amsterdam, [M. Burger junior, n° 2351].
— de la ville d'Angers, [M. le bibliothécaire, n° 2117].
— de l'École des hautes études de Saint-Aubin, à Angers, [Mgr Pasquier, n° 2189].
— de l'Université de Michigan, à Ann Arbor, [n° 2566].
— de la ville d'Avignon, [M. J. Girard, n° 645].
— de l'Université de Bale, [M. le Dr Ch. Bernoulli, n° 2282].
— de l'Université John Hopkins, à Baltimore, [M. L. Raney, n° 2531].
— de la ville de Bayonne, [M. le bibliothécaire, n° 1407].
— de la ville de Beauvais, [M. Boucher, n° 2052].
— de l'Université de Californie, à Berkeley, [M. J.-C. Rowell, n° 2415].
— de la ville de Berne, [M. de Mülinen, n° 2353].
— de la ville de Besançon, [M. G. Gazier, n° 1371].
— de l'Université de Besançon, [M. Prieur, n° 2055].
— de la ville de Blois, [M. le bibliothécaire, n° 2288].
— de l'Université de Bordeaux, [M. Bouvy, n° 2118].
— de la ville de Boston, [M. Wadlin, n° 2235].
— du Boston Athenœum, à Boston [n° 2598].
— de la ville de Bourges, [M. Béreux, n° 2371].
— de S. M. le roi des Belges, à Bruxelles, [M. Schweisthal, n° 2567].
— royale de Belgique, à Bruxelles, [M. Stainier, n° 2346].
— de la Société des Bollandistes, à Bruxelles, [n° 2356].
— de la ville de Caen, [M. Sauvage, n° 1015].
— de l'Université de Caen, [M. Bonnet, n° 2078].
— de la ville de Cahors, [M. Palame, n° 2289].
— de l'Université de Cambridge, [M. Jenkinson, n° 2169].
— du Musée Condé, à Chantilly, [M. Macon, n° 2332].
— de la ville de Chartres, [M. le Conservateur, n° 1516].
— de la ville de Chateaudun, [M. A. Lacoste, n° 1855].
— de la ville de Chateau-Gontier, [M. Guillemain, n° 2180].
— de la ville de Chateauroux, [M. Lelong, n° 2224].
— Newberry, à Chicago, [M. Chattin Carlton, n° 2238].
— de l'University Press, à Chicago, [n° 2542].
— de la ville et de l'Université de Clermont-Ferrand, [M. J. Laude, n° 1937].
— de la ville de Colmar, [n° 2578].
— du château de Compiègne, [n° 595].
— royale de Copenhague, [M. H.-O. Lange, n° 2291].
— de la ville de Dieppe, [M. le bibliothécaire, n° 1054].

Bibliothèque de la ville de Dijon, [M. Oursel, n° 1279].
— de l'Université de Dijon, [M. Balland, n° 2080].
— Signet, à Édimbourg, [M. John Minto, n° 2171].
— de la ville d'Épernay, [M. Griveau, n° 1474].
— de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Évreux, [M. A. Doucerain, n° 1770].
— nationale de Florence, [n° 2522].
— du château de Fontainebleau, [n° 596].
— cantonale et universitaire de Fribourg, [M. de Diesbach, n° 2482].
— de la ville de Genève, [M. F. Gardy, n° 1821].
— de la Rosemary Hall School, à Greenwich, [Miss Ruutz Rees, n° 2539].
— de la ville de Grenoble, [M. le bibliothécaire, n° 948].
— de l'Université de Grenoble, [M. Nicaud, n° 1976].
— de la ville du Havre, [M. Millot, n° 1193].
— de l'Université de Helsingfors, [M. W. Bolin, n° 2349].
— de l'Université d'Iowa, [M. Malcolm-G. Wyer, n° 2552].
— de la Cornell University, à Ithaca, [M. Harris, n° 2379].
— de S. M. le Roi des Belges, à Bruxelles, [M. Schweisthal, n° 2236].
— royale de La Haye, [M. le Dr Byvanck, n° 2313].
— cantonale et universitaire de Lausanne, [M. L. Dupraz, n° 2477].
— de la ville de Laval, [M. Cahour, n° 1852].
— de l'Université de Liège, [M. Delmer, n° 2348].
— de l'abbaye de Ligugé, [Dom Léopold Gaugain, n° 2280].
— des Facultés catholiques de Lille, [M. l'abbé Dubrulle, n° 1854].
— de l'Université de Lille, [M. Vanrycke, n° 2079].
— de la ville de Limoges, [M. Caillet, n° 1908].
— de l'Athenæum Club, à Londres, [n° 2168].
— d'Inner Temple, à Londres, [M. L. Pickering, n° 2170].
— de Londres, à Londres, [M. H. Wright, n° 2271].
— du Public Record Office, à Londres, [M. Th. Craib, n° 2483].
— de la Chambre des Communes, à Londres, [n° 2588].
— de l'Université de Louvain, [M. Delannoy, n° 812].
— du Collège philosophique et théologique de Louvain, [M. de Ghellinck, n° 2559].
— de la ville de Lyon, [M. Cantinelli, n° 2211].
— des Archives du Rhone, à Lyon, [M. Guigue, n° 2597].
— des Facultés catholiques de Lyon, [Mgr Lavallée, n° 1851].
— de l'Université de Lyon, [M. Dreyfus, n° 1998].
— de John Ryland, à Manchester, [M. Guppy, n° 2326].
— de l'Université de Manchester, [M. Leigh, n° 2491].
— de la ville du Mans, [M. le bibliothécaire, n° 1696].
— de la ville de Mantes, [M. le Maire, n° 1295].
— de la ville de Marseille, [M. le bibliothécaire, n° 1684].
— de la Brera, à Milan, [M. Carta, n° 2480].
— de la ville de Monaco, [M. Labande, n° 2524].
— du palais de Monaco, [M. Labande, n° 2254].

Bibliothèque de l'Université de Montpellier, [M. Fécamp, n° 2045].
— de Saint-Sulpice, à Montréal, [M. E. Fauteux, n° 2574].
— de l'Alliance française, à Moscou, [n° 2577].
— de la ville de Moulins, [M. Maquet, n° 1365].
— de l'ordre des Avocats de Moulins, [M. Boyron, n° 1504].
— de la ville de Nancy, [M. Favier, n° 850].
— de l'Université de Nancy, [M. Dumont, n° 2062].
— de Yale-University, à Newhaven, [M. J.-C. Schwab, n° 2319].
— de la ville de New-York, [n° 2556].
— Howard, à la Nouvelle-Orléans, [M. Beer, n° 2536].
— de l'Université impériale de la Nouvelle-Russie, à Odessa, [M. Sesterikof, n° 2301].
— de la ville d'Orléans, [M. Cagnieul, n° 2100].
— du Brazenose College, à Oxford, [n° 2136].
— de Lady Margaret Hall, à Oxford, [Miss E. A. Pearson, n° 2386].
— de la ville de Paris, [M. Poëte, n° 135].
— des Archives nationales, à Paris, [M. le Directeur des Archives, n° 1147].
— de l'ordre des Avocats de Paris, [M. Boucher, n° 720].
— du Cercle artistique et littéraire, à Paris, [n° 2381].
— du Cercle de l'Union, à Paris, [n° 2446].
— de la Chambre des députés, à Paris, [M. Chervet, n° 1660].
— de l'École des hautes études, à Paris, [n° 2126].
— de l'École nationale des chartes, à Paris, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'École normale supérieure, à Paris, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la Faculté de droit de Paris, [M. le Bibliothécaire, n° 1883].
— de la Fondation Thiers, à Paris, [M. le Directeur, n° 2324].
— de l'Institut catholique de Paris, [M. l'abbé Langlois, n° 2207].
— de l'Institut de France, à Paris, [M. Rebelliau, n° 2394].
— Mazarine, à Paris, [M. de Porto-Riche, n° 33].
— du Ministère de la Guerre, à Paris, [M. le Bibliothécaire, n° 2361].
— du Ministère de la Marine, à Paris, [n° 1102].
— nationale, à Paris, [M. l'Administrateur général].
— des RR. PP. Bénédictins du prieuré de Paris, [n° 2318].
— des Études, revue fondée par les RR. PP. Jésuites de Paris, [M. Doizé, n° 2317].
— de Sainte-Geneviève, à Paris, [M. Kohler, n° 2175].
— du Sénat, à Paris, [M. Samuel, n° 956].
— de l'Université de Paris, [M. Chatelain, n° 767].
— royale de Parme, [M. Alvisi, n° 2299].
— du château de Pau, [n° 597].
— de la ville de Pau, [M. Loirette, n° 1592].
— de l'Université de Pennsylvanie, à Philadelphie, [n° 2563].

Bibliothèque de l'Université de Poitiers, [M. Vacher de Lapouge, n° 2094].
— de la ville de Reims, [M. H. Jadart, n° 2135].
— de la ville de Rennes, [M. Le Hir, n° 1956].
— de l'Université de Rennes, [M. Teulié, n° 1346].
— de l'École française de Rome, [M. le Directeur, n° 2298].
— nationale Victor-Emmanuel, à Rome, [M. Bonazzi, n° 2584].
— de la Societa Romana di storia patria, à Rome, [n° 2362].
— du palais du Vatican, à Rome, [Mgr Ratti, n° 2297].
— de la ville de Rouen, [M. Labrosse, n° 2012].
— de la Cour d'appel de Rouen, [M. Robillard, n° 1884].
— de l'Université de Saint-Andrews, [M. Maitland-Anderson, n° 2484].
— de la ville de Saint-Denis, [n° 2357].
— de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, [Dom Albert Noël, n° 2303].
— de la ville de Saint-Nazaire, [M. Richet, n° 2185].
— de la ville de Saintes, [M. Dangibeaud, n° 2408].
— de l'abbaye de Solesmes, [Dom Cagin, n° 1661].
— royale de Stockholm, [M. E.-W. Dahlgren, n° 2481].
— de l'Université de Strasbourg, [n° 2300].
— de Downside Abbey, à Stratton-on-the-Fosse, [M. le Bibliothécaire, n° 2573].
— de l'Université de Toronto, [M. H. H. Langton, n° 2257].
— de la ville de Toulouse, [M. Guitard, n° 2082].
— des Archives de la Haute-Garonne, à Toulouse, [M. Pasquier, n° 2069].
— de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, [n° 2158].
— de l'Université de Toulouse, [M. Crouzel, n° 2037].
— de la ville de Troyes, [M. Morel-Payen, n° 1754].
— de la ville de Tunis, [M. Barbeau, n° 2532].
— nationale, à Turin, [M. Avetta, n° 2347].
— de l'Université d'Upsal, [M. Axel-Anderson, n° 2294].
— de l'Université d'Illinois, à Urbana, [M. Ph. L. Windsor, n° 2534].
— de l'Université d'Utrecht, [M. Van Someren, n° 2328].
— de Saint-Marc, à Venise, [M. Frati, n° 2521].
— du château de Versailles, [n° 598].
— de la ville de Versailles, [M. Hirschauer, n° 2127].
— de la ville de Vire, [M. Lelièvre, n° 2296].
— du Congrès, à Washington, [M. Putnam, n° 2422].
— de la ville de Zurich, [M. le Dr H. Escher, n° 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Association philotechnique, à Paris.
Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Nantes.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société Belfortaine d'émulation.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société d'émulation de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société d'émulation de Roubaix.
Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, à Moulins.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Société historique de Compiègne.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.
Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Institut archéologique liégeois.
Institut d'études catalanes, à Barcelone.
Institut Smithsonien, à Washington.
Musée national suisse, à Zurich.
Royal historical Society, à Londres.
Société d'Archéologie de Bruxelles.
Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique du Massachusetts, à Boston.
Société historique et archéologique de Bale.
Société historique et archéologique de Tournai.
Société philosophique américaine, à Philadelphie.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1917.	1918.
MM. Boulay de la Meurthe.	MM. Antioche (d').
Delaborde (Fr.).	Baguenault de Puchesse.
Delachenal.	Boislisle (de).
Durrieu.	Cochin (H.).
Guilhiermoz.	Kermaingant (de).
Hanotaux.	Lecestre.
Imbart de la Tour.	Moranvillé.
Langlois.	Omont.
Lefèvre-Pontalis (G.).	Prinet.
Vaissière (de).	Sœhnée.

1919.	1920.
MM. Barante (de).	MM. Aubry-Vitet.
Beauchesne (de).	Berger (É.).
Bruel.	Courcel (de).
Contenson (de).	Courteault.
Coville.	Dupont-Ferrier.
Delavaud.	Lelong.
La Force (de).	Mandrot (de).
Meyer.	Prou.
Rott.	Roy (Maurice).
Servois.	Stein.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN JUIN 1916.

Président	MM. L. Delavaud.
Vice-Présidents. . . .	G. Lefèvre-Pontalis et M. Roy.
Secrétaire	R. Delachenal.
Secrétaire adjoint . .	H. Courteault.
Trésorier-Archiviste. }	L. Lecestre.
Bibliothécaire . . . . }	
Censeurs.	Ch. de Lasteyrie et G. Daumet.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN JUIN 1917.

Président. . . . . MM. Germain Lefèvre-Pontalis.
Vice-Présidents. . . . M. Roy et H. Stein.
Secrétaire . . . . . R. Delachenal.
Secrétaire adjoint . . H. Courteault.
Trésorier-Archiviste. } L. Lecestre.
Bibliothécaire. . . . . }
Censeurs . . . . . Ch. de Lasteyrie et G. Daumet.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
Boulay de la Meurthe.	Delaborde.
H. Cochin.	De Mandrot.
De Courcel.	Omont.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
De Barante.	Moranvillé.
Durrieu.	Roy (M.).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1917.

6 Mars.
1er Mai.
5 Juin.
6 Novembre.
4 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit pendant la guerre à l'École des chartes (rue de la Sorbonne, n° 19), à quatre heures un quart, le premier mardi des mois où le bureau juge à propos de le convoquer. Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance du **1er mai** est celle de l'Assemblée générale de la Société.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1892.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 256 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1891, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *à* 1891.)

1892.

257. MÉMOIRES DE DU PLESSIS-BESANÇON . . . . . 20 mai 1892.
258. HISTOIRE UNIVERSELLE D'AGR. D'AUBIGNÉ, t. VI . . . 25 août 1892.
259. EXTR. DES AUTEURS GRECS CONCERN. LES GAULES, t. VI. 30 nov. 1892.
260. MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE VILLARS, t. V. . . . . 25 mars 1893.
261. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XXIX. Année 1892.

1893.

262. CHRONOGRAPHIA REGUM FRANCORUM, t. II . . . . . 15 avril 1893.
263. HISTOIRE DE GASTON IV, COMTE DE FOIX, t. I. . . . . 30 avril 1893.
264. CHRONIQUES DE LOUIS XII, PAR JEAN D'AUTON, t. III. 25 oct. 1893.
265. HISTOIRE UNIVERSELLE D'AGR. D'AUBIGNÉ, t. VII. . . 15 nov. 1893.
266. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XXX. Année 1893.

1894.

267. MÉMOIRES DE GOURVILLE, t. I . . . . . 15 mars 1894.
268. L'HISTOIRE DE GUILLAUME LE MARÉCHAL, t. II . . . . 10 juill. 1894.
269. CHRONIQUES DE J. FROISSART, t. IX. . . . . 1er août 1894.
270. JOURNAL DE JEAN DE ROYE, t. I. . . . . 25 nov. 1894.
271. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XXXI. Année 1894.

1895.

272. MÉMOIRES DE GOURVILLE, t. II. . . . . 24 déc. 1894.
273. CHRONIQUES DE LOUIS XII, PAR JEAN D'AUTON, t. IV. 10 avril 1895.
274. LETTRES DE LOUIS XI, t. V . . . . . 20 juill. 1895.

275. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VIII . . 25 oct. 1895.
276. Annuaire-Bulletin, t. XXXII. Année 1895.

1896.

277. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. II . . . . 5 déc. 1895.
278. Chronique de Richard Lescot . . . . . 25 mars 1896.
279. Journal de Jean de Roye, t. II . . . . . 20 juin 1896.
280. Brantôme, sa vie et ses écrits . . . . . 5 juillet 1896.
281. Annuaire-Bulletin, t. XXXIII. Année 1896.

1897.

282. Chroniques de J. Froissart, t. X . . . . . 1er août 1896.
283. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. IX . . . 15 mars 1897.
284. Chronographia regum Francorum, t. III. . . . . 20 nov. 1897.
285. Journal de Jean Barrillon, t. I. . . . . 15 déc. 1897.
286. Annuaire-Bulletin, t. XXXIV. Année 1897.

1898.

287. Lettres de Louis XI, t. VI . . . . . 20 janv. 1898.
288. Lettres de Charles VIII, t. I . . . . . 20 mars 1898.
289. Mémoires du chevalier de Quincy, t. I . . . . . 20 nov. 1898.
290. Chronique d'Antonio Morosini, t. I . . . . . 30 nov. 1898.
291. Annuaire-Bulletin, t. XXXV. Année 1898.

1899.

292. Chronique d'Antonio Morosini, t. II . . . . . 20 mai 1899.
293. Mémoires du chevalier de Quincy, t. II. . . . . 5 juillet 1899.
294. Chroniques de J. Froissart, t. XI. . . . . 15 oct. 1899.
295. Journal de Jean Barrillon, t. II. . . . . 5 déc. 1899.
296. Annuaire-Bulletin, t. XXXVI. Année 1899.

1900.

297. Lettres de Louis XI, t. VII. . . . . 30 avril 1900.
298. Lettres de Charles VIII, t. II . . . . . 20 juill. 1900.
299. Doc. pour servir a l'hist. de l'Inquisition, 1re part. 20 août 1900.
300. Doc. pour servir a l'hist. de l'Inquisition, 2e part. 20 août 1900.
301. Annuaire-Bulletin, t. XXXVII. Année 1900.

1901.

302. Mémoires du vicomte de Turenne . . . . . 20 janv. 1901.
303. Chronique d'Antonio Morosini, t. III. . . . . 15 avril 1901.
304. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. III. . . . 23 oct. 1901.
305. Mémoires du chevalier de Quincy, t. III . . . . . 15 nov. 1901.
306. Annuaire-Bulletin, t. XXXVIII. Année 1901.

1902.

307. Chronique de Perceval de Cagny . . . . . 15 janv. 1902.
308. Chronique d'Antonio Morosini, t. IV. . . . . 15 janv. 1902.
309. Journal de Jean Vallier, t. I. . . . . 30 janv. 1902.
310. Lettres de Charles VIII, t. III . . . . . 30 août 1902.
311. Annuaire-Bulletin, t. XXXIX. Année 1902.

1903.

312. Lettres de Louis XI, t. VIII . . . . . 8 août 1902.
313. Lettres de Charles VIII, t. IV. . . . . 15 mai 1903.
314. Mémoires de Saint-Hilaire, t. I. . . . . 5 nov. 1903.
315. Journal de Clément de Fauquembergue, t. I . . . 10 nov. 1903.
316. Annuaire-Bulletin, t. XL. Année 1903.

1904.

317. Chronique de Jean Le Bel, t. I. . . . . 20 juill. 1904.
318. Mémoires du maréchal de Villars, t. VI . . . . . 15 oct. 1904.
319. Lettres de Louis XI, t. IX. . . . . 15 mars 1905.
320. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. I. . . . . 1er mai 1905.
321. Annuaire-Bulletin, t. XLI. Année 1904.

1905.

322. Lettres de Charles VIII, t. V . . . . . 20 nov. 1905.
323. Chronique de Gilles Le Muisit. . . . . 15 janv. 1906.
324. Chronique de Jean le Bel, t. II. . . . . 15 avril 1906.
325. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. II. . . . . 1er oct. 1906.
326. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. I et II.
327. Annuaire-Bulletin, t. XLII. Année 1905.

1906.

328. Mémoires du comte de Souvigny, t. I . . . . . 15 oct. 1906.
329. Mémoires de Saint-Hilaire, t. II. . . . . 1er avril 1907.
330. Mémoires du comte de Souvigny, t. II . . . . . 15 déc. 1907.
331. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. III (complément du t. I).
332. Annuaire-Bulletin, t. XLIII. Année 1906.

1907.

333. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. III . . . . . 15 janv. 1908.
334. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. IV.
335. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. I . . . . . 10 mai 1908.
336. Lettres de Louis XI, t. X . . . . . 10 août 1908.
337. Annuaire-Bulletin, t. XLIV. Année 1907.

1908.

338. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. I. 1er nov. 1908.
339. Mémoires du comte de Souvigny, t. III. . . . . 15 mars 1909.
340. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. II . . . . . 1er août 1909.
341. Mémoires de Saint-Hilaire, t. III. . . . . 15 sept. 1909.
342. Annuaire-Bulletin, t. XLV. Année 1908.

1909.

343. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. X . . . . 30 oct. 1909.
344. Mémoires du maréchal de Turenne, t. I. . . . . 15 déc. 1909.
345. Lettres de Louis XI, t. XI. . . . . 10 mars 1910.
346. Journal de Clément de Fauquembergue, t. II. . . . 31 mai 1910.
347. Annuaire-Bulletin, t. XLVI. Année 1909.

1910.

348. Chronique des règnes de Jean II et Charles V, t. I. 15 juin 1910.
349. Mémoires du maréchal d'Estrées . . . . . 15 sept. 1910.
350. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. II. 1er oct. 1910.
351. Correspondance de Vivonne sur l'expédition de Candie. . . . . 15 déc. 1910.
352. Annuaire-Bulletin, t. XLVII. Année 1910.

1911.

353. Chronique de Morée . . . . . 1er avril 1911.
354. Mémoires de Saint-Hilaire, t. IV . . . . . 1er oct. 1911.
355. Correspondance du chevalier de Sévigné . . . . . 30 déc. 1911.
356. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. III. 1er mai 1912.
357. Annuaire-Bulletin, t. XLVIII. Année 1911.

1912.

358. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. III . . . . . 15 juin 1912.
359. Journal de Jean Vallier, t. II. . . . . 15 sept. 1912.
360. Lettres du duc de Bourgogne, t. I . . . . . 10 déc. 1912.
361. Mémoires de Beaulieu-Persac . . . . . 15 mars 1913.
362. Annuaire-Bulletin, t. XLIX. Année 1912.

1913.

363. Mémoires du maréchal de Florange, t. I. . . . . 1er avril 1913.
364. Mémoires du maréchal de Turenne, t. II . . . . . 15 févr. 1914.
365. Histoire de la Ligue, t. I. . . . . 15 mars 1914.
366. Correspondance de Vivonne sur l'expédition de Messine, t. I. . . . . 30 mai 1914.
367. Annuaire-Bulletin, t. L. Année 1913.

1914.

368. Mémoires de Saint-Hilaire, t. V. . . . . 15 févr. 1915.
369. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. V (complément du t. II). . .
370. Campagnes de Jacques de Mercoyrol de Beaulieu. 20 avril 1915.
371. Journal de Clément de Fauquembergue, t. III. . . 20 sept. 1915.
372. Annuaire-Bulletin, t. LI. Année 1914.

1915.

373. Mémoires du comte de Brienne, t. I . . . . . 20 févr. 1916.
374. Lettres du duc de Bourgogne, t. II . . . . . 25 mars 1916.
375. Chronique des règnes de Jean II et Charles V, t. II. . . . . 8 mai 1916.
376. Dépêches des ambassadeurs milanais sous Louis XI, t. I . . . . . 15 mai 1916.
377. Annuaire-Bulletin, t. LII. Année 1915.

1916.

378. Mémoires de Saint-Hilaire, t. VI . . . . . 3 nov. 1915.
379. Journal de Jean Vallier, t. III. . . . . 28 déc. 1916.
380. Mémoires du comte de Brienne, t. II . . . . . 1er août 1917.
381. Annuaire-Bulletin, t. LIII. Année 1916.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 MARS 1917,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. DELAVAUD, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 juin suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président annonce que depuis sa dernière séance la Société a perdu trois de ses membres : Mme Arthur de Boislisle, M. le général Valuy et M. le marquis de Vogüé. Il rappelle les titres particuliers à notre gratitude et à nos regrets de Mme de Boislisle, qui avait tenu à prendre sur nos listes la place de son mari, et du marquis de Vogüé, l'un de nos anciens présidents, qui ne fut pas seulement un érudit et un historien, mais aussi un homme d'œuvres admirable.

Le Conseil s'associe aux sentiments exprimés par M. le Président.

M. le Président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette admission à l'approbation du Conseil :

2599. M. Maurice Fenaille, rue de l'Élysée, n° 14; présenté par MM. Henry Cochin et Delachenal.

Publications adressées à la Société.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, octobre-décembre 1916. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres

de 1915. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1915-1916, 4e livraison. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, année 1915. — *Archives historiques du département de la Gironde*, t. L. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1916, 3e et 4e fascicules. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, série in-4, t. IV. — *Transactions of the royal historical Society*, 3e série, t. X. — *Proceedings of the American philosophical Society*, 1916, nos 1 à 5. — *Bureau of American ethnology*, bulletin 62.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Bibliothèque yougoslave, no 4 : *les lettres, les sciences et les arts yougoslaves*. In-16. Paris, Plon. — *Le duc de Würtemberg, les Guises et Catherine de Médicis (1561-1563)*, par M. Baguenault de Puchesse. Br. in-8. Paris, Impr. nationale. — *Textes de dret catala. Privilegis i ordinacions de les valls pirenenques*, editats per Ferran Valls Taberner. I : Vall d'Aran. In-4. Barcelone. — *Une femme poète du XVIe siècle : Anne de Graville, sa famille, sa vie, son œuvre, sa postérité*, par Maxime de Montmorand. In-8. Paris, Picard.

Correspondance.

MM. le comte Durrieu, Moranvillé, Omont et Sœhnée s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1916. Feuilles 8 et 9 en pages; 2e partie : 1 feuille 1/2 en placards.

Journal de Jean Vallier. T. IV. Feuilles 1 et 2 tirées; on compose la suite.

Dépêches d'ambassadeurs milanais. T. II. Feuilles 1 et 2 tirées; feuilles 3 et 4 en placards.

Mémoires du comte de Brienne. T. II. 11 feuilles tirées; feuilles 12 à 18 reçues à mettre en pages.

Mémoires du maréchal de Richelieu. Introduction. feuille 1 tirée; feuille 2 en placards.

M. le baron de Barante, au nom du Comité des fonds, donne lecture du rapport sur les comptes de l'exercice 1916

et du projet de budget pour l'exercice 1917. Le Conseil, après avoir entendu cette communication et remercié le Comité des fonds, ordonne le renvoi du rapport à MM. les Censeurs.

M. le Trésorier rend compte au Conseil des conditions dans lesquelles un local a été loué, 46, rue Jacob, pour y faire le dépôt de nos publications et de la façon dont sera assuré le service de la vente et de la distribution des volumes. Sur la proposition de M. le Président, le Conseil exprime ses remerciements à M. Lecestre pour le zèle et la diligence avec lesquels il s'est acquitté du mandat que la Société lui avait donné.

La date de l'assemblée générale est fixée au 1er mai.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Albanès (J.-H.) et Chevalier (U.). Gallia Christiana novissima; histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales. Tome VI : Orange (évêques, prévôts). Gr. in-4 à 2 col., p. XIX; col. 1 à 254. Valence, impr. valentinoise (H. Passas, directeur).

2. — Angell (Loys d'). Une carte géographique inconnue du vignoble bourguignon au XVIIIe siècle. In-8, 9 p., avec une reproduction. Dijon, impr. Darantière.

(Extrait de la Revue de Bourgogne.)

3. — Anglade (J.). Pour étudier les troubadours; notice bibliographique. In-8, 10 p. Toulouse, Édouard Privat.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du midi de la France.)

4. — Archives historiques du département de la Gironde; tome L. In-4, XCVI-443 p. et deux planches. Bordeaux, Féret et fils; Paris, Alphonse Picard et fils.

5. — AUBERT (F.). Les sources de la procédure au Parlement au XIV^e^ siècle. In-8, 17 et 26 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

6. — BABELON (E.). Le Rhin dans l'histoire. II : les Francs de l'Est; Français et Allemands. In-8, XX-526 p. Paris, Ernest Leroux.

7. — BELLEVUE (marquis DE). Ploërmel; ville et sénéchaussée. In-8, 459 p. Paris, Honoré Champion.

8. — BÉMONT (Ch.). Les institutions municipales de Bordeaux au moyen âge; la mairie et la jurade. In-8, 93 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

9. — BENOIT (dom P.). La vie des clercs dans les siècles passés; études sur la vie commune et les autres institutions de la perfection au sein du clergé depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours. In-8, XIII-592 p. Paris, maison de la Bonne presse.

10. — BESNIER (G.), LANTIER (R.), LESQUIER (J.), MOISY (A.), QUÉRU (R.), SAUVAGE (R.-N.). Études lexoviennes. I : 1915. In-8, 247 p. Caen, L. Jouan; Paris, Éd. Champion.

11. — BONNAULT (baron DE). Contrat de mariage Sévigné. In-8, 15 p. Paris, É. Champion.

(Extrait de la Correspondance historique et archéologique.)

12. — BRUNEL (C.). Almois de Châteauneuf et Iseut de Chapieu. In-8, 12 p. Toulouse, Édouard Privat.

(Extrait des Annales du Midi.)

13. — BRUNEL (C.). Documents linguistiques du Gévaudan. In-8, 102 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

14. — Brutails (J.-A.). La question de Saint-Fort. In-8, 37 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

(Extrait des Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.)

15. — Cabanès (docteur). Une Allemande à la cour de France (la princesse Palatine; les petits talents du grand Frédéric; un médecin prussien, espion dans les salons romantiques); ouvrage orné de 85 gravures hors texte ou dans le texte. In-16, 406 p. Paris, Albin Michel.

16. — Costes (J.-C.). Le tombeau de saint Brieuc dans l'église Saint-Serge d'Angers (851-1793). In-8, 18 p. avec gravures. Angers, G. Grassin.

17. — Courteault (H.). Le dossier Naples des archives Nicolay; documents pour servir à l'histoire de l'occupation française du royaume de Naples sous Louis XII. In-8, 135 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.)

18. — Daire (le P.), dom Grenier et Josse (H.). Les privilèges des abbés et de l'abbatiale Saint-Pierre de Corbie. In-8, 45 p. Besançon, impr. Jacques et Demontrond.

19. — Daugé (abbé S.). Inventaire des chrismes du département du Gers (première série). In-8, 21 p. et 1 pl. Auch, impr. Cocharaux.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Gers.)

20. — Delavaud (L.). Les origines d'Arkhangelsk. In-8, 19 p. Paris, impr. de Soye.

(Extrait du Correspondant.)

L'histoire de nos entreprises maritimes et commerciales aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, encore insuffisamment connue, s'enrichit utilement du présent article où M. Delavaud expose les origines du grand port russe de la mer Blanche, dont le nom, par la guerre actuelle, est devenu d'actualité. On ne sait pas assez que, grâce aux rapports envoyés en France par l'un de nos meilleurs diplomates, Charles de Danzay, ambassadeur de France à Copenhague de 1548 à 1589, une compagnie française fondée en 1585, — trente ans après la formation de la compagnie anglaise analogue qui, par Arkhangelsk, fit pénétrer le commerce européen au cœur de la Moscovie, — envoya dans ce port un vaisseau chargé de mar-

chandises destinées à Vologda et à Moscou. Cette compagnie n'eut, malheureusement, qu'une durée éphémère; les Hollandais prirent la place. Richelieu, par l'envoi au tsar d'un ambassadeur, Deshayes de Cormenin, en 1629, Colbert, par l'appui donné en 1664 à un négociant rouennais, Jean Rasse, qui proposait de former une compagnie de Moscovie, essayèrent de renouer les relations ébauchées avec l'empire des tsars; le dernier effort français dans ce sens date de 1671 : il n'eut pas d'effet; il nous manquait la ténacité britannique et l'audace commerciale hollandaise.

21. — Documents relatifs à la ville de Saint-Yrieix. In-8, 16 p. Limoges, Ducourtieux et Gout.

22. — Ducourtieux (Paul). La rédemption des captifs dans l'ancien diocèse de Limoges, d'après une communication de M. E. Rouard de Card. In-8, 6 p. Limoges, Ducourtieux et Gout.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.)

23. — Durrieu (comte Paul). La provenance d'un des plus beaux manuscrits peints au XIV^e^ siècle par Nicolo di Giacomo da Bologna. In-8, 28 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

24. — Frain. Nos Du Guesclin de 1300 à 1828. In-8, 64 p. Vitré, impr. Éd. Lécuyer.

25. — Frain. Trédern en Léon, en Cornouailles en Haute-Bretagne. In-8, 47 p. Vitré, impr. Éd. Lécuyer.

26. — Franqueville (comte de). Le château de la Muette; ouvrage contenant 30 gravures hors texte. In-8, VIII-248 p. Paris, Hachette et C^ie^.

27. — Gallouédec (L.). La Bretagne; préface de M. Maurice Faure; ouvrage illustré de 93 gravures, d'après des documents photographiques. In-8, III-267 p. Paris, Hachette et C^ie^.

28. — Gasztowtt (Anne-Marie). Une mission diplomatique en Pologne au XVII^e^ siècle : Pierre de Bonzi à Varsovie (1665-1668); mémoire présenté et discuté en Sorbonne,

le 19 juin 1916, pour le diplôme des études supérieures d'histoire. In-8, 62 p. Paris, Édouard Champion.

29. — Gauthey-des-Gouttes. Les Suisses au service de la France; conférence prononcée le dimanche 18 juin 1916 à la salle de la Société de géographie. In-16, 32 p. Paris, Jouve et Cie.

30. — Gibrat (abbé J.). Notice historique sur Saint-Féliu-d'Avall. In-8, 91 p. et une gravure. Perpignan, Barrière et Cie.

31. — Granier (abbé M.). Deux mystiques au XVIIe s. : Jacquette de Bachelier, de Béziers (1559-1635); Marie-Germaine, de Clermont-l'Hérault (1574-1638). In-8, 32 p. Montpellier, impr. de la manufacture de la Charité (Pierre-Rouge).

(Extrait de la Semaine religieuse de Montpellier.)

32. — Guerchy (A. de). Recherches sur l'origine des familles seigneuriales établies en Auxerrois et Puisaye. In-8, 12 p. Auxerre, impr. Gallot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

33. — Guigue (G.). Documents des archives de la cathédrale de Lyon récemment découverts; la trouvaille; un diplôme original de Charles de Provence. In-8, 15 p. et une planche. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

34. — Hauser (H.). Le principe des nationalités; ses origines historiques. In-8, 31 p. Paris, Félix Alcan.

35. — Havard de la Montagne (Madeleine). Sainte Claire d'Assise; sa vie et ses miracles racontés par Thomas de Celano et complétés par des récits tirés des chroniques de l'ordre des Mineurs et du Procès de canonisation; traduits d'après un manuscrit italien du XVIe siècle; avec une introduction et des notes. In-16, XXIII-248 p. Paris, Perrin et Cie.

36. — Huet (G.). La légende des énervés de Jumièges; texte latin. In-8, 22 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

37. — Idoux (abbé M.-C.). Le prieuré de Relanges et la commémoration des fidèles trépassés. In-8, 8 p. Saint-Dié, impr. C. Cuny.

38. — Jaurgain (J. de). L'évêché de Bayonne et les légendes de saint Léon; étude critique. In-8, 156 p. Saint-Jean-de-Luz, librairie nouvelle.

39. — Jouen (chanoine). La politique italienne de Louis XII et de Georges d'Amboise en 1498-1499. In-8, 21 p. Rouen, impr. Albert Lainé.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.)

40. — Labande (L.-H.). Correspondance de Montaigne avec le maréchal de Matignon (1582-1588); nouvelles lettres inédites. In-8, 15 p. Paris, Édouard Champion.

(Extrait de la Revue du XVI^e siècle.)

41. — Lambeau (L.). Histoire des communes annexées à Paris en 1859; publiée sous les auspices du Conseil général. Charonne, tome I. In-4, 500 p., planches et plans. Paris, Ernest Leroux.

42. — La Perraudière (R. de). Une anecdote du temps de la Fronde. In-8, 14 p. Angers, impr. G. Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

43. — La Roncière (C. de), Loye (J. de), Cénival (P. de), Coulon (A.). Les registres d'Alexandre IV; recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican. Tome II : texte. 3^e année (1256-1257), publié par Joseph de Loye et Pierre de Cenival. Gr. in-4 à 2 col., p. 489 à 752. Paris, E. de Boccard.

44. — Lasteyrie (R. de) et Vidier (A.). Bibliographie

générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Tome VI, 3e livraison : nos 120128 à 126721. Gr. in-4 à 2 col., p. 401 à 600. Paris, Ernest Leroux.

45. — La Taille (J. de). Essai de bibliographie pour servir à l'histoire de la maison de La Taille. In-8, 43 p. Besançon, impr. catholique de l'Est.

46. — Lauer (Ph.). De la signification du mot « France » aux époques mérovingienne et carolingienne. In-8, 8 p. Paris, impr. Renouard.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

A l'aide de notes de Félix Bourquelot, conservées à la bibliothèque de Provins, montre que le sens du mot « Francia » n'a pas varié autant qu'on l'a dit, depuis l'origine jusqu'à l'époque capétienne; il a toujours désigné la région du principal établissement des Francs, comprise entre le Rhin et la Loire.

47. — Lazard (L.). Répertoire alphabétique du fonds des domaines aux archives départementales de la Seine. Deuxième partie : série des dossiers (compléments et nouveaux versements). In-8 à 2 col., II-174 p. Paris, Champion.

48. — Ledos (E.-G.). Un nouveau manuscrit du poème d'Achard d'Arrouaise sur le *Templum Domini*. In-8, 18 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

49. — Le Sourd (A.). Mémoires de Jacques de Banne, chanoine de Viviers, publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, avec une introduction, des notes et une table. In-8, XV-94 p. Aubenas, impr. Habauzit.

(Extrait de la Revue du Vivarais.)

Ces Mémoires, très savamment annotés par notre confrère, grâce à sa connaissance approfondie de l'histoire des familles vivaroises, sont l'œuvre, restée jusqu'ici inédite, d'un chanoine de Viviers dont l'abbé Rouchier a reconstitué jadis la biographie, que M. Le Sourd complète. Ils embrassent les années 1567 à

1637 et, s'ils n'offrent aucune valeur littéraire, ils seront précieux à consulter pour l'histoire locale et régionale, dont beaucoup de petits faits y sont soigneusement notés; l'histoire générale elle-même y trouve son compte par le récit que donne Jacques de Banne des événements militaires survenus en Vivarais de 1628 à 1630, par la mention de la mort tragique de Montmorency à Toulouse en 1632, — l'auteur l'avait connu et nous le décrit, — et par les nombreux détails sur l'épidémie de peste qui ravagea tant de provinces de France à cette époque.

50. — Lot (F.). La Loire, l'Aquitaine et la Seine de 862 à 866 : Robert le Fort. In-8, 38 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

51. — Marin (abbé). Saint Nicolas, évêque de Myre (vers 270-341). In-18, XVI-293 p. Paris, J. Gabalda.

52. — Mars (F.-D.-Noël). Histoire du royal monastère de Saint-Jacut-de-l'Isle-de-la-Mer, composée en 1649; nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée. In-8, 109 p. avec gravures et plan. Nantes, Louis Durance.

53. — Martineau (A.). Les origines de Mahé de Malabar. In-8, XVI-319 p. avec cartes et plans. Paris, Édouard Champion; Émile Larose.

(Extrait de la Revue de l'histoire des colonies françaises.)

54. — Mathieu (A.). La convocation des États généraux de 1789 en Languedoc. In-8, 156 p. Montpellier, impr. Firmin et Montane.

55. — Maton (F.). La souveraineté dans Jean II Juvénal des Ursins. In-8, 166 p. Paris, Société du Recueil Sirey (Léon Tenin, directeur).

56. — Mesnel (abbé J.-B.). Les saints du diocèse d'Évreux. Fascicule 5 : les bienheureux martyrs d'Acquigny, saint Mauxe et saint Vénérand, V^e^ ou VI^e^ siècle. In-8, 123 p. Heudreville-en-Lieuvin, par Tiberville (Eure), l'auteur.

57. — Mingasson (chanoine G.). Archidiocèse de

Bourges : publication du pouillé de 1772 et du stilus (incunable) de 1499. In-8, 131 p. Bourges, impr. Ve Tardy-Pigelet et fils.

58. — Monal (E.). Les maîtres apothicaires de Nancy du xviie siècle. In-8, viii-239 p. avec gravures dans le texte et 5 planches hors texte. Nancy-Paris, Berger-Levrault.

59. — Montmorand (M. de). Une femme poète du xvie siècle : Anne de Graville; sa famille; sa vie; son œuvre; sa postérité (l'amiral de Graville et ses filles; les Balsac d'Entragues; Rauffet et Robert de Balsac; le roman d'amour d'Anne de Graville; ses rondeaux; Palamon et Arcita; Jeanne de Balsac; les d'Urfé; Casanova et la marquise d'Urfé; François de Balsac et Marie Touchet; Entraguet et les Mignons; le duel de 1578; le drame de Blois; Catherine-Henriette de Balsac, marquise de Verneuil, et Marie-Charlotte de Balsac; la duchesse d'Épernon, carmélite). In-8, x-328 p. et une gravure. Paris, Auguste Picard.

Ce livre, d'un lettré très érudit, est de la plus agréable lecture. Autour du portrait que, malgré la rareté des documents, il a su faire très vivant d'Anne de Graville, femme poète du xvie siècle, M. de Montmorand a très heureusement accroché un certain nombre de médaillons où s'inscrivent les figures des plus notables alliés et descendants de la grande dame. C'est, reconstituée à grands traits, pendant quatre siècles, la chronique souvent tragique, amusante aussi, parfois scandaleuse, — mais M. de Montmorand sait tout dire sans appuyer, — de ces familles illustres qui portèrent les noms de Malet de Graville, de Balsac d'Entragues et d'Urfé. Après une mention donnée au grand amiral Louis Malet, qui joua un rôle si important pendant trois règnes et dont Perret a jadis écrit l'histoire, défilent devant nos yeux les deux capitaines Rauffet et Robert de Balsac, mêlés à tous les drames et à toutes les expéditions du temps de Louis XI et de Charles VIII, personnages hauts en couleur et vraiment représentatifs d'un temps qui tient à la fois du moyen âge et de la Renaissance; puis les trois filles de Louis Malet et de Marie de Balsac, dont l'aînée fut la grand'mère de ce vidame de Chartres, François de Vendôme, célèbre pour sa magnificence et aimé de Catherine de Médicis, dont la seconde épousa Chaumont d'Amboise, le neveu du grand cardinal Georges, et dont la troisième, Anne, autour de laquelle

tout gravite dans ce livre, après un roman d'amour suivi de l'enlèvement classique et du mariage secret avec Pierre de Balsac, — le tout fort galamment conté par M. de Montmorand, — fut bonne épouse, mère féconde (elle eut jusqu'à onze enfants) et trouva moyen, par surcroît, de mettre au jour quelques milliers de vers; à son œuvre poétique, point méprisable et qui procède à la fois d'Alain Chartier et de Boccace, à l'auteur de rondeaux, avouons-le, médiocres, et de ce roman de *Palamon et Arcita*, où percent quelques vers heureux, vraiment dignes d'une contemporaine de la Marguerite des Marguerites, M. de Montmorand a consacré deux chapitres, qui, sans engouement et dans la note juste, forment une jolie page de notre histoire littéraire. Et voici venir, ensuite, les « enfants terribles » : ces deux frères, François de Balsac et Entraguet, l'adversaire, en un duel fameux, du mignon de Henri III, Caylus, tous deux mêlés au drame de Blois, dont, après le vivant récit donné par M. de Vaissière dans ses *Assassins*, M. de Montmorand ne fait qu'effleurer la chronique; — ces deux sœurs, Henriette et Charlotte de Balsac d'Entragues, d'une égale ambition et d'une égale audace, l'une marquise de Verneuil et, de par une promesse imprudemment signée par l'amoureux Henri IV, presque reine de France, l'autre, aimée puis délaissée par Bassompierre, mourant néanmoins parée du titre de maréchale de France; — enfin, au bout de la lignée, — après avoir entrevu au passage l'auteur de l'*Astrée*, qui avait peut-être lu le *Palamon et Arcita* de sa trisaïeule, et cette excentrique marquise d'Urfé-Pontcarré du XVIII^e^ siècle, que ce brigand de Casanova exploita si bien, — voici, pour nous remettre de si singuliers spectacles, deux vraiment pures figures : Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, digne contemporain de Vincent de Paul, dont il enrichit par son testament l'œuvre charitable, et Anne d'Épernon, qui, quoique unique héritière de son nom illustre, n'hésita pas à se cloîtrer au Carmel de la rue Saint-Jacques, où cette petite-fille de Henri IV vécut cinquante-trois ans dans l'austérité la plus rude et accueillit un jour, par une providentielle rencontre, celle qui, aimée de son cousin Louis XIV, avait porté dans le monde le nom de duchesse de la Vallière. — S'il est vrai, comme l'a écrit quelque part Henri Bordier, que la véritable histoire de France est celle de ses grandes familles, M. de Montmorand en a écrit une attachante page.

60. — Moret (H.). Le Croisic; précis historique sur la presqu'île croisicaise et la région environnante. In-8, 344 p. avec illustrations. Rennes, impr. Oberthür.

61. — Omont (Henri). La collection Doat à la Bibliothèque nationale : documents sur les recherches de Doat dans les archives du sud-ouest de la France de 1663 à 1670.

In-8, 51 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

Tous les érudits qui fréquentent le département des manuscrits de la Bibliothèque connaissent la collection de 258 volumes, qui porte le nom de Jean de Doat, président à la Chambre des comptes de Navarre; encore que les copies dont elle se compose soient bien défectueuses, c'est une source des plus abondantes pour notre histoire méridionale, Doat et ses copistes ayant travaillé dans nombre de fonds d'archives dont certains sont aujourd'hui mal représentés dans nos dépôts provinciaux. Ce que l'on connaissait mal ou point, c'était l'histoire des voyages et des recherches accomplis de 1663 à 1670 par Doat et ses collaborateurs pour le compte de Colbert. M. Omont a pu la reconstituer à l'aide des mémoires mêmes envoyés par Doat au ministre et retrouvés dans un manuscrit des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale, parmi les papiers d'un ancien garde du département des imprimés, Claude Sallier, à qui ils avaient été communiqués à l'occasion d'un projet d'histoire générale de la France et de ses provinces, dont, vers 1735, ce savant se fit l'initiateur auprès du ministre Maurepas. On suit dans ces notes, jour par jour, les pérégrinations de Doat et de ses copistes, tous méridionaux, mais de science paléographique diverse et généralement modérée; on y note leurs dépenses, les incidents de leurs voyages, — l'un d'eux faillit perdre la vie dans une rixe à Carcassonne, — les difficultés rencontrées auprès de certains détenteurs d'archives, l'envoi des copies à Paris, etc. Notons que deux des registres de la collection restèrent par mégarde à Pau, où ils font aujourd'hui partie des archives des Basses-Pyrénées, sous les cotes E 10 et 11.

62. — Pfister (C.). Extrait d'un mémoire sur l'Alsace de l'année 1735; état ecclésiastique de la province. In-8, 37 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique).

63. — Pissier (A.). Domecy-sur-le-Vault. In-8, 203 p. Auxerre, impr. Gallot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

64. — Pocquet du Haut-Jussé (B.). Les comptes du duché de Bretagne en 1435-1436. In-8, 25 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

65. — Porée (chanoine). Les séminaires normands du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle; rapport présenté à la Société libre de l'Eure, le 23 janvier 1916. In-8, 10 p. Évreux, impr. de l'Eure (G. Poussin, directeur).

66. — Puaux (F.). Les défenseurs de la souveraineté du peuple sous le règne de Louis XIV. In-8, 126 p. et portrait. Paris, Fischbacher.

67. — Prinet (M.). Winricus de Pomerio, abbé de Stavelot et de Malmédy; son sceau; ses armoiries; son véritable nom. In-8, 7 p. Paris, Rollin et Feuardent.

(Extrait de la Revue numismatique.)

Établit très ingénieusement que ce personnage de la fin du XVI^e^ siècle, qu'on a voulu à tort rattacher à la famille bretonne des Chrestien, seigneurs de Pomorio (aujourd'hui Côtes-du-Nord, commune de Tréveneuc), s'appelait en réalité Winrich de Bongart, Bongart (nom porté par plusieurs localités de l'empire d'Allemagne dans le bassin inférieur du Rhin) étant l'équivalent du mot latin du moyen âge *Pomerium* et signifiant comme lui terrain planté d'arbres fruitiers, verger.

68. — Régné (J.). La grande peur en Vivarais (fin juillet 1789); contribution à l'étude de la formation des légendes. In-8, 30 p. Privas, chez l'auteur de « l'Histoire du Vivarais ».

(Extrait de la Revue historique de la Révolution française et de l'Empire.)

69. — Renaudet (A.). Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie (1494-1517). In-8, XLVIII-745 p. Paris, Édouard Champion.

70. — Reure (chanoine). Jean de Chateaumorand a-t-il retardé de cinquante ans la prise de Constantinople par les Turcs? In-8, 11 p. Montbrison, impr. Éleuthère Brassart.

(Extrait du Bulletin de la Diana.)

71. — Rodière (R.). La recommandation des seigneurs au prône sous l'ancien régime. In-8, 14 p. Abbeville, impr. F. Paillart.

(Extrait du Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville.)

72. — Rodière (R.). Les chartes de Saint-Martin-des-

Champs relatives au Ponthieu et aux pays voisins. In-8, 21 p. Abbeville, impr. F. Paillart.

73. — Rondeau (chanoine F.). L'hôtel de Villoutreys avant, pendant et depuis la Révolution. In-8, 25 p. Angers, G. Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

74. — Rouquette (J.). La Réforme à Maguelone au XIIIe siècle. In-8, 115 p. Montpellier, L. Valat.

75. — Roux (R.). Charles Mercier, procureur général à Montbéliard (1522-1594); sa vie, son procès, sa captivité, sa réhabilitation (d'après des documents d'archives inédits). In-8, 106 p. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise.

(Extrait des Mémoires de la Société d'imprimerie montbéliardaise.)

76. — Saché (M.). Les fillettes de Louis XI et le château d'Angers. In-8, 20 p. Angers, G. Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

77. — Stein (Henri). La désolation des campagnes gâtinaises pendant la guerre de Cent ans. In-8, 23 p. Fontainebleau, impr. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

A l'aide de documents, particulièrement extraits des registres du Trésor des chartes, notre confrère reconstitue ici le bilan des ruines et des destructions accumulées, pendant la seconde moitié du XIVe siècle, dans les anciens diocèses de Sens et d'Orléans. Il complète ainsi l'ouvrage bien connu et déjà vieux de vingt ans du P. Denifle, qui n'a guère utilisé que les archives du Vatican et est très pauvre de renseignements sur la désolation des églises en Gâtinais.

78. — Stein (Henri). Notre frontière de l'Est; la France et l'Empire à travers l'histoire et les origines du pangermanisme. In-8, 128 p. Paris, Alcan.

C'est toute l'histoire des relations de la France et de la Germanie, envisagée d'un point de vue spécial, qui est retracée à larges traits dans ces pages issues d'une communication faite à

un Comité d'études et de propagande française. L'auteur s'est proposé, dans ce travail synthétique, de montrer quelle répercussion eurent sur les fluctuations de notre frontière de l'Est les rapports entre les deux pays et d' « expliquer les causes anciennes et profondes de la lutte qui, présentement, met aux prises les deux nations voisines combattant pour un idéal différent : l'une pour l'asservissement du monde, l'autre pour la justice et la liberté ». Livre de vulgarisation, sans doute, mais livre au premier chef utile que celui-ci : tous ceux, — et ils sont nombreux en France, — qui n'ont jamais su ou voulu savoir l'histoire éminemment instructive de ce pays, tous ceux aussi qui l'ont trop oubliée y trouveront l'exposé clair, précis, complet de ce qu'à été, au cours des siècles, à l'égard de la France, la politique des maîtres successifs de cette Germanie jalouse et avide de nos richesses, Habsbourg surtout et Hohenzollern : de son fait, depuis la ruée barbare du v^e^ siècle jusqu'au présent jour, — nous en faisons la dure et, espérons-le, dernière expérience, — nous avons été en péril constant d'invasion, et le pangermanisme, qui nous visa toujours de préférence, est peut-être beaucoup plus ancien que Leibniz qui en codifia les principes et trouva, aux XIX^e^ et XX^e^ siècles, les enragés commentateurs que l'on sait. Et la vraie conclusion à quoi aboutit cette étude, c'est que, pour nous préserver à l'avenir du fléau qui périodiquement a troublé notre vie nationale, il faut que nous soit rendue la frontière naturelle qui sépare la Gaule de la Germanie, celle que voulurent tous nos rois, que visa Richelieu, que fixa Louis XIV, et que soit abattue à tout jamais la légende d'un Rhin exclusivement allemand.

Du bibliographe consommé qui a signé ces pages, on ne pouvait qu'attendre une parfaite documentation ; M. Stein connait tout ce qui s'imprime en Allemagne et en France ; mais, mieux, il sait s'en servir, et son plus grand mérite reste d'avoir su dominer un sujet si vaste, en ordonner sous des titres de chapitres frappants et suggestifs la surabondante matière et soutenir jusqu'au bout sa thèse, sans passion, avec une force calme, persuasive et convaincante.

79. — URSEAU (chanoine Ch.). Cinq lettres patentes extraites des archives de la seigneurie du Pimpéan en Anjou ; communication faite à la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. In-8, 26 p. Angers, G. Grassin.

80. — UZUREAU (F.). Les gouverneurs de l'Anjou et du Saumurois. In-8, 41 p. Angers, G. Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

81. — Viard (J.) La Cour (*Curia*) au commencement du XIV^e^ siècle. In-8, 16 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

82. — Wrangel (comte F.-U.). Origines et débuts du Royal-Suédois, actuellement 89^e^ de ligne, d'après des documents inédits, suivis d'un choix de lettres inédites ainsi que d'une liste d'officiers suédois au service de la France au XVIII^e^ siècle. In-16, 149 p. et portrait. Paris, Eugène Figuière.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 1er MAI 1917,

A quatre heures, dans la grande salle des cours de l'École des chartes,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. DELAVAUD, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 juin suivant.)

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le Président (voir p. 67);

2° Du rapport de M. R. Delachenal, secrétaire, sur les travaux et publications de la Société pendant l'exercice 1916-1917 (voir p. 82);

3° Du rapport de MM. de Lasteyrie et G. Daumet, censeurs, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice 1916 (voir p. 96).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. Léon Lecestre, trésorier de la Société, sont mises aux voix par M. le Président et adoptées par l'Assemblée.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1921 :

MM. BOULAY DE LA MEURTHE, DELABORDE, DELACHENAL, DURRIEU, GUILHIERMOZ, HANOTAUX, IMBART DE LA TOUR, LANGLOIS, LEFÈVRE-PONTALIS, VAISSIÈRE (DE).

Sont élus membres du Conseil, en remplacement de

MM. le marquis DE LABORDE, le marquis DE SÉGUR et le marquis DE VOGÜÉ, décédés, et dont les pouvoirs expiraient respectivement en 1919 et 1920 :

MM. le marquis DE BEAUCHESNE,
le duc DE LA FORCE.
Maurice PROU.

Sont réélus censeurs :

MM. G. DAUMET,
Ch. DE LASTEYRIE.

La séance est levée à cinq heures et demie.

DISCOURS DE M. DELAVAUD,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 1916-1917.

Messieurs,

Depuis le début de la guerre qui a ajouté tant de pages glorieuses à l'histoire de notre pays, c'est la troisième fois que votre Bureau vous présente l'exposé des efforts que, durant l'année écoulée, nos confrères ont poursuivis, sous la tourmente, pour sauver de l'oubli d'autres pages précieuses de l'histoire de l'ancienne France. C'est la troisième fois que le Président de notre compagnie doit, à la veille de quitter ce fauteuil, vous exprimer la pensée qui s'impose en ce jour : l'espoir que son successeur puisse célébrer la victoire décisive, plus ou moins proche, mais certaine, qui sera pour les bons Français encore plus qu'une récompense, un réconfort préparant le renouveau d'une activité féconde.

Ce jour, dont l'aurore commence à poindre, beaucoup de ceux qui ont espéré en voir le lever triomphal ne le vivront pas. La mort qui, au cours de la guerre, a été cruelle pour tant d'historiens, a éclairci cette année encore les rangs de notre Société en frappant des confrères qui nous faisaient tout particulièrement honneur. La liste en est longue et éclatante.

Comment ne pas saluer tout d'abord la mémoire de celui qui a rencontré sur le champ de bataille cette mort tant de fois bravée par lui, Augustin Cochin, né le 22 décembre 1876, tombé au calvaire d'Hardécourt le 8 juillet 1916? Ancien élève de l'École des chartes, classé par ses maîtres le premier à l'entrée et à la sortie, membre de la Société depuis le 2 juin 1908, il avait donné à la science historique plus que des espérances déjà et il allait terminer le manuscrit d'un important ouvrage sur la Révolution lorsque la guerre l'arracha à ses études. Dans les traditions de sa famille, il avait trouvé à la fois le culte des lettres et la pratique de toutes les vertus du citoyen. Il était préparé à devenir ce qu'il fut, le soldat et le chef que montrent en lui ces fragments de correspondance récemment publiés par la piété de ses proches et de ses amis.

Une phrase m'y a frappé, qui me paraît traduire la sereine vertu de ces héros que ni la maladie ni la vieillesse n'ont familiarisés avec la pensée de leur fin et qui, dans toute la force de leur vigueur physique, acceptent pourtant l'idée qu'à chaque instant la mort les peut surprendre. « L'homme qui tombe, a écrit Augustin Cochin, l'homme qui tombe se sacrifie en pleine connaissance. » Il était prêt à ce suprême sacrifice. Il avait rêvé la gloire de l'historien et il a été de ceux qui, sur la Marne, en Champagne, à Verdun, sur la Somme, ont écrit de leur sang une héroïque histoire.

Ce n'est pas la mort du soldat qui nous a enlevé M. le marquis de Vogüé[1], le 10 novembre dernier, mais il est tombé lui aussi à un poste de combat, ayant consacré à l'organisation et à la direction des œuvres de la Croix-Rouge les dernières forces de sa robuste vieillesse. Aussi bien la figure de notre regretté confrère n'évoque-t-elle pas, à vos yeux comme aux miens, les mêmes idées de devoir, de discipline, de désintéressement qui font la grandeur de la vie militaire? Ces idées, ils les avaient héritées d'une de ces familles de noblesse provinciale vouées de tout temps au

1. Né à Paris le 18 octobre 1829.

métier des armes et qui formaient la solide armature de notre ancienne armée. Il eut, lui aussi, l'honneur de « servir ». Dans la période d'union sacrée qui suivit nos désastres de 1870, il remplit avec dignité le rôle de représentant de la France à l'étranger. Ambassadeur à Constantinople, puis à Vienne, il n'avait pas encore cinquante ans lorsqu'en janvier 1879 il quitta la carrière. Il n'était pas homme à se consumer en vains regrets ou en non moins vaines espérances, ni à s'enfermer dans une oisiveté boudeuse : il continua à servir la France et à lui faire honneur. Président très actif de la Société d'agriculture et de la Société de secours aux blessés, il fut aussi de ceux qui croient que pour la santé morale de la nation c'est un traitement efficace que de rappeler à sa mémoire les grandeurs et les épreuves de son passé. Revenant aux études historiques de sa jeunesse, qui dès 1868 lui avaient valu un fauteuil à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il s'appliqua à des recherches d'un intérêt plus moderne qui lui firent ouvrir en 1901 la porte de l'Académie française. Membre de notre Société depuis le 3 février 1880, membre du Conseil depuis 1883, il publia pour nous les *Mémoires du maréchal de Villars*, dont la correspondance lui fournit la matière de deux autres volumes et dont il saluait encore la mémoire lors de la célébration du deuxième centenaire de la victoire de Denain : c'est bien peu de temps avant la nouvelle invasion qui a été arrêtée par la victoire de la Marne, sœur de la journée de Denain : l'une et l'autre ont prouvé que les revers momentanés de la France ont toujours les lendemains triomphants qu'elle sait mériter. M. de Vogüé ne nous a pas donné seulement cette haute leçon de patriotisme. En 1891, à la veille de quitter la présidence de la Société qu'il venait d'exercer, il appelait notre attention à la fois sur le bénéfice que l'historien doit tirer de l'examen des archives privées et sur les saines leçons de philosophie sociale que l'on peut dégager de l'étude de ces papiers de famille. Convaincu de l'intérêt historique et de la nécessité morale du maintien des traditions familiales, il joignit l'exemple au précepte en puisant dans son propre chartrier les éléments d'une histoire

de sa maison, qu'il a caractérisée en ces termes dans la dédicace par laquelle il l'offrit à ses enfants : « Notre histoire n'a rien d'exceptionnel ; c'est celle de cent familles nées sur le sol des anciennes provinces, y grandissant par les voies normales, y collaborant modestement, avec des chances diverses, au long enfantement de la patrie française. Vous la lirez avec le sentiment qui l'a dictée, l'esprit de famille, à savoir : la préoccupation des intérêts collectifs de ceux qui portent le même nom, le respect de ce nom, la reconnaissance pour ceux qui en ont constitué la valeur, la volonté de maintenir cette valeur et de l'étendre si Dieu vous en a donné les moyens, en appliquant aux circonstances présentes un sentiment qui est de tous les temps : la religion du devoir public ou privé, fermement, simplement et chrétiennement accompli. » Ces sentiments ont inspiré toute la vie de M. le marquis de Vogüé.

L'habile emploi des papiers de famille caractérise les œuvres d'un autre de nos confrères, M. le marquis de Ségur, décédé le 13 août 1916. Membre de la Société depuis le 5 juillet 1898, appelé dans le Conseil en 1908, il fut l'un de nos vice-présidents de juin 1911 à juin 1913. Bien que le talent littéraire fût pour lui un bien héréditaire, c'est en 1895 seulement que M. de Ségur, né le 13 février 1853, était entré dans cette carrière de l'écrivain où il connut de rapides et légitimes succès. Le bonne composition de ses livres, la clarté de ses récits, l'agrément de son style, qui lui ont conquis tant de lecteurs et que l'Académie française a récompensés en l'admettant dans son sein, ne doivent pas nous faire méconnaître que, comme historien, il avait aussi d'autres dons. Sagace dans la recherche des documents que gardent les archives privées, il savait les mettre en valeur. L'utilisation de pièces de cette nature convenait tout particulièrement au goût qu'il avait pour l'analyse psychologique. C'est ainsi qu'il a renouvelé l'histoire de M^lle^ de Lespinasse dans un livre qui me paraît son chef-d'œuvre, qu'il a ajouté des traits nouveaux à la physionomie de quelques autres personnages du XVIII^e^ siècle et qu'il a pu composer d'agréables biographies de deux de ses ancêtres,

le maréchal de Ségur et son fils le comte Louis-Philippe de Ségur.

Un autre membre du Conseil, M. le marquis de Laborde, nous a été enlevé le 30 mai 1916. Malgré son âge (il était né le 13 septembre 1840), nous aurions, sans un déplorable accident, pu profiter sans doute longtemps encore des conseils de son érudition. M. de Laborde avait de qui tenir : son grand-père, Alexandre, l'auteur du célèbre *Voyage en Espagne*, avait mérité par ses travaux archéologiques un siège à l'Académie des inscriptions, qui appela en 1842 à ce même fauteuil le père de notre confrère, Léon de Laborde, auteur des beaux ouvrages que vous connaissez et directeur général des Archives de l'Empire. M. le marquis de Laborde avait passé plusieurs années à ces Archives et avait collaboré à la rédaction des Inventaires. Son activité a été grande au Comité des travaux historiques et dans les Conseils de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, dont il fut deux fois président, et de notre Société, où il était entré le 2 août 1864. Membre de notre Conseil depuis le 6 mai 1879, il a été notre Président pendant l'exercice 1898-1899.

Cinq autres de nos confrères nous ont été enlevés. M. le marquis de Bouillé était des nôtres depuis le 4 avril 1865 ; né le 4 mars 1827, fils de l'ambassadeur qui a publié les *Mémoires* du général son grand-père, il était l'auteur d'une étude historique sur les drapeaux français. M. le comte de Lanjuinais, né le 24 juin 1834, député du Morbihan depuis 1881, fils du pair de France et petit-fils du Conventionnel, avait été admis dans notre Société le 5 mars 1872. M. Tissot en faisait partie depuis le 2 novembre 1875, M. le général Valuy depuis le 5 juin 1877 et M^me^ de Boislisle depuis le 2 mars 1909.

En se faisant inscrire parmi nous, M^me^ de Boislisle avait désiré prolonger sur nos listes la présence du nom de celui qui, durant tant d'années, fut, avec le titre modeste de secrétaire, le vrai directeur de notre Compagnie. Ceux qui ont particulièrement connu cette femme distinguée ont dit ce qu'elle fut pour les siens. Il ne sied pas d'insister ici : le

mérite des femmes qui n'ont pas pris part aux concurrences professionnelles doit être loué avec le recueillement convenant à leur modestie. Plus d'une pourtant, confidente attentive et conseillère discrète de celui dont elle partage la vie, est une vraie collaboratrice de son œuvre, sans empiéter sur l'indépendance de sa pensée, heureuse quand à cette tâche délicate elle peut joindre le privilège de diriger, pour sa grande part, la formation du caractère et de l'intelligence d'enfants dignes d'elle comme de leur père.

A quelles études les femmes, gardiennes des traditions domestiques, pourraient-elles s'intéresser plus qu'à celles d'une Société qui a pour mission de maintenir et de développer le souvenir et l'amour des traditions nationales? Pour nous, et c'est une leçon que l'on doit tirer de l'exemple donné par les sociétaires que nous avons perdus cette année et que je viens de louer trop imparfaitement, pour nous tous l'histoire ne peut être simplement un tableau offert à la curiosité d'un dilettantisme intellectuel, une vaine amusette : de la sincérité même de la peinture du passé un enseignement doit surgir.

La valeur éducatrice de l'histoire paraît un axiome dont l'évidence s'impose. On l'a pourtant méconnu : n'a-t-on pas été jusqu'à nier l'intérêt pratique des études historiques pour la formation professionnelle des diplomates et à préconiser la restriction, sinon la suppression à peu près complète, de ces études dans le programme des concours qui ouvrent l'accès de la carrière? Tout change, disait-on : les mêmes circonstances ne se représentent pas, l'histoire n'est pour le diplomate qu'un recueil de précédents désormais inapplicables; à quoi bon s'attarder à apprendre comment se posèrent et se résolurent des questions politiques qui sont mortes à tout jamais, au lieu de regarder les faits économiques qui, seuls aujourd'hui, préoccupent et dirigent les nations? Une telle théorie devait trouver rebelles ceux des diplomates dont le goût pour l'histoire avait déterminé la vocation professionnelle et qui, sans contester l'amplitude

des phénomènes économiques et l'influence des intérêts matériels sur la vie des sociétés nouvelles, retrouvaient sous ces faits et cherchaient à montrer la permanence des passions nationales, courants parfois cachés, mais qui pouvaient en un jour emporter dans leur irrésistible déchaînement les trop faibles digues des intérêts réalistes. Si la psychologie des hommes ne change pas et est éclairée par la connaissance des précédents de l'histoire diplomatique, le caractère de chaque nation ne se modifie pas assez au cours des âges pour ne pas devoir rester l'objet essentiel de la science du diplomate. Les événements actuels prouvent assez combien fut grande l'erreur de ceux qui réduisaient cette psychologie des peuples au calcul de leurs intérêts matériels immédiats, erreur qui favorisa les illusions pacifistes. Le génie propre à chaque nation continue à la mener, des questions nationales que l'on croyait ensevelies dans l'ombre du passé ont reparu, et la politique internationale doit s'appuyer sur l'histoire plus que jamais. Ce n'est là qu'une part, en quelque sorte pratique, de la valeur éducatrice de l'histoire. Elle a une vertu plus haute, c'est de nous montrer quel a été dans la vie internationale le noble rôle joué par la France presque sans défaillances et de nous réconforter par la claire conscience de la mission qui lui est dévolue et par l'idée que nous pouvons, chacun par notre effort, dût-il même rester anonyme, avoir la satisfaction intime d'être de bons ouvriers de la grandeur du pays.

Les études historiques, que l'on qualifie volontiers de paisibles, peuvent donc en vérité être considérées comme des œuvres de défense et d'action nationales. Notre Société a donc pu sans scrupule les poursuivre au cours de la guerre : elle a affirmé ainsi la vitalité de la France. Ceux mêmes d'entre nous, dont d'autres devoirs plus pressants encore sollicitaient l'activité, ont parfois pensé, comme nous le disait récemment Mgr Baudrillart, que « la vie des tranchées permet au soldat quelques heures de lecture et d'étude », détente nécessaire d'un long effort. Il y en a des exemples émouvants, comme celui de ce jeune historien mort

à la veille du jour où il allait soutenir en Sorbonne une thèse de doctorat dont il avait corrigé les épreuves dans les tranchées.

Pour être efficacement des œuvres de défense et d'action nationales, celles de la Société de l'Histoire de France ne devraient-elles pas avoir un programme et une méthode? Dans cette suggestion ne voyez pas, je vous prie, une critique qui serait déplacée, mais l'expression d'une idée qui s'est souvent présentée à mon esprit et que plusieurs d'entre vous ont eue également. Notre secrétaire général qui, par l'étude de l'histoire d'un gouvernement réparateur, a compris mieux que personne la nécessité d'une organisation méthodique, nous disait l'an dernier : « Il faut dès maintenant songer au lendemain de la guerre et le préparer dans le domaine scientifique comme dans le domaine industriel et commercial. Pour obtenir des résultats satisfaisants, il faudra procéder avec ordre et méthode, avoir un programme, ce qui, après tout, n'est pas impossible, même en France. » Surtout en France! dirais-je, car nous trouvons dans la tradition de nos érudits cette méthode même et ces habitudes de collaboration que le développement des tendances individualistes ne nous empêcherait pas de retrouver si nous le voulons bien.

Pour me maintenir sur le terrain des publications de la Société, il est certain que la plupart d'entre elles sont nées d'initiatives individuelles, un peu au hasard des circonstances et des goûts personnels. Il en résulte que des éditions extrêmement désirables nous manquent, bien que nous ayons à notre actif beaucoup de ces œuvres d'intérêt général qu'un travailleur isolé n'aurait pu entreprendre sans aide ni mener jusqu'à l'achèvement. Sans doute est-il malaisé que la Société fasse « la commande » d'une œuvre; le seul cas qui puisse un peu rappeler ce procédé en montre les difficultés, c'est l'édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu*. Je ne crois pourtant pas qu'il soit impossible de susciter certains efforts, d'encourager des projets encore un peu incertains, d'établir une liste de nos desiderata, peut-être de con-

certer notre action avec d'autres sociétés pour éviter tout au moins des doubles emplois ou même pour unir nos forces.

Je n'ai pas la prétention de vous proposer un programme. Je voudrais seulement vous soumettre quelques indications. M. Delachenal a excellemment défini l'objet de l'œuvre qui s'impose pour l'histoire du moyen âge. « Il s'agira pour nous, une fois la paix reconquise, de nous libérer en tout et partout de l'emprise germanique, de ne plus être tributaires de la librairie allemande pour étudier les premiers siècles de notre propre histoire. Nous tiendrons surtout à honneur de contribuer, avec beaucoup d'autres évidemment, à cet affranchissement nécessaire en publiant des chroniques et des annales intéressant le haut moyen âge. » Pour d'autres époques, sur lesquelles l'emprise ennemie était moins redoutable, il faudrait aussi aboutir à la publication de textes d'un intérêt capital, faisant, pour notre part, ce que d'autres ont projeté, comme ils l'ont exposé récemment au Congrès du livre, pour les œuvres littéraires classiques. C'est dans le même ordre d'idées que se plaçait M. Pfister, exprimant à ce Congrès le désir de voir se continuer la collection des textes pour servir à l'étude de l'histoire formée par la librairie Picard et la bibliothèque d'histoire ecclésiastique publiée par la librairie Lecoffre et dont notre regretté Noël Valois a été l'un des collaborateurs. M. Pfister signalait aussi la nécessité d'une publication méthodique de certains textes intéressant l'histoire de la Révolution, comme, il y a quatre ans, M. Édouard Driault soumettait à la Commission des archives diplomatiques le plan d'un recueil de documents sur l'histoire de la diplomatie napoléonienne.

En ce qui nous concerne, notre tâche serait avant tout de remédier aux insuffisances et aux lacunes des grandes collections publiées au début du XIX^e^ siècle. Il est vraiment pitoyable que nous devions chercher dans la collection Michaud le soi-disant texte des *Mémoires de Sully*, pour la critique desquels d'importants travaux préparatoires ont été faits sans qu'aucun écrivain semble avoir envisagé la

possibilité d'une édition scientifique. Il est aussi des mémoires importants qui n'ont pas été compris dans les grandes collections, par exemple ceux de Déageant et ceux d'Henri Arnauld : à ceux-ci on pourrait, si on les rééditait, joindre les lettres si précieuses et encore inédites qu'il adressa à son ami Barillon en 1642 et 1643. Nous voudrions pouvoir lire dans une bonne édition les agréables mémoires de Nicolas Gargot, complétés par les documents mettant en lumière cette physionomie aventureuse.

On ne peut songer à réimprimer les gros volumes de Vittorio Siri, mais il serait bien utile qu'un historien soumît à un examen critique les sources de ces recueils et je ne croirais pas sans intérêt la publication de la continuation inédite de son *Mercure*, cette histoire de la Fronde pour laquelle il avait eu à sa disposition les pièces du cabinet de Mazarin et dont le manuscrit a été retrouvé à la bibliothèque municipale de Florence.

Si je voulais parler d'œuvres inédites, quelle longue énumération! On a oublié l'offre qui fut soumise il y a bien longtemps à la Société par feu le duc de Noailles d'un recueil des lettres de M^me^ de Maintenon. M. Farges nous avait promis une réédition du *Journal* de Colbert. La publication d'un supplément à la correspondance du cardinal de Richelieu ne s'impose-t-elle pas? Je voudrais bien être assuré de pouvoir vous donner le *Journal* d'Arnauld d'Andilly qui, imprimé à quelques exemplaires seulement, peut être considéré comme inédit et qui doit faire partie de la réédition des *Mémoires* du même personnage, entreprise pour la Société lorsque j'avais plus de loisir que maintenant. Vous avez en main le début de la correspondance des Ambassadeurs milanais à la cour de France; personne n'oserait former le projet de publier celle des Ambassadeurs vénitiens, dont la copie est d'un accès facile, ni celle des Ambassadeurs florentins, si curieuses qu'elles soient. Mais le dessein avait été formé jadis de mettre au jour celle des Ambassadeurs d'Espagne, que les circonstances ont amenées dans nos Archives. Et les Mémoires de Pomponne, qu'un jeune historien nous avait promis? Et les Mémoires de Torcy? Le texte

en est connu et en a été assez exactement imprimé, mais une édition critique n'est-elle pas à souhaiter? On y comprendrait les mémoires secrets dont Torcy emprunta les éléments au secret de la poste. Et la correspondance de la marquise d'Huxelles, feuilles de nouvelles dénuées de valeur littéraire, mais d'un grand intérêt documentaire? Je ne parle pas des charmantes lettres que Callières lui envoya de Ryswick. Dois-je citer encore les lettres de Bartet, dont un recueil fut, je crois, jadis préparé, les rapports diplomatiques et militaires de Chamlay, la correspondance du maréchal de Brézé, les mémoires du maréchal de Belle-Isle que M. de Boislisle nous recommandait en 1897, le Journal du duc du Maine qu'une auguste bienveillance avait jadis communiqué à notre regretté maître et le Journal du Chancelier Pontchartrain que gardent des archives de famille?

Je ne sais si la Société pourrait d'autre part encourager, de quelque manière, la publication de ces instruments de travail qui nous manquent, mais qui, si utiles qu'ils soient, semblent sortir des cadres de ses travaux. Le recueil des *Manuels de bibliographie historique* publiés par la librairie Picard est encore incomplet. En ce qui concerne les sources manuscrites, souhaitons une nouvelle édition du livre de MM. Langlois et Stein sur les *Archives de l'Histoire de France;* mais pouvons-nous espérer que des érudits nous donneront jamais de ces sources une nomenclature, je ne dis pas complète, mais comprenant la majeure partie des pièces qui ne sont pas isolées? Peut-être, en partageant méthodiquement la tâche...? Tout au moins l'examen du projet d'inventaire des archives privées, dont nous parlait jadis M. de Vogüé, pourrait-il n'être plus retardé; c'est dans quelques-unes de ces archives qu'est conservée une grande partie de la correspondance de nos anciennes dynasties ministérielles.

Si chaque historien doit presque composer la bibliographie nécessaire à la préparation de ses travaux, plus exact est-il encore de dire que, sauf pour la période du moyen âge, il doit faire la bio-bibliographie de l'époque qu'il étudie. Que nous manquions d'une biographie française satisfaisante,

c'est inimaginable. La guerre a interrompu le projet dont un éditeur parisien avait confié l'exécution à deux érudits assistés de nombreux collaborateurs, projet conçu sur un vaste plan. Certains pensent que des recueils spéciaux, par exemple une biographie diplomatique, seraient d'une exécution plus facile. Je ne voudrais pas oublier de citer les services que nous rendent les recherches faites sur les guerriers et les magistrats du XVI[e] siècle par notre confrère M. Fleury Vindry, mais nous n'avons que de trop rares et trop incomplètes listes des ministres, des diplomates, des hauts fonctionnaires; la liste des ambassadeurs et ministres de France publiée en 1833 par M. Guérard est, à vrai dire, trop inexacte pour être d'aucune utilité. En dehors d'elle, nous n'avons dans cet ordre d'idées que des travaux isolés et de valeur inégale, par exemple dans quelques volumes du *Recueil des instructions* publié sous les auspices du ministère des Affaires étrangères. Je dois naturellement mettre hors de pair les listes dressées par M. Édouard Rott dans son histoire de la représentation française en Suisse. Des professeurs de l'Université d'Oxford ont dressé pour leurs élèves des listes analogues, avec des indications assez sommaires mais suffisantes, sur les sources de l'histoire de chaque ambassade; deux fascicules de cette publication concernent les relations de la France et de l'Angleterre de 1603 à 1763. M. Imbart de la Tour, notre confrère, a exposé il y a trois ans à la Société d'histoire diplomatique un projet de ce genre et plus complet, mais dont l'exécution a été arrêtée par la guerre.

Vous me pardonnerez d'insister encore sur les lacunes de la documentation dont nous disposons pour notre histoire diplomatique. Il serait vain de croire que l'on puisse de longtemps refaire la vieille histoire de Flassan. Des études spéciales et surtout des travaux d'approche, voilà tout ce que nous pouvons désirer. Il est réservé au ministère des Affaires étrangères de poursuivre la publication des inventaires de la correspondance politique et d'entreprendre le dépouillement de la correspondance consulaire, trop rarement utilisable jusqu'ici. D'autre part, l'utilité d'inventaires

comme celui que vient de publier M. Renaudet sur les sources de l'histoire de France dans les archives de Florence n'a pas besoin d'être démontrée. Les instituts français de l'étranger sont particulièrement désignés pour diriger les travaux de cet ordre. Comme il y en a à faire encore pour l'histoire de notre ancienne diplomatie! Quand profitera-t-elle, par exemple, de la réalisation des projets que nous exposait jadis M. de Kermaingant?

Il est un genre de sujets que je me permettrai enfin de recommander particulièrement parce que c'est une étude presque nouvelle, parce qu'elle peut être féconde en enseignements et parce qu'elle doit servir de base à l'histoire vraie des négociations. Je veux parler d'abord de monographies sur chacun de nos postes diplomatiques et consulaires comme celles que nous devons à M. Boppe sur les consulats du Levant et celles que M. René Ristelhueber a commencé de publier sur la Syrie, puis d'une histoire du ministère lui-même, à l'exemple de ce qu'ont fait Armand Baschet pour le dépôt des archives et M. Frédéric Masson pour la période révolutionnaire.

Il faudrait faire revivre les ministres et leurs subordonnés dans leurs bureaux, chacun avec ses attributions et son action réelle. L'histoire diplomatique, en effet, telle qu'on l'écrit trop souvent, ne nous montre guère que des entités impersonnelles, la France, le Gouvernement, le Cabinet de Paris, ou bien des physionomies imprécises de ministres auxquels on attribue toutes les responsabilités des résolutions et de la correspondance et même de notes de chancellerie échangées pour la forme et que personne n'a peut-être jamais prises au sérieux que des écrivains modernes ne pouvant se résigner à négliger aucune pièce officielle. Pour être vraie, juste et vivante, l'histoire diplomatique doit, derrière l'écran des paperasses, découvrir des hommes avec leur passé, leurs idées, leur caractère, et voir leurs gestes. Quelle leçon réelle tirer d'un récit qui n'établit pas les responsabilités de chacun, qui ne nous dit pas : « Un tel a dirigé telle affaire ou s'en est remis à d'autres du soin de la conduire, il a connu ou prévu tels faits, il a formé tel plan, il a subi telle

influence... » Il n'est pas impossible d'arriver à le découvrir, si l'on connaît, avant d'aborder l'examen des documents de l'affaire en cause, l'organisation des services en jeu et les habitudes des hommes qui les composaient. Quand on étudie, par exemple, l'histoire de l'administration centrale, on discerne assez vite la part respective de l'action des ministres et celle des bureaux, et c'est un sujet d'observations piquantes et instructives.

L'éloge des commis des Affaires étrangères sous l'Ancien régime n'est pas à refaire après le portrait achevé que M. le duc de Broglie leur a dédié. Leur connaissance des affaires, leur puissance de travail, leur dévouement et leur désintéressement sont connus. Il resterait à caractériser par des traits précis la physionomie de chacun d'eux. Dans la mesure où je pourrais le tenter, je constaterais qu'ils avaient tous les mêmes méthodes laborieuses, habitués à résumer par écrit les dépêches reçues, à exposer leurs idées et leurs propositions dans des mémoires bien composés, ne laissant rien à l'improvisation de ce que la réflexion, se précisant par l'écriture, peut lui enlever. Telles furent d'ailleurs, autrefois et surtout au XVII^e^ siècle, les habitudes des secrétaires d'État et celles de tous les hommes peut-être qui avaient à prendre des décisions mûries. Ainsi se forma une classe de bureaucrates qui donna à la France, jusqu'à une époque récente, cette administration dont on put dire que l'Europe nous l'enviait, presque tous dévoués aux intérêts de l'État au point de faire de la chose publique leur chose. Si au XVII^e^ siècle plusieurs d'entre eux furent appelés à remplir des missions à l'étranger, si au XVIII^e^ quelques-uns s'élevèrent à de grandes charges diplomatiques, la plupart ne vécurent que pour le bureau. Sous la Restauration encore, un règlement les forçait à fixer leur domicile à proximité du ministère, à dire, quand ils quittaient leur maison, où leurs chefs pourraient les faire chercher, et leur interdisait les réunions mondaines. Nous voilà loin du type classique de l'attaché d'ambassade, qui, même dans les postes diplomatiques de l'étranger, ne s'est répandu qu'au XIX^e^ siècle et est, d'ailleurs, toujours resté exceptionnel.

Il y a eu de mauvais commis. Mais il y en a eu tant de bons! Il y a eu aussi de bons et de mauvais ministres, les qualités et les défauts du chef et des subordonnés s'ajoutant ou se compensant plus ou moins. Au XVII^e^ siècle, la plupart des commis furent les bons conseillers de bons chefs : entre eux s'établissait une collaboration confiante. Plus tard, la médiocrité de certains ministres amena les commis à corriger ou à tenter de réparer les fautes de leurs chefs : usurpation qui peut avoir son excuse, mais dont il est difficile de déterminer les limites légitimes. Les bureaux, dont on médit tant, ont souvent représenté la routine et la procrastination; mais le plus ordinairement ils n'ont eu qu'une défiance justifiée des inspirations hasardeuses et il est des cas où ils ont poussé à l'action des ministres trop timorés ou trop paresseux.

En établissant une liste des commis des Affaires étrangères, en réunissant les textes réglementaires et les autres documents relatifs à l'organisation du département et de chacun de ses services, en étudiant les feuilles d'audiences des ministres, en publiant certaines correspondances intimes qui nous éclairent sur les principes et les méthodes des secrétaires d'État et de leurs collaborateurs, par exemple les conseils donnés par Colbert de Croissy à son fils et futur successeur Torcy et les lettres de quelques commis dont nous avons les portefeuilles, en formant un recueil choisi des manuels du diplomate, depuis celui que Charles Paschal composait à la fin du XVI^e^ siècle jusqu'aux mémoires que d'Hauterive écrivait pour les élèves des relations extérieures sous le règne de Napoléon I^er^, nous pourrions à la fois rendre un juste hommage à de bons et modestes serviteurs de l'État dont le mérite devait se cacher dans l'ombre et apporter une contribution des plus utiles à l'histoire des traditions françaises.

Rapport de M. R. Delachenal, secrétaire, sur l'état des travaux de la Société.

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale, six volumes vous ont été distribués. Il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que, pendant l'exercice écoulé, éditeurs et imprimeurs aient montré une activité méritoire, mais inattendue, ni surtout qu'en pleine guerre votre Conseil ait dérogé aux traditions de prudente économie, par où se maintient et s'affermit la bonne situation financière de notre Société. Un vulgaire accident de brochage explique ce chiffre exceptionnel de six volumes. Le tome I des *Mémoires de Brienne* et le tome II de la *Correspondance du duc de Bourgogne* n'ont pu être prêts à temps pour vous être remis, comme nous l'avions annoncé, avant l'assemblée générale de 1916. Mais je les avais déjà mentionnés l'un et l'autre dans mon rapport, et par conséquent je ne vous en dirai rien de plus aujourd'hui. Je ne retiendrai, pour vous les présenter, que le tome II des *Grandes Chroniques de France*, le tome I des *Dépêches des ambassadeurs milanais en France*, le tome III du *Journal de Jean Vallier* et le tome VI et dernier des *Mémoires de Saint-Hilaire*.

Le tome II des *Grandes Chroniques de France* est en réalité l'avant-dernier d'une publication considérable, dont l'éditeur désigné nous donnera bientôt, je l'espère, les premiers volumes. Pour des raisons que vous connaissez, l'impression ou mieux la réimpression de cette ample collection historique a commencé par la fin, c'est-à-dire par ce qui est la moindre partie, mais de beaucoup la partie la plus originale et la plus vivante de l'œuvre entière. La *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* est maintenant complète par l'achèvement du tome II. J'entends complète quant au texte proprement dit, car il reste à publier, outre

l'introduction et la table, divers suppléments, prévus et indispensables. Ce sera la matière d'un tome III, auquel s'ajoutera un album, reproduisant une cinquantaine de miniatures, tirées d'un exemplaire des *Grandes Chroniques*, exécuté pour Charles V, et l'un des plus beaux manuscrits de la Bibliothèque nationale. La tâche du premier éditeur sera ainsi terminée, et, par les soins de son successeur, commencera une publication de longue haleine, comparable à certains égards à celle des *Chroniques de Froissart*, mais que nous nous flattons de mener à bien dans un moindre délai.

Le volume des *Grandes Chroniques de France*, distribué en 1910, comprenait le règne de Jean II. Celui que vous avez reçu en 1916 embrasse les seize années pendant lesquelles le fils aîné de Jean le Bon, Charles le Sage, s'appliqua et réussit à réparer les désastres causés par l'imprévoyance et le mauvais gouvernement des deux premiers Valois. Tout ce qui a été dit précédemment à propos du tome I serait à répéter ici, et dans les mêmes termes. Nous avons affaire à une œuvre historique dont l'exactitude matérielle et la précision chronologique ne sauraient être trop admirées, mais tendancieuse et officielle au premier chef, visiblement écrite sous l'inspiration de Charles V, qui, d'un bout à l'autre, y a mis son empreinte. Ceci éclate aux yeux quand on lit les pages consacrées au règne de Jean II. Il s'agissait, en effet, de rappeler des souvenirs pénibles ou humiliants, de raconter des événements parfois tragiques, où l'autorité et le prestige du dauphin avaient subi quelque atteinte. Il était donc nécessaire, et pour le présent et pour l'avenir, de créer un courant d'opinion favorable à l'ancien lieutenant du roi et à ses conseillers, défavorable à leurs adversaires, — révolutionnaires parisiens ou partisans de Charles le Mauvais. Mais la méthode ne change pas et ne pouvait changer par le seul fait de l'avènement d'un nouveau roi.

L'exposé de la politique prudente et habile, qui devait procurer la revanche du traité de Brétigny, trahit, non

point par des assertions inexactes, mais par des réticences calculées, la préoccupation de ne rien dire qui ne soit tout à l'honneur du roi. Il en est de même à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'expliquer et de justifier certains actes très critiquables de Charles V, — en réalité des erreurs de sa politique, — par exemple son attitude ambiguë dans l'affaire du *Grand Schisme* ou la confiscation maladroite et injustifiée du duché de Bretagne. La deuxième partie de la *Chronique de Jean II et de Charles V* est d'ailleurs moins bien ordonnée que la première et composée peut-être plus hâtivement. L'intérêt historique n'en est pas moindre et elle constitue, elle aussi, une source d'information incomparable. Seulement, les matériaux à utiliser sont parfois restés à pied d'œuvre. Dans quelques cas, les documents originaux, insérés *in extenso*, complètent un récit trop écourté ou même tiennent lieu de tout récit; un simple dossier est mis sous les yeux du lecteur, mais dont les pièces ont été choisies et disposées par un maître avocat.

C'est à bon escient également qu'a été intercalé dans le corps de la chronique, vers la fin de l'année 1377, un très long morceau, fort curieux à tous égards, mais dont l'étendue n'est pas proportionnée à celle des autres parties de l'œuvre. La relation du voyage de l'empereur Charles IV, à Paris, contraste par son ampleur avec la brièveté, voulue et un peu sèche, du reste de la chronique. Le rédacteur officiel, en multipliant les détails et les descriptions, nous donne pour une fois un avant-goût du reportage moderne. Nul ne songerait à s'en plaindre, car le récit de la réception faite à Charles IV est d'abord un document de premier ordre pour l'étude de la topographie parisienne au XIV^e^ siècle. C'est aussi un document très suggestif pour pénétrer la mentalité de Charles V, si jaloux de ne reconnaître en son royaume d'autre empereur que lui-même, et pour comprendre quel prestige avait valu au roi de France une suite ininterrompue de succès militaires, à une date qui marque vraiment l'apogée du règne.

Ceux d'entre nous qui étaient présents à notre assemblée

générale du 10 mai 1910 n'ont sans doute pas oublié une très érudite et très intéressante communication de M. de Mandrot « sur les dépêches d'ambassadeurs milanais en France durant les premières années du règne de Louis XI ». La publication de ces dépêches venait, en effet, d'être décidée par notre Conseil et, bien qu'il ne fût pas nécessaire de justifier une semblable décision, l'occasion était bonne pour montrer aux membres de la Société, comme au grand public, l'importance et la nouveauté des documents, — inédits pour la plupart, — qui allaient être mis au jour. La lecture faite par M. de Mandrot fut pleinement convaincante et c'est un vrai régal après sept ans écoulés, — ne pourrait-on pas dire, comme Tacite, *magnum ævi spatium*, car certaines années comptent double? — de relire ces pages si pleines, si savoureuses, qui constituent déjà, en attendant mieux, une première et substantielle introduction.

Le tome I des *Dépêches des ambassadeurs milanais en France* commence avec le règne même de Louis XI (fin juillet 1461) et va jusqu'aux derniers jours de l'année 1463. Pendant ces dix-sept mois, les agents du duc de Milan en France se succèdent assez rapidement les uns aux autres. Le premier de tous, Prosper de Camulis, était, du vivant de Charles VII, accrédité auprès du dauphin Louis, réfugié à la cour de Bourgogne, et, après l'avènement du nouveau roi, il le suivit à Reims pour assister au couronnement. Laissé sans instruction, — ce qu'un changement de règne rendait particulièrement embarrassant, — ne recevant plus de subsides, l'envoyé milanais demande son rappel et n'attend même pas la réponse de son maître pour rentrer en Italie, car il considère sa mission comme terminée. La tâche de dissiper certaines préventions récentes de Louis XI à l'égard du duc de Milan, et de rétablir la bonne entente entre les deux princes allait incomber à la grande ambassade, chargée de complimenter le roi de France sur son accession au trône, et dont faisaient partie Pierre de Pusterla, Thomas de Rieti et Laurent de Pesaro. Ces trois personnages, comme Prosper de Camulis, se désignaient au choix du duc de Milan par leur intelligence, leur savoir et les hautes fonctions qu'ils

avaient déjà exercées. Leur *cursus*, tel que M. de Mandrot a réussi à l'établir, en témoigne amplement. Les trois ambassadeurs ne purent cependant que préparer l'accord diplomatique du 26 décembre 1463, sur lequel se termine le tome I des *Dépêches*. L'honneur de conclure cet accord revint à leur successeur, l'orateur milanais, Albéric Malleta.

Tant qu'avait vécu Charles VII, les rapports avaient été faciles entre son fils aîné et François Sforza. Il suffisait, en effet, que la politique italienne du duc de Milan fût sur tous les points en opposition avec celle du roi de France pour que le dauphin n'en connût point d'autre. Ainsi, il se montrait contraire aux prétentions des Angevins sur Naples, comme à celles du vieux duc d'Orléans sur Milan et Asti ; il désapprouvait l'occupation de Gênes par les Français. Lorsqu'il fut sur le trône, ses idées parurent se modifier sensiblement. Moins hostile aux Angevins, peut-être sous l'influence de sa mère Marie d'Anjou, il s'intéressa à leurs entreprises, s'efforçant d'obtenir de Sforza, au prix de compensations inacceptables et dérisoires, l'abandon d'une politique, qu'il avait encouragée jusque-là, et la répudiation des alliances nouées par le duc, notamment de celle qui le liait au prince aragonais régnant à Naples. Louis XI eut d'ailleurs la sagesse de ne point s'obstiner contre la mauvaise fortune. Lorsqu'une défaite eut ruiné à jamais les espoirs de René d'Anjou et de son fils le duc de Calabre, le roi de France prit son parti de l'événement et renonça pour lui-même à toute ambition chimérique.

Savone et Gênes ne pouvant plus, après l'effondrement des Angevins, être d'aucune utilité à la France, il les inféoda à François Sforza, dont il fit ainsi son obligé et son homme-lige en Italie. Cet arrangement, qui n'était que le retour au traité d'amitié et d'alliance, conclu à Genappe trois ans auparavant, n'avait pas été négocié sans peine. Il fait honneur à la dextérité des ambassadeurs milanais, dont les *Dépêches*, mises sous nos yeux et commentées avec une érudition admirable, attestent à chaque page la finesse, la pénétration et le grand sens politique.

Pour l'histoire proprement dite, les documents publiés

par M. de Mandrot sont d'un prix infini. Leur intérêt anecdotique n'est pas moindre parfois. Lisez la consultation donnée par le médecin de Thomas de Rieti au vieux duc de Bourgogne, Philippe le Bon, saigné une première fois par ses médecins attitrés, menacé d'une seconde saignée et d'une médecine, non moins inopportune, étant donnés son âge et la nature de son mal. Avec des moyens très simples, l'Italien le tire d'affaire, au moins momentanément, à la confusion de ses confrères bourguignons, ébahis et forcés de s'incliner, comme tout le monde, devant ce nouvel Esculape. La scène, dans l'ensemble et dans les détails, est digne de Molière.

Tous ces textes, — plaisants par occasion, mais habituellement graves, — méritaient de nous être présentés par le savant éditeur des *Mémoires de Commines* et du *Journal de Jean de Roye*, c'est-à-dire par le savant le plus familier avec l'histoire de Louis XI.

La figure de ce roi prend, d'ailleurs, un singulier relief sous la plume des ambassadeurs milanais. D'une haute intelligence, mais d'esprit mobile et déjà soupçonneux à l'excès, le roi apparaît, au début de son règne, comme l'un des plus grands princes de la Chrétienté, à tel point qu'il ne semble pas exagéré d'évoquer à son propos le souvenir de Charlemagne. Économe jusqu'à l'avarice, il déçoit bientôt les espérances du populaire qui, assez naïvement, avait cru trouver en lui un prince magnifique ou prodigue. Dissimulé et retors, il flatte ou menace tour à tour, — tragédien ou comédien suivant les circonstances, — et malgré tout réussit à séduire ses interlocuteurs par une affectation de bonhomie et de familiarité : en somme, le Louis XI de l'histoire et de la légende, pris sur le vif par des observateurs très avertis, mêlés de près à sa vie, admis dans son intimité et le voyant à toute heure du jour, sans la gêne et l'apprêt des audiences officielles.

Les *Dépêches des ambassadeurs milanais* marquent déjà par je ne sais quoi de plus personnel et de plus moderne la fin du moyen âge et le commencement des temps nou-

veaux. C'est en plein XVII[e] siècle que nous transporte le *Journal de Jean Vallier*, au début du règne de Louis XIV, destiné à tenir une si grande place dans l'histoire, mais dont la rayonnante splendeur ne s'annonce point encore au milieu des calamités et des hontes d'une guerre civile, menée comme un jeu et qui en retient le nom, mais, à voir où elle aboutit, criminelle autant que folle. Déclaré majeur à treize ans révolus, ainsi que le voulait une vieille ordonnance de Charles V, le jeune roi observe et se souvient, n'étant point encore d'âge ni de taille à dominer les événements.

Le tome III du *Journal de Vallier*, dont l'éditeur, M. Courteault, a établi et annoté le texte avec sa conscience et son érudition habituelles, commence à peu près avec la deuxième Fronde, celle qui ne devait se terminer pleinement qu'à la paix des Pyrénées. Triste période, où l'abaissement des caractères est sensible, où les compromissions déshonorantes, l'alliance avec l'étranger laissent peu de réputations intactes. On sait assez ce qu'y perdit celle du grand Condé, et tout l'art d'un brillant historien, — inconsciemment peut-être, mais manifestement partial, — n'a pu voiler certaines fautes ni atténuer certaines responsabilités.

Jean Vallier n'a pas tout su ni tout vu par lui-même, mais curieux, bien informé en général et vivant à Paris au centre des intrigues, il a consigné dans son journal quantité de faits et de particularités, que peu de témoins auraient été à même de connaître et de noter comme il l'a fait. Ce sont d'abord ces séances du Parlement, tumultueuses et bruyantes, — meetings populaires plutôt qu'audiences d'une cour de justice, — où se rendent de singuliers arrêts, mais où les princes eux-mêmes, fourvoyés dans la bagarre, reçoivent parfois de vigoureuses rebuffades. Car si, pour la grande majorité des magistrats, le cardinal Mazarin reste l'ennemi dont l'éloignement et même la proscription sont réclamés avec insistance, toutes les opinions s'expriment librement et non sans courage, en un pareil temps et en un pareil milieu. Telle riposte fort rude, et non moins méritée, atteint en plein Condé lui-même, qui ne trouve rien à répliquer. Il est vrai que, dans la Grand'Chambre, il n'est pas sur son ter-

rain. Ce n'est qu'en rase campagne qu'il fait encore belle figure, tenant tête aux armées royales avec des moyens de fortune : sans argent, sans lieutenants, presque sans troupes; toujours habile capitaine quand l'occasion se présente, que ce soit à la surprise de Bléneau ou dans la défense du faubourg Saint-Antoine. Vallier a raconté après beaucoup d'autres les péripéties de la sanglante journée, qu'une intervention inattendue et le canon de la Bastille rendirent indécise. Mais le lecteur ne suit que d'un œil distrait l'honnête relation du bourgeois de Paris, car un autre récit chante dans sa mémoire, infiniment plus coloré et plus prenant, où le duc d'Aumale a su donner à ce combat de rues, en plein faubourg de la grande ville, une vie et un relief extraordinaires.

Le mois de juillet 1652 finit, d'ailleurs, dans le désordre et l'anarchie, suivant la logique de toutes les révolutions. Le guet-apens de l'Hôtel de ville déchaîne la violence au Parlement et dans la rue, tandis que les vrais instigateurs des troubles achèvent de se déshonorer par des duels meurtriers ou par de tristes scènes de pugilat, comme celle où Condé lui-même a le malheur de se commettre.

Il est inutile de se demander comment Vallier juge les événements tragiques ou burlesques qui se déroulent sous ses yeux. C'est un bon Français et un bourgeois de Paris, sensé et perspicace. Sans doute pour lui, comme pour tant d'autres, tout le mal vient de Mazarin et de l'obstination de la reine-mère à le soutenir; mais la soumission des rebelles n'en est pas moins l'unique remède qu'il voie à une situation dont le péril éclate aux yeux. Surtout, il réprouve l'alliance avec l'étranger qui aurait pu amener l'ennemi aux portes de Paris. En juillet 1652, Noyon n'est-il pas menacé, et Chauny occupé par les Espagnols? Que dire de l'aveuglement du Parlement qui, par arrêt de ce même mois de juillet, institue un lieutenant général du royaume, en dépit de la majorité du jeune roi? Et quel lieutenant général! Gaston d'Orléans, le dernier des hommes par l'intelligence et le cœur. Tous ces dangers, toutes ces aberrations, Vallier les souligne ou les blâme avec beaucoup de bon sens et de force. Son loya-

lisme monarchique, — la plus vieille forme du patriotisme français, — l'empêche de faire cause commune avec les ambitieux ou les fous. Il voit fort bien où est le salut. A tout prix, l'entente doit se faire avec la cour, avec ce monarque de quatorze ans, dont on n'admire encore que la bonne grâce, mais auquel un si grand destin est réservé. L'auteur du *Journal*, qui ne brille pas habituellement par les trouvailles de style, a eu au sujet du jeune roi un mot sur lequel l'éditeur a eu grandement raison d'appeler l'attention du lecteur, car il était prophétique. Décrivant une revue de toutes ses troupes, que Louis XIV, escorté des gendarmes et des chevau-légers de sa maison, était venu passer aux environs d'Étampes, il note que ce jour-là « Sa Majesté parut comme un soleil levant ». C'était bien, en effet, dans un ciel encore voilé de nuages, le lever de celui qui devait être le Roi-Soleil.

Tout le monde connaît les circonstances de la mort de Turenne, telles que M^me^ de Sévigné les a fixées dans une lettre célèbre, une de celles qui ne sont omises dans aucun recueil de morceaux choisis. A la veille d'une action importante, décisive peut-être, Turenne a voulu se rendre compte par lui-même de la force des positions ennemies. Au petit galop, il se porte derrière le front de son armée. A un moment donné, il s'arrête pour examiner l'emplacement d'une batterie que lui montre l'officier général commandant l'artillerie française. Immobilité fatale! Un boulet, peut-être dévié de sa direction première, tombe au milieu du groupe de cavaliers qui entourent le maréchal, enlève le bras gauche de l'officier général, tendu vers la batterie, et, continuant sa course, atteint Turenne en plein corps et le couche sans vie sur l'encolure de son cheval. L'auteur involontaire de l'accident, dont il était la première victime, avait à ses côtés son fils aîné, — jeune officier de vingt-deux à vingt-trois ans, — qui, croyant son père mortellement atteint, se jette sur lui tout en larmes. Mais le blessé trouve la force et le courage de lui imposer silence en des termes, dont La Rochefoucauld lui-même admirait la noblesse, et que

M^me^ de Sévigné trouvait dignes de l'histoire romaine : « Taisez-vous mon enfant. Voyez (en lui montrant M. de Turenne roidi) ! voilà ce qu'il faut pleurer éternellement, voilà ce qui est irréparable ! »

Le fils, témoin de cette scène émouvante et qui recevait une belle leçon d'héroïsme, n'était autre qu'Armand Mormès de Saint-Hilaire, qui a composé les *Mémoires*, réédités pour notre Société, et dont le sixième et dernier volume vient de paraître.

Une introduction, telle qu'on pouvait l'attendre de l'éditeur consciencieux et informé qu'est M. Lecestre, nous permet de faire connaissance avec l'auteur des *Mémoires*. Les origines de sa famille étaient assez modestes. Son père, Pierre de Mormès, sieur de Saint-Hilaire, avait été anobli en 1651 et parvint, comme nous l'avons vu, au grade de lieutenant général. Il fit toute sa carrière dans l'artillerie. Il en fut ainsi de son fils, dont les états de services sont très honorables, sans qu'on puisse en conclure que sa valeur professionnelle ait été au-dessus de la moyenne. Ce fut, dans toute l'acception du mot, un « bon serviteur » qui, de 1672 à 1709, prit part aux différentes campagnes du règne de Louis XIV, et comme administrateur montra les qualités d'ordre et d'exactitude qu'exigeaient ses fonctions. Il fut, en effet, appelé à diriger quelques-uns de nos grands arsenaux militaires, notamment celui de Douai.

De bonne heure, et chaque fois que la paix lui en laissait le loisir, il avait eu le soin de résumer par écrit les événements militaires, dont il avait été le témoin, ou même ceux qui s'étaient passés, dans le même temps, sur un autre théâtre. L'œuvre historique qu'il nous a laissée a été divisée par lui-même en trois parties : la première va de 1661 à la paix de Nimègue en 1678; la seconde s'arrête au traité de Ryswyk (1697); la troisième enfin est consacrée à la guerre de la Succession d'Espagne et prend fin en 1715. Ces *Mémoires*, pour les qualifier comme on l'a fait jusqu'à présent, ont été publiés dès le XVIII^e^ siècle, avec l'infidélité dont les anciens éditeurs étaient coutumiers. Malgré la perte de l'un des meilleurs manuscrits, détruit dans l'incendie de

la bibliothèque des Tuileries, une réimpression intégrale et fidèle était possible, grâce aux copies encore subsistantes et suffisamment correctes. C'est cette réimpression que M. Lecestre a menée à bien, et l'entreprise était d'autant plus justifiée que des juges avertis, comme Chéruel et Arthur de Boislisle, faisaient grand cas des *Mémoires de Saint-Hilaire*. Il semble qu'ils s'en soient exagéré quelque peu la valeur originale. Sans doute ces *Mémoires* ont leur intérêt et leur prix, car, dans les deux premières parties tout au moins, Saint-Hilaire a donné une large place à ses souvenirs personnels, et il est tel événement que nul n'était mieux que lui en situation de raconter exactement. C'est le cas pour la mort de Turenne, où son témoignage est presque unique et rectifie sur plus d'un point le récit classique de M^me^ de Sévigné. Malheureusement, pour la guerre de la Succession d'Espagne, il est visible que Saint-Hilaire ne se pique plus beaucoup de puiser dans son propre fond ; il compile et il résume. Ses sources sont même faciles à retrouver ; il doit beaucoup à la *Gazette de France*, et plus encore à l'*Histoire militaire du règne de Louis XIV*, du marquis de Quincy, ouvrage bien connu et estimé, qui parut en 1726 en sept volumes in-4. Il est juste de dire que, si Saint-Hilaire a mis aussi largement cette histoire à contribution, il n'a pu la lire qu'en manuscrit et grâce à une obligeante communication, car son propre travail était terminé bien avant l'année 1726. Une étude attentive et minutieuse du texte de Saint-Hilaire, et le rapprochement avec d'autres publications ayant trait aux guerres des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, pouvaient seules conduire à une semblable constatation. Elle fait honneur à la perspicacité de M. Lecestre et à sa loyauté d'éditeur.

Pour ne rien omettre des travaux de notre Société, je vous signalerai, dans la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin*, un article de M. Prinet sur les *Usages héraldiques au XIV^e^ siècle d'après les chroniques de Froissart*. Froissart, qui a senti très vivement la beauté du décor de la vie chevaleresque, ne pouvait manquer de noter les particula-

rités relatives au blason, dont la figuration tenait une grande place dans l'équipement des guerriers et la décoration de leurs armes. Sa curiosité toujours en éveil le portait à questionner les hérauts d'armes, connaisseurs et juges en cette matière. Aussi est-il en général bien informé quand il relate les usages héraldiques du XIVe siècle, et n'a-t-il commis, en donnant le blason de tel ou tel seigneur, dont le nom vient sous sa plume, que des erreurs de détail, facilement excusables.

M. Omont a réimprimé pour nous, d'après la minute originale récemment entrée à la Bibliothèque nationale, le contrat de mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Le texte le plus correct de ce contrat avait été donné par D. Lobineau, qui pourtant n'avait eu sous les yeux qu'une copie collationnée du XVIIe siècle. Il y avait donc intérêt à éditer de nouveau, et de façon définitive, ce texte important dont la date, qui n'avait pas toujours été rapportée exactement, doit être fixée, sans contestation possible au 6 décembre 1491.

Enfin, sous la même rubrique générale de *Notices et documents*, M. H. Courteault a publié un *Journal inédit du Parlement de Paris pendant la Fronde*. Il est l'œuvre d'un magistrat, par conséquent d'un témoin autorisé, et correspond à la période comprise entre le 1er décembre 1651 et le 12 avril 1652. Nous avions déjà un *Journal du Parlement*, imprimé à l'époque même, mais qui a souvent la sécheresse d'un procès-verbal; celui que vous pourrez lire dans notre *Annuaire-Bulletin* est beaucoup plus complet et plus vivant.

Quoique le temps me presse, je ne puis, après vous avoir entretenu de nos publications, ne rien dire du grand changement survenu dans les habitudes et dans la vie matérielle de notre Société. Depuis fort longtemps, depuis nos origines, si je ne me trompe, nous avions fait élection de domicile dans une ancienne maison parisienne d'édition, la librairie Renouard, devenue la librairie Laurens. C'est là qu'était en dépôt une bonne moitié de nos volumes et, grâce aux arran-

gements pris, nous étions déchargés de tout ce qui concernait la garde, la distribution et la vente de nos publications. Avec le temps, et surtout par la faute de la guerre, nous étions devenus des hôtes ou des locataires encombrants, qui imposaient à un personnel réduit un service trop compliqué. Bref, nous avons reçu congé dans des termes courtois, mais non moins catégoriques. Il a donc fallu nous résoudre à déménager, pour nous réinstaller ailleurs. Trouver chez un autre éditeur ce qu'on nous refusait désormais dans la maison où nous avions depuis tant d'années nos habitudes eût été peut-être impossible, et en tout cas très onéreux. Fort de l'avis du Comité des fonds, votre Conseil a estimé que le mieux était de nous passer de tout concours intéressé et de faire nos affaires nous-mêmes. La résolution prise, il fallait l'exécuter et dans un assez bref délai. Certes, la chose n'allait pas sans difficultés. Cependant, grâce au zèle, à l'activité et à l'intelligente initiative de notre trésorier, à qui nous ne saurions en être trop reconnaissants, notre déménagement et notre emménagement se sont effectués beaucoup plus tôt et plus simplement que nous n'aurions osé l'espérer. Bref, nous sommes depuis quelque temps déjà dans nos meubles, 46, rue Jacob, et, si notre installation est modeste, elle répond à tous nos besoins et nos divers services sont déjà réorganisés. Le dépôt que nous avions aux Magasins généraux de Grenelle a dû être conservé, en attendant que nous puissions réunir dans un même local le stock entier de nos publications.

Un mot encore pour terminer ce trop long rapport. En dépit de toutes les difficultés que vous connaissez et sur lesquelles je ne reviendrai pas, nous avons réussi à assurer à peu près la régularité de nos exercices. Il est vrai que le renchérissement général, qui se fait sentir dans le commerce des livres comme ailleurs, nous a conduits à fixer à trois, sans compter l'*Annuaire-Bulletin*, le nombre des volumes publiés annuellement, et cette économie forcée a simplifié quelque peu notre tâche d'éditeurs. Quoiqu'il en soit, l'exercice 1915 a été complété dès l'année dernière par la distri-

bution du tome II des *Grandes Chroniques de France* et du tome I des *Dépêches des ambassadeurs milanais en France*. Pour 1916, vous avez reçu déjà le tome III du *Journal de Jean Vallier*, le tome VI des *Mémoires de Saint-Hilaire* et vous recevrez incessamment le tome II des *Mémoires de Brienne*. Pour 1917, nous comptons sur un nouveau volume des *Dépêches des ambassadeurs milanais*, sur le tome IV du *Journal de Jean Vallier* et enfin sur les *Mémoires du maréchal de Richelieu*, qu'éditera pour nous M. Jean de Boislisle. Cette dernière publication, qui ne vous avait pas encore été annoncée, est pour nous une vraie bonne fortune. En effet, l'édition des *Mémoires du maréchal de Richelieu* avait été préparée par Arthur de Boislisle lui-même et il ne reste plus qu'à compléter et à mettre au point le travail, fort avancé, du grand érudit, dont le souvenir est demeuré si vivant parmi nous.

Quant à l'exercice 1918, il est déjà amorcé, car M. Jules Viard ne tardera pas à nous remettre le manuscrit du tome I des *Grandes Chroniques*, ainsi que je vous le faisais entrevoir au début de ce rapport. Qui sait si, dans un an ou deux, je ne pourrai pas vous entretenir de la continuation des *Chroniques de Froissart?*

En somme, nous avons quelque raison d'être satisfaits des résultats obtenus au cours du dernier exercice. Dans l'effroyable tempête qui a paralysé tant d'entreprises publiques ou privées, nous avons travaillé avec une activité à peine ralentie, fidèles à notre mission, qui est de mieux faire connaître, et par conséquent de faire aimer davantage, l'histoire de ce beau et noble pays de France, que nous continuerons à servir sans défaillance, comme pendant plus de trois quarts de siècle l'ont servi et honoré nos devanciers.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'état des finances de la Société au 31 décembre 1916.

Messieurs,

Conformément à nos règlements, nous avons vérifié les pièces comptables et les comptes que M. le trésorier a bien voulu nous communiquer. Voici, quelle était, au 31 décembre 1916, la situation financière de notre Société :

Recettes.

307 cotisations de l'année	9,210 fr.	»» c.
16 cotisations arriérées	480	»»
Rente 3 %.	1,105	»»
Intérêts de 50 obligations Est . . .	708	73
— de 21 obligations P.-L.-M.	279	37
— de 13 obligations Midi . . .	172	90
— de 30 obligations des Magasins généraux	537	30
— de 1 obligation de la Défense nationale	25	»»
— de 8 bons de la Défense nationale	355	»»
— du compte-courant au Crédit foncier.	30	77
Souscription ministérielle	1,470	»»
Vente de volumes par le trésorier . .	138	»»
2 rachats de cotisation	600	»»
Remboursement de 5 bons de la Défense nationale	5,000	»»
Contribution d'un membre de la Société à l'impression d'un volume.	250	»»
Reliquat en caisse au 1er janvier 1916.	7,972	48
Total	28,334 fr.	55 c.

Dépenses.

Impression de six volumes	11,514 fr.	»» c.
Honoraires d'éditeurs	4,500	»»
Frais de magasinage	68	60
— de recouvrement des cotisations .	200	70
— de distribution des volumes . .	293	55
— de gestion	700	»»
Indemnités aux secrétaire, trésorier et rédacteur de l'*Annuaire-Bulletin* . .	925	»»
Impressions diverses et cliché photographique	43	50
Dons à des œuvres de guerre . . .	1,200	»»
Dépenses diverses	270	35
Total	19,715 fr.	70 c.

N. B. — Le compte n'ayant pas été fait avec le libraire, le produit de la vente des volumes par la librairie ne figure pas aux recettes, ni les frais de librairie aux dépenses.

La balance de l'exercice s'établit de la manière suivante :

Recettes	28,334 fr.	55 c.
Dépenses	19,715	70
Restait en caisse au 31 décembre 1916.	8,618 fr.	85 c.

L'excédent ainsi réalisé dépasse les prévisions d'une somme de 7,961 fr. 37.

Cet excédent provient, d'une part, d'un supplément de recettes portant sur le recouvrement des cotisations arriérées, sur le remboursement de trois bons de la Défense nationale, sur deux rachats de cotisations et sur la contribution d'un membre à l'impression d'un volume ; il provient, d'autre part, d'économies réalisées sur l'impression des volumes (six au lieu de sept), sur les frais de recouvrement et de distribution et sur les dépenses diverses.

Le nombre des membres de la Société a assez sensiblement diminué au cours de l'exercice 1916. Il était de 473 le 1er janvier 1916; il est tombé au chiffre effectif de 437 le 1er janvier 1917. Les membres nouveaux admis sont au nombre de 5; par contre, le chiffre de nos pertes s'est élevé à 41, dont 8 décès, 6 démissions et 27 suspensions de sociétaires appartenant à des pays ennemis.

Le projet de budget pour l'exercice 1917 prévoit : 29,188 fr. 85 de recettes et 23,045 fr. de dépenses, soit un excédent prévu de 6,143 fr. 85.

Parmi ces dépenses, figurent 11,000 francs pour l'impression de cinq nouveaux volumes et en outre les frais de librairie pour trois années et demie, le loyer du local où seront déposées les publications, les frais de déménagement et d'installation, ainsi que les honoraires de l'agent qui aura la garde et l'administration de ce dépôt.

Certifié exact et conforme aux écritures de M. le trésorier de la Société.

Paris, le 1er mai 1917.

Les Censeurs :

Ch. DE LASTEYRIE. G. DAUMET.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 JUIN 1917,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MM. DELAVAUD ET G. LEFÈVRE-PONTALIS, PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 novembre 1917.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 mars 1917 et de celui de l'Assemblée générale du 1er mai 1917; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président fait part à la Société du décès de Mme la duchesse de Doudeauville.

Il souhaite la bienvenue à MM. le marquis de Beauchesne, le duc de la Force et Maurice Prou, élus membres du Conseil et présents à la séance.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2600. M. le baron Denys Cochin, membre de l'Académie française, rue de Babylone, n° 53; présenté par MM. Henry Cochin et Delavaud.

2601. M. François Rousseau, boulevard Raspail, n° 276; présenté par MM. Léon Mirot et Delachenal.

Le Conseil procède au renouvellement de son Bureau et de ses Comités.

Sont élus :

Président : M. Germain Lefèvre-Pontalis.

1er vice-président : M. Maurice Roy.

2e vice-président : M. Henri Stein.

Sont réélus :

Secrétaire adjoint : M. Henri Courteault.

Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. Léon Lecestre.

Comité de publication.

Sont réélus :

MM. Boulay de la Meurthe.
H. Cochin.
De Courcel.
Delaborde.
De Mandrot.
Omont.

Comité des fonds.

Sont réélus :

MM. De Barante.
Durrieu.
Moranvillé.
Maurice Roy.

En quittant le fauteuil de la présidence, M. Delavaud adresse ses remerciements au Conseil et se dit heureux de céder la place au savant historien, sous les auspices duquel il a été admis dans la Société de l'histoire de France.

M. Lefèvre-Pontalis, en prenant possession du fauteuil de la présidence, remercie le Conseil de l'honneur qu'il lui a fait et auquel les circonstances donnent encore plus de prix. Au nom de ses collègues, il exprime à M. Delavaud la gratitude du Conseil pour l'autorité et la distinction avec lesquelles il a dirigé nos délibérations. Le président sortant représentait de façon éminente dans notre bureau, et il continue à représenter dans le Conseil, tout ce que l'expérience du diplomate peut ajouter à la science de l'histoire et à la connaissance approfondie des questions que soulève la géographie de tous les temps. Ses beaux travaux d'histoire diplomatique et de géographie historique le préparaient

admirablement à nous apporter la plus utile collaboration. M. Lefèvre-Pontalis insiste, en terminant, sur le rôle et les devoirs de la Société de l'histoire de France qui a la garde d'une partie du patrimoine moral de France.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Nuova rivista storica*, avril-juin 1917. — *La nation tchèque*, revue bi-mensuelle, 1er juin 1917.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, janvier-mars 1917. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1er et 2e trimestres de 1916. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres de 1916. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e et 4e trimestres de 1916. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 1er trimestre de 1917. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1916. — *Mémoires de l'Académie de Dijon*, années 1910-1913, 1913-1916. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e semestre de 1915. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1er fascicule de 1917. — *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, t. XXVIII, fasc. 2. — *29e et 30e Annual Report of the bureau of American ethnology*, 1907-1908, 1908-1909. — Même publication, bulletin 55.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres du XIe siècle à la Révolution, par Geneviève Aclocque. In-8. Paris, Picard. — *De la signification du mot « France » aux époques mérovingienne et carolingienne*, par Ph. Lauer. Br. in-8. Paris. — *Les Slaves de l'Adriatique et la route continentale de Constantinople*, par Sir Arthur Evans; trad. de l'anglais par P. de Lanux. Br. in-8. Londres. — *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, par R. de Lasteyrie et A. Vidier, t. VI, 3e livraison. In-4. Paris, Impr. nationale. — *Recherches sur l'iconographie de l'Évangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, par Gabriel Millet (fasc. 109 de la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*). In-8. Paris, Fontemoing. — *Délos colonie athénienne*, par Pierre Roussel (fasc. 111 de la même collection). In-8. Paris, Fontemoing.

Correspondance.

MM. le comte Durrieu et H. Moranvillé s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1916. Le 3e fascicule est achevé et pourra être distribué prochainement.

Journal de Jean Vallier. T. IV. Feuilles 6 et 8 reçues en bon à tirer; feuilles 9 à 10 en pages.

Dépêches d'ambassadeurs milanais sous Louis XI. T. II. Feuilles 7 et 8 reçues en bon à tirer; feuille 9 en placards.

Mémoires du comte de Brienne. T. II. Feuilles 17 à 20 tirées; feuilles 21 et 22 en pages; il reste à composer la valeur de deux feuilles.

Mémoires du maréchal de Richelieu. Introduction, 5 feuilles tirées; on compose la suite.

Le Conseil renouvelle les pouvoirs donnés précédemment à M. Léon Lecestre, réélu trésorier de la Société, afin qu'il touche à la Caisse centrale du Trésor public le montant de la somme due par le ministre de l'Instruction publique pour fourniture d'exemplaires des publications de la Société et qu'il en donne quittance et valable décharge.

M. le Trésorier donne quelques renseignements au Conseil sur le nouveau dépôt des publications et sur le règlement des comptes avec l'ancien libraire de la Société.

La séance est levée à cinq heures et demie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 NOVEMBRE 1917,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. G. LEFÈVRE-PONTALIS, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 8 janvier 1918.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président annonce la mort de trois membres de la Société, décédés depuis la dernière séance : M. Paul Meyer, M. Valentin de Courcel et M^me^ de Ruble.

M. Paul Meyer n'était pas seulement un grand philologue qui, dans le domaine des langues romanes, exerçait une maîtrise incontestée. Il aimait et comprenait l'histoire, comme le prouve sa collaboration active aux travaux de notre Société, dont il fut l'un des présidents et pour laquelle il a publié plusieurs volumes, qu'elle compte à bon droit parmi les plus précieux de sa collection. La Chronique rimée de Guillaume le Maréchal, que P. Meyer eut la bonne fortune de découvrir dans une bibliothèque privée d'Angleterre, est un document historique de tout premier ordre. En rééditant quelques années auparavant la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, qui lui valut le grand prix Gobert, décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il avait montré que les recherches de l'érudition la plus exacte ne l'empêchaient pas de faire œuvre d'historien.

M. Valentin de Courcel, bibliophile distingué, était le frère de l'un de nos anciens présidents, M. le baron de Courcel.

Mme la baronne de Ruble, en se faisant inscrire sur nos listes, avait tenu à perpétuer parmi nous le souvenir de son mari, auteur de tant de travaux approfondis sur l'histoire du XVIe siècle.

Le Conseil s'associe unanimement aux regrets exprimés par M. le Président.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *La nation tchèque*, revue bi-mensuelle, juin-octobre 1917. — *Bulletin yougoslave*, juillet-octobre 1917.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, avril-juin et juillet-septembre 1917. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1er et 2e trimestres de 1917. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1er semestre de 1916. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e et 3e trimestres de 1917. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1916. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres de 1916. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. VI. — *Catalogue des collections de la même Société; 2e partie : Archives.* — *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube*, année 1916. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, année 1916. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1916. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1917, 2e fascicule. — *Musée national suisse, à Zurich.* XXVe rapport annuel, 1916. — *Proceedings of the American philosophical Society*, 1916, no 8. — *Annual report of the bureau of American ethnology*, 1909-1910.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Essai sur les origines de Rome, par André Piganiol (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 110). In-8. Paris, E. de Boccard. — *L'immense effort de l'Italie*, par Whitney Warren. Br. in-8. Rome. — *Les Slovènes*, par Ivan Krek. In-16. Paris, Alcan. — *Guerre de 1914 : une trésorerie en campagne*, par F.-A. Galopin. In-16. Paris, Librairies-imprimeries réunies.

Correspondance.

MM. d'Antioche, Boulay de la Meurthe, Henry Cochin et de Mandrot s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1916. 4e fascicule au brochage.

Annuaire-Bulletin de 1917. Fasc. 1-2 en bon à tirer.

Dépêches d'ambassadeurs milanais sous Louis XI. T. II. Sans changement.

Journal de Jean Vallier. T. IV. Sans changement.

Mémoires du maréchal de Richelieu. 14 feuilles tirées ; feuilles 15 et 16 en pages.

Mémoires du comte de Brienne. T. III. Feuille 1 en placards.

M. le Président fait savoir que le Conseil a reçu de M. François Rousseau la proposition suivante :

J'ai l'honneur de soumettre au Conseil de la Société de l'histoire de France le projet de publication des Mémoires complets de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, ministre des Affaires étrangères de 1690 à 1715, et membre du Conseil de régence de 1715 à 1718.

M. Delavaud, qui a déjà étudié ce sujet, a bien voulu mettre à ma disposition les éléments qu'il a réunis.

L'objet du présent travail comprendrait : 1° la réédition des mémoires imprimés de Torcy; 2° la publication de ses mémoires inédits.

Les mémoires imprimés, publiés une première fois en 1756, le furent de nouveau par Petitot, puis par Michaud.

Tels qu'ils nous sont connus par ces éditions, ces mémoires constituent, déjà, un document de premier ordre, étant le témoignage direct de celui qui, pendant les quinze dernières années du règne de Louis XIV, dirigea les Affaires étrangères. La suite des événements est développée dans un récit d'une simplicité voulue, sans aucune prétention d'éloquence. Néanmoins, cette sobriété de style, qui laisse les faits parler d'eux-mêmes, atteint, parfois, ce qu'elle semble dédaigner, et l'auteur trahit, presque malgré lui, son émotion, quand il rapporte certaines des circonstances les plus critiques et les plus dramatiques du règne.

Cependant, dans leur état actuel, ces éditions, dépourvues de toute table méthodique et d'une annotation suffisante, n'offrent aux chercheurs qu'un instrument de travail fort défectueux.

L'examen des manuscrits originaux, qui nous ont été conservés, et celui des correspondances de Torcy, déposées aux Affaires étrangères, permettront d'établir un texte absolument correct.

Pour ce qui concerne la deuxième partie de ce travail, la publication des mémoires inédits (Bibl. nat., Manuscrits, fonds français 10670-10672), ces documents comprennent l'exposé des négociations diplomatiques avec la plupart des pays d'Europe, de 1715 à 1718, ainsi que celui des difficultés religieuses, concernant la bulle *Unigenitus*, pendant cette période.

L'étude attentive de ces manuscrits permettrait de résoudre un problème historique dont M. Émile Bourgeois a posé les termes.

M. Émile Bourgeois, dans un article de la *Revue historique* paru en 1905 et intitulé *: La collaboration de Saint-Simon et de Torcy*, a établi : 1° que Saint-Simon, depuis le mois d'octobre 1715, a non seulement résumé et analysé les mémoires inédits de Torcy, mais qu'il en a, très souvent, reproduit, presque sans modification, des passages entiers; 2° que, contrairement à l'opinion de Mgr Baudrillart (*Philippe V et la cour de France*, t. II, Introduction, p. 13-14), le recueil manuscrit, formé par le ministre, n'était pas uniquement un extrait des correspondances d'agents secrets.

Il serait intéressant de contrôler, par une comparaison minutieuse, la mesure exacte des emprunts faits par Saint-Simon à Torcy.

Avant que les mémoires inédits de Torcy fussent parvenus à leur forme actuelle, il dut y avoir plusieurs opérations successives. La lecture du manuscrit de la Bibliothèque nationale prouve que ce recueil fut certainement l'original, ayant appartenu au ministre, puisqu'on y relève des corrections et des additions de sa main. Il ne fut, sans doute, achevé qu'assez tard. En effet, la copie prise par Saint-Simon (très probablement vers 1740) ne contient pas certaines de ces additions. Saint-Simon avance, du reste, que ses emprunts se bornent aux affaires diplomatiques et qu'il a volontairement négligé tout ce qui concerne la bulle *Unigenitus*.

Le titre de Mémoires, que portent les publications antérieures de Petitot et de Michaud, peut induire en erreur. Il ne s'agit aucunement de souvenirs personnels ou intimes, mais de l'exposé des négociations depuis le traité de Ryswick jusqu'à celui d'Utrecht. Avant la découverte du *Journal*, édité par M. Frédéric Masson, seul ouvrage qui montrât au public la physionomie de Torcy, le ministre de Louis XIV demeurait plus célèbre que connu. Les recherches de M. Delavaud permettent de combler une pareille lacune.

On pourrait placer, comme entrée en matière, en tête de la publication dont je soumets le projet, un volume que M. Delavaud a déjà préparé et qui se compose de la Vie de Torcy par sa fille, Félicité Colbert, mariée au marquis d'Ancezune. Le manus-

crit en est conservé à la Bibliothèque nationale (fonds français 10668). Cette biographie, d'environ 150 pages, serait complétée par la correspondance échangée entre Croissy et Torcy, alors que le futur ministre se préparait à sa carrière diplomatique par des voyages dans plusieurs cours européennes.

On éclaircira et complètera le texte de ces mémoires par une annotation suffisante, réduite aux proportions nécessaires, et par l'insertion de quelques notes ou lettres de Torcy.

L'étendue de la publication serait d'environ six volumes : 1° un volume pour la biographie de Torcy, suivie de la correspondance échangée entre son père et lui ; 2° deux volumes pour les mémoires déjà édités par Petitot et par Michaud ; 3° trois volumes pour les mémoires inédits, conservés à la Bibliothèque nationale.

Sur l'avis favorable du Comité de publication et après avoir entendu les explications données par MM. Delavaud et Lecestre, le Conseil adopte en principe le projet de publication des Mémoires de Torcy. M. Delavaud veut bien accepter de suivre l'impression de ces Mémoires en qualité de commissaire responsable, sauf en ce qui touche le premier volume, pour lequel il sera suppléé par M. Lecestre.

M. le Trésorier donne quelques renseignements sur la vente des volumes depuis notre dernière réunion.

La séance est levée à cinq heures.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 20 décembre 1917, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix à M. Barthélemy Pocquet, pour son *Histoire de la Bretagne*. — Le second prix à M. Roger Chauviré, pour son livre sur *Jean Bodin, auteur de la République*.

Prix Thérouanne. — Un prix de 1,000 fr. à M. A. Boppe, pour son livre intitulé : *L'Albanie et Napoléon (1797-1814)*. — Cinq prix, de 500 fr. chacun, à M. Paul Ballaguy, pour son ouvrage intitulé : *Un général de l'an II*,

Charles Sériziat (1756-1812); à M. A. Berga, pour son étude sur *Pierre Skarga (1536-1612)*; à M. le général Canonge, pour son *Histoire de l'invasion allemande en 1870-1871*; à M. Albert Helly, pour son ouvrage sur *Guichard Deageant (1574-1645)*; à M. Paul Viard, pour son travail sur *L'administration préfectorale dans la Côte-d'Or sous le Consulat et le Premier empire.*

Prix Thiers. — Ce prix, de la valeur de 2,800 fr., est décerné à M. Albert Pingaud, pour son ouvrage sur *Bonaparte, président de la République italienne.*

Prix Halphen. — Un prix de 1,000 fr. à M. Auguste Gauvain, pour son livre intitulé : *Les origines de la guerre européenne.* — Un prix de 500 fr. à M. l'abbé Lenfant, pour ses *Notes d'un prêtre mobilisé.*

Prix Bordin. — Un prix de 1,000 fr. à M. René de la Bruyère, pour son ouvrage intitulé : *Deux années de guerre navale.* — Un prix de 500 fr. à M. Pompiliu Éliade, pour son livre sur *La Roumanie au XIX^e^ siècle.*

Prix Marcelin-Guérin. — Un prix de 1,000 fr. à M. Fernand Engerand, pour son ouvrage intitulé : *Les frontières lorraines et la force allemande.* — Trois prix, de 500 fr. chacun, à M. de Maricourt, pour sa biographie de *Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans*; à M. Dauphin Meunier, pour son étude sur *Louise de Mirabeau, marquise de Cabris*; à M. Nothomb, pour son livre sur *Les barbares en Belgique.*

Prix Jean-Jacques Berger. — Ce prix, de la valeur de 15,000 fr., est décerné à M. F.-G. de Pachtère, pour son livre intitulé : *Paris à l'époque gallo-romaine.*

Prix Broquette-Gonin. — Ce prix, de la valeur de 10,000 fr., est décerné à M. l'abbé Henri Brémond, pour son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France.*

Prix Kastner-Boursault. — Ce prix, de la valeur de 1,500 fr., est décerné à M. John Finley, pour son livre intitulé : *Les Français au cœur de l'Amérique.*

Prix Montyon. — Dix prix, de 500 fr. chacun, aux ouvrages suivants : *Quatre ans à la cour de Saxe*, par M. Guy Balignac; *Lettres d'un officier de chasseurs alpins*, par M. le capitaine Belmont; *Lorris en Gâtinais*, par M. l'abbé Bernois; *Nogent-sur-Marne et le territoire du Perreux*, par M. Antoine Dufournel; *La Franche-Comté*, par M. Georges Gazier; *Jean Le Vacher*, par M. Raymond Gleizes; *L'autre France*, par M. Henri Lorin; *Rome, le palais Farnèse et les Farnèse*, par M. F. Henri de Navenne; *Le Maroc*, par M. Victor Piquet; *Dardanelles, Serbie, Salonique*, par M. Joseph Vassal. — Un prix de 300 fr. à M. le lieutenant R. Christian-Frogé, pour son livre sur *Morhange et les marsouins en Lorraine*.

Prix Sobrier-Arnould. — Un prix de 500 fr. à M. Battesti, pour son livre sur *Un patriote italien : Massimo d'Azeglio*.

Prix Fabien. — Un prix de 500 fr. à M^me^ Folliasson, pour son étude intitulée : *Mouvement de la population en Maurienne au XIX^e^ siècle*.

Prix Dodo. — Un prix de 600 fr. à M. le chanoine Moussé, pour son livre sur *Le culte de Notre-Dame en Touraine*. — Un prix de 200 fr. à M. l'abbé Bauprè, pour son ouvrage intitulé : *Un curé normand, messire Jean Coulombet*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 23 novembre 1917, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix, maintenu à M. R. Delachenal, pour le tome III de son *Histoire de Charles V*. — Le second prix à M. Renaudet, pour son ouvrage intitulé : *Préréforme et humanisme*.

Antiquités de la France. — La première médaille (1,500 fr.) à M. H. Labande, pour les tomes III et IV du *Tresor des chartes du comté de Rethel*. — La deuxième

médaille (1,000 fr.) à Mme Geneviève Aclocque, pour son ouvrage sur *Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres du XIe siècle à la Révolution.* — La troisième médaille (500 fr.) à M. J. Vernier, pour ses deux volumes sur *Les chartes de l'abbaye de Jumièges.* — Une mention à M. le vicomte de Montmorand, pour son livre sur *Anne de Graville : une femme poète du XVIe siècle.*

Prix extraordinaire Bordin. — Une récompense de 1,500 fr. à M. Bréhier, pour son ouvrage sur *La cathédrale de Reims.*

Prix de la Fons-Mélicocq. — Décerné à M. de Caix de Saint-Aymour, pour ses *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise.*

Prix de la Grange. — Décerné à M. Guesnon, pour son mémoire sur *Adam de la Halle et le jeu de la Feuillée.*

Prix Saintour. — Un prix de 1,500 fr. à M. Prentout, pour son ouvrage sur *Dudon de Saint-Quentin.* — Un prix de 1,000 fr. à M. l'abbé Mesnel, pour son ouvrage sur *Les saints du diocèse d'Évreux.* — Un prix de 500 fr. à M. Roger Grand, pour son étude sur *Le contrat de complant.*

Prix Prost. — Décerné aux deux volumes de *Mémoires* publiés par l'Académie de Stanislas de Nancy en 1914-1915 et 1915-1916.

Prix Honoré Chavée. — Décerné à M. Oscar Bloch, pour ses trois volumes intitulés : *Les parlers des Vosges méridionales, Atlas linguistique* et *Lexique français-patois des parlers des Vosges méridionales.*

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance publique annuelle du 1er décembre 1917, a décerné les prix suivants :

Prix Le Dissez de Penanrun. — Ce prix, de la valeur

de 2,000 fr., a été décerné à M. Eugène Welvert, pour son œuvre historique des six dernières années *(Autour d'une dame d'honneur; En feuilletant de vieux papiers; Napoléon et la police sous la première Restauration; Mémoires et notes de Théodore de Lameth)*.

Prix Drouyn de Lhuys. — Quatre récompenses, de 500 fr. chacune, à M. J. Aulneau, pour son livre *La Turquie et la guerre;* à MM. Henri Charriaut et Arricci Grossi, pour leur ouvrage *L'Italie en guerre;* à M. Jean Alazard, pour son livre *L'Italie et la guerre;* à M. Pierre Nothomb, pour son ouvrage *La barrière belge*.

Prix Paul-Michel Perret. — Trois récompenses, de 500 fr. chacune, à M. Fr. Barbey, pour son livre *Félix Desportes et l'annexion de Genève;* à M. Paul Lemonnier, pour son recueil *Les déportations ecclésiastiques à Rochefort, d'après les archives départementales;* à M. Léon Mirot, pour ses *Etudes sur le XIV^e^ et le XV^e^ siècles*.

Prix Audiffred. — Deux récompenses, de 500 fr. chacune, à M. André Chéradame, pour son livre *Le plan pangermaniste démasqué*, et à M. J. Pélissier, *L'Europe sous la menace allemande en 1914*.

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance publique annuelle du 17 novembre 1917, a décerné le prix suivant :

Prix Bailly. — Ce prix, de la valeur de 1,500 fr., a été attribué à MM. Thiers et Ébersolt, pour leur ouvrage sur *Les églises de Constantinople et l'architecture byzantine*.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

83. — Aclocque (Geneviève). Les corporations, l'indus-

trie et le commerce à Chartres du XI^e siècle à la Révolution. In-8, x-411 p. avec fig. et planches. Paris, Auguste Picard.

84. — ALLENOU (Jean). Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol; enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre; texte latin publié avec bibliographie, traduction et notes; introduction par F. Duine. In-8, 102 p. Paris, Édouard Champion.

85. — Archives de l'Art français; nouvelle période. Tome VIII : année 1914. Mélanges offerts à M. Jules Guiffrey, membre de l'Institut, administrateur honoraire de la manufacture des Gobelins; ouvrage illustré de 22 reproductions et figures. In-8, CXLV-348 p. Paris, Édouard Champion.

86. — BABELON (E.). La rive gauche du Rhin ; les revendications françaises dans l'histoire. In-8, 48 p. Paris, H. Floury.

87. — BAGUENAULT DE PUCHESSE (comte). La Grande Mademoiselle à Orléans (mars-avril 1652). In-8, 16 p. Orléans.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.)

A l'aide des mémoires et des pièces imprimées du temps, M. Baguenault de Puchesse retrace très agréablement ici le voyage et le séjour qu'en mars-avril 1652, fit à Orléans la Grande Mademoiselle, pour essayer, au nom du duc d'Orléans, son père, de rallier la ville au parti de la Fronde et d'y empêcher l'entrée du roi. Ce fut une véritable expédition de guerre, dont Mademoiselle a elle-même donné le récit dans ses brillants *Mémoires*, et qui eut à l'époque un grand retentissement; énivrée du bruit de la poudre dont Condé, à son passage, la salua, la future épouse de Lauzun put se croire sacrée grand stratège; trois mois plus tard, aussi, elle allait pointer sur Turenne le canon de la Bastille.

88. — BALUZE (Étienne). Vitae Paparum Avenionensium, hoc est historia pontificum romanorum qui in Gallia sederunt ab anno Christi MCCCV usque ad annum MCCCXCIV; nouvelle édition, d'après les manuscrits, par G. Mollat; tome I. In-8, XXXI-629 p. Paris, Letouzey et Ané.

89. — Baudenet (X.). Armorial d'Avallon et de l'Avallonnais ou recueil des armoiries des villes, des corporations civiles et religieuses et des familles appartenant à la région qui forme aujourd'hui l'arrondissement d'Avallon. In-8, 31 p. et planches. Avallon, impr. Paul Legrand.

(Extrait du Bulletin de la Société d'études d'Avallon.)

90. — Bénac (J.-M.). Saint Clair, évêque et martyr, apôtre d'Albi, de Cologne, d'Aquitaine, de Saint-Clair et de Lectoure. In-16, 64 p. Auch, impr. Cocharaux.

91. — Bernard (Paul). Saint Alphonse Rodriguez, frère coadjuteur de la Compagnie de Jésus (1531-1617). In-18, 117 p. Paris, René Haton.

92. — Brunot (F.). Histoire de la langue française, des origines à 1900. Tome V : le français en France et hors de France au XVII^e siècle. In-8, VII-445 p. Paris, Armand Colin.

93. — Cabanès (docteur) et Molinéry (docteur R.). Mgr le duc du Maine et M^me de Maintenon aux eaux de Barèges (1675-1677-1681); notes, documents, estampes, gravures. In-8, 55 p. Paris et Barèges, chez les auteurs.

94. — Cabrières (cardinal de). Cabrières et Veaune; livre de famille. In-8, 556 p. Paris, Plon-Nourrit et C^ie.

95. — Cagnac (Mgr Moïse). Fénelon apologiste de la foi; de la modernité de Fénelon; la raison et la conscience; le mysticisme. I : Fénelon et M^me Guyon. II : Fénelon et Bossuet; le jansénisme. I : le cas de conscience et la bulle *Vineam*. II : le quesnellisme et la bulle *Unigenitus;* les lettres spirituelles; politique tirée de l'Évangile; le duc de Bourgogne; Fénelon à Cambrai : leçons données à l'Université de Paris; second centenaire de Fénelon (1715-1915). In-16, 381 p. Paris, de Gigord.

96. — Courteault (P.). Bordeaux au temps de Tourny, d'après un correspondant de Linné. In-8, 18 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

(Extrait de la Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.)

Ce correspondant du célèbre savant est un pasteur suédois, Hallman, qui, en 1755 et 1757, passa quelques mois à Bordeaux avec ses deux élèves, les fils du ministre de Suède à Madrid, en visita les curiosités et donne, dans ses lettres à Linné, d'intéressants détails sur cette ville, que l'intendant Tourny était en train de rendre si magnifique, sur ses monuments, ses collections scientifiques et ses habitants.

97. — Courteault (P.). L'église Notre-Dame de Bordeaux. In-8, 28 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

(Extrait de la Revue philomathique de Bordeaux.)

98. — Coutil (L.). Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne; département de l'Eure. II : arrondissement de Bernay. In-8, 210 p. avec fig. Évreux, impr. Ch. Hérissey.

(Extrait du Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.)

99. — Crémieux (A.). Marseille et la royauté pendant la minorité de Louis XIV (1643-1660). 2 vol. in-8. Tome I, xxii-1 à 424 p. et plan; tome II, p. 425 à 894. Paris, Hachette et C^ie^.

100. — Delaunay (L.). Un Port-Royal saumurois; les religieuses bénédictines de la Fidélité. In-8, 233 p. Angers, J. Siraudeau.

101. — Delavaud (Louis). Documents coloniaux extraits des papiers de Du Fresne. In-8, 38 p. Paris, Champion; Larose.

(Extrait de la Revue de l'histoire des colonies françaises.)

En de nombreux articles, M. Delavaud a déjà tiré parti, pour l'histoire, de la collection de vingt-cinq volumes, acquise en 1910 par le ministère des Affaires étrangères et formée jadis par Léonard de Mousseau, sieur du Fresne, premier commis du jeune Brienne de 1659 à 1663, employé à diverses reprises par Lionne et Colbert et l'un de ces agents modestes et méconnus qui, sous l'ancien régime et en particulier sous Louis XIV, ont tant fait, à l'ombre des grands chefs de la diplomatie française, pour la garde et le maintien des traditions et des méthodes, force et levier essentiels de cette diplomatie. Nul doute que si Du Fresne n'eût rempli en Allemagne des fonctions importantes auprès de l'Électeur de Mayence, qu'il représenta ensuite à Paris, il ne fût devenu, en

qualité de premier commis, comme il en fut question, le collaborateur principal de Colbert à la Marine ou de Pomponne aux Affaires étrangères. Au cours d'une vie très active, il s'intéressa à nombre d'affaires; les questions coloniales, entre autres, le retinrent souvent, et il sera piquant d'apprendre par ses notes, dont M. Delavaud se propose de tirer parti, ce que fut ce singulier projet de l'Électeur de Mayence et de l'Électeur Palatin de fonder en Guyane des colonies d'émigrants allemands sous le patronage du roi de France.

Les documents que publie aujourd'hui M. Delavaud sont, les uns, relatifs à un projet d'occupation des « terres australes », formé en 1663 par un certain abbé Paulmyer, qui aspirait au titre d'évêque de la future colonie et s'en découvrait digne par sa parenté lointaine avec le célèbre navigateur normand du XVIe siècle, Gonneville, qui crut découvrir un troisième monde en abordant au Brésil et en ramena un jeune Indien, lequel, dûment baptisé, francisé et marié, aurait été le trisaïeul du futur évêque de la France australe. A ce projet de colonisation et d'évangélisation, l'abbé Paulmyer intéressa pendant quelques années Du Fresne et, par lui, Colbert et leur soumit un mémoire pour la fondation d'une Compagnie des terres australes; mais rien n'en sortit de pratique, et les choses en restèrent là; le bon abbé Paulmyer passa au service des ministres danois en France.

Le dernier document que publie M. Delavaud est une lettre adressée, en février 1668, de Fort-Dauphin à Du Fresne par un certain Renault, qui prit part à l'expédition du marquis de Mondevergue à Madagascar, à laquelle le collaborateur de Colbert s'était vivement intéressé. M. Delavaud ne croit pas pouvoir identifier le signataire de cette lettre avec le fondateur de la colonie française de Bourbon.

102. — Despis (T.). Contribution à l'histoire de la baronnie de Durfort dans le comté de Foix avec exposé d'un inventaire du XVIe siècle. In-8, 48 p. Toulouse, Édouard Privat.

103. — Dorveaux (docteur Paul). Documents relatifs à la maladie de Louis XV à Metz (août 1744). I. Une observation anonyme de ladite maladie. II. Lettre de Chicoyneau, premier médecin du roi, à Sauvage, médecin à Verdun. III. Journal de la maladie du roi, par M. de Saint-Simon, évêque de Metz. In-8, 22 p. Paris, Honoré Champion.

104. — Dorveaux (docteur Paul). Journal de la maladie de Louis XV à Metz (août 1744), par François Chicoyneau, premier médecin du roi. In-8, 14 p. Paris, Champion.

105. — Douat (abbé E.). Une paroisse rurale à la fin du XVIIIe siècle. In-8, 39 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

(Extrait de la Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.)

106. — Ducéré (E.). Dictionnaire historique de Bayonne ; publié par la Commission des archives municipales. 2 vol. gr. in-8 à 2 col., XI-461 et 342 p. Bayonne, impr. A. Foltzer.

107. — Duprat (E.). Notes de topographie avignonnaise. IV : Machovilla (Caumont). In-8, 31 p. Avignon, Roumanille; Paris, Champion.

(Extrait des Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin.)

108. — Durand (chanoine E.). Le culte du Sacré-Cœur à la Madeleine d'Albi ; ses origines historiques au XVIIe siècle ; une confrérie deux fois séculaire ; son expansion dans le diocèse. In-8, 24 p. Albi, impr. coopérative du Sud-ouest.

109. — Durrieu (comte P.). La vue de Paris du « Froissart de Breslau ». In-8, 11 p. Paris, impr. Renouard.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

110. — Durrieu (comte P.). Livre de prières peint pour Charles le Téméraire par son enlumineur en titre, Philippe de Mazerolles (le maître de la Conquête de la Toison d'or). Gr. in-4, 62 p. avec fig. Paris, Ernest Leroux.

(Extrait des Monuments et Mémoires, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Fondation Eugène Piot.)

111. — Estrée (P. d'). Le maréchal de Richelieu (1696-1788), d'après les mémoires contemporains et des documents inédits. In-8, XXX-393 p. et portrait. Paris, Émile-Paul frères.

112. — Fage (René). La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le moyen âge. In-8, 274 p. Paris, Auguste Picard.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.)

113. — Fliche (A.). Études sur la polémique religieuse

à l'époque de Grégoire VII; les Prégrégoriens. In-16, VIII-343 p. Poitiers et Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

114. — FLICHE (A.). Les théories germaniques de la souveraineté à la fin du XI^e siècle. In-8, 69 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

115. — FOIN (L.). Artillerie lourde en Bourgogne au XV^e siècle. In-8, 8 p. Auxerre, impr. Gallot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

116. — FOSSEYEUX (M.). L'assistance parisienne au milieu du XVI^e siècle. In-8, 50 p. et fac-similé. Paris, impr. P. Renouard.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

117. — GOULVEN (J.). La place de Mazagan sous la domination portugaise (1502-1769). In-18, 249 p. et planches. Paris, Emile Larose.

118. — GUÉRY (abbé Ch.). Histoire de l'abbaye de Lyre. In-8, XII-664 p., grav. et plans. Évreux, impr. de l'Eure.

119. — GUIFFREY (J.). Artistes parisiens des XVI^e et XVII^e siècles; donations; contrats de mariage; testaments; inventaires, etc.; tirés des insinuations du Châtelet de Paris, publiés et annotés. Gr. in-4 à 2 col., XVIII-381 p. Paris, H. Champion.

120. — GUIFFREY (J.). L'Académie de Saint-Luc; notice sur la communauté des maîtres peintres et sculpteurs parisiens, suivie de la liste des peintres et sculpteurs de la corporation (1391-1776). In-8, 522 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Archives de l'Art français.)

121. — HARDY (C.). Histoire de la congrégation des Ursulines de Tonnerre (1627-1905). In-8, 75 p. Auxerre, impr. Gallot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

122. — Herlaut (commandant). L'éclairage des rues à Paris à la fin du XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. In-8, 143 p. Paris, impr. Renouard.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris.)

123. — Jarry (abbé A.). Le siège pontifical de Périgueux et Sarlat; nos évêques. In-8, VIII-191 p. Périgueux, impr. E. Ribes.

124. — Jovy (E.). A propos de M^me^ de Sablé et M^me^ de Montausier sur Florin Périer, beau-frère de Pascal; note péripascalienne. In-8, 22 p. Poitiers et Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

125. — Jovy (E.). Quelques lettres de M. Émery au physicien Georges-Louis Le Sage, conservées à la bibliothèque de Genève. In-8, 61 p. Poitiers et Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

126. — Jovy (E.). Un fils de M^me^ de Sablé : M. de Laval, évêque de la Rochelle, et Philippe de la Brosse. In-8, 137 p. Poitiers et Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

127. — Jovy (E.). Une date ignorée de l'histoire de la prédication de Bossuet; Mathieu Feydeau et Catherine de la Planche. In-8, 30 p. Poitiers et Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

128. — Labrély (R.). L'imprimerie au Bourg-Saint-Andéol au XVIII^e^ siècle. In-8, 99 p. et grav. Aubenas, impr. Clovis Habauzit.

129. — Lacombe (P.). Notice bibliographique sur la police des pauvres de Paris par G. Montaigne (vers 1560). In-8, 8 p. Paris, impr. Renouard.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

130. — Launay (A.). Mémorial de la Société des missions étrangères; deuxième partie : 1658-1913. Notices biographiques; bibliographies; notes bio-bibliographiques; biographies; additions et rectifications; titres archiépiscopaux

et épiscopaux des archevêques et évêques de la Société ; noms chinois, annamites et malais des missionnaires (complément de la liste de la première partie). In-4 à 2 col., XXII-659 p. Paris, Séminaire des Missions étrangères.

131. — LEMOINE (G.). Vieux papiers tonnerrois. In-8, 4 p. Auxerre, impr. Gallot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

132. — LIÈGE (L.). Histoire de Montmorillon. In-8, VIII-481 p. Montmorillon, impr. A. Fontenaille.

133. — LOISEAU. Notes sur l'ancien état civil à Auxerre. In-8, 12 p. Auxerre, impr. Gallot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

134. — MARCHADIER (L.). Couhé-Vérac (Vienne). In-8, 19 p. Tours, impr. E. Arrault et Cie.

135. — MARTIN (Henry). L'art et les saints : saint Martin. In-16, 64 p., 42 illustrations. Paris, Henri Laurens.

136. — MAUPASSANT (J. DE). Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis (1699?-1780). In-8, X-192 p. Bordeaux, Feret et fils.

(Extrait de la Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.)

137. — MEURGEY (J.). Étude sur les armoiries de la ville de Tournus ; avec des armoiries dessinées et gravées par Henry André. In-8, 52 p. Mâcon, Protat frères.

(Extrait des Mémoires de la Société des amis des arts et des sciences de Tournus.)

138. — MIGNARD (C.) et PARAT (abbé A.). Le château monumental de Noyers. In-8, 10 p. avec fig. et planche. Auxerre, impr. Gallot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

139. — MITHOUARD (A.). La terre d'Occident ; essais sur la formation française ; préface de Raoul Narsy. In-16, XXI-245 p. Paris, Perrin et Cie.

140. — Mourret (F.). Histoire générale de l'Eglise. Tome IV : la chrétienté (du x^e^ au xiv^e^ siècle). In-8, 614 p. Paris, Bloud et Gay.

141. — Pierredon (comte M. de). Généalogie de la maison de Séris. In-8, 50 p. Poitiers et Paris, H. Oudin.

142. — Porée (Ch.). Épigraphie campanaire de l'Yonne, suivie d'une liste de fondeurs ayant travaillé dans la région. In-8, 89 p. Auxerre, impr. Gallot.

(Extrait du Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

143. — Robit (J.). Une pierre tombale de l'église abbatiale de Vézelay et notes sur quelques membres de la famille de Clugny. In-8, 14 p. et 2 grav. Avallon, impr. Paul Legrand.

(Extrait du Bulletin de la Société d'études d'Avallon.)

144. — Romier (L.). Les protestants français à la veille des guerres civiles. In-8, 115 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

145. — Saint-Jours (B.). Soulac d'après textes et preuves. In-8, 107 p. avec grav. et cartes. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

(Extrait des Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.)

146. — Tuetey (A.). Marguerite de Navarre bienfaitrice de l'hôpital des Enfants-Rouges. In-8, 3 p. Paris, impr. P. Renouard.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

147. — Tuetey (A.). Une femme galante au xvi^e^ siècle. In-8, 4 p. Paris, impr. P. Renouard.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

148. — Vauthier (G.). Anne d'Autriche et l'église du Val-de-Grâce. In-8, 26 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Archives de l'Art français.)

149. — Vernier (J.-J.). Chartes de l'abbaye de Jumièges (vers 825 à 1204) conservées aux archives de la Seine-Inférieure; publiées avec introduction et notes. Tome II : 1170 à 1204. In-8, 424 p. Rouen, A. Lestringant; Paris, Auguste Picard.

150. — Vidier (A.). Les marguilliers laïcs de Notre-Dame de Paris (1204-1790); le service de la cathédrale; les cloches de Notre-Dame; le fief des tombes au faubourg Saint-Jacques. In-8, 504 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

151. — Villat (L.). Les régions de la France. V : le Velay. In-8, 80 p. Paris, Léopold Cerf.

152. — Villiers (baron Marc de). Histoire de la fondation de la Nouvelle-Orléans (1717-1722); avec une préface de M. Gabriel Hanotaux. In-8, xvi-130 p. avec grav. Paris, Impr. nationale.

153. — Weil (commandant). La morale politique du Grand Frédéric, d'après sa correspondance. In-8, 591 p. Paris, Plon-Nourrit et C^ie^.

154. — Wrangel (comte F.-U.). Voyage en France d'Oxenstiern (1635). In-8, 75 p. avec grav. Paris, Plon-Nourrit et C^ie^.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1917.

Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique, 5.
Règlement de la Société, 6.
Liste des membres de la Société, 9.
Bibliothèques associées, 34.
Sociétés correspondantes, 38.
Liste des membres du Conseil d'administration, 40.
Bureau de la Société nommé en juin 1916, 40; en juin 1917, 41.
Comité de publication, 41.
Comité des fonds, 41.
Jours des séances de la Société, 41.
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société, 42.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

Assemblée générale, 66-98.
Censeurs : MM. Ch. de Lasteyrie, G. Daumet. — Rapport à l'Assemblée générale, 96-98.
Delachenal (M. Roland), secrétaire. — Rapport à l'Assemblée générale, 82-95.
Delavaud (M. Louis), président. — Discours à l'Assemblée générale, 67-81; paroles prononcées en quittant la présidence, 100.
Dépôt, vente et distribution des publications de la Société, 51, 93-94, 102.
Élections : des membres du Conseil, 66-67; des censeurs, 67; des membres du bureau et des comités, 99-100.
Lefèvre-Pontalis (M. Germain), président. — Paroles prononcées en prenant possession de la présidence, 100-101.
Nécrologie : Mme A. de Boislisle, 49, 71-72; M. le général Valuy, 49, 71; M. le marquis de Vogüé, 49, 68-70; M. Augustin Cochin, 68; M. le marquis de Ségur, 70-71; M. le marquis de Laborde, 61; M. le marquis de Bouillé, 71; M. le comte de Lan-

JUINAIS, 71; M. TISSOT, 71; Mme la duchesse de DOUDEAUVILLE, 99; M. Paul MEYER, 103; M. Valentin DE COURCEL, 103; Mme la baronne DE RUBLE, 104.
Ouvrages offerts, 49, 101, 104.
Présentation de membres nouveaux, 49, 99.
Prix décernés par l'Institut aux ouvrages historiques, 107-111.
Procès-verbaux des séances : 6 mars 1917, 49; 1er mai, 66; 5 juin, 99; 6 novembre, 103.
Publications de la Société : Propositions, 105-107.
Annuaire-Bulletin, 50, 92-93, 102, 105.
Grandes Chroniques de France : règnes de Jean II et Charles V, 83-84.
Journal de Jean Vallier, 58, 88-90, 102, 105.
Lettres des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI, 50, 84-87, 102, 105.
Mémoires de Saint-Hilaire, 90-92.
Mémoires du comte de Brienne, 50, 102, 105.
Mémoires du maréchal de Richelieu, 50, 102, 105.
Mémoires du marquis de Torcy, 105-107.
Trésorier (pouvoirs donnés au), 102.

II. — *Bibliographie.*

Abbayes, 53, 56, 58, 62-63, 117, 120, 121.
Académies, 117.
Achard d'Arrouaise, 57.
Albi (diocèse d'), 116.
Alexandre IV, pape, 56.
Alphonse Rodriguez (saint), 113.
Alsace, 61.
Amboise (cardinal Georges d'), 56.
Angers, 53, 63.
Anjou, 64.
Anne d'Autriche, 120.
Apothicaires, 59.
Archéologie, 114.
Archives, 57.
Arkhangelsk (Russie), 53.
Armorial, 113, 119.
Art (histoire de l'), 112, 116, 117, 119.
Auxerre, 119.
Auxerrois (pays d'), 55.
Avallonnais (pays d'), 113.
Avignon, 116.
— (papes d'), 112.
Bachelier (Jacquette de), de Béziers, 55.
Balsac d'Entragues (famille), 59.
Banne (Jacques de), chanoine de Viviers, 57.
Barèges (Hautes-Pyrénées), 113.
Bayonne, 56, 116.
Bernay (Eure), 114.
Bibliographie, 56-57, 118.
Bibliothèque nationale, 60-61.
Bonzi (Pierre de), 54.
Bordeaux, 52, 114.
Bossuet (Jacques-Bénigne), évêque de Meaux, 118.
Bourges (archidiocèse de), 58-59.
Bourgogne, 51, 117.
Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), 118.
Bretagne, 54, 61.
Brieuc (saint), 53.
Cabrières (Gard), 113.
Campanographie, 120.
Cardinaux, 56.

Cartulaires, 121.
Celano (Thomas de), 55.
Cent ans (guerre de), 63.
Chapieu (Iseut de), 52.
Charité (histoire de la), 117.
Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 116.
Charonne, 56.
Chartres, 112.
Châteaumorand (Jean de), 62.
Châteauneuf (Almois de), 52.
Chicoyneau (François), médecin de Louis XV, 115.
Chrismes, 53.
Clair (saint), 113.
Claire (sainte) d'Assise, 55.
Clugny (famille de), 120.
Colonies françaises, 58, 114, 121.
Commerce (histoire du), 112.
Constantinople, 63.
Corbie (abbaye Saint-Pierre de), 53.
Corporations (histoire des), 111.
Couhé-Vérac (Vienne), 119.
Cour du roi (la), 65.
Croisic (le), 60.

Diplomatique, 55.
Dol (Ille-et-Vilaine), 112.
Domecy-sur-le-Vault (Yonne), 61.
Doat (collection), 60-61.
Du Fresne (Léonard de Mousseau, seigneur), 114-115.
Du Guesclin (famille), 54.
Durfort (baronnie de) (Ariège), 115.

Évêques, 58, 118.
Évreux (diocèse d'), 58.
Église (histoire de l'), 120.
Émery (Jacques-André), 118.
Enfants-Rouges (hôpital des), à Paris, 120.
Enquête par tourbe, 112.
États généraux, 58.

Fénelon (François de Salignac de la Mothe-), archevêque de Cambrai, 113.
Feydeau (Mathieu), 118.
Fidélité (religieuses bénédictines de la), 114.
Fort (saint), 53.
France, 57.
Frédéric II, roi de Prusse, 53, 121.
Fronde (la), 56.

Gâtinais (pays de), 63.
Généalogies, 54, 55, 57, 58, 113, 120.
Gers (département du), 53.
Gévaudan (pays de), 52.
Giacomo (Nicolo di) de Bologne, 54.
Gironde (département de la), 52.
Gradis (Abraham), armateur bordelais, 119.
Graville (Anne de), 59.
Grégoire VII, pape, 117.
Guerres civiles, 120.

Hagiographie, 53, 55, 56, 58, 113, 119.
Henri II, roi d'Angleterre, 112.
Histoire diplomatique, 54.
— militaire, 65.
— religieuse, 51, 52, 116.
Humanisme (histoire de l'), 62.

Imprimerie (histoire de l'), 118.
Industrie (histoire de l'), 111.
Institutions (histoire des), 65.
Italie (guerres d'), 62.

Jumièges (abbaye de), 56, 121.
Juvénal des Ursins (Jean II), 58.

La Brosse (Philippe de), 118.
Langue française, 113.
Languedoc, 58.
La Planche (Catherine de), 118.
La Taille (famille de), 57.
Laval (Henri-Marie de), évêque de la Rochelle, 118.
Léon (saint), 56.
Le Sage (Georges-Louis), 118.
Limoges (diocèse de), 54.
Limousin, 116.
Linguistique, 52.
Lisieux, 52.
Louis XI, roi de France, 63.
— XII, 53, 56.
— XIV, 62.
— XV, 115.

Lyre (abbaye de), 117.

Machovilla (Caumont), 116.
Maguelone (Hérault), 63.
Mahé de Malabar (Inde française), 58.
Maine (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), 113.
Maintenon (Françoise d'Aubigné, marquise de), 113.
Manuscrits à peintures, 54, 116.
Marguerite de Navarre, 120.
Marguilliers, 121.
Marie-Germaine, mystique, 55.
Maroc, 117.
Marseille, 114.
Martin (saint), 119.
Matignon (maréchal de), 56.
Mauxe (saint), 58.
Mazagan (Maroc), 117.
Mazerolles (Philippe de), 116.
Mercier (Charles), procureur général à Montbéliard, 63.
Missions étrangères, 118-119.
Montaigne (Michel de), 56.
Montausier (Mme de), 118.
Montmorillon, 119.
Muette (château de la), 54.
Mysticisme, 55.

Nancy, 59.
Naples (royaume de), 53.
Nationalités, 55.
Nicolas (saint), évêque de Myre, 58.
Normandie, 62.
Notre-Dame-de-Paris (église), 121.
Nouvelle-Orléans (la), 121.
Noyers (Yonne), 120.

Orange (Vaucluse), 51.
Ordres religieux, 114, 118.
Orléans, 112.
Orléans (Anne-Marie-Louise d'), duchesse de Montpensier, dite la Grande Mademoiselle, 112.
Oxenstiern (Johan-Axelsson), 123.

Palatine (Élisabeth-Charlotte de Bavière, princesse), 53.
Pangermanisme, 63-64, 117.
Papes, 56, 112, 117.
Paris, 62, 116, 117, 118.
Parlement de Paris, 52.
Paroisses (histoire des), 116.
Paupérisme (histoire du), 119.
Périer (Florin), 118.
Périgueux, 118.
Pimpéan (seigneurie du) en Anjou, 64.
Ploërmel, 52.
Pomerio (Winricus de), abbé de Stavelot et Malmédy, 62.
Ponthieu (pays de), 63.
Pouillés, 58-59.
Procédure (histoire de la), 52.
Propriété (histoire de la), 116.
Provence (Charles, roi de), 55.
Puisaye (pays de), 55.

Réforme (histoire de la), 63, 120.
Relanges (prieuré de) (Vosges), 56.
Rhin (le), 52, 112.
Richelieu (Armand, duc et maréchal de), 116.
Robert le Fort, comte d'Anjou et de Blois, 58.
Royal-Suédois (régiment de), 65.

Sablé (Madeleine de Souvré, marquise de), 118.
Sacré-Cœur (culte du), 116.
Saint-Féliu-d'Avall (Pyrénées-Orientales), 55.
Saint-Jacut (abbaye de) (Côtes-du-Nord), 58.
Saint-Luc (académie de), 117.
Saint-Martin-des-Champs (abbaye), 62-63.
Saint-Yrieix, 54.
Sarlat, 118.
Saumur, 114.
Saumurois (pays de), 64.
Seine (département de la), 57.
Séminaires, 62.
Séris (famille de), 120.
Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), 52.
Sigillographie, 62.
Soulac (Gironde), 121.

Suisses (les), 55.

Tonnerre, 117, 119.
Topographie, 116.
Tournus (Saône-et-Loire), 119.
Tourny (Louis-Urbain Aubert, marquis de), 113-114.
Trédern en Léon, 54.
Troubadours, 51.

Ursulines (ordre des), 117.

Val-de-Grâce (église du), 120.
Veaune, 113.
Velay (pays de), 121.
Vénérand (saint), 58.
Vézelay (abbaye de), 120.
Vigne (histoire de la), 51.
Villoutreys (hôtel de), à Angers, 63.
Vivarais (pays de), 57, 62.
Voyages (histoire des), 121.

Yonne (département de l'), 120.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

PÉTRARQUE ET LES ROIS DE FRANCE

Dans son *Histoire de Charles V*, notre éminent confrère M. Delachenal a rencontré plusieurs fois sur son chemin François Pétrarque, et il a donné de ces diverses circonstances le récit le plus judicieux et le plus complet. C'est en le lisant que l'idée m'est venue d'étendre le regard un peu plus loin, et de considérer l'attitude du fameux poète philosophe vis-à-vis de nos rois, les jugements qu'il a faits d'eux, et la connaissance qu'il avait de leur histoire.

Il n'est pas très surprenant qu'un historien de la seconde moitié du XIV^e^ siècle rencontre Pétrarque sur son chemin. Il serait surprenant qu'il ne le rencontrât pas. Aux environs de 1360, Pétrarque était peut-être l'homme le plus connu de toute l'Europe, le sage, le philosophe, le donneur de conseils, de consolations, le distributeur de gloire; — je ne vois guère à lui comparer, dans sa merveilleuse et universelle influence, que, cinq cents ans plus tard, Voltaire, qui, par ailleurs, ne lui ressemblait guère.

Pétrarque joua de plus toute sa vie un rôle politique et diplomatique, et c'est de quoi, à mesure qu'on l'étudie, on s'aperçoit

chaque jour davantage. Son rôle près des papes, près de l'empereur Charles IV et près de notre malheureux roi Jean est particulièrement notable.

Je m'en tiens aux rois de France, et c'est déjà beaucoup.

I.

Que savait-il de nos rois, avant ceux qui régnèrent de son temps? — Bien peu de chose sans doute; ou du moins il n'en laisse rien paraître. On ne s'étonne pas beaucoup, lorsqu'on sait ce que c'est que le préjugé humanistique, et de quelle rature énorme le père de l'humanisme avait marqué l'histoire des hommes depuis la fin de l'empire romain. Ces quelques siècles n'existaient pas.

Je ne sache pas que Pétrarque ait jamais parlé d'un seul souverain ayant régné sur la France avant le XIV^e^ siècle, — si l'on excepte Charlemagne.

De celui-là, il parle à plusieurs reprises. Mais c'est bien plutôt comme d'un empereur de légende que comme d'un véritable souverain. Ses souvenirs de Charlemagne relèvent du *folklore* et non de l'histoire. C'est par exemple la légende de Charles amoureux, et de la fondation d'Aix-la-Chapelle, une histoire où il s'agit déjà d'une pierre magique, comme sera l'escarboucle du roi Jean. Il y a encore une anecdote sur le médecin de Charlemagne[1].

Il appelle les douze pairs : les athlètes (*pugiles*).

Charles lui apparaît en France à peu près sur le même pied qu'Arthur en Angleterre[2]. A l'heure où les deux pays entrent en guerre dans l'affreux conflit qui sera la guerre de Cent ans, il semble au poète qu'ils évoquent leurs héros nationaux. Pour l'Anglais, c'est Arthur, qui fut, notez-le bien, un des chevaliers du siège de Troie, et qui se confond d'ailleurs avec *Arcturus*, l'étoile polaire! Pour le Français, c'est Charles, faiseur de prodiges, — *monstrificus*, — une sorte d'enchanteur[3].

Pourtant ce nom *Charlemagne* le choquait; il n'admet pas

1. *Epistolæ familiares*, I, 3, éd. Fracassetti, *Epistolæ seniles*, V, 3, éd. de Bâle, 1555.

2. *Trionfo della Fama;* C. III, v. 134-136, éd. Appel.

3. *Bucolicum Carmen*; *Egl.*, XII, v. 57 et suiv., éd. Avena.

volontiers qu'un personnage, qui n'était ni grec ni romain, pût être qualifié *grand*. C'est un point sur lequel il aime à revenir[1]. « Les Grecs, dit-il, ont donné ce surnom à Alexandre, les Romains à Pompée. Les Français l'ont pris pour leur Charles. » — En un autre passage, il dit : « Ils ont cette audace (*audent*). »

De Charlemagne, il faut passer au XIV^e^ siècle. On trouvera quelque allusion sans importance à Philippe le Bel et Boniface VIII[2]. Puis enfin ce sera une mention, plus vivante, des événements dont l'enfance de Pétrarque avait dû recueillir les douloureux échos. Dans une tirade sur les infortunes de la vie humaine, il y a une phrase assez poignante sur la fatalité qui semble avoir poursuivi les fils de Philippe le Bel. Cela dut être alors un thème ordinaire de déclamation. Je remarque que la phrase de Pétrarque rappelle un peu les termes de celle qu'on rencontre dans les *Grandes Chroniques*. Mais elle est intéressante et mérite d'être retenue :

..... Où est-il, Philippe, roi de France, à qui l'on donna ce surnom de beau, parce qu'en fait il était beau ? — Il a été enlevé, — et enlevés après lui, ses fils, tous très beaux, et pareils à leur père, qui lui succédèrent l'un après l'autre, — enlevés par une mort si prompte que leur destinée à tous ressemble moins à une vie qu'à un songe[3].

II.

Nous venons aux rois que Pétrarque a pu personnellement voir et connaître. C'est d'abord Philippe VI.

Ici, nous trouvons un contact indirect, mais certain, et fort curieux à noter. Nous avons devant nous les deux poèmes en langue vulgaire, un sonnet et une chanson, que Pétrarque a écrits en faveur du projet de croisade qui avait été conçu par le roi Philippe et le pape Jean XXII[4]. Cette croisade manquée, qui enflamma tant les esprits dans toute la Chrétienté, de 1332 à 1336, excita l'enthousiasme de Pétrarque. Le souvenir lui en est

1. *Fam.*, I, 3; *Sen.*, V, 3; *Itinerarium syriacum*, éd. Lumbroso.
2. *Sen.*, VII. Lettre unique.
3. *De otio religiosorum*, liv. II, éd. de Bâle, 1555, p. 355.
4. Sonnet : *Il successor di Carlo*; Chanson : *O aspettata in ciel*, éd. Carducci et Ferrari, n^os^ XXVII et XXVIII.

sans cesse resté présent. Jusqu'à la fin de sa vie, il y est souvent revenu pour déplorer l'aveuglement des rois chrétiens, qui ont tourné leurs armes les uns contre les autres, plutôt que de les employer à combattre les ennemis du Christ[1]. Bien des historiens ont parlé de ce projet de croisade. Le meilleur résumé que j'en connaisse a été donné par notre cher et à jamais regretté Noël Valois dans le beau travail sur Jean XXII, — qui est le dernier, hélas, de ses travaux[2].

Si le projet de croisade avait excité l'attention des soldats, des politiques, des prélats, il n'avait pas laissé les poètes indifférents. Un poète français y a pris son inspiration ; c'est Philippe de Vitry, un homme d'un rare mérite, qui n'est pas aussi connu qu'il devrait l'être. Ce fut un des meilleurs amis de Pétrarque. M. Arthur Piaget a publié, voilà quelques années déjà[3], le poème de croisade de Philippe de Vitry. Il porte ce titre : *Le Chapel des fleurs de lis*. Ce pesant poème n'a que bien peu de ressemblance avec les deux superbes pièces de Pétrarque. Il nous apprend du moins l'enthousiasme qui régna pour la croisade, alors que Philippe VI avait pris la croix le 25 juillet 1332, et que le départ était fixé à 1335 :

> Beneürez qui pourront vivre
> L'an mil CCC et V et trente!

Les deux poèmes de Pétrarque respirent du moins ce même sentiment. Ce n'est pas ici le lieu de les commenter et de les discuter ; car ce n'est pas une petite affaire. J'en tire seulement ce qui intéresse directement la couronne de France. On remarquera que Philippe VI est désigné, dans le sonnet, comme « le successeur de Charlemagne », — un titre qui, aux yeux d'un gibelin d'Italie, eût paru sans doute appartenir à l'empereur[4] :

> Le successeur de Charles — (dont la chevelure
> est ornée de la couronne de son ancien), —

1. Voyez dans le *Trionfo della Fama* (II, v. 139) les regrets amers sur Jérusalem « mal gardée », pour laquelle Pétrarque « s'indigne et crie en vain ».

2. *Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII* (extrait de l'*Histoire littéraire*, t. XXXIV, p. 112 et suiv.).

3. *Romania*, vol. XXVII, p. 55-92 ; *Le Chapel des fleurs de lis* (1148 v.).

4. Mais Pétrarque peut-il être appelé un gibelin d'Italie?

a déjà pris les armes pour briser les cornes
à Babylone...

Dans la chanson, plusieurs traits nous intéressent. Le poète énumère les diverses contrées qui se lèveront pour prendre part à la croisade, et il donne de chacune une de ces définitions géographiques précises et descriptives, qu'il savait si bien enchâsser dans de beaux vers. Nous trouvons là une définition de la France qui mérite quelque attention. Songeons qu'elle est écrite à la veille de la guerre de Cent ans :

Quiconque habite entre la Garonne et les monts, —
entre le Rhône, le Rhin et l'onde salée,
rallie les enseignes du roi Très-Chrétien!

Donc les frontières de la France sont, à l'ouest l'Océan, le Rhône au sud-est et à l'est le Rhin. — Telle était alors la notion courante et, en le constatant, le poète ne faisait que reconnaître un fait.

Au sud, la France s'étend encore de la Garonne aux Pyrénées. Tel ne fut pas toujours l'avis du roi d'Angleterre.

Après avoir ainsi défini le royaume, Pétrarque donne au roi de France le nom de « Très-Chrétien ». — Je crois que nous rencontrons ici un des plus anciens emplois de ce titre sous une plume italienne.

III.

Tout ceci est d'ordre général et ne prouve pas que Pétrarque eut personnellement connu Philippe VI. Il ne le connaissait en fait que par les on-dit. J'observe, par exemple, qu'il n'ignorait pas le surnom que l'opinion publique avait imposé à Philippe de Valois, lorsqu'une fortune imprévue l'avait porté au trône de France. On l'appelait le « fortuné ». Pétrarque lui applique ce nom dans un passage où il s'agit des malheurs de son fils Jean, passage de lecture douteuse, mais qui semble bien vouloir dire ceci : Philippe est plus *fortuné* que son fils, car lui il est dans la tombe et son fils est en prison[1].

1. *De otio religiosorum, loc. cit.* La phrase est celle-ci : « Philippus alter [on a parlé auparavant de Philippe le Bel] regis hujus [Jean], pater,

Pétrarque n'avait jamais été présenté à Philippe VI. Il nous l'a dit lui-même. Ce n'est pas que les occasions lui eussent manqué, soit à Avignon, car le roi y séjourna à une époque où Pétrarque ne s'en est guère éloigné, — soit surtout à Paris. Pétrarque s'arrêta à Paris lors de son grand voyage de Flandre en 1333. Et il en avait conservé un assez vivant souvenir pour pouvoir, des années plus tard, en rappeler certains détails descriptifs à son ami Philippe de Vitry, — comme le pont « bossu » de la Seine[1].

S'il n'a pas vu le roi Philippe, c'est, dit-il, qu'il ne l'a pas voulu; et nous pouvons bien l'en croire; il avait dès 1333 d'assez hautes références pour pouvoir se faire présenter à la cour. Mais il faut croire aussi que le roi ne l'en fit pas prier. Quoiqu'il en soit, il n'y fut pas; on va voir comment il donna les raisons de son abstention au roi Robert de Naples, quand il l'alla visiter en 1340, avant de gagner Rome pour y recevoir la couronne de lauriers. Il était assez naturel que le roi et le poète parlassent de Paris; en même temps que de Rome, Pétrarque avait reçu une invitation de Paris. L'on ne peut s'empêcher d'ailleurs d'être surpris que Robert d'Anjou fût si peu renseigné sur lès goûts intellectuels du roi de France son cousin.

Je laisse la parole à Pétrarque dans le si curieux passage de son *Rerum memorandarum*, où il rapporte en détail sa conversation avec le roi Robert[2] :

Il arrive, je ne sais comment, que le nom du roi de France est prononcé. Robert me demanda si jamais j'avais été à sa cour? Je répondis :

— C'est une chose à laquelle je n'ai même jamais songé !

Il sourit et me demanda : pourquoi?

— Parce que, lui répliquai-je, il ne m'a pas convenu de me sentir inutile, et même importun, chez un roi qui n'est pas lettré. J'aime mieux garder le pacte que j'ai conclu avec ma pauvreté, plutôt que

alio filio fortunatior, quod illum tumulus habet, hunc carcer. » — Le mot *alio* rend la phrase inintelligible. Car il ne peut s'agir d'aucun *autre* fils de Philippe VI. Il faut le supposer introduit ici par erreur. Il se retrouve pourtant dans le bon manuscrit du traité que possède la Bibliothèque nationale (lat. 17165).

1. *Fam.*, IX, 13.

2. *Lib.*, II, éd. Bas, 1555, p. 457.

de me risquer à la cour de rois, auprès desquels je ne comprendrais personne et de personne ne serais compris!

Voilà bien ce ton de magnifique hauteur que nous avons coutume de trouver dans Pétrarque quand il s'agit de ses relations avec les grands. Qu'entend-il par ces derniers mots : « Je ne comprendrais ni ne serais compris? » Est-ce dire, comme je l'ai vu interpréter, qu'il ne savait pas le français? Cela s'appliquerait bien au sens qu'il faut sans doute donner à l'adjectif « illettré », appliqué à Philippe VI; *illettré*, c'est-à-dire ignorant des lettres latines. Mais il n'est nullement prouvé, et au contraire, que Pétrarque n'entendît ni ne parlât le français. Je pense qu'il a voulu dire que sa pensée serait en désaccord avec celle d'une cour où l'antiquité n'était pas connue.

Reprenons la conversation :

Alors Robert poursuivit :

— J'ai entendu dire que le fils aîné du roi ne néglige pas l'étude des lettres?

Je lui répondis :

— Je l'ai entendu dire aussi, mais l'on ajoute que son père voit la chose d'un mauvais œil. L'on raconte même qu'il tient les maîtres de son fils pour ses ennemis personnels!

Ce que je disais là était-il vrai? Je ne l'affirme pas, et je ne l'ai pas affirmé alors; j'ai dit seulement au roi Robert qu'ainsi le rapportait le bruit public, et que cela avait suffi pour m'ôter toute pensée, si faible pût-elle être, d'aller là-bas.

Entendant cela, cet homme à l'âme généreuse frémit et frissonna de tout son corps. Il y eut un moment de silence, pendant lequel les yeux du roi restèrent fixés à terre — (tous ces détails me sont présents comme si je les avais devant les yeux). — Sa figure marquait une grande indignation; il releva la tête et dit :

— Ainsi en va-t-il de la vie des hommes! Ainsi diffèrent leurs jugements, leurs goûts, leurs volontés!

Et il ajouta :

— Pour ce qui me regarde, je jure que les lettres me sont bien plus chères que mon royaume; et si je devais perdre l'un ou l'autre, je ressentirais avec bien plus de tranquillité d'âme la perte de la couronne que celle des lettres!

Sur ce, Pétrarque s'exclame : « O parole vraiment philosophique!... », et ainsi de suite. Et quel coup, par contre, Dante

n'aurait-il pas lancé à ce roi phraseur, bon à faire des « sermons[1] »! Car chacun de ces grands hommes jugeait avec ses passions. Pour juger Robert d'Anjou, complètement et sincèrement, il nous manque encore sur lui une bonne étude approfondie.

IV.

Nous ne jugerons pas non plus sur cette seule anecdote Philippe VI. Mais elle nous mène à son fils Jean; et il n'est pas douteux que Jean le Bon, à travers Pétrarque, prendrait facilement la figure d'un prince précurseur de la Renaissance, un des premiers; or, ce n'est pas tout à fait l'image que l'histoire en présente en général. Je veux préciser ce que l'on peut savoir des relations de Pétrarque avec le roi Jean.

D'abord, c'est depuis la jeunesse même du prince que Pétrarque a entendu parler de lui et s'est intéressé à lui. La conversation avec le roi Robert en donne une preuve. J'en trouve une plus remarquable dans les paroles que Pétrarque prononcera devant le roi Jean lui-même en 1361[2] :

> Souvent (lui disait-il), j'avais entendu dire, par des amis à moi, qui sont de vos féaux, que, dès votre premier âge, vous aviez fort aimé les lettres et marqué un goût particulier pour la langue latine.

Il n'est pas malaisé d'identifier ces « amis » que Pétrarque dit avoir eus dans l'entourage du dauphin Jean. C'est par-dessus tout Gui de Boulogne et d'Auvergne, et c'est un groupe ami qui entourait ce grand personnage. C'est Pierre Bersuire, que Pétrarque appelle Pierre de Poitiers; c'est cet autre Pierre, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, sur lequel j'ai cherché jadis à fixer quelques précisions[3]; c'est au premier rang le poète et musicien Philippe de Vitry. Je n'entre en aucun développement sur ces hommes remarquables, encore peut-être insuffisamment connus

1. *Paradis*, VIII, 147.

2. Voyez le discours dans Barbeu du Rocher, *Ambassade de Pétrarque auprès du roi Jean le Bon* (Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 2e série : Antiquités de la France, 1854, t. III).

3. *Encore un mot sur Saint-Bénigne de Dijon* (extrait de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*).

et qui me semblent former un des premiers groupes de l'humanisme français.

Le cardinal de Boulogne, qui était déjà apparenté à la famille royale, resserra encore cette alliance. Son intimité déjà grande avec le dauphin Jean ne put qu'augmenter quand le dauphin épousa sa sœur. Pétrarque lui dira plus tard : « Le roi est uni à toi autant par les liens de l'affection que par ceux du sang. »

Les relations de Pétrarque et du cardinal s'étaient formées à Avignon. Elles avaient bien précédé l'avènement de Jean. Nous en avons plusieurs traces, mais surtout une preuve vivante et frappante. En 1350, le cardinal, au retour de sa légation en Hongrie, passa à Padoue, pour y présider à la translation des reliques de saint Antoine. Il vit Pétrarque, et l'on apprend que la conversation roula beaucoup sur la France. Je rappelle une délicieuse scène : la promenade sur les bords du lac de Garde[1].

Or, cela se passait aux premiers jours de février 1350, et c'est en ce même mois que Jeanne de Boulogne et d'Auvergne fut unie au dauphin Jean (19 février). Le cardinal était sur sa route pour revenir à Paris, lorsqu'il quitta Pétrarque sur les bords du lac de Garde. Resté comme tant d'autres sous le charme de l'esprit de Pétrarque et de sa personne, il a dû suggérer dès lors à Jean, son beau-frère, le projet de faire venir près de lui le penseur fameux.

Avoir chez soi un poète, pouvoir compter sur sa louange pour perpétuer un nom à travers les siècles, tel sera le constant désir des princes de l'âge qui va venir. Ce désir existait déjà au XIV^e^ siècle. Le poète défend la gloire contre l'outrage du temps. Pétrarque a vu dans son *Triomphe du Temps* des princes qui en étaient bien convaincus :

> Je vis des gens qui s'en allaient tranquilles,
> sans redouter ni le temps ni sa rage :
> ils étaient sous la garde d'un poète ou d'un historien[2].

Le cardinal a dû conseiller au roi de se défendre contre l'oubli par une garde de ce genre là.

Je crois pouvoir préciser. Jean devint roi le 22 août 1350 et

1. *Fam.*, XIII, 1, et XIV, 7; *Sen.*, VII. Lettre unique.
2. V. 88 et suiv.

fut couronné le 26 septembre. Or, voici une épître en vers écrite par Pétrarque à quelques mois de là (car je crois pouvoir en fixer la date entre octobre 1350 et avril 1351). On y lit ces mots : « La France m'a voulu! Le noble fils de Philippe ne saurait le nier[1]! »

Un peu plus tard, il semble que l'invitation se soit renouvelée. En 1352, le 24 avril, Pétrarque écrit à l'ami romain qu'il nomme Lælius : « On m'appelle à Paris chez le roi de France. » — Il ne se soucie guère d'y aller et cela ne m'étonne pas. Il se serait trouvé bien dépaysé. C'est ce qu'il exprime par ces mots : « Je ne serais guère d'accord avec les façons de ses sujets... », et il ajoute : « Pas plus d'ailleurs que le roi lui-même n'est d'accord avec la Fortune[2]! »

Ce dernier trait de méchante ironie est curieux, vu la date de la lettre. Bien avant donc les désastres guerriers, et tout juste après l'insignifiante campagne de 1351, l'opinion à Avignon augurait déjà mal de l'avenir du roi Jean. On le voyait dès lors brouillé avec la Fortune.

V.

Cependant, le roi se sentait attiré vers Pétrarque par une vive inclination. Pétrarque dit à Lælius : « Le roi m'aime, tu le sais, et bien plus que l'on n'aime d'ordinaire un homme que l'on ne connaît pas. » — Lui-même pense beaucoup de bien du roi. Il le qualifie « *optimus et mitissimus* ». J'entends par là : « Très bon et très bienveillant. » Ce ne sont pas, je crois, des épithètes banales. Et elles ont bien quelque rapport avec le surnom de « bon » qu'a gardé l'histoire, et que les historiens, à vrai dire, n'interprètent pas toujours ainsi.

Un autre jour, Pétrarque a donné à son éloge une autre tournure; c'est beaucoup plus tard et alors qu'il connaît bien le roi. Il est vrai qu'il parle à l'empereur (qui est le beau-frère du roi[3]).

1. « ..... proles generosa Philippi
Non neget! »
(*Epistolæ metricæ*, lib. III, ép. 9). Éd. Rossetti.

2. *Fam.*, XV, 9. Adressée à Lælius et non à Dandolo comme le dit Barbeu du Rocher.

3. *Fam.*, XXIII, 2.

Il qualifie Jean : « *Serenissimus et mitissimus.* » Nous connaissons déjà la seconde épithète; mais, la première? — Quel sens y attache-t-il? Je ne pense pas que ce soit le sens banal de pure courtoisie. Il connaît trop ses auteurs. Il devait savoir que le titre « *sérénissime* », appliqué aux princes, dérivait de l'épithète propre de Jupiter, dieu du jour, du ciel, de la clarté. Cela implique une idée de tranquille dignité. Voilà donc Jean déclaré bon, bienveillant et auguste. Il n'est pas habitué à autant de louanges.

Je ne rencontre par contre qu'une seule critique. Elle eût pu s'appliquer, je pense, à tous les princes de ce temps. Jean aimait trop la chasse! C'est d'ailleurs, dit Pétrarque, un défaut propre aux Français :

> La chasse fut jadis l'art des Latins; elle appartient aujourd'hui en propre aux Français. Les faits le prouvent; mais, de plus, quelques-uns de leurs écrivains s'en vantent. Je ne parle pas de ceux de leurs rois dont la chasse fut toute la vie. Mais le plus grand de tous leurs rois, — ainsi qu'on peut le voir, — a toujours consacré à la chasse ce que la guerre lui laissait de loisir. Et, enfin, tout proche qu'il est de la mort, c'est encore par la chasse qu'il réchauffe la lassitude et les infirmités de sa vieillesse. Chose vraiment extraordinaire, surtout chez un roi qui est lettré et qui ne répugne pas à des goûts plus hauts! C'est, dit-on, une habitude de famille. Soit donc![1]

Voilà des réflexions d'autant plus curieuses qu'elles s'appliquent aux derniers temps de la vie de Jean le Bon, — sans doute après les désastres. A vrai dire, il n'était pas, même alors, si âgé que Pétrarque a l'air de le dire. Mais le poète avait pris pour lui-même l'habitude de se dire vieillard de bonne heure.

On sera frappé ici de voir appliquer à Jean le Bon ce titre *Maximus*, le plus grand des rois de France. Mais ce n'est pas la seule fois que Pétrarque lui donne cette haute qualité, — ou bien d'autres semblables, — *summus rex*, *summus et unicus*. Ces expressions font bien connaître, je pense, le sentiment personnel de Pétrarque[2]. Il a, du roi Jean, une opinion très haute,

1. *De remediis utriusque fortunæ*, lib. I, cap. XXXII, éd. de Bâle, 1555.
2. Le seul roi qu'il ait qualifié ainsi, et mieux encore, est le roi Robert

autant du moins qu'il pouvait estimer haut un prince moderne et qui n'a rien à voir avec Rome.

VI.

Sous cette réserve, il tenait visiblement le roi, et encore plus la couronne de France comme la plus haute autorité connue aux temps où il vivait. Aussi il a exprimé bien des fois, avec une grande vivacité, la surprise, je dirais presque la stupeur, que causèrent aux témoins les désastres de la guerre de Cent ans, désastres cependant que la suite rapide des événements leur firent vite prévoir. La puissance du roi de France, la faiblesse de l'Angleterre, l'invraisemblance de ses succès, ce sont des lieux communs de l'époque. On en trouve l'expression en Italie notamment dans la *Chronique* de Matteo Villani.

Le témoignage de Pétrarque est plus frappant encore.

Les Anglais, nous dit-il, avaient toujours, jusqu'à ces temps derniers, été considérés comme les plus « lâches des barbares ». Naguère encore, ils pouvaient à peine tenir tête aux « vils Écossais » (*Viles Scotti*). Pour le citoyen romain que se croyait Pétrarque, tout ce qui n'était pas romain était nécessairement « barbare », et, bien entendu, nous aussi Français, pour lui, nous comptions comme barbares, mais de meilleurs barbares, des barbares plus civilisés, — *mitissimi* (c'est l'épithète du roi Jean), — et aussi très vaillants. Dès longtemps, nous l'avons vu, Pétrarque avait des pressentiments fâcheux sur les affaires du roi Jean. Mais il est clair qu'il n'avait jamais prévu l'excès de son infortune, ni Poitiers, ni la prison de Londres.

Sa surprise fut profonde. Il en a parlé dans ses lettres. Mais il y a trouvé aussi des sujets de développement et de moralisation pour les ajouter à quelques-uns de ses recueils en vers et en prose. Car ce fut toujours sa coutume de s'interpoler lui-même. Ces morceaux adventices nous servent plus d'une fois de renseignement chronologique. Plusieurs, en effet, peuvent se dater avec précision et s'adapter à certains moments exacts de l'histoire.

de Naples. « Ille regum et philosophorum nostri evi maximus », *De sui ipsius et multorum ignorantia*, éd. Capelli.

En voici un que Pétrarque a colloqué dans son traité de la *Vie solitaire*, comme un appel rétrospectif à la croisade, à la suite d'un chapitre sur Pierre l'Ermite. Il me paraît se rapporter à la reprise des hostilités, après le second traité de Londres, lors des États de 1359 :

Le Français et l'Anglais sont en guerre. Cinq lustres s'écoulent, tandis qu'entre ces deux rois, c'est Mars et Bellone qui règnent, ce n'est pas le Christ et Marie ! Et si le fer de part et d'autre se ralentit, les âmes de fer ne se sont pas pour cela apaisées. Une pluie de sang n'éteint pas le feu des colères. Et ainsi donc il est arrivé ce qui pour nous était improbable, pour nos pères et nos ancêtres absolument inouï : un roi, — naguère encore le plus grand de tous les rois, a été emmené captif par un ennemi bien inférieur en force ; il n'a pas pu soutenir le poids de la fortune d'un si grand royaume. Et, malgré tout cela, la guerre n'a pas pris fin ! Le fils aîné du roi captif tente encore la fortune des armes ! Plus que jamais la guerre tonne[1] !...

Telle était l'opinion à Milan en 1359.

Voici maintenant une lettre adressée à Stefano Colonna (celui qui était prévôt de Saint-Omer[2]). Elle n'est pas datée, mais la mention qui y est faite de l'armée anglaise devant Paris nous permet de l'attribuer, sans erreur possible, à mars 1360 :

Qui jamais aurait pu deviner qu'un jour le roi de France serait dans une prison anglaise pour y vivre et peut-être pour y mourir ? Et nous voici pourtant certains de sa captivité et incertains du temps où elle prendra fin !

Qui jamais aurait deviné que l'armée des Anglais viendrait aux portes de Paris ? Et l'y voilà venue ! — Et cependant ! — Qui donc, à moins d'ignorer tout à fait le cours des événements, resterait stupéfait et de la prison du roi et du siège de la ville ?

VII.

Il y a dans l'œuvre du poète une preuve, plus considérable encore à ses yeux, de l'émotion produite par les événements de France. C'est une églogue latine toute entière, consacrée à la

1. *De Vita solitaria*, lib. II, sect. 4, cap. 2, éd. de Bâle, 1555.
2. *Fam.*, XV, 7.

guerre de Cent ans, la douzième et dernière de son *Bucolicum Carmen*[1].

Voilà un des livres de Pétrarque où la postérité prend le moins de plaisir, lecture ardue, obscure, sujette à discussion. C'est un de ceux pourtant où il s'est surtout complu, sur lesquels il comptait le plus pour assurer sa gloire de poète latin. Faire des églogues comme Virgile! Et, comme Virgile aussi, y cacher, sous le voile de l'allégorie, le secret de sa pensée intime! Aussi, jamais il ne s'est plus corrigé, retouché, interpolé que dans ce livre-là. Nulle part l'érudition ne rencontre plus de difficulté, mais d'utilité dans sa recherche.

Il y a quelques années, à propos d'un précieux fragment manuscrit du *Bucolicum Carmen*, que j'avais trouvé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, j'ai eu l'occasion de dire mon sentiment sur la construction du livre, ses remaniements, ses retouches, ses principaux manuscrits[2]. La chronologie, comme il arrive avec Pétrarque, est bizarre. Il nous a dit qu'il a composé son livre en 1346. Or, en fait, il n'y a pas plus de cinq pièces, sur les douze qu'il renferme, dont le texte ne nous force pas à supposer un travail postérieur à cette date. On y trouve notamment une églogue sur la mort de Laure en 1348 et une autre où il est question de la captivité du roi de France en 1356.

Cependant, comme on le verra, il y a une limite chronologique, et c'est le roi Jean qui la donne. On peut dire que l'églogue sur la guerre de Cent ans clôt l'ère des interpolations.

Je voudrais qu'un historien de la guerre de Cent ans prît cette églogue en main et en fît un commentaire détaillé. Je suis sûr qu'il en tirerait plus d'une précision curieuse. Je me contente de dire qu'elle s'applique certainement au roi Jean (car Pétrarque nous l'a dit) sous le nom *Pan*. — *Pan*, c'est-à-dire le roi de tout, le roi des rois, et c'est un nom qui concorde bien avec les épithètes que j'ai relevées : *maximus*, *summus*, *unicus*. Mais dire *le grand Pan*, c'est encore bien plus dire[3].

1. Éd. A. Avena.

2. *Sur un manuscrit du « Bucolicum Carmen » de Pétrarque* (dans *Miscellanea Renier*, p. 433 et suiv.).

3. Voir dans Hortis, *Scritti inediti del Petrarca*, le commentaire des

J'ajoute que l'on peut exactement fixer les mois et presque les jours où Pétrarque écrivit, sinon l'églogue, au moins les vers qui la terminent. Je traduis ces vers où un des personnages du dialogue décrit l'état où il voit enfin le grand Pan :

Hélas! je l'aperçois vaincu et, contre toute justice, lié d'une chaîne pesante; *je vois qu'on l'emporte au delà des eaux!* — Il lève au ciel, non pas ses bras captifs, mais les regards humides de son triste visage, et il jette jusqu'aux nuages cette lamentation : « Voyez-vous donc ces choses, ô dieux, ou bien quelque ombre vous les dérobe-t-elle? » — La roue de l'aveugle Fortune roule toute certitude. Le destin gouverne tout!

A quel moment, au plus tôt, le poète put-il écrire ces mots-là? A quel moment, — à Milan où il était, — son personnage *Volucer*, qui représente la renommée, put-il apprendre que le roi Jean était « emporté au delà des eaux »? Vers la seconde quinzaine, sans doute, d'avril 1357[1].

N'est-il pas frappant de lire un peu plus bas, sur la même feuille, dans le manuscrit autographe de la Vaticane : — « J'ai écrit cela de ma propre main à Milan, l'an de ce dernier âge du monde : 1357. » — Je me persuade que la nouvelle terrible est venue le surprendre à Milan, alors qu'il s'occupait de faire de son recueil une dernière collation. Avant de le clore, il y aura ajouté ces derniers vers.

VIII.

La Fortune! Il s'agit presque toujours de la Fortune dans chacun de ces fragments que j'ai cités. L'image de cette divinité antique, symbole de l'inconstance des choses humaines, était bien familière aux esprits de ce siècle comme des siècles précédents. On se rappelle les jolis vers des *Carmina burana* :

O Fortuna
Velut luna,
Statu variabilis.

Églogues attribué avec vraisemblance à Pétrarque lui-même. Trieste, 1874, p. 359 et suiv.

1. C'est le 11 avril que le roi fut emmené en Angleterre. Voyez Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. I, p. 315.

Nul exemple de ces variations ne se présente aux esprits avec autant d'intensité que la défaite du roi Jean. Et l'on peut voir, lors de l'ambassade que Pétrarque fit en 1361, quelle place tint l'infidèle déesse dans les entretiens qui eurent lieu à Paris entre les personnes royales et le poète philosophe.

Pour l'histoire de cette ambassade, j'ai le bonheur de pouvoir passer rapidement et renvoyer au récit, si complet, si juste en sa couleur et si vivant, de M. Delachenal. Avec lui nous avons vu Pétrarque traverser la France meurtrie par la guerre, recevoir à Paris un accueil chaleureux, prononcer dans la salle du Palais, devant le roi, un discours qui n'est pas sans beauté. On nous a cité le jugement du philosophe sur le futur Charles V, — *ardentissimi spiritus juvenis*. Et puis on nous a dit comment une discussion sur la Fortune devait s'instituer devant le roi et le dauphin et par suite de quelles circonstances elle n'eut pas lieu.

J'ajoute que la mauvaise chance a poursuivi cette dissertation sur la Fortune; car elle avait pris la forme d'une lettre, que Pétrarque envoya à Pierre Bersuire pour être transmise au roi; mais, quand elle arriva à Paris, Pierre était mort[1].

On nous a parlé aussi de ce curieux incident : le présent singulier de Galéas Visconti, que Pétrarque fut chargé de remettre au roi de France, le fameux joyau arraché brutalement au doigt du roi à la bataille de Poitiers et retrouvé par aventure. C'est une histoire quelque peu fantastique, à laquelle le poète attache grande importance, car il en parlera encore dans un de ses grands traités moraux. Mais là, il ne nommera pas Galéas Visconti[2]. L'escarboucle, dit-il, avait été rachetée « par un ami » après des années, dans une « autre partie du monde (*orbe alio*) ». Et Pétrarque dit : « Cette gemme, je l'ai vue, je l'ai touchée! »

Ce qui donne toute son importance historique aux relations de Pétrarque avec nos rois, c'est qu'il est l'agent des Visconti; par lui se noue une alliance de nécessité, et le mariage de raison d'une fille de France avec le fils du puissant tyran de Milan. Circonstances bien nouvelles dans l'histoire de France, et dont les suites devaient être si considérables! J'en ai rencontré

1. *Sen.*, XVII, 2.
2. *De remediis utriusque fortunæ*, lib. I, cap. XXXVIII.

un jour une trace assez pittoresque : — une charte du comte de Vertus rédigée en français et datée de Pavie, portant le sceau fameux, au guivre, des Visconti. En la copiant aux archives de la Marne à Châlons, et en la publiant dans une revue lombarde, je l'ai en somme reconduite chez elle[1].

IX.

Il n'est pas surprenant que Pétrarque ait reçu grand accueil à Paris en 1361. J'ai montré depuis combien d'années on l'y appelait. Le prince qui l'avait jadis mis en relation avec Jean, le cardinal de Boulogne, ne paraît pas avoir joué un rôle incontestable dans les événements qui venaient de se dérouler ; on l'y voit, ce me semble, plus navarrais et plus conspirateur qu'on ne voudrait. Et le bon Bersuire lui-même, le vénéré ami tant loué par Pétrarque et qui semble si goûté à la cour de Jean en 1361, tant par le roi que par le dauphin? — N'était-il pas le prieur de ce prieuré de Saint-Éloi, dont Étienne Marcel avait fait le centre de ses opérations et une sorte d'arsenal[2]?

Il faut croire que l'on n'y pensait plus. Dans la circonstance, d'ailleurs, on ne voit pas paraître le cardinal, qui (je le rappelle) ne resta pas toujours en bonnes relations avec Pétrarque. Quant à Bersuire, on ne considérait plus en lui que le traducteur de Tite-Live, le sage et le savant. Il fut de ceux naturellement qui insistèrent le plus pour retenir Pétrarque à la cour de France.

Le roi Jean fit tout pour l'y garder. Maintenant qu'il tenait son grand homme, il lui paraissait dur de le laisser partir. Pétrarque, peu de temps après son retour à Milan, a pris plaisir à raconter le détail des instances qu'il a subies. Il les narre à l'empereur Charles IV, lequel, de son côté, invitait le poète à venir à Prague. En même temps, le pape Innocent VI, le même qui, bien peu auparavant, le traitait de nécromant, l'appelait en Avignon! Pétrarque s'en vante avec bonne humeur. Dans son enfance, un astrologue lui a dit qu'il était né sous le signe solaire, et que, par la vertu solaire, il serait toujours admis dans la fami-

1. *Archivio storico lombardo*, 1905.

2. Cf. S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*. Paris, Hachette, 1890. Il renvoie à *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. VI, p. 310.

liarité des grands. Et quoiqu'il n'ait jamais cru aux astrologues, celui-là ne lui paraît pas trop ridicule.

Donc le roi Jean a tout fait pour le garder à lui. Ce ne furent pas seulement des prières. Ce fut une douce violence. On dirait presque qu'on lui mit amicalement la main au collet : « *Amicas manus injecit.* » Mais ce n'est pas encore tout. Le roi fit courir après lui sur la route, pour lui envoyer une « lettre enflammée ». — « Quelques-uns, dit-il, de ses lieutenants et féaux (*vicarios ac fideles*) avaient charge de me fléchir par la persuasion, et de me ramener près de lui[1]. »

Les instances ne cessèrent pas quand le poète fut rentré à Milan. Elles redoublèrent et furent appuyées d'arguments énergiques. Quelques mois plus tard, il écrit à Nelli : « Au même instant, d'un côté le roi de France et de l'autre l'empereur romain m'appellent à l'envi, et envoient par avance des promesses et des dons, tels, que tu n'y croirais pas[2] ! »

X.

Ceci clôt à peu près ce que je vois distinctement des relations de Pétrarque avec nos rois. Dans le troisième volume de l'*Histoire de Charles V*, nous retrouvons encore Pétrarque, dans la grande discussion soulevée par le retour du Saint-Siège à Rome. On sait notamment comme il débattit les mérites comparés de l'Italie et de la France contre ce *Gallus anonymus*, en lequel Pierre de Nolhac a reconnu Jean de Hesdin. M. Delachenal a exposé bien complètement l'incident, avec un peu de sévérité à l'égard de Pétrarque, et il y ajoute une intéressante découverte personnelle[3]. Je n'y reviens pas. C'est une affaire qui n'est pas de mon sujet.

Qu'il y aurait à dire encore si je m'étais proposé de parler des rapports de Pétrarque avec la France ! Il faut en convenir : nous le trouverions, trop souvent, plein d'injustice, de préjugés, de préventions. Les grands italiens de cette époque sont par-dessus tout des êtres de passion. Ils voient, ils jugent avec

1. *Fam.*, XXIII, 2.
2. *Sen.*, I, 2 (fin 1361 ou début 1362).
3. L'identification d'Ancel Choquart. *Histoire de Charles V*, t. III, p. 516 et suiv.

leurs passions ; et comment aurait-il pu en être autrement ? — On sourit quand ils se donnent l'attitude de philosophes impassibles ! Mais ce sont aussi de grands maîtres d'idéal. Ayant vécu dans les temps les plus agités et les plus cruels du monde, ils ont voulu, au-dessus de tout ce désordre, dresser, pour l'avenir, l'image grandiose d'une immortelle patrie. Ils fondent cette immense pensée sur une foi unique : la foi dans la grandeur de Rome. En dehors de Rome rien n'existe, que des barbares. Pour fixer uniquement et exclusivement ses regards sur cette perspective étroite et sublime, Pétrarque met à ses yeux des œillères. Il proclame qu'aucune histoire au monde n'existe, que l'histoire romaine. Il s'écrie : « Qu'est-ce que l'histoire tout entière, sinon la gloire de Rome? — *Quid est aliud omnis historia quam romana laus?* »

Mais il me semble qu'en dehors de cette sphère du rêve et de la sublime fiction, il a eu constamment une vue imposante et très haute de la France et surtout de la couronne de France. Dans la discussion violente de 1367, on remarque du moins toujours les égards avec lesquels il parle de Charles V. Je l'observe aussi dans la lettre qu'il a adressée au pape Urbain V, sur son retour à Rome, et où pourtant la France n'est pas épargnée.

XI.

Charles V, devenu roi, tenta-t-il de nouveau d'attirer près de lui l'illustre penseur? Ce n'est pas impossible. Mais je n'oserais l'assurer. Pétrarque, quoique passionné jusqu'à la fin de ses jours, ne tarde pas à devenir bien vieux, bien las, dans un état de santé bien précaire. Je trouve encore, à vrai dire, une lettre où il s'agit d'une invitation. Elle est de 1372. Pétrarque dit à un ami : « Pendant ces années-ci (*hos annos*), j'ai été souvent appelé par le Souverain Pontife, et par l'empereur, et même (*quin etiam*) par le roi de France... Jusqu'à présent, je suis resté également sourd à tous leurs appels ! »

On peut comprendre cela de diverses façons. Mais j'observe qu'il écrit ici à un ancien ami qu'il n'a pas vu depuis de longues années. Et il semble que ce soit pour le mettre au courant des événements passés de sa vie. Je n'en conclus pas que Charles V l'ait de nouveau invité.

Avant de quitter ce monde, Pétrarque a écrit à son cher Boccace une sorte d'examen de conscience, sur l'emploi utile de sa vie, en cherchant surtout à préciser combien de temps il a perdu. Il appelle temps « perdu » celui qu'il a passé en une telle situation, qu'il ne pouvait ni écrire ni même fixer dans son esprit le fruit de sa méditation. Il se demande notamment combien de temps il a « perdu » en compagnie des princes, au sujet desquels il fait d'abord cette réflexion orgueilleuse : « On dit que j'ai été avec les princes, mais, en fait, ce sont plutôt les princes qui ont été avec moi ! »

Pour ce qui est spécialement du voyage en France en 1361, il remarque que le temps ne fut pas tout à fait « perdu », — puisqu'un résultat littéraire en subsiste, la lettre à Pierre de Poitiers sur la Fortune. — Somme toute, il ne pense pas avoir « perdu » en tout, avec les princes, plus de sept mois. Combien plus, hélas! n'en a-t-il pas perdus dans les erreurs de sa jeunesse ! Le roi Jean, après tout, ne lui a pas fait perdre autant de temps que Madame Laure.

Je ne pense pas que l'ensemble des notes ici recueillies soit tout à fait inutile à l'histoire. Il n'est jamais inutile de savoir quelle impression les grands personnages ont faite sur les contemporains et les étrangers. Les œuvres de Pétrarque représentent souvent un reflet de l'opinion, comme seraient un peu, en d'autres temps et lieux, le journal ou la revue, le pamphlet, la brochure. Il semble qu'il y ait quelque chose à en retenir, — quelques traits vivants assurément pour le portrait du roi Jean et le jugement de son histoire.

Henry Cochin.

JACQUES DE CHARTRES

LE MAITRE-CHARPENTIER DE CHARLES V

Raymond du Temple, le « maître-maçon » de Charles V, n'est un inconnu pour aucun de ceux à qui l'histoire du XIV^e^ siècle est quelque peu familière[1]. Il en va autrement d'un homme, dont le nom est le plus souvent associé à celui de Raymond du Temple et qui, de son vivant, n'eut peut-être ni moins de crédit, ni moins de notoriété. Je veux parler de Jacques Barbel, dit aussi et plus ordinairement Jacques de Chartres, bien oublié aujourd'hui, sans qu'on puisse dire si cet oubli est légitime ou injustifié. En tout cas, il n'implique pas nécessairement que Raymond du Temple ait été un personnage d'une tout autre envergure que Jacques Barbel. Il ne faudrait pas supposer la perte d'un bien grand nombre de textes, — et ces textes nous apprennent peu de chose en général, — pour que, du maître-maçon de Charles V, il ne restât même plus le souvenir. Le maître-charpentier, son contemporain et son collègue, n'a pas attiré d'aussi bonne heure l'attention des chercheurs. Son dossier s'ouvre tardivement; il pourra s'enrichir quelque jour de documents plus intéressants et plus explicites que ceux que j'ai réunis et utilisés.

Jacques Barbel était évidemment, par lui-même ou par sa famille, originaire de la ville de Chartres, comme le prouve la forme habituelle de son nom : Jacques de Chartres[2]. L'époque

1. M. H. Stein a résumé tout ce qu'on sait à son sujet dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LXX, 1909, p. 446-455. *Une expertise au XIV^e^ siècle*, p. 450-451).

2. Ancien mémorial D, fol. 64, de la Chambre des comptes de Paris (31 mars 1360). Prestation de serment de Jacques Barbel, charpentier et maître des œuvres et édifices du roi en la vicomté de Paris (Arch. nat.,

de sa naissance est inconnue, et l'on ne saurait même pas la resserrer avec certitude entre deux dates extrêmes. Voici ce qu'on peut conjecturer avec une assez grande vraisemblance. Comme il est probable que Jacques de Chartres avait au moins trente ans en 1360, lorsqu'il fut pourvu de l'emploi important qu'il devait conserver presque toute sa vie[1], la date de sa naissance ne doit pas être postérieure à l'année 1330. Elle ne doit pas être non plus antérieure de beaucoup à l'année 1315, car à l'avènement de Charles VI, en 1380, le charpentier du roi fut maintenu en fonction, ce qui n'eût sans doute pas été le cas si depuis longtemps il avait dépassé la soixantaine.

Son nom se rencontre pour la première fois dans une note, extraite d'un ancien mémorial de la Chambre des comptes de Paris. Le 31 mars 1360, Jacques Barbel, charpentier, maître des œuvres et édifices du roi en la ville et vicomté de Paris, prêta serment, en cette qualité, devant les gens des Comptes[2]. L'emploi qu'il allait tenir était devenu vacant, un peu moins de deux ans auparavant, dans des circonstances tragiques. Au plus fort de la dictature révolutionnaire d'Étienne Marcel, le 29 mai 1358,

PP 109, p. 431; Bibl. du Palais-Bourbon, collection Lenain, *Tables des registres de la Chambre des comptes*, t. I, p. 116).

Le 8 mai 1364, Jacques de Chartres est confirmé dans ses fonctions de charpentier du roi à Paris (Mémorial D, fol. 64; Arch. nat., PP 109, p. 456). Dans des comptes relatifs à divers travaux exécutés à l'Hôtel des monnaies de Paris (1365-1371), il est appelé tantôt Jacques de Chartres, tantôt Jacques Barbel (Arch. nat., Z^{1B} 913). Enfin, un texte du 26 février 1392 est aussi explicite que possible : « Heredes seu causam habentes deffuncti Jacobi Barbel, dicti de Chartres, quondam magistri carpentarii Regis, etc. » (Arch. nat., KK 13^2, fol. 140 v°).

1. Par une pente naturelle, ses attributions furent élargies dans la suite et il fut maître-charpentier du roi, non seulement à Paris et dans sa vicomté, mais encore dans tout le royaume. Il n'en reste pas moins qu'il tenait dès 1360 un emploi très important.

2. Bibl. du Palais-Bourbon, collection Lenain, *Tables des registres de la Chambre des comptes*, t. I, p. 116 (Mémorial D, fol. 4) : « Jacques, dict Barbet (Barbel), charpentier et maistre des œuvres et edifices du Roy au comté de Paris (*sic*), a faict serment le 31 mars 1359 (v. s.). » Il faut certainement corriger : en la ville et vicomté de Paris.

Arch. nat., PP 109, p. 431 : « Autre [mention] de prestation de serment de Jacques Barbel, charpentier et maître des œuvres du Roy... » (Mémorial D, fol. 4). La date n'est pas indiquée.

avaient été punis du dernier supplice, avec les raffinements barbares alors en usage, le « maître du pont de Paris », Jean Péret, et le maître-charpentier du roi, celui que les *Grandes chroniques* appellent je ne sais pourquoi Henri Métret, car son vrai nom paraît avoir été Thomas Fouquaut ou Fouquant[1]. Quoiqu'il en soit, ce dernier ne fut peut-être pas remplacé immédiatement après la rentrée du régent dans la capitale, et, si cette hypothèse est exacte, il aurait eu pour successeur Jacques de Chartres. A son avènement, Charles V confirma Jacques de Chartres dans la charge de « maître-charpentier » du roi à Paris[2], qu'il exerça pendant presque toute la durée du règne[3], et, après la mort du prince, pendant sept ou huit années encore, jusque en 1387 ou 1388. Au cours de cette période de près d'un quart de siècle, il est mentionné très fréquemment, sans qu'il soit possible de dégager rien de précis des textes qui le concernent[4]. Presque toujours il figure en compagnie de Raymond du Temple, sergent d'armes comme lui, et collaborant aux mêmes entreprises;

1. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V (Société de l'histoire de France)*, t. I. Paris, 1910, in-8°, p. 179 et n. 2.

2. Arch. nat., PP 109, p. 456 (8 mai? 1364); d'après le Mémorial D, fol. 64.

3. On verra plus loin pourquoi je dis : pendant *presque* toute la durée du règne.

4. Arch. nat., Z1B 913 (6 décembre 1370-22 juin 1371); J 151B (24 avril 1372); X2A 10, fol. 77-79 (15 et 17 mars 1379). — Bibl. nat., P. O. 364, dossier 7869, Blanchet, n° 9 (24 septembre 1382); Clairambault, XXIX, nos 100 et 101 (17 novembre 1386, 4 février 1387), etc. Que ses attributions se soient étendues à tout le royaume, on n'en a la preuve que par des textes de date un peu tardive, remontant seulement au règne de Charles VI, mais je crois qu'il en fut ainsi de bien meilleure heure, sinon dès l'origine. Ceci résulte au moins implicitement de ce qu'on lira plus loin au sujet d'un procès criminel, que Jacques de Chartres eut au parlement de Paris vers la fin du règne de Charles V. Quoiqu'il en soit, voici comment il se qualifie dans des quittances de 1386 et 1387 : « ... Jaques de Chartres, sergent d'armes *et maistre charpentier general du Roy nostre sire par tout son royaume...* » (Bibl. nat., Clairambault, XXIX, nos 100 et 101; 17 novembre 1386 et 4 février 1387). La dernière des deux pièces citées ici est scellée d'un sceau rond de vingt millimètres, portant une tête d'homme de profil à dextre, dans un quadrilobe orné de quatre fleurs de lis; légende détruite (G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. I, n° 2245).

qualifié « maître-charpentier » ou « charpentier » du roi, comme Raymond est appelé « maître-maçon » ou « maçon » du roi. Nous savons qu'il fut employé à la construction ou à la restauration de l'Hôtel des monnaies de Paris, conjointement avec le célèbre maître-maçon de Charles V[1]. Il travailla au Palais de la Cité[2], au Grand-Pont[3], aux Halles[4], à l'hôtel Saint-Pol[5] et enfin au château du Louvre[6], bien qu'il ne faille pas le confondre avec un autre Jacques, dit parfois aussi Jacques de Chartres, mais plus exactement Jacques le Maçon, auteur d'une des statues qui décoraient le grand escalier de la résidence royale du Louvre[7]. Son rôle ne se bornait pas à faire exécuter les travaux qu'on lui commandait. Il avait, sous l'autorité d'un « visiteur général des œuvres du roi », l'inspection des bâtiments royaux, quels qu'ils fussent. C'est à ce titre que nous le voyons faire des expertises[8], dresser des états de lieux ou des devis, presque toujours de concert avec Raymond du Temple, chacun des deux maîtres prenant dans l'œuvre commune ce qui était de son métier[9].

Depuis fort longtemps, — au moins depuis l'avènement de Charles V, — le charpentier du roi avait sa demeure dans l'enceinte du Palais de la Cité[10], où il occupait une maison, destinée

1. Arch. nat., Z^{1B} 913 (6 décembre 1370-22 juin 1371).
2. Bibl. nat., P. O. 364, dossier 7869, Blanchet, n° 9 (24 septembre 1382).
3. Bibl. nat., ms. fr. 26002, n° 262 (1364).
4. Ibid.
5. F. Bournon, *L'hôtel Saint-Pol*, p. 78, n. 2.
6. Bibl. nat., ms. fr. 26009, n^{os} 827 et 828.
7. La statue du duc de Berry, sculptée en 1365 (A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*. Paris, Champion, 1894, in-4°, p. 6, 20-21, 73, n. 1, 91, 92). Jacques le Maçon résidait ordinairement à Bourges. S'il a été appelé aussi, réellement, Jacques de Chartres, — ce qui n'est peut-être qu'une erreur de Sauval, auquel se réfèrent les auteurs précités (p. 73, n. 1), — il ne saurait cependant, et d'aucune façon, être identifié avec le maître-charpentier de Charles V et de Charles VI.
8. Arch. nat., J 151^{B} (24 avril 1372).
9. Arch. nat., X^{2A} 10, fol. 77 v° (17 mars 1379).
10. Ibid. : « Jacques de Chartres... dit qu'il a esté, environ XXII ans a passez, continuelment et est encores maistre charpentier du Roy, et si est sergent d'armes, et si a eu sa demourance, XVI ans ou environ, en la circuite du Palays, etc. »

peut-être d'ancienne date à loger les titulaires du même emploi[1]. C'est à cette circonstance que nous devons de le mieux connaître et d'être pleinement renseignés sur une période très tragique de son existence[2].

Jacques de Chartres se maria deux fois. Sa première femme, dont il était veuf en 1374, avait pour prénom *Catherine*[3]. Il épousa en secondes noces, déjà mûr lui-même, une « jeune fille », bien apparentée et de « bonne renommée », mais fort peu cultivée[4], qui s'appelait *Guiotte*[5]. Que fut cette union entre conjoints d'âges très différents et qui n'allait pas sans quelques risques? Il serait assez vain de le rechercher. Toujours est-il qu'elle fit naître ou qu'elle exaspéra, chez Jacques de Chartres, un défaut, exagéré sans doute par des adversaires médisants, mais qui cependant n'est pas niable et lui eût coûté fort cher, si un protecteur, auquel on ne résistait pas, ne fut très opportunément intervenu en sa faveur. Il était jaloux de sa femme, jaloux de façon ridicule, comme il advient d'ordinaire, et à un point tel qu'un éclat était fatal[6]. C'est en 1378 que le scandale se produisit.

1. Arch. nat., X2A 9, fol. 178 : « Dicto Jacobo de Carnoto ex adverso proponente et dicente quod ipse viginti duobus annis vel circiter elapsis magister seu superior carpentarius noster continue fuerat et adhuc erat, ipsumque tanquam ydoneum et bene meritum servientem nostrum armorum constitueramus, *longoque tempore in domo carpentarie dicti palacii nostri moram pacificam traxerat*, etc. »

2. Arch. nat., X2A 10, fol. 77-79 (15 et 17 mars 1379); X1A 1471, fol. 220 v° (7 juillet 1379); X2A 10, fol. 88 v° (8 juillet 1379), fol 92 (4 novembre 1379); X2A 9, fol. 177-178 v° (23 juin 1379).

3. Arch. nat., JJ 106, fol. 72 v°, n° 124 (31 octobre 1374) : « Et depuis nous, par noz autres lettres et pour les causes contenues en ycelles, ayons donné et ottroié à Jaques de Chartres, nostre sergent d'armes et maistre de noz euvres de charpenterie, *tant à cause de Katherine sa femme*, etc. (il s'agit de certains héritages « criés et mis en vente »). »

4. Arch. nat., X2A 10, fol. 77 v° : « ... et si a esté et est mariez à une jeune fille qui est de bonne renommée et de bons amis, et ont mené bonne vie ensemble. » Elle ne savait pas lire, ce qui à cette époque n'était ni choquant ni extraordinaire; « elle qui ne scet lire », est-il dit à propos de messages prétendus qu'on lui aurait envoyés clandestinement.

5. Arch. nat., X2A 9, fol. 179 : « ... una cum predicti Jacobi (de Carnoto) et Guiote uxoris sue... deposicionibus seu confessionibus... »

6. Ibid., fol. 78 v° : « *Item (disent les demandeurs)* de tant que la

Cette année-là, Charles V était entré en possession du comté de Dreux, par la vente que lui en avaient faite Marguerite et Péronnelle de Thouars, héritières, par leur frère Simon, décédé sans postérité, des derniers comtes de Dreux. Comme il était d'usage en pareil cas, le « visiteur général » des bâtiments royaux, Philippe Ogier, fut envoyé à Dreux, avec les deux maîtres des œuvres, Raymond du Temple et Jacques de Chartres, pour visiter les édifices qui, de même que les terres du comté, se trouvaient réunis au domaine de la couronne[1]. Sa mission remplie, — au bout d'un mois à peu près, — Jacques de Chartres revint à Paris où, ainsi qu'il a été dit, il avait son domicile dans l'enceinte du Palais. Quand il voulut pénétrer chez lui, il trouva la porte close et fut obligé de « heurter longuement » avant qu'elle ne s'ouvrît. Mécontent, et peut-être déjà inquiet de cette attente inexpliquée, il essaie de faire parler « la chambrière ». Mais celle-ci se dérobe et le renvoie à sa maîtresse, qui lui dira pourquoi elle se garde si bien[2]. Plus ou moins spon-

femme de Jacques est bonne et de bon lignage, et de tant devoit il avoir moins de souspeçon, et toutesvoies en estoit il jaloux par tele maniere qu'il ne souffroit pas que elle alast oir messe, mais par long temps l'a tenue si estroicte que elle ne povoit pas aler à l'eglise ne soy confesser, et une foiz, par le temps de Pasques, la mena aus Augustins pour estre confessée et se tenoit tousjours de costé elle jusques à tant que elle fu confessée, et si pres du prestre qu'il povoit, et la fist lever de confesse avant que elle eust tout parfait, monstrant semblant que il lui desplaisoit pour la demeure, et ne la laissoit aler plain pas de voie que il ne feust empres elle. »

1. Arch. nat., X^{2A} 9, fol. 77 v° (17 mars 1379) : « *Item* dit (Jacques de Chartres) que quant le Roy ot nagaires la conté de Dreux, maistre Phelippe Ogier mena à Dreux, pour visiter les ouvrages, le dit Jaques, maistre charpentier, et maistre Raymon, maistre masson du Roy, et y furent environ un moys. »

Philippe Ogier cumulait plusieurs emplois très lucratifs. Il n'était pas seulement « visiteur general des œuvres royales », mais aussi secrétaire du roi, concierge du Palais, etc. (*Chronique des règnes de Jean II et de Charles V. Société de l'histoire de France*, t. II, p. 223, n. 4).

Charles V acquit de Marguerite de Thouars un tiers du comté de Dreux et de Peronnelle de Thouars les deux autres tiers (23 janvier et 19 septembre 1378). Voyez Duchesne, *Histoire de la maison de Dreux*, p. 304.

2. Arch. nat., X^{2A} 10, fol. 77 v° : « ... et y furent (à Dreux) environ un moys. Et quant il retournerent à Paris, chascun d'eulz s'en ala en son

tanément, la femme s'exécute et raconte que c'est pour échapper aux poursuites du chantre de la Sainte-Chapelle, Pierre de Beaune, l'un des notaires du roi, qu'elle a été contrainte de s'enfermer dans sa maison et de ne laisser ouvrir la porte qu'à bon escient[1]. Voilà une histoire dont la donnée, — de pure invention, semble-t-il, — est moins innocente que celle du Lutrin et fait plutôt penser à un conte de Boccace. Il faut dire que depuis longtemps la jalousie de Jacques de Chartres s'en prenait, contre toute justice et toute vraisemblance, aux chanoines de la Sainte-Chapelle. Il proférait à leur égard les plus terribles menaces, — des menaces de mort, — si bien qu'ils avaient obtenu du roi qu'interdiction fût faite à leur dangereux voisin de résider plus longtemps dans l'enceinte du Palais. Il était à craindre, en effet, que cet homme irascible, égaré par une jalousie féroce, ne passât quelque jour des paroles aux actes et ne se livrât aux pires voies de fait[2]. Plusieurs chanoines, dont le trésorier, et aussi, semble-t-il, Pierre de Beaune, le plus grand dignitaire du chapitre après le trésorier, étaient venus notifier à Jacques de Chartres les ordres du roi. La démarche avait eu lieu en son absence,

hostel, et quant le dit Jaques vint empres son ostel il trouva close la porte au devant et y hurta moult longuement avant que l'en la lui ouvrist, et demanda à sa chamberiere la cause pourquoy l'en li faisoit si longuement muser à la porte, la quelle lui respondi que sa femme lui diroit la cause. »

1. Arch. nat., X2A 10, fol. 77 v°. — Le nom de P. de Beaune se lit naturellement au bas d'un grand nombre d'actes qu'il a signés en qualité de notaire royal, mais on ne sait rien de plus à son sujet.

2. Arch. nat., X2A 9, fol. 178 : « Invalescente autem et crescente zelotipie hujusmodi demencia seu sernione(?) nonnullis dicte capelle nostre capellanis perpetuis, bone fame viteque laudabilis et conversacionis honeste, minas terribiles et horrendas pluries intulerat, asserendo quod eos interficeret et occideret. Quibus minis per eosdem capellanos dicto thesaurario superiori expositis et ex ejusdem thesaurarii relatu ad nostram noticiam devolutis, nos periculis que ex premissis suboriri possent obviare volentes, predicto thesaurario et Michaeli de Fontanis, presbitero capellano nostro dicteque capelle canonico, preceperamus ut dicto Jacobo ex parte nostra dicerent et injungerent quod ex tunc domum extra palacii nostri circuitum sibi quereret, inhibendo ne ibidem de cetero moraretur. »

Le trésorier de la Sainte-Chapelle était Hugues Boileau, sous-aumônier du roi, auquel Charles V avait donné, en 1377, la succession d'Arnoul de Grand-Pont, décédé (Bibl. nat., ms. lat. 17107, n° 29. Paris, 20 février 1377. Copie du 27 février 1377).

mais le charpentier savait que les chanoines avaient pénétré dans sa maison, lui absent et tandis que sa femme se trouvait seule. Il en avait aussitôt conçu les plus horribles soupçons et, sur je ne sais quels indices, attribué à Pierre de Beaune un rôle odieux[1].

Au dire de Jacques de Chartres, tout ce qu'il avait appris de sa femme, en rentrant à son logis, lui fut répété le lendemain matin, sous la foi du serment[2]. Ce lendemain, qui était un dimanche, — le dimanche après l'octave de la mi-août 1378, — il passa la majeure partie de son temps hors de chez lui, en compagnie de Raymond du Temple, occupés l'un et l'autre à rédiger et à mettre au net le rapport qu'ils avaient à fournir à la suite de leur récente visite à Dreux[3]. Sa besogne terminée, vers l'heure du crépuscule ou du couvre-feu[4], il regagnait tranquillement sa demeure, sans plus songer au chantre, quand la fatalité voulut que les deux hommes se trouvassent inopinément l'un en face de l'autre, devant le logis de Pierre de Beaune, qui se promenait sur la chaussée avec un chanoine de la Sainte-Chapelle, Jean Roussel[5]. Un hasard malheureux aurait donc été la cause du drame qui allait ensanglanter l'enclos du Palais. C'est du moins ce que le charpentier allégua plus tard pour sa défense; mais d'autres témoignages, contraires au sien

1. Arch. nat., X2A 9, fol 178.

2. Arch. nat., X2A 10, fol. 78 : « ... la quele lui afferma par serement (les choses sus dites), à jeun cuer, en la maniere que elle avoit fait le soir precedent. »

3. Ibid. : « *Item*, dit que le dit lendemain, qui fu le dimanche après les ottaves de la Miaoust, le dit Jaques et le dit Raymon avoient fait mettre par escript leur rapport des diz ouvrages de Dreux. »

4. Arch. nat., X2A 9, fol. 177 v° : « ... hora noctis quasi ignitegii... »; fol. 178 v° : « Die vero crastina, circa noctis crepusculum... »

5. Arch. nat., X2A 10, fol. 78 : « ... et au soir il entra dedens la porte du Palays, pour s'en venir en son hostel et ne pensoit point au dit chantre, mais il trouva ycellui chantre d'aventure sur la chaussée en la court du Palays, au devant de l'ostel du dit chantre... » — X2A 9, fol. 177 v° : « ... videns dictum Petrum in curte seu planicie et calceya palacii nostri predicti, *prope perronum nostrum et cameram audiencie nostre,* hora noctis quasi ignitegii, cum Johanne Rousselli, capellano dicte capelle, loquentem et spaciantem... » Ces dernières précisions topographiques sont très intéressantes. Il s'agit ici du perron d'angle, *le perron du roi*, qui donnait accès dans la grande salle.

et plus dignes de créance, semblent établir la préméditation. Jacques de Chartres cherchait l'occasion d'une mauvaise querelle et il s'était mis en état de la soutenir[1].

Quoiqu'il en soit, et à supposer qu'il eût oublié les révélations si troublantes de sa femme, elles lui revinrent soudain à la mémoire, avec une précision terrible. Il vit rouge et, tirant son couteau, — à l'entendre, un méchant couteau de quelques sous, d'après une autre version, une dague à lame triangulaire, — il en porta plusieurs coups à Pierre de Beaune avec un acharnement et une rage manifestes[2]. Le chantre n'en mourut pas, mais ses blessures étaient graves; leur guérison demanda beaucoup de temps et des soins très compliqués[3].

1. Arch. nat., X2A 9, fol. 177 v° : « ... et sub eo colore (les prétendus griefs qu'il avait contre P. de Beaune) prefatus Jacobus, *armatus*, *insidiis precedentibus*, *associatus nonnullis suis complicibus*, videns dictum Petrum in curte seu planicie et calceya palacii... penes ipsum gressus suos dirigens, eundem Petrum per brachium, fingens se cum eo loqui velle, ceperat et retro dictum capellanum (avec lequel il se promenait) modico spacio traxerat et statim, nullo verbo sive minis precedentibus, eundem Petrum... percusserat et vulneraverat. »

2. Arch. nat., X2A 10, fol. 78 : « ... et, quant il le aperceut, le cuer lui fremi et esboullu par les paroles que sa dite femme lui avoit dit et la souspeçon qu'il avoit du dit chantre, et pour la fureur qu'il avoit feri ycellui chantre d'un petit coutel qu'il avoit, de la valeur de environ un blanc de IIII deniers, et n'estoit pas dague ne coutel perilleux, ne si n'y ot aguet appensé, ne aucunes armeures, et si n'avoit pas volenté de le tuer... »

Les adversaires de Jacques de Chartres, — car, bien entendu, cette affaire devait aboutir à des poursuites tant criminelles que civiles, — précisent le nombre des coups : cinq, et font de ce vulgaire couteau une arme meurtrière : « ... Jaques a feru... V coups ou corps d'une dague... » (Ibid., fol. 77) : « ... et neantmoins il le navra V plaies, et sera trouvé que c'estoit d'une dague ou coutel qui equipole à III costés, comme il pourroit apparoir par la trasse des plaies et aussi par les vestures du chantre qui furent perciées » (fol. 78 v°). L'intérêt de ces distinctions était de savoir s'il y avait lieu ou non de faire application au coupable de la loi romaine, *Is qui cum telo* (Code, livre IX, titre XVI, *Ad legem Corneliam de Sicariis*, constit., 7), qui assimile à l'homicide le fait d'être porteur d'une arme, qu'on a prise avec l'intention de tuer : « Is qui cum telo ambulaverit hominis necandi causa, sicut is qui hominem occiderit, vel cujus dolo malo factum erit commissum, legis Corneliæ de sicariis pœna coercetur. » Cf. Digeste, livre XLVIII, titre VIII, loi 1, pr., *Ad legem Corneliam de sicariis et veneficis*.

3. Arch. nat., X2A 10, fol. 77 : « ... dont il a esté lonc temps malades,

Qu'il eût agi de propos délibéré ou sous l'impulsion d'un sentiment violent, qu'il avait été impuissant à réprimer, le maître-charpentier s'était mis dans un très mauvais cas et avait encouru une très grosse responsabilité. Indépendamment de son caractère ecclésiastique, le chantre de la Sainte-Chapelle était, en raison de son titre de notaire royal, sous la protection et la sauvegarde spéciale du roi. Autre circonstance aggravante : l'attentat avait été commis dans l'enclos du Palais, qui jouissait d'immunités particulières, et où s'élevait la plus ancienne résidence royale[1]. Jacques de Chartres ne pouvait se méprendre, ni se faire illusion sur les conséquences de son acte. Elles lui apparurent avec une telle évidence qu'après avoir déposé en lieu sûr ses biens les plus précieux, il s'éloigna de Paris précipitamment, afin d'éviter une arrestation immédiate[2]. Il alla même très loin du

en peril de mort, et encores n'estoit bien gari,.. »; fol. 78 v° : « *Item*, se le chantre est gariz, c'est de la volenté de Dieu tant seulement. » — X2A 9, fol. 177 v°-178 : « ... pro quibus vulneracionibus dictus Petrus, de cujus morte festina habebatur ab omnibus ipsum visitantibus opinio pocius quam de vita, lecto jacuerat egritudinis, per medicos seu phisicos et cirurgicos expertos cum medicaminibus oportunis et custodibus necessariis, tam de die quam de nocte, tribus mensibus et amplius, cura pervigili visitatus et eciam custoditus. Ex ipsorumque vulnerum lesione et sanguinis effusione fuerat dictus Petrus suis viribus vacuatus nec pristinam potuerat recuperare sanitatem, sed egritudine in eo remanente dolores inmensos, adveniente renovacione seu mutacione temporis, in dictorum vulnerum cicatricibus sustinebat. Ex quo certa ligamenta, medicorum seu cirurgicorum expertorum artificio studioso composita, super loca dictorum vulnerum ligata seu posita deferre et habere frequenter et quasi continue necessario cogebatur, senciens vite sue fore tempora breviata plus debito naturali. » Je reproduis la version de la partie adverse. Jacques de Chartres et son avocat atténuent naturellement beaucoup la gravité des blessures.

1. Arch. nat., X2A 10, fol. 70 : « Les demandeurs proposent que le dit de Beaune estoit notoirement en la sauve garde du Roy comme chantre et chanoinne, et aussi comme notaire du Roy que il est. »

« *Item*, proposent l'immunité du Palais auquel demouroient les diz de Beaune et Jaques. Et neantmoins Jaques a feru en trayson, de nuit, dedens le circuite du Palais, etc. »

2. Arch. nat., X2A 10, fol. 78 : « ... et quant il ot feru le dit chantre il se mist en chemin en alant vers son hostel, et toutevoies il s'en retourna vers la porte et yssi hors du Palays, et ala en la ville pour soy sauver qu'il ne feust prins. »

premier coup, car c'est en Languedoc, auprès du duc d'Anjou, pour lequel il avait travaillé et qui lui voulait du bien, qu'il chercha un conseil et un appui[1]. Le duc le rassura de son mieux, l'engageant à reprendre ses occupations habituelles, comme si rien ne s'était passé[2], et en effet le coupable, racontant l'affaire à sa manière, la ramenait aux proportions d'un incident presque négligeable[3]. Louis d'Anjou écrivit même en faveur de son protégé au roi, au chancelier et à quelques-uns des chambellans de Charles V, vraisemblablement au premier de tous et le plus influent, Bureau de la Rivière.

Cependant l'orage s'amassait sur la tête de Jacques de Chartres. Ainsi qu'il était à prévoir, le chapitre de la Sainte-Chapelle se considéra comme atteint par l'injure faite à l'un de ses dignitaires[4], et de divers côtés l'action publique fut mise en mouvement. Le prévôt de Paris, — il est à peine besoin de rappeler qu'il s'agit ici du célèbre Hugues Aubriot, — cita le maître-charpentier à comparaître devant le tribunal du Châtelet, et, la citation étant demeurée sans effet, prononça contre le défaillant la peine du bannissement[5]. Jacques de Chartres avait ignoré la

En réalité, il aurait mis moins de précipitation à se sauver et n'aurait pas négligé de prendre certaines précautions : « ... et deinde, *bonis suis a dicta domo deportatis et quo voluerat positis*, reddens se fugitivum, etc. » (X2A 9, fol. 177 v°).

1. Arch. nat., X2A 9, fol. 177 v° : « ... reddens se fugitivum et de predictis culpabilem, ad plura et diversa loca a villa nostra Parisius longe distancia, *et presertim ad partes lingue occitane penes carissimum germanum et in eisdem partibus locum tenentem nostrum ducem Andegavensem*, accesserat, etc. »

2. Arch. nat., X2A 10, fol. 78 : « *Item*, dit que il est alez devers le duc d'Anjou au quel il a servi, le quel lui fist bonne chiere et obtint de lui lettres adreçans au Roy adfin que il eust pardon du fait, et aussi lettres à Mons. le chancelier et à pluseurs chambellans du Roy, et lui dist le duc qu'il retournast seurement devers le Roy pour poursuir sa besoigne, etc. »

3. Arch. nat., X2A 10, fol. 79.

4. Ibid., fol. 77 (15 mars 1379) : « Entre le procureur du Roy tendant à toutes fins, et maistre Pierre de Beaune, chantre et chanoinne de la chapelle royal du Palais à Paris, et les tresorier et chanoinnes de la dite chapelle, pour tant comme à chascun touche, demandeurs d'une part, etc. »

5. Arch. nat., X2A 10, fol. 178 : « Preterea proponebant (actores) quod hujusmodi maleficiis ad prepositi nostri Parisiensis noticiam devolutis, idem prepositus, ut suo incubuerat officio, coram ipso dictum Jacobum,

sentence rendue contre lui en son absence. Au lieu d'y obéir en s'exilant lui-même du royaume, il s'apprêtait à rentrer à Paris, comme le duc d'Anjou le lui avait conseillé, quand il fut arrêté à Meaux, en rupture de ban, et conduit de là au Châtelet de Paris[1], où des commissaires du Parlement vinrent l'interroger[2]. Ses propres aveux, obtenus sans contrainte, attestèrent chez lui le dessein arrêté et persistant de se venger du chantre[3]. Il y avait donc eu, au moins aux yeux des plaignants, préméditation et guet-apens.

L'affaire fut plaidée à la Chambre criminelle, où elle venait à la poursuite du procureur général. Les chanoines de la Sainte-Chapelle s'étaient portés partie civile, pour leur propre compte, en même temps que le principal intéressé. Dans leurs conclusions, ils demandaient une peine corporelle contre Jacques de Chartres, — ce qui était empiéter sur le rôle du ministère public, comme leur avocat le reconnut par la suite[4], — et à plus juste titre réclamaient des réparations morales et de grosses

pluries ac per debita et competencia intervalla, et in locis assuetis, sub pena bannimenti, fecerat evocari, et quia non venerat sed comparere contempserat, ipse, suis exigentibus contumaciis et defectibus, *per sententiam sive judicium dicti prepositi a regno nostro exclusus fuerat et bannitus*... »

1. Arch. nat., X2A 9, fol. 177 v° : « Qui quidem Jacobus, predictas litteras (ducis Andegavensis) afferens, fuerat in villa Meldensi propter hoc captus et carceri mancipatus, ac postmodum de mandato nostro in dictum Castelletum nostrum Parisius prisionarius adductus, super predictis per dictam nostram curiam puniendus... »

X2A 10, fol. 78 : « ... et avant qu'il soit venuz devers le Roy, il a esté arrestez prisonnier à Meaulz et ne sceut onques riens du ban... »

2. Arch. nat., X2A 10, fol. 77 : « Il dient que Jaques a confessé le fait de sa bouche, en Chastellet, sanz contrainte, par devant mess. de ceans, etc. »

3. X2A 10, fol. 78 v°-79 : « ... et encores a menacié à Meaulx, en Chastellet et ailleurs, que, se il eschape, il tuera le chantre. Et si a dit à Meaulx, presens pluseurs bonnes gens, que le deable, qui l'a par lonc temps conseillié et par lequel il a vesqu, lui avoit fait navrer le dit chantre, et qu'il l'avoit fait en esperance et volenté de le tuer. »

4. Ibid., fol. 78 : « Les demandeurs repliquent et font declaration de leurs conclusions, disans que les crimineles sont pour le procureur du Roy tant seulement et ne tendent le chantre et ceulx de la chapele que à fin civile tant seulement, et ainsi doit estre entendu. » Cette mise au point avait sans doute été rendue nécessaire par la plaidoirie de l'avocat du maître-charpentier : « *Item* a merveillé des conclusions crimineles

indemnités pécuniaires pour Pierre de Beaune et pour eux-mêmes en tant que chapitre. Le procureur général, de son côté, requérait que le coupable fût puni dans sa personne et dans ses biens : dans sa personne, au moins par l'ablation du poing; dans ses biens, par la condamnation à une amende au profit du roi[1].

Les plaidoiries prononcées à l'audience, et dont on a un bref résumé dans le registre criminel du Parlement, ne sont pas de nature à éclairer notre religion. Les deux versions de l'événement, présentées tour à tour par l'avocat des demandeurs et celui du défendeur, sont aussi dissemblables que possible; elles se contredisent sur tous les points[2]. Pour les demandeurs, la culpabilité de Jacques de Chartres, non seulement ne fait pas de doute, mais est encore accrue par les circonstances aggravantes qu'ils se plaisent à énumérer. L'attentat ne saurait se justifier; par son âge comme par son caractère, Pierre de Beaune aurait dû être à l'abri des soupçons, que de faux rapports ont inspirés à un mari notoirement jaloux[3]. Le maître-charpentier a brutalisé sa femme pour lui arracher, sous les coups, un récit mensonger de faits qui n'ont jamais existé. Bref, les accusations portées contre le chantre ont été forgées délibérément par les deux époux, dans des conditions qui enlèvent toute valeur au témoignage de la dénonciatrice[4]. La tentative de meurtre a été

faites par le chantre et ceulx de la chapelle, etc. » Cet *etc.* nous empêche malheureusement d'en savoir plus long.

1. Fol. 77 : « Si concluent (les demandeurs), consideré le fait dampnable et le ban, que Jaques soit condempnez et punis en corps et en biens, ou au moins ait coppé le poing, etc. *Item*, pour le chantre et ceulz de la chapelle en amende honorable, ceans et sur le lieu du malefice, etc., à mettre en la chapelle ymages d'argent à perpetuel memoire et amende profitable au chantre de mil livres parisis, et autant à la chapelle, dommages et interés du chantre, et despens au chantre et à la chapelle, et qu'ilz soient paiez avant toute confiscacion, etc. »

2. Les demandeurs déposèrent et développèrent leurs conclusions le mardi 15 mars 1379. L'avocat de Jacques de Chartres y répondit le surlendemain. Celui de la partie adverse répliqua dans la même audience.

3. Fol. 78 v° : « ... et, se Jaques estoit jaloux de sa femme, il ne s'en devoit prendre au chantre, qui est homme de bonne vie, et homme d'assez ancien aage, et sans souspeçon... »

4. Ibid. : « *Item*, il a batue et demené rudement sa femme pour lui dire les choses dessus dites, etc., et aussi les ont forgées ensemble depuis le fait avenu, etc. »

préméditée; elle a constitué un véritable guet-apens[1]. Elle a eu lieu de nuit, dans l'enceinte de ce Palais, qui n'a pas cessé d'être une résidence royale. La victime a reçu plusieurs blessures graves, faites avec une arme très dangereuse et qui pouvait fort bien causer la mort[2]. Le chantre étant placé sous la sauvegarde spéciale du roi[3], c'était commettre le crime de lèse-majesté que de l'atteindre dans sa personne ou dans ses biens.

L'avocat de Jacques de Chartres ne concéda pas grand chose aux demandeurs. Pour lui, la responsabilité de son client n'existe presque pas. D'abord le cas n'est pas criminel[4], et tout au plus une indemnité pécuniaire, très modérée, pourrait-elle être due au plaignant[5]. Les faits allégués par la femme sont tenus pour exacts, et par conséquent on conçoit que le mari outragé n'ait pas été maître de lui en apercevant le suborneur[6]. Les coups qu'il a portés n'ont fait que des blessures insignifiantes, guéries au bout de peu de temps, telles que pouvait les faire un couteau d'aussi mince valeur[7]. L'acte pour lequel il est poursuivi n'a pas été commis dans le Palais proprement dit, « en haut »,

1. Fol. 78 v° : « Et si appert bien que ce fu d'aguet appensé, consideré la nature du fait et comment il print le dit chantre par la main, ainsi qu'il voulsist parler à lui de conseil, et le navra comme dessus est dit, et doit l'en user en ceste matiere de la loy *Is qui cum telo.* »

2. Ibid. : « *Item*, il est moult à noter que le dit Jaques ne vouloit pas tant seulement batre le dit chantre, mais le vouloit murtrir mauvaisement, car il le feri es parties les plus perilleuses de son corps, que pourroient ymaginer touz les medicins et murtriers qui sont ou monde, etc. »

3. Fol. 77 : « Les demandeurs proposent que le dit de Beaune estoit notoirement en la sauve garde du Roy, comme chantre et chanoinne et aussi comme notaire du Roy que il est. »

4. Fol. 78 : « *Item*, le cas n'est pas criminel, car le chantre est gariz, et si ne use l'on pas au royaume de la dite loy (*Is qui cum telo*). » — « ... mais n'y a que simple debat civil et non criminel... »

5. Ibid. : « Si conclut qu'il ne soit pas puniz criminelment, car la matiere est pure civile, sans crime aucun, et qu'il ne soit tenuz à faire amende honorable ne ymages, etc., et que partie n'y face à recevoir, et, se amende y a, que elle soit pecuniaire et petite, et sans tenir prison et qu'il soit delivrés ou au moins eslargiz, etc. »

6. Fol. 78 : « *Item*, dit que il n'y ot aguet appensé, mais fu en aventure, par chaleur, qui peut cheoir en tout homme marié, en tel cas, et si n'y ot aucuns port d'armes; si n'y a lieu la loy *Is qui cum telo.* »

7. C'est du moins ce qu'il aurait essayé de faire accroire au duc d'Anjou (fol. 79), car son avocat ne va pas aussi loin pour justifier son client. Il se borne à dire que le chanoine est guéri.

mais « sur la chaussée, en aval », et d'ailleurs, à ce moment-là, le roi ne résidait pas dans la Cité[1].

Les débats judiciaires sont plutôt favorables à la femme par la discrétion qu'ils observent à son endroit. Il est visible que, terrorisée par un mari ombrageux et brutal, elle s'est laissé arracher les déclarations mensongères de la première heure, et n'avait pas pris d'elle-même les précautions extraordinaires par où elle feignait de défendre une vertu, qui n'était pas menacée.

L'arrêt du Parlement, rendu le 23 juin 1379[2], fit justice des imputations dirigées contre Pierre de Beaune, mais il fut moins sévère pour Jacques de Chartres qu'on n'aurait pu s'y attendre, puisque en somme rien ne justifiait son agression, ni les violences auxquelles il s'était livré. C'est qu'au cours du procès un fait nouveau s'était produit, — le « fait du prince », — et que la liberté des juges n'était plus entière. A deux reprises, Charles V était intervenu en faveur de son charpentier, auquel il portait évidemment beaucoup d'intérêt et dont les services lui étaient nécessaires. Tout d'abord, par des lettres closes, il avait notifié aux magistrats sa volonté formelle que Jacques de Chartres n'encourût ni la peine de mort, ni la perte d'un membre, — en l'espèce l'ablation du poing. Une seconde fois, par des lettres patentes, — équivalant presque à des lettres de rémission, — il avait fait d'une affaire criminelle une affaire purement civile, de façon qu'au regard du roi elle ne comportât qu'une condamnation à l'amende[3]. Les conseillers du Parlement n'avaient

1. Arch. nat., X2A 10, fol. 78 v° : « *Item*, le Roy n'estoit pas pour lors ou Palays. Si ne doit pas estre entendue l'immunité si largement comme s'il y eust esté, mais n'y a que simple debat civil et non criminel, et mesmement que le fait ne fu pas fait ou Palays en hault, mais sur la chaussée, en la court, par aval. »

2. Arch. nat., X2A 9, fol. 177-178 v°. L'arrêt fut prononcé par le premier président du Parlement, Arnaud de Corbie. Les plaidoiries s'étaient terminées le 17 mars, et ce jour-là la cour avait donné « l'appointement » suivant : « Finablement appointiez sont que la court verra le bannissement, la confession de Jaques et de sa femme, et considerera les faiz et raisons des parties et fera droit. » En marge : « En arrest. — Fait. »

3. Arch. nat., X2A 9, fol. 179 : « ... partibus ad plenum auditis et in arresto per dictam nostram curiam appunctuatis, cum per certas nostras litteras clausas dicte nostre curie, certis de causis nos ad hoc moventi-

qu'à se conformer à des « instructions » aussi nettes, d'autant plus que les demandeurs eux-mêmes, après quelques protestations platoniques, se déclaraient, de plus ou moins bonne grâce, prêts à déférer aux désirs du roi[1].

Jacques de Chartres fut condamné : 1° à faire amende « honorable et publique » au procureur du roi, à Pierre de Beaune, au trésorier et aux chanoines de la Sainte-Chapelle; 2° à payer à Pierre de Beaune, à titre de réparation et d'indemnité, 500 livres tournois; 3° à payer au roi, à titre d'amende proprement dite, 1,000 livres tournois[2]. Défense lui fut faite d'avoir

bus, mandassemus causam hujusmodi judicari absque dicti Jacobi morte seu perdicione membrorum, et deinde per certas nostras litteras in filis sericis et cera viridi sigillatas penam seu punicionem criminalem, quam occasione premissorum erga nos potuerat incurrisse vel incidisse, de certa nostra sciencia et auctoritate regia graciaque speciali convertissemus seu mutavissemus in civilem, dictumque bannum unacum omnibus inde secutis adnullassemus omnino, procuratori nostro silencium perpetuum super hoc imponendo et dictum Jacobum ad regnum nostrum bonamque famam suam ac bona sua non confiscata reponendo, hoc mediante quod ipse Jacobus dicto procuratori nostro et prefatis Petro, thesaurario et canonicis emendam solennem et notabilem faceret et prestaret, dictoque Petro de suo interesse satisfaceret ad arbitrium nostre curie supradicte, prout premissa in eisdem nostris litteris plenius sunt expressa... »

1. Arch. nat., X^{2A} 9, fol. 179 : « ... quas quidem litteras nostras [cum] dicta nostra curia predictis actoribus ostendi fecisset ut eas impugnarent et contra ipsas et earum tenorem et effectum dicerent et proponerent quidquid eis videretur expedire, prefatis actoribus respondentibus et dicentibus quod, *licet dicte nostre littere veritatem dictorum maleficiorum non continerent, sed subrepticie pluribus causis et racionibus dici seu judicari deberent,* ipsi tamen pro expedicione hujusmodi negocii nolentes se longis seu prolixis litigiis involvere nec audienciam curie nostre propter hoc occupare, de et super tenore predictarum nostrarum litterarum ac super eorum jure in predictis discrecioni, disposicioni et ordinacioni ejusdem nostre curie se totaliter submittebant, jus super premissis sibi fieri cum instancia requirendo. »

2. Ibid., fol. 179-179 v° : « Predicta nostra curia litteris nostris antedictis, eidem Jacobo de Carnoto, ut predicitur, concessis obtemperando, prefatum Jacobum ad faciendum, plicandum et gagiandum emendam honorabilem et publicam, in tunica sine capucio et zona, flexisque genibus, tam in dicta nostra curia, predictis procuratori nostro, Petro de Belna, thesaurario et canonicis, quam super locum ubi dictus Petrus vulneratus extitit, ut prefertur, eisdem Petro, thesaurario, et canonicis necnon erga dictum Petrum de Belna pro suis injuriis, dampnis, inte-

son habitation dans l'enclos du Palais, d'où il fut expulsé à perpétuité[1]. Le paiement de l'indemnité de 500 livres tournois et de l'amende de 1,000 livres était gagé sur les biens du coupable, qui demeurerait « en prison fermée » tant qu'il ne serait pas acquitté de sa double dette, et envers Pierre de Beaune et envers le roi[2].

En conséquence, après avoir fait « amende honorable et publique » à tous ceux auxquels il devait cette réparation morale[3], Jacques de Chartres se constitua prisonnier au Châtelet[4]. Sa détention ne fut pas de longue durée. La sentence du Parlement avait été rendue le 23 juin; dès le 7 juillet suivant, le charpentier du roi était « élargi » dans Paris ou, comme on le disait alors, « dedans les bastides », c'est-à-dire à la condition de ne pas dépasser la limite de l'enceinte fortifiée. Pierre de Beaune avait consenti, en ce qui le touchait, à cet « élargissement », lequel devait durer jusqu'au vendredi après la Toussaint (4 novembre), et il est facile d'imaginer pour quels motifs il se montrait aussi conciliant[5]. La Toussaint passé, le roi

resse et expensis in summa quingentarum librarum turonensium et ad tenendum carcerem firmatum quousque de ipsa summa plenarie satisfecerit, et erga nos in emenda mille librarum turonensium per arrestum condempnavit et condempnat. »

1. Arch. nat., X2A 9, fol. 179 v°.

2. Ibid.

3. Ibid. : « Emendas autem honorabiles antedictas, idem Jacobus modo, forma et locis antedictis gagiavit atque fecit. »

4. Arch. nat., X2A 10, fol. 88 (8 juillet 1379); fol. 92 (3 novembre 1379).

5. Arch. nat., X1A 1471, fol. 220 v° (7 juillet 1379) : « Ce jour maistre Pierre de Beaune, chantre de la Saincte Chappelle de Paris, a consenti que Jaques de Chartres, charpentier, soit elargis en tant que li touche jusques au vendredi après la Toussains prochain avenir, senz prejudice de son arrest et lors pourra faire executer son arrest, comme il eut peu faire par avant. »

X2A 10, fol. 88 (8 juillet) : « Jaques de Chartres, charpentier, prisonnier au Chastellet de Paris, pour la somme de V° frans adjugée à maistre Pierre de Beaune, chantre de la chapelle royale, et pour la somme de mil frans adjugée au Roy nostre sire, par arrest de ceans, pronuncié le XXIII° jour de juing derr. passé, est eslargis parmi la ville de Paris jusques au vendredi après la Toussaint prochain venant, du consentement du dit de Beaune et par vertu [des lettres] de nosseigneurs les conseilliers sur le demainne et tresoriers de France, etc. »

intervint derechef et, en termes encore plus impérieux ; il « voulait que son charpentier continuât à jouir de la même liberté relative, « pour entendre », c'est-à-dire pour vaquer « à ses ouvrages ». L'homme nécessaire fut donc élargi de nouveau, jusqu'au lendemain de Quasimodo (30 avril 1380[1]). Cette fois ce dut être l'élargissement définitif. Quant à l'amende de 1,000 livres, il est bien probable qu'elle ne fut jamais payée.

Jacques de Chartres n'encourut donc pas de disgrâce pour avoir attenté à la vie de Pierre de Beaune. A vrai dire, tant qu'il fut sous le coup de poursuites criminelles, il demeura en fait comme en droit privé de son emploi de maître-charpentier du roi[2]. Ce ne fut toutefois qu'une suspension temporaire, qui prit fin officiellement le 8 mai 1380, peu de mois avant la mort de Charles V[3]. Charles VI maintint en fonction ce modeste et utile serviteur, dont son père appréciait le mérite et auquel il n'avait jamais retiré sa confiance. Jacques vivait encore en 1387, lors du duel célèbre entre Jacques le Gris et Jean de Carouge. C'est lui qui construisit les lices à l'intérieur desquelles se mesurèrent les deux champions[4]. Vers la fin de 1388, il avait un successeur, Robert Fouchier[5], mais sa mort paraît avoir été posté-

1. Arch. nat., X2A 10, fol. 92 (3 novembre 1379) : « ... consideré aussi que le Roy veult son eslargissement, pour entendre à ses ouvragez... »

2. Ibid., fol. 77 (15 mars 1379) : « Entre le procureur du Roy, etc., et Jaques de Chartres, prisonnier ou Chastellet de Paris, *nagaires maistre charpentier du Roy*, deffendeur, d'autre (part)... »

3. Arch. nat., PP 109, p. 514 (8 mai 1380). Lettres de retenue de Jacques de Chartres, maître-charpentier à Paris. D'après le Mémorial D, fol. 206 v°, de la Chambre des comptes.

4. Bibl. nat., Clairambault, XXIX, n° 101 (4 février 1387). Quittance de Jacques de Chartres, « sergent d'armes et maistre charpentier general du Roy nostre sire par tout son royaume », à Jean de la Folie, « receveur de Paris », de la somme de 120 livres parisis, à lui « ordenés prendre et avoir par le Roy nostre sire sur la recepte de Paris, et par ses lettres données le XIIIe jour de decembre derrenierement passé, pour employer en la façon des lices nagaires faites pour le champ de bataille qui a esté fait en ycelles de messire Jehan de Carouges et de Jaques le Gris ». Sur ce duel célèbre, voyez Arch. nat., X2A 11, fol. 206, 211, 212, et l'arrêtiste Jean le Coq, *Quæstiones*, LXXVI, LXXVII et LXXXV.

5. Arch. nat., PP 109, p. 548 (d'après le mémorial E, fol. 167 v°, de la Chambre des comptes) : « Autre [mention d'institution] de Robert Fouchier, me charpentier du Roy. » Cette « institution » est certainement de

rieure de quelques années (1391 ou 1392[1]). On ignore s'il laissa une descendance.

Fut-il, comme Raymond du Temple paraît l'avoir été, un véritable artiste et non pas seulement un entrepreneur expérimenté et habile? On ne peut que poser la question, en attendant que des textes nouveaux permettent d'y répondre. Mais il est vraisemblable qu'à une époque où la sculpture sur bois tenait une si large place dans la décoration des édifices publics et privés, Jacques de Chartres a dû attacher son nom à des créations originales, à des œuvres intéressantes, malheureusement fragiles de leur nature et dont le souvenir même ne s'est pas conservé.

R. Delachenal.

Extraits des registres du Parlement de Paris.

I.

(Arch. nat., X^{2A} 10, fol. 77-79; 15 et 17 mars 1379.)

Entre le procureur du Roy tendant à toutes fins, et maistre Pierre de Beaune, chantre et chanoinne de la chapelle royal du Palais à Paris, et les tresorier et chanoinnes de la dite chapelle, pour tant comme à chascun touche, tendans à fin civile, demandeurs d'une part, et Jaques de Chartres, prisonnier ou Chastellet de Paris, nagaires maistre charpentier du Roy, deffendeur d'autre.

Les demandeurs proposent que le dit de Beaune estoit notoirement en la sauve garde du Roy comme chantre et chanoinne, et aussi comme notaire du Roy que il est. *Item*, proposent l'immu-

l'année 1388 et probablement postérieure au 15 mai et antérieure au 10 août. Le 18 novembre 1388, le maître-charpentier du roi est bien Robert Fouchier (H. Stein, *Une expertise au XIV^{e} siècle*, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1909, t. LXX, p. 446-455). Il est qualifié sergent d'armes, comme Jacques de Chartres l'avait été.

1. Arch. nat., KK 13^{2}, fol. 140 v° : « Heredes seu causam habentes deffuncti Johannis Barbel, dicti de Chartres, quondam magistri carpentarii Regis, pro denariis de ipsis indebite redditis per thesaurum sub ultima [die] junii ultimo [preteriti] (1392) pro magistro Ludovico Blancheti, secretario Regis, cui nichil solverunt, prout constitit per cedulam nostram de redditione predicta hic redditam, pro eodem VII^{xx} XVIII l. XI. s. X d. p. »

nité du Palais ouquel demouroient les diz de Beaune et Jaques. Et neantmoins Jaques a feru en trayson, de nuit, dedens le circuite du Palais, V coups ou corps d'une dague, dont il a esté (Pierre de Beaune) lonc temps malade en peril de corps, et encores n'est pas bien garis, etc. *Item*, dient que pour ce fait il a esté banniz du royaume par le prevost de Paris et, depuis le ban, a esté pris à Meaulz et admenez en Chastellet pour estre punis par la court de ceans, selon l'exigence du cas. Si concluent, consideré le fait dampnable et le ban, que Jaques soit condempnez et punis en corps et en biens, ou au moins ait coppé le poing, etc.

Item, pour le chantre et ceuls de la chapelle en amende honorable, ceans et sur le lieu du malefice, etc., et à mettre en la chapelle ymages d'argent à perpetuel memoire, et amende profitable au chantre de mil livres parisis, et autant à la chapelle, dommages et interés du chantre, et despens au chantre et à la chapelle, et qu'ilz soient paiez avant toute confiscacion, etc. Il dient que Jaques a confessé le fait, de sa bouche, en Chastellet, sanz contrainte, par devant mess. de ceans, etc.

Le dit Jaques est renvoiez prisonnier en Chastellet et ordennera la court se il sera oiz par conseil en plainne audience, ou non.

. . . . . .

Jeudi XVII^e^ jour de mars M CCC LXXVIII. Paillart et la Grange. Jaques de Chartres respont contre le procureur du Roy, le chantre, tresorier et les chanoinnes de la chapelle, et dit qu'il a esté, environ XXII ans a passez, continuelement, et est encore maistre charpentier du Roy, et si est sergent d'armes, et si a eu sa demourance XVI ans ou environ en la circuite de Palays, et si a esté et est mariez à une jeune fille, qui est de bonne renommée et de bons amis, et ont mené bonne vie ensemble. *Item*, dit que, quant le Roy ot nagaires la conté de Dreux, maistre Phelippe Ogier mena à Dreux, pour visiter les ouvrages, ledit Jaques, maistre charpentier, et maistre Raymon, maistre masson du Roy, et y furent environ un moys. Et quant ils retournerent à Paris, chascun d'eulz s'en ala en son hostel, et quant le dit Jaques vint empres son ostel, il trouva close la porte au devant et y hurta moult longuement avant que l'en la lui ouvrist, et demanda à sa chamberiere la cause pourquoy l'en le faisoit si longuement muser à la porte, la quele lui respondi que sa femme lui diroit la cause. Et quant il fu entré en son hostel, sa femme lui dist que la porte avoit esté tenue fermée affin que l'en ne peust entrer ens ne aler par devers elle de par le dit chantre, qui l'avoit fait requerir de villenie de son

corps, dès environ demi an auparavant, et lui avoit fait presenter par femmes et jeunes enfans, en plusieurs lieux, en l'eglise Saint Berthelemy et ailleurs, lettres, les queles elle, qui ne scet lire et qui ne s'i vouloit accorder, avoit geté là aval. Et affin qu'elle ne feust plus sollicitée de par le dit de Beaune, elle en avoit laissié à aler oir le service de Dieu en la chapelle en bas et à Saint Michiel par lonc temps. Pour les queles paroles le dit Jaques fu esmeuz, et lendemain au matin il conjura sa femme de lui dire verité sur les choses dessus dites, la quele lui afferma par serement, a jeun cuer, en la maniere que elle avoit fait le soir precedent. De quoy il fu doulant et esmeu plus que devant. *Item*, dit que le dit lendemain, qui fu le dimanche apres les ottaves de la miaoust, le dit Jaques et le dit Raymon avoient fait mettre par escript leur rapport des diz ouvrages de Dreux, et au soir il entra dedens la porte du Palays pour s'en venir en son hostel, et ne pensoit point au dit chantre, mais il trouva ycellui chantre d'aventure sur la chaussée, en la court du Palays, au devant de l'ostel du dit chantre, et, quant il le aperceut, le cuer lui fremi et esboullu, pour les paroles que sa dite femme lui avoit dit et la souspeçon qu'il avoit du dit chantre, et pour la fureur qu'il avoit feri ycellui chantre d'un petit coutel qu'il avoit, de la valeur de environ un blanc de quatre deniers, et n'estoit pas dague ne coutel perilleux, ne si n'y ot aguet appensé ne aucunes armeures, et si n'avoit pas volenté de le tuer, et quant il ot feru le dit chantre il se mist en chemin en alant vers son hostel, et toutevoies il s'en retourna vers la porte, et yssi hors du Palays et ala en la ville pour soy sauver qu'il ne feust prins. *Item*, dit que il est alez devers le duc d'Anjou, auquel il a servi, le quel lui fist bonne chiere, et obtint de lui lettres adreçans au Roy, afin que il eust pardon du fait, et aussi lettres à Mons. le chancellier et à pluseurs chambellans du Roy. Et lui dist le duc que il retournast seurement devers le Roy pour poursuir sa besoigne, et avant qu'il soit venuz devers le Roy il a esté arrestez prisonnier à Meaulz et ne sceut onques riens du ban, car se il en eust eu cognoissance il ne se feust pas volontiers tenuz ou royaume. *Item*, dit que il n'y ot aguet appensé, mais fu en aventure, par chaleur qui peut cheoir en tout homme marié en tel cas, et si n'y ot aucun port d'armes; si n'y a lieu la loy *Is qui cum telo*. *Item*, le cas n'est pas criminel, car le chantre est gariz, et si ne use l'on pas ou royaume de la dite loy. *Item*, le Roy n'estoit pas pour lors ou Palays; si ne doit pas estre entendue l'immunité si largement comme se il y eust esté.

Mais n'y a que simple debat civil et non criminel, et mesmement que le fait ne fu pas fait ou Palays en hault, mais sur la chaussée, en la court, par aval. *Item*, a merveille des conclusions crimineles faites par le chantre et ceulx de la chapelle, etc. Si conclut qu'il ne soit pas puniz criminelment, car la matiere est pure civile, sans crime aucun, et qu'il ne soit tenuz à faire amende honorable ne ymages, etc., et que partie n'y face à recevoir et, se amende y a, que elle soit pecuniaire et petite, et sans tenir prison, et qu'il soit delivrés ou au moins eslargiz, etc.

Les demandeurs repliquent et font declaration de leurs conclusions, disans que les crimineles sont pour le procureur du Roy tant seulement, et ne tendent le chantre et ceulx de la chapele que à fin civile tant seulement, et ainsi doit estre entendu. *Item*, dient que Jaques, en ce cas qui est de malefice, deust respondre, par le stile de ceans, en personne, mais la court a ycellui examiné à part, d'office, et ne peut varier sa confession. Si n'est pas necessité qu'il en parle de sa bouche à present, et le dit le procureur du Roy, pour les assistans, pour le temps avenir, etc. *Item*, de tant que la femme de Jaques est bonne et de bon lignage, et de tant devoit il avoir moins de souspeçon, et toutevoies en estoit il jaloux par tels maniere qu'il ne souffroit pas que elle alast oir messe, mais par lonc temps l'a tenue si estroicte que elle ne pouvoit pas aller à l'eglise ne soy confesser, et une foiz, sur le temps de Pasques, la mena aus Augustins, pour estre confessée, et se tenoit touzjours de costé elle jusques à tant que elle fu confessée, et si pres du prestre qu'il povoit, et la fist lever de confesse avant que elle eust tout parfait, monstrant semblant que il lui desplaisoit pour la demeure, et ne la laissoit aler plain pas de voie que il ne feust empres elle. *Item*, il a batue et demené rudement sa femme pour lui dire les choses dessus dites, etc., et aussi les ont forgées ensemble depuis le fait avenu, et bien appert, car il y a grant differance entre leurs confessions ou deposicions, etc., et aussi les defenses de Jaques ne sont que paliations controuvées, qui n'ont aucune couleur de verité, car la femme dit que elle ne cognoist ceulz qui lui apportoient les messages du chantre, et si ne scet quelx joyaux, ne si ne monstre les lettres, et, se Jaques estoit jaloux de sa femme, il ne s'en devoit pas prendre au chantre, qui est homme de bonne vie et homme d'assez ancien aage et sans souspeçon, et neantmoins il le navra V plaies, et sera trouvé que c'estoit d'une dague ou coutel qui equipole à III costés, comme il pourroit apparoir par la trasse des plaies, et aussi par les vestures

du chantre qui furent perciées. Et si appert bien que ce fu d'aguet appensé, consideré la nature du fait et comment il print le dit chantre par la main, ainsi qu'il voulsist parler à lui de conseil, et le navra comme dessus est dit, et doit l'en user en ceste matiere de la loy *Is qui cum telo*. Et si en a l'en usé et use souvent, comme il advint d'un homme, qui fut espié à la porte Baudet à Paris, et fu feruz et le cuida l'en avoir tué; si fu gariz et neantmoins celui qui le navra fu penduz. Et aussi pour mendre cas s'ensuit punicion criminele, comme d'un asseurement enfraint par une buffe, etc. *Item*, il est moult à noter que le dit Jaques ne vouloit pas tant seulement batre le dit chantre, mais le vouloit murtrir mauvaisement, car il le feri es parties les plus perilleuses de son corps, que pourroient ymaginer touz les medicins et murtriers qui sont au monde, et encores a menacié à Meaulx, en Chastellet et ailleurs, que, se il eschape, il tuera le chantre etc. Et si a dit à Meaulx, presens pluseurs bonnes gens, que le deable, qui l'a pas lonc temps conseillié et par lequel il a vesqu, lui avoit fait navrer le dit chantre, et qu'il l'avoit fait en esperance et volenté de le tuer. *Item*, se le chantre est garis, c'est de la volenté de Dieu tant seulement. *Item*, se Jaques n'a riens sceu du ban, ce ne doit prejudicier aus demandeurs, car il ne le povoient (*sic* : povoit) ignorer, veu ce que il a confessé, et si est le ban fait bien et deuement, et si appert que il n'est pas yssu hors du royaume. *Item*, il ne exposa pas la verité du fait au duc d'Anjou, qui a singuliere affeccion à la chapelle et y a esleu sa sepulture, car il lui dist que il avoit seulement baillié un cop à un chanoine de la chapelle, dont il avoit esté gariz le IIIe jour après, et le dit chantre en avoit geu au lit plus de trois moys, et si n'en escript onques le duc d'Anjou au Roy, mais à aucuns ses chambellains, et au cas dessus dit, etc. Et ne peut le duc, ne autre que le Roy, donner congié à un banny de converser au royaume, etc. *Item*, que l'immunité du Palays est notoire, supposé que le Roy n'y soit pas, car touz jours y est la court souveraine, qui represente sa personne, et y parle l'en ou nom du Roy en toutes lettres, etc., et est certain que autele immunité est paraval en la court que en la grande sale en haut, etc. *Item*, quant à un homme qui fu batuz de verges sans autre punition, pour une bateure faite en la court du Palays, dient que un malfaiteur, qui avoit un jeune enfant avec lui, portant son espée, bati, en la court du Palays, le clerc ou varlet d'un receveur, et s'en fouy le malfaiteur principal, et son valet fu prins, et par le debat de la cognoissance d'entre le prevost de Paris et le con-

cierge du Palays, la court cogneu de la besoigne, et fu ledit varlet batuz de verges ou Palays, et par les quarrefours de Paris, et par mi ce fu delivrés, car il n'avoit pas fait le malefice, ne si n'en estoit coulpable autrement que de porter l'espée après son dit maistre, etc. Si n'y fait riens se cas, etc. Concluent comme dessus.

Finablement appointiez sont que la court verra le bannissement, la confession de Jaques et de sa femme et considerera les faiz et raisons des parties et fera droit.

A la marge : « En arrest. »

II.

(Arch. nat., X^{2A} 9, fol. 177-179 v°; 23 juin 1379.)

Constitutis in nostra parlamenti curia procuratore nostro generali, pro nobis ad omnes fines, et dilecto clerico et notario nostro magistro Petro de Belna, sacre capelle nostre palatii nostri regalis Parisius canonico et cantore, necnon dilectis nostris thesaurario et canonicis predicte capelle, prout eorum quemlibet tangebat et tangit, ad finem civilem dumtaxat tendentibus, actoribus ex una parte, et Jacobo Barbelli, alias de Carnoto, carpentario, prisionario in Castelleto nostro Parisius, defensore ex altera, pro parte dictorum actorum contra dictum defensorem extitit propositum quod dictus Jacobus, dum superior seu magister carpentarius noster fuerat et in domo nostra carpentarie[1], sita in circuitu nostri palatii Parisius, morabatur, de sua uxore adeo zelotipus extiterat quod ipsam uxorem suam ad ecclesiam, ut in celebracione divini servicii interesset, vix et cum difficultate maxima semel in trium[2] vel quatuor annorum spacio accedere permiserat. Invalescente autem et crescente zelotipie hujusmodi demencia seu sernione[3], nonnullis dicte capelle nostre capellanis perpetuis, bone fame viteque landabilis et conversacionis honeste, minas terribiles et horrendas pluries intulerat, asserendo quod eos interficeret et occideret. Quibus minis per eosdem capellanos dicto thesaurario superiori expositis, et ex ejusdem thesaurarii relatu ad nostram noticiam devolutis, nos periculis, que ex premissis suboriri possent

1. Registre : carpentario.
2. Ibid. : triuum.
3. On pourrait lire *sermone*, mais ce mot n'aurait ici aucun sens. *Sernione* pour *sernia, serreuna,* doit signifier *démangeaison, prurit, etc.*

obviare, volentes, predicto thesaurario et Michaeli de Fontanis, presbitero capellano nostro dicteque capelle canonico[1], preceperamus ut dicto Jacobo ex parte nostra dicerent et injungerent quod ex tunc domum extra palacii nostri circuitum sibi quereret, inhibendo ne ibidem de cetero moraretur et pro hujusmodi precepto nostro exequendo dicti thesaurarius et Michael, associati suis gentibus et quibusdam[2] ejusdem capelle capellanis, ad predictam domum dicti Jacobi accesserant, ipsoque Jacobo non invento, et eisdem thesaurario, Michaele et secum existentibus abinde recedentibus, dictus Jacobus, cognito quod ipsi thesaurarius et Michael ac nonnulli alii in domo sua fuerant, ut prefertur, ad eundem thesaurarium accesserat et sibi quam plura elata et comminatoria verba dixerat et protulerat, eodem thesaurario precepta predicta per nos, ut predicitur, ordinata dicto Jacobo faciente. Quibus sic actis, dictus Jacobus, de predictis ad iram commotus, nolens contra dictos thesaurarium et Michaelem, eo quia nobis servientes in hospicio nostro continue personaliter residebant, rancorem quem in cordis interioribus[3] confovebat ostendere, sed contra dictum Petrum de Belna, quem suspicabatur in domo sua unacum thesaurario et Michaele predictis, occasione premissorum, extitisse, sub falso et ficto zelotipie sue velamine ad ulcionem via facti temerarii procedere[4], dixerat, licet falso et mendaciter, quod idem Petrus uxorem dicti Jacobi pluries et sollicite requiriri (*sic*) et exhortari fecerat ut eam carnaliter cognosceret, et sub eo colore prefatus Jacobus, armatus, insidiis precedentibus, associatus nonnullis suis complicibus, videns dictum Petrum in curte seu planicie et calceya palacii nostri predicti, prope perronum nostrum et cameram audiencie nostre, hora noctis quasi ignitegii, cum Johanne Rousselli, capellano dicte capelle, loquentem et spaciantem, penes ipsum gressus suos dirigens, eundem Petrum per brachium, fingens se cum eo loqui velle, ceperat et retro dictum capellanum modico spacio traxerat, et statim, nullo verbo sive minis precedentibus, eundem Petrum, de hoc sibi nullatenus pre-

1. Michel de Fontaines, chapelain du Roi, qualifié même premier chapelain en 1378 (L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, n° 1734).

2. Registre : quibusdem.

3. Ibid. : in corde interioribus.

4. La phrase est mal construite, quoique le sens s'en dégage suffisamment. Il semble qu'il y manque un mot entre *sed* et *contra* : sed [*volens*] contra.

caventem sed penitus ignorantem, quadam dagua seu cultello cuspideo et acutissimo, uno ictu in pectore, alio ictu subtus brachium, et duobus ictibus in ventre percusserat et vulneraverat. Ex quibus ictibus seu vulneracionibus letalibus dictus Petrus vulneratus, ad terram tanquam mortuus corruens ceciderat, eumque sic ad terram prostratum prefatus Jacobus quinto vulnere in partibus inferioribus inter coxam et ventrem dicto cultello crudeliter et enormiter vulneraverat, credens et firmiter tenens dictum Petrum ibidem occidisse et morti tradidisse. Elongatus autem paululum, audito per eum voce seu clamore dicti Petri, ad ipsum Petrum confestim et impetuose reversus fuerat, volens et satagens perversum, premeditatum et inceptum propositum suum effectualiter adimplere et mortem ipsius Petri nequiter properare, quem statim occidisset nisi in hoc ex amicabili verborum prefati capellani reprehensione fuisset refrenatus. Quibus sic actis, dictus Jacobus a[1] predicti palacii nostri circuitu recedens et voluntatem suam perversam et precogitatam, videlicet occidendi dictum Petrum, verbis suis ostendens, tristicia seu furore repletus ex eo quod dictus Petrus non erat mortuus, exclamando dixerat quod ipse defecerat cum dictus Petrus non esset totaliter interfectus, et deinde bonis suis a dicta domo deportatis et quo voluerat positis, reddens se fugitivum et de predictis culpabilem, ad plura et diversa loca a villa nostra Parisius longe distancia, et presertim ad partes lingue occitane penes carissimum germanum et in eisdem partibus locumtenentem nostrum, ducem Andegavensem, accesserat, et ab eodem germano nostro litteras impetraverat ut ad remittendum[2] dicto Jacobo predicta maleficia moveremur. Qui quidem Jacobus, predictas litteras afferens, fuerat in villa Meldensi propter hoc captus et carceri mancipatus, ac postmodum de mandato nostro in dictum Castelletum nostrum Parisius prisionarius adductus, super predictis per dictam nostram curiam puniendus. Pro quibus vulneracionibus dictus Petrus, de cujus morte festina habebatur ab omnibus ipsum visitantibus opinio pocius quam de vita, lecto jacuerat egritudinis, per medicos seu phisicos et cirurgicos expertos cum medicaminibus oportunis et custodibus neccessariis, tam de die quam de nocte, tribus mensibus et amplius, cura pervigili visitatus et eciam custoditus. Ex ipsorumque vulnerum lesione et sanguinis effusione fuerat dictus Petrus suis viribus vacuatus nec pristinam

1. Registre : ad.
2. Ibid. : remittendo.

potuerat recuperare sanitatem, sed egritudine in eo remanente dolores inmensos, adveniente renovacione seu mutacione temporis, in dictorum vulnerum cicatricibus sustinebat. Ex quo certa ligamenta, medicorum seu cirurgicorum expertorum artificio studioso composita, super loca dictorum vulnerum ligata seu posita deferre et habere frequenter et quasi continue necessario cogebatur, senciens vite sue fore tempora breviata plus debito naturali. Que facta fuerant et erant in rei perniciose exemplum justicieque lesionem, scandalum et offensam, armorum delacionem, vim publicam et prodicionem commictendo, immunitatem seu franchisiam et securitatem predicti palacii nostri, per quam pena seu punicio amissionis et abscisionis pugni in violatorem seu malefactorem infligi debebat et consueverat, ac salvam gardiam nostram, in et sub qua fuerat et erat notorie dictus Petrus, ausu temerario infringere non verendo, et alias multipliciter delinquendo, in dictorumque (*sic*) Petri, thesaurarii et canonicorum maximam injuriam, prejudicium atque dampnum. Preterea proponebant quod hujusmodi maleficiis ad prepositi nostri Parisiensis noticiam devolutis, idem prepositus, ut suo incubuerat officio, coram ipso dictum Jacobum, pluries ac per debita et competencia intervalla, et in locis assuetis, sub pena bannimenti, fecerat evocari, et quia non venerat sed comparere[1] contempserat, ipse, suis exigentibus contumaciis et defectibus, per sentenciam sive judicium dicti prepositi, a regno nostro exclusus fuerat et bannitus. Et idcirco petebant et requirebant, videlicet dicti Petrus, thesaurarius et canonici, predictum Jacobum erga ipsos in emenda honorabili, notabili et publica, tam in dicta nostra curia quam super locum ubi dictus Petrus vulneratus extiterat, ut prefertur, ad arbitrium dicte nostre curie facienda, et erga dictum Petrum in emenda utili mille librarum Parisiensium, in suisque dampnis et interesse, et ad ponendum in dicta capella ymagines argenteas ad perpetuam memoriam predictorum, necnon erga dictos thesaurarium et canonicos in emenda proficua mille librarum Parisiensium, ac in ipsorum Petri, thesaurarii et canonicorum expensis, in prosecucione premissorum factis et faciendis, et ad tenendum carcerem firmatum donec de premissis satisfieret, condempnari et condempnatum compelli, ac de omnibus eis propter hoc adjudicandis sibi de et super bonis dicti Jacobi satisfieri plenarie, penitus et ante omnem adjudicacionem, confiscacionem vel emendam, nobis aut quibuscumque aliis prop-

1. Registre : comperare.

ter hoc faciendam. Petebat insuper dictus procurator noster quod dictus Jacobus, attentis premissis, unacum certa confessione per eum coram certis nostris et predicte nostre curie consiliariis de et super predictis maleficiis spontanee facta, in corpore et in bonis erga nos, vel saltem in amissione vel abscisione pugni aut alias ad arbitrium dicte nostre curie condempnaretur et puniretur, ad hujusmodi fines factis et racionibus predictis et nonnullis aliis plenius allegatis. Dicto Jacobo de Carnoto ex adverso proponente et dicente quod ipse, viginti duobus annis vel circiter elapsis, magister seu superior carpentarius noster continue fuerat et adhuc erat, ipsumque tanquam ydoneum et bene meritum servientem nostrum armorum constitueramus, longoque tempore in domo carpentarie dicti palacii nostri moram pacificam traxerat, ac cum quadam uxore juvene et honesta, ab honestis et probis parentibus extracta, fuerat et erat conjugatus, cum qua vitam pacificam duxerat et ducebat; dicente eciam quod quodam sero ipse Jacobus, qui circa edificiorum nostrorum negocia vacaverat, ad domum suam accedens, certam portam prioris ingressus, ipsa hora claudi minime consuetam clausam invenerat et firmatam. Ex cujus clausure festinacione dictus Jacobus admirans causam interrogaverat, cui dicta ejus uxor dixerat, responderat et asseruerat quod ipsam portam tunc clausam et firmatam teneri fecerat et faciebat, ad finem quod dicto Petro de Belna et suis nunciis, si qui supervenirent, denegaretur vel impediretur ingressus. Nam dictus Petrus eam pluries per certos nuncios suos, tam juvenes clericos quam mulieres antiquas, requiri et exortari fecerat, ac per litteras eidem uxori per ipsum super hoc transmissas requisivérat ut cum ea carnali copula commisceret. Volens autem dicta uxor prefati Petri seducciones et requestas inhonestas evitare et probitatem suam juxta debitum matrimonium[1] fideliter observare, dictam portam ante horam consuetam firmari et claudi fecerat. Mane autem adveniente, predicta uxor per prefatum Jacobum, ejus maritum, cum juramento requisita, verba predicta de dicto Petro et ejus sollicitacione predicto Jacobo asseruerat esse vera. Ex quo dictus Jacobus intra se[2] ad iram commotus extiterat, sicut humana natura conjugatorum ad iram in talibus faciliter inclinatur. Die vero crastina, circa noctis crepusculum, prefatus Jacobus, intrans dicti palacii nostri portam, sperans ad domum suam accedere, ut ibidem more

1. *Sic :* juxta debitum matrimonii?
2. Sur le registre, on lit plutôt *intrare*, ce qui ne donne pas de sens.

solito pernoctaret, nullas armaturas habens vel deferens, nec de dicto Petro tunc aliqualiter recolens, ipsum Petrum[1] a casu, in planicie curtis seu calceya dicti nostri palacii, reppererat, et eo viso verbisque uxoris sue, que vera crediderat et credebat, memoriter cogitatis, fremitu sanguinis interveniente, dictum Petrum quodam parvo cultello minimi valoris, non periculoso, non cuspideo, nec pro facto armorum preparato aliqualiter vel aptato, et absque insidiis, percusserat, nec propter hoc occidendi dictum Petrum habuerat voluntatem, dictoque Petro sic percusso ipse Jacobus ad portam[2] domus sue gressus suos paucis passibus direxerat. Timens tamen corporis capcionem, a palacio nostro predicto recesserat, et, tractu temporis penes germanum nostrum accedens, ab eo litteras, nobis directas, obtinuerat, ad finem quod hujusmodi factum remicteremus eidem, sibique prefatus germanus noster dixerat ut penes nos absque timore justicie reverteretur, regressum securum ei verbaliter concedendo. Et hoc non obstante ipse ad nos propter hoc accedens in villa Meldensi captus extiterat, dictumque bannum penitus ignoraverat et ignorabat, neque ad ipsius noticiam devenerat; dicente preterea quod ex hujusmodi percussione seu delicto levi seu simplici subsequi non debebat mortis punicio seu membri perdicio vel abscisio, aut quevis alia criminalis punicio, actentis premissis per eum propositis, actento eciam quod dictus Petrus ex suis vulneribus sanatus existebat ac notorie vigebat corporea sanitate, nec eciam in loco ipsius delicti dici seu notari poterat immunitas, cum in aula vel aliis locis ejusdem palacii nostri, quibus erat immunitas predicta, nullatenus evenissent, nec protunc personaliter resideremus in nostro palacio supradicto; dicente ulterius quod, supposito quod dictus Petrus ad prosequendum injuriam quam proponebat admitteretur, dicti tamen thesaurarius et canonici de predictis nullam prosecucionem facere seu intentare poterant, nec ad hoc admitti debebant, cum dictus Jacobus in predictis injuriam seu molestacionem vel offensam eis inferre nullatenus cogitasset seu voluisset[3], vel aliqualiter intendisset. Quare petebat dictos actores et precipue dictos thesaurarium et canonicos ad proposita et requesta per ipsos non admitti, ac emendam, si que propter hoc contra ipsum adjudicaretur, minimam et civilem, non autem criminalem, et sine detencione prisionis dici et

1. Registre : ipsum et Petrum.
2. Ibid. : partem.
3. Ibid : voluissent.

declarari, eumque a carcere liberari vel saltem elargari, quamplures raciones ad hos fines lacius allegando.

Super quibus predictis et aliis, que dicte partes hinc inde, tam agendo et defendendo quam replicando et duplicando, dicere, proponere, petere et requirere voluerint, dictis partibus ad plenum auditis et in arresto per dictam nostram curiam appunctuatis, cum per certas nostras litteras clausas[1] dicte nostre curie, certis de causis nos ad hoc moventibus, mandassemus causam hujusmodi judicari absque dicti Jacobi morte seu perdicione membrorum, et deinde per certas nostras litteras in filis sericis et cera viridi sigillatas penam seu punicionem criminalem, quam occasione premissorum erga nos potuerat incurrisse vel incidisse, de certa nostra sciencia et auctoritate regia graciaque speciali convertissemus seu mutavissemus in civilem, dictumque bannum una cum omnibus inde secutis adnullassemus omnino, procuratori nostro silencium perpetuum super hoc imponendo, et dictum Jacobum ad regnum nostrum bonamque famam suam ac bona sua non confiscata reponendo, hoc mediante quod ipse Jacobus dicto procuratori nostro et prefatis Petro, thesaurario et canonicis emendam solennem et notabilem faceret et prestaret, dictoque Petro de suo interesse satisfaceret, ad arbitrium nostre curie supradicte, prout premissa in eisdem nostris litteris plenius sunt expressa; quas quidem litteras nostras dicta nostra curia predictis actoribus ostendi fecisset ut eas impugnarent, et contra ipsas et earum tenorem et effectum dicerent et proponerent quidquid eis videretur expedire, prefatis actoribus respondentibus et dicentibus quod, licet dicte nostre littere veritatem dictorum maleficiorum non continerent, sed subrepticie pluribus causis et racionibus dici seu judicari deberent, ipsi tamen pro expedicione hujusmodi negocii nolentes se longis seu prolixis litigiis involvere nec audienciam curie nostre propter hoc occupare, de et super tenore predictarum nostrarum litterarum ac super eorum jure in predictis discrecioni, disposicioni et ordinacioni ejusdem nostre curie se totaliter submittebant[2], jus super premissis sibi fieri cum instancia requirendo. Tandem, auditis dictis partibus in omnibus que circa premissa dicere et proponere voluerunt, visisque per dictam nostram curiam bannimento et litteris nostris, de quibus superius habetur mencio, unacum predicti Jacobi et Guiote,

1. Registre : causas.
2. Ibid : submittebat.

uxoris sue, per ipsam curiam nostram ex officio super predictis examinatorum, deposicionibus seu confessionibus, consideratisque et attentis matura deliberacione omnibus circa hoc attendendis et que dictam nostram curiam movere poterant et debebant, predicta nostra curia, litteris nostris antedictis, eidem Jacobo de Carnoto, ut predicitur, concessis, obtemperando, prefatum Jacobum ad faciendum, plicandum et gagiandum emendam honorabilem et publicam, in tunica sine capucio et zona, flexisque genibus, tam in dicta nostra curia predictis procuratori nostro, Petro de Belna, thesaurario et canonicis, quam super locum ubi dictus Petrus vulneratus extitit, ut prefertur, eisdem Petro, thesaurario et canonicis, necnon erga dictum Petrum de Belna, pro suis injuriis, dampnis, interesse et expensis, in summa quingentarum[1] librarum turonensium et ad tenendum carcerem firmatum quousque de ipsa summa plenarie satisfecerit[2], et erga nos in emenda mille librarum turonensium per arrestum condempnavit et condempnat.

Emendas autem honorabiles antedictas idem Jacobus modo, forma et locis antedictis gagiavit atque fecit. Ordinavit eciam et ordinat dicta curia nostra quod de et super bonis dicti Jacobi fieret executio et dicto Petro integra satisfactio de dictis quingentis libris, primitus et antequam pro nobis occasione predicte emende nostre super ipsis bonis aliquid exigatur seu levetur. Et unacum hoc prefatum Jacobum ab habitacione et mansione palacii nostri predicti et clausure seu circuitus ejusdem per idem arrestum perpetuo expulit et privavit, et expellit atque privat.

Pronunciatum XXIII[a] die junii M° CCC LXXIX°.

Corbie.

III.

(Arch. nat., X[1A] 1471, fol. 220 v°; 7 juillet 1379.)

Ce jour, maistre Pierre de Beaune, chantre de la Saincte-Chappelle de Paris, a consenti que Jaques de Chartres, charpentier, soit elargis en tant que li touche jusques au vendredi après la Toussains prochain avenir, senz prejudice de son arrest, et lors pourra faire executer son arrest, comme il eut peu faire par avant.

1. Registre : quingarum.
2. Ibid. : satisfacerit.

IV.

(Arch. nat., X^{2A} 10, fol. 88; 8 juillet 1379.)

Jaques de Chartres, charpentier, prisonnier au Chastellet de Paris pour la somme de V^{c} francs, adjugée à maistre Pierre de Beaune, chantre de la chapelle royale, et pour la somme de mil francs adjugée au Roy nostre sire, par arrest de ceans, prononcié le XXIII^{e} jour de juing derr. passé, est eslargis parmi la ville de Paris jusques au vendredi après la Toussains prochain venant, du consentement du dit de Beaune et par vertu [des lettres] de nos seigneurs les conseilliers sur le demainne et tresoriers de France. Et est cest eslargissement enregistré ou registre civil de ceans et aussi par devers le prevost de Paris.

En marge : « Eslargissement. »

V.

(Arch. nat., X^{2A} 10, fol. 92; 3 novembre 1379.)

Jaques de Chartres, charpentier du Roy nostre sire, qui s'est rendu prisonnier ou Chastellet de Paris, pour les sommes adjugées au Roy et à maistre Pierre de Beaune, comme il est escript cy dessus, le VIII^{e} jour de juillet, consideré le consentement du dit de Beaune, qui en ce s'est consentis par les lettres que le Roy li a escriptez sur ce, consideré aussi que le Roy veult son eslargissement, pour entendre à ses ouvragez, si comme le prevost de Paris le m'a fait relater par Andrieu le Preus, son clerc, est eslargis parmi la ville et dedens les bastides de Paris jusques à lendemain de Quasimodo prochain venant, en la maniere et souz les submissions et obligacions qu'il est escript cy dessus le dit VIII^{e} jour de juillet.

En marge : « Eslargissement. »

LES

VOLONTAIRES SUISSES EN FRANCE

A L'AVÈNEMENT DE HENRI IV

Lorsque, débarrassé des Guises par le meurtre de Blois, Henri III s'aperçut que la situation de son gouvernement était plus mauvaise encore et que la Ligue s'emparait de toutes les grandes villes, il se décida à faire appel à son beau-frère le roi de Navarre, le vainqueur de son favori Joyeuse à Coutras, auquel il avait vainement demandé d'abandonner le protestantisme. Le Béarnais n'hésita pas : héritier légitime du trône de France, il pensa qu'il y aurait pour lui tout profit à s'allier au roi. Le traité du 3 avril 1589 ne précéda que de quelques jours l'entrevue de Plessis-lez-Tours, dans laquelle, après s'être solennellement réconciliés, les deux souverains résolurent de marcher sur Paris pour enlever aux Ligueurs la capitale qu'ils occupaient depuis une année. Mais l'armée royale était bien insuffisante, même avec l'appoint huguenot amené par le roi de Navarre. Il fallait recourir aux contingents étrangers, comme l'avaient fait avec succès les Guises. Henri III l'avait bien compris : dès le milieu de 1588, il faisait appel à un agent doué de qualités diverses, aussi dévoué à la monarchie des Valois qu'aux Bourbons, d'une habileté peu commune, mais ressemblant mieux à un condottière qu'à un diplomate. C'était Nicolas Harlay de Sancy, que l'illustration de sa maison avait fait entrer d'abord dans la magistrature, passant de là dans l'armée et la diplomatie et ayant rempli de 1579 à 1581 une importante mission auprès des Ligues suisses. Il avait été ensuite écarté comme protestant; et il n'était resté en Helvétie qu'un ambassadeur ordinaire du roi, qui était Bruslart de Sillery, et un représentant du roi de Navarre, Philippe de Fresne Canaye, qui, chacun

de son côté, s'efforçaient vainement d'obtenir des secours en hommes et en argent. Peut-être Sancy ferait-il mieux! On lui avait ménagé le 1er février 1589 une rencontre avec Henri III. Dès le 2, on lui remettait son instruction et ses lettres de créance; et, quelques heures après, il obtenait son audience de congé[1]. Le 3 février, il partait de Blois après avoir reçu les pouvoirs les plus étendus pour conclure des traités, négocier des emprunts, mettre sur pied des levées. Mais, comme on disait alors, il entreprenait ce voyage « sur sa bourse et sur sa teste », le roi n'ayant pas d'argent. Il n'emportait que quelques bagues et joyaux qu'il avait vendus au roi et que celui-ci l'autorisait à donner en gage contre espèces à des marchands des Ligues ou d'Allemagne[2]. Le chemin s'accomplit non sans peine, Lyon qu'il fallut traverser venant de tomber au pouvoir des Ligueurs. Sancy ne put entrer à Genève que le 14 février et encore sous un déguisement. Il fut bien accueilli dans la vieille cité calviniste, où l'attendait le représentant du roi de Navarre, Antoine de Réau. On ne doutait pas de l'imminence d'une attaque du duc de Savoie qui venait de s'emparer du marquisat de Saluces et on aurait voulu la prévenir. A Soleure, Sancy retrouva Sillery : il alla avec lui voir l'avoyer de Mülinen dont l'influence était prépondérante et obtint facilement son adhésion. A Berne, on fut bien un peu jaloux de ce que Genève avait été consultée la première; mais Sancy fut si habile et si éloquent qu'il sut gagner à la résolution d'une guerre immédiate la majorité du gouvernement. Dès le 28 février, l'accord était conclu : il semblait singulièrement avantageux pour la couronne de France. Sancy était autorisé à lever un corps de 12,000 Suisses; les autorités bernoises s'engageaient à prêter à cet effet une somme de 100,000 écus. Le roi leur cédait en échange de ce concours le baillage de Gex et le Chablais, qu'il s'agissait justement de conquérir. Il était intéressant de recruter dans le plus possible de cantons les mercenaires toujours disponibles en Suisse, l'expédition contre la Savoie devant prendre ainsi plus d'impor-

1. Aff. étr., Suisse, t. VIII, p. 29.

2. Brevet touchant les bagues de M. de Sancy. *Cinq cents de Colbert*, vol. XIX, fol. 75; et aussi Bapst, *Histoire des joyaux de la couronne*, 1889, in-8°.

tance. Autorisés par leurs instructions, Sillery et Sancy convoquèrent dans ce but les députés du corps helvétique à une diète qui devait s'ouvrir à Soleure le 14 mars[1].

Mais alors surgissait une difficulté que la cour de France avait du reste prévue. On devait demander aux représentants du roi des explications sur « la suppression » des Guises, qui avait produit une émotion non encore calmée après huit mois. La Suisse a toujours été le pays de la légalité et du droit : une partie importante de la population catholique, sans adhérer absolument à la Ligue, estimait les princes de la maison de Lorraine; elle avait combattu à leurs côtés sous un chef illustre « le roi des Suisses », Ludovic Pfyffer; et les protestants eux-mêmes étaient peu partisans d'une justice aussi sommaire. Ces explications n'étaient pas pour embarrasser Sancy, peu arrêté par les scrupules. Il sut habilement mêler la question d'argent au problème de morale politique : il établit que la condamnation des Guises était méritée, « encore que Sa Majesté ne fust tenue à autre justification de ses actions que celle qu'elle avait en sa conscience devant Dieu »; que si le roi ne pouvait s'acquitter à présent des sommes arriérées dues aux Suisses, c'était la faute des Ligueurs, qui, au lendemain de l'assassinat des rebelles, avaient disputé au roi son autorité souveraine, coupé les communications avec ses bons amis les confédérés et tari toutes ses ressources financières. Ne pouvant sur l'heure s'acquitter de ses dettes, Henri III proposait par son ambassadeur extraordinaire de faire avancer aux Suisses par le trésor royal une somme de 200,000 écus de rente annuelle, dont la moitié sur le sel et l'autre sur le produit de la recette générale de Lyon. La satisfaction était médiocre et offrait même peu de sécurité. Sancy présenta les choses avec tant d'entrain et de bonne humeur que, non seulement les créanciers acceptèrent, mais qu'il obtint de nouveaux subsides de Saint-Gall, de Bâle, de Zurich et de Strasbourg.

Il n'en subsistait pas moins une assez forte opposition dans plusieurs cantons dont les députés se refusaient à engager une

1. Voir le récit fait par Sancy lui-même de son ambassade en Suisse du mois de mars 1588 à la mort de Henri III. *Cinq cents de Colbert*, vol. XXX, fol. 335 à 339.

lutte armée au dehors, quand il était possible que leur territoire fût menacé par leur voisin de Savoie. Heureusement, pendant que la levée s'exécutait, Guitry, maréchal de camp français des troupes au service de la république de Genève, était entré en campagne le 2 avril et avait successivement emporté Bonne, Saint-Jeoire et Gex. Sancy put donc exécuter l'ordre qu'il avait reçu du roi de partir pour la France avec son contingent. Payant d'audace, il traversa Genève en conquérant et dirigea la petite armée sur Langres par Neufchâtel, Montbéliard et la Franche-Comté[1].

Ce ne fut pas sans difficulté qu'il put pénétrer en France. Soit négligence, soit impuissance de son gouvernement réfugié à Chartres après la journée des Barricades, Henri III n'avait pas prévenu le lieutenant au comté de Bourgogne, François de Vergy, comte de Champlitte, du passage des contingents suisses. Sancy chargea Paul de Beaujeu de s'entendre avec lui. Celui-ci écrivit de Montbéliard le 21 mai 1589 pour demander le libre passage. Champlitte lui répondit le 2 juin, en le priant de venir s'entendre sur les conditions : il demandait qu'on lui montrât le « pouvoir » de Sancy, puis il exigea l'acceptation d'un vrai traité, ce qu'on appelait alors une « capitulation[2] ». La pièce, qui nous a été conservée, fut signée par son représentant et par Beaujeu au nom du « roi Très-Chrestien ». Il était stipulé que Sancy paierait toutes les dépenses de logement et de nourriture de ses troupes, faisant en sorte qu'il en résultât le moins de « foule » pour le pays; le passage s'effectuerait le plus promptement possible et par un « coing » seulement de la Bourgogne; on entrerait par Lure et on sortirait par Langres. Tout se passa comme il avait été convenu; et ayant atteint l'Ile-de-France, Sancy rejoignait le 24 juillet 1589 l'armée royale à Pontoise, où il fut accueilli comme un sauveur. On ne voulait pas croire qu'avec de si faibles moyens un agent presque sans mandat eût été capable d'enrôler ainsi 10,000 hommes sur sa seule parole. Et, comme l'envie méconnaît souvent les plus belles entreprises, quand il arriva en France, le comte de la Guiche, qui avait une

1. Bibl. nat., ms. fr. 20153, fol. 395-399. Le roi à Sancy : Tours, 19 mars, 29 avril, 5 mai 1539. Aff. étr., Suisse, t. VII, p. 160-166.
2. Ms. fr. 20153, fol. 399.

commission de colonel des Suisses, réclama à Sancy le commandement de cette belle troupe. Celui-ci lui répondit qu'il gardât son papier et que pour sa part il garderait ses hommes[1]. On lui donna raison : Henri III pleura en l'embrassant. Et, raconte Le Laboureur, « parce que le sieur de Sancy luy témoigna beaucoup d'étonnement d'une si triste réception dans une si grande prospérité de ses affaires : je ne pleure, lui répartit-il, que du regret que j'ai de n'avoir que des larmes et des promesses pour payer un si grand service; mais si Dieu m'en donne le moyen, je vous rendrai si grand, qu'il n'y aura point de grand dans mon royaume qui ne vous puisse porter envie ».

Mais, à peine Sancy a-t-il atteint le but de tous ses efforts, que le 2 août Henri III est assassiné à Saint-Cloud. C'est alors qu'avec une résolution dont il avait donné déjà tant de preuves il joua un rôle prépondérant dans la crise de la succession au trône. Les seigneurs qui servaient dans l'armée royale étaient en grande majorité catholiques : les uns faisaient passer avant tout l'intérêt de la religion; les autres, plus politiques, se préoccupaient davantage du principe héréditaire sur lequel reposait la monarchie française. Beaucoup n'hésitèrent pas à saluer Henri IV comme leur roi légitime quand il arriva de Meudon au camp de Saint-Cloud le lendemain de la mort du dernier Valois. Givry et Biron du côté des catholiques, Guitry et Sancy représentant les protestants enlevèrent l'adhésion de la plupart des gentilshommes. Restait la plus grosse difficulté : pour faire quelque figure en face des troupes de Mayenne, il fallait avoir le contingent des Suisses. Sancy seul pouvait les décider à donner leur concours à Henri IV. Sans perdre un instant, il alla trouver leur chefs. De Thou a raconté cet épisode tout à l'honneur du général-diplomate et il a reproduit à cette occasion des discours dignes de Tite-Live[2]. Les capitaines prétendaient qu'ils avaient été engagés par Henri III, qu'ils étaient par sa mort

1. Sancy au roi : Montbéliard, 14 juin 1589, ms. fr. 20153, fol. 395, Traité du passage de l'armée conduite par M. de Sancy, fol. 397. Copie de lettre du capitaine de Beaujeu au comte de Champlitte pour le passage de l'armée (Montbéliard, 21 mai) et réponse de M. de Champlitte (Besançon, 2 juin), ibid., fol. 399.

2. *Histoire de J.-A. de Thou*, édit. de Londres, 1734, t. XI, p. 5.

déliés de leur serment et que, de plus, ils avaient besoin pour rester en France du consentement de leurs cantons. Sancy invoquait l'alliance ancienne des Suisses avec la monarchie, l'honneur qui leur reviendrait d'avoir contribué à l'avènement du nouveau roi. Les chefs confédérés hésitaient. Ce qui les détermina, autant peut-être que les justes raisons de Sancy, c'est la difficulté qu'ils entrevoyaient pour leurs troupes de faire une longue retraite en pays ennemi, exposés tous les jours aux embuscades des Ligueurs. Bref, ils acceptèrent et renoncèrent même momentanément à recevoir leur solde régulière que le Béarnais était incapable de leur payer : « Chose, dit Sancy, qui ne se veid peut estre jamais parmy les Suisses et les reistres. » Pour sanctionner cette décision, on amena aussitôt ces troupes au roi de Navarre, les ayant fait venir de Suresnes, de Puteaux, de Courbevoie. Elles étaient à cheval, en grande tenue de guerre, comme il convenait, pour « tous ensemble jurer fidélité au service de Sa Majesté ». Henri IV fut un peu étonné quand Guitry le prévint qu'ils arrivaient « en la court de sa maison de Saint-Cloud, n'estant pas encore accoustumé à ceste gravité royale ». Il descendit sans façon les recevoir « au pied du degré » et leur dit quelques bonnes paroles. Et cette scène se passait, dit Sancy, en présence de 200 gentilshommes, « qui pourroient en tesmoigner[1] ».

Le roi comprit sans peine de quelle utilité lui seraient ces 12,000 hommes de vaillantes troupes avec les 2,000 Allemands qui les accompagnaient. Ce devait être le meilleur noyau de son armée. Aussi était-il nécessaire de s'en assurer pour l'avenir. Dès le 8 août 1589, Henri IV dépêcha vers les princes du Saint-Empire et la Suisse « nostre ami et feal conseiller en nostre conseil d'État et cappitaine de cinquante hommes le sieur de Sancy et avec lui nostre ami et féal le sieur de Bongars ». Puis, le 14 août, il écrivait de Senlis au canton de Berne qu'il était prêt à ratifier tout ce qu'avaient promis Sillery et Sancy[2].

1. Voir la pièce intitulée : « Extrait d'un discours d'Estat de M. de Sancy », publiée dans les *Mémoires de Nevers*, t. II, p. 590.

2. Cette « instruction » se trouve au ms. fr. 732, fol. 293. Elle est accompagnée d'un grand nombre de lettres de Henri IV, qui manquent dans les volumes des *Lettres missives* de Berger de Xivrey et Guadet, où il n'est pas même fait mention de Senlis dans l'itinéraire de Henri IV.

Telle est la suite des négociations qui procurèrent à la monarchie française le concours si précieux des contingents suisses dans la lutte qu'elle dut entreprendre contre la Ligue et contre les Espagnols et dans les autres guerres qu'elle soutint en Europe pendant deux cents ans.

Sancy avait rendu à la couronne et même au parti protestant un signalé service. C'est pourtant ce même homme que quelques années plus tard d'Aubigné accablait d'injures et on peut ajouter de calomnies dans un pamphlet célèbre intitulé *La confession du sieur de Sancy*, écrit vers 1597[1], et qui n'a été publié que cent ans plus tard en 1693. Il était ironiquement dédié au cardinal du Perron. C'est que l'évêque d'Évreux, après avoir habilement négocié la réconciliation de Henri IV avec le pape, avait été aussi l'instrument de la conversion de Nicolas de Harlay, ou plutôt de son retour au catholicisme, ce que d'Aubigné ne pouvait pardonner. De plus, Sancy avait eu un fils, Achille de Harlay, entré d'abord à la congrégation de l'Oratoire du P. de Bérulle, puis pourvu de l'évêché de Saint-Malo, et devenu si intime collaborateur de Richelieu que, comme un de nos savants collègues de la Société de l'histoire de France l'a démontré, c'est lui qui a été un des principaux auteurs des *Mémoires* du cardinal. La physionomie de Nicolas de Sancy mériterait donc d'être retracée, et, en dehors de nombreuses pièces inédites qui nous ont été conservées, il existe de lui dans la collection Clairambault un beau portrait gravé, en costume justement de colonel des Suisses, dont les traits sont frappants d'énergie et de loyauté. Tous ces souvenirs peuvent le venger des attaques passionnées de l'auteur des *Tragiques*.

Comte Baguenault de Puchesse.

1. *La confession de Sancy*, par M. P. Villey, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° de janvier-juin 1915.

UNE

LISTE D'INVITÉS A MARLY

EN 1711

Pendant la dernière partie du règne de Louis XIV, les séjours passagers que le roi faisait au château de Marly ont tenu une grande place dans la vie de la cour. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, a décrit bien souvent[1] le mécanisme de ces voyages et raconté comment se faisait la désignation des hommes et des femmes qui y étaient admis. Il a spécifié qu'il y avait des personnes qui y allaient toujours de droit, comme les officiers indispensables au service du roi et à celui des princes, comme les dames d'honneur et d'accompagnement des princesses. En dehors de ces invités, obligatoires par suite de leurs fonctions, il y avait toujours un certain nombre de dames et de courtisans auxquels le roi accordait cette faveur, tantôt aux uns, tantôt aux autres, suivant son goût du moment ou son désir d'être agréable ou de faire sentir son mécontentement.

Voici comment se faisait la désignation pour les dames : la surveille du jour du voyage, toutes celles qui désiraient y aller avaient soin d'assister au souper du roi; elles s'y tenaient soit debout, soit assises sur des tabourets, suivant leur rang et leur titre; cela s'appelait « se présenter pour Marly ». Le roi notait dans sa mémoire celles qu'il décidait d'inviter et, rentré dans son cabinet, il en indiquait les noms au grand maréchal des logis, marquis de Cavoye, qui dressait la liste et faisait avertir les élues. Quant aux hommes, ils demandaient le même jour, le matin; ils attendaient le roi au passage, lorsqu'il se rendait à la messe, et lui disaient seulement : « Sire, Marly. » Le roi faisait un signe d'acquiescement ou ne répondait rien. A la fin cela importuna Louis XIV. Un « garçon bleu », c'est-à-dire un valet des appar-

1. *Édition des grands écrivains*, t. V, p. 331; t. XVIII, p. 25 et 425; t. XIX, p. 126 et 138; t. XXI, p. 92-93; t. XXVIII, p. 359-360.

tements portant la livrée bleu-de-roi, fut chargé d'inscrire, dans l'antichambre, les noms de ceux qui demandaient. Le roi choisissait parmi eux, et Cavoye faisait connaître la décision aux intéressés; puis il dressait la liste définitive. Il arrivait fréquemment que les princesses demandaient à emmener telle dame ou tel seigneur; Louis XIV acquiesçait généralement à ces demandes. C'est ainsi que, pour le voyage qui fait l'objet de la présente note, Dangeau nous apprend que Madame fit inviter Mme de Rothenhausen, une Allemande qu'elle aimait beaucoup, et que la Dauphine demanda le jeune Vignaux, cornette des mousquetaires gris, qu'elle tenait à avoir pour partenaire au lansquenet, parce qu'il jouait fort gros jeu.

La liste dressée, il fallait attribuer à chacun le logement qui lui était destiné. Le grand maréchal des logis avait pour cela un cadre préparé, un état imprimé des logements du château et de ses dépendances, sur lequel il n'y avait plus qu'à écrire à la main, en face de chaque appartement ou de chaque logement, le nom de celui ou de celle qui devait l'occuper. Cet état était à la disposition des invités, qui envoyaient leurs valets ou leurs femmes de chambre savoir quel logement leur était attribué. Chaque appartement étant numéroté dans les différents bâtiments, il était facile de s'y reconnaître. D'ailleurs ceux qui participaient de droit par leurs charges à tous les voyages avaient presque toujours les mêmes logements. C'est un de ces tableaux dressés par le grand maréchal des logis et par les fourriers du roi que mon confrère M. Gerbaux, conservateur de la section ancienne aux Archives nationales, a bien voulu me signaler dans le carton M 885 des Archives. Je n'en connais pas d'autre exemplaire, et c'est à titre de document unique que je crois intéressant de le reproduire.

Cet état du « logement » de Marly se rapporte au voyage du 7 octobre 1711. Louis XIV, nous apprend Dangeau, avait décidé le 27 septembre qu'il irait passer dix jours à Marly à partir du 7 octobre; ce qui fut exécuté. Le roi avait déjà fait au printemps un très long séjour dans ce château après la mort du grand Dauphin; il y était resté du 15 avril au 14 juillet. Puis il était allé à Fontainebleau et n'était rentré à Versailles que le 15 septembre. Au mois d'octobre, il résolut de reprendre ses séjours habituels de dix ou quinze jours à Marly, à intervalles irréguliers. Les deux mémorialistes de la cour, Dangeau et Sourches, n'ont pas manqué de parler de ce voyage; mais, tandis que Dangeau se contente de mentionner les gens « nouveaux » qui y furent admis, c'est-à-dire ceux qui jusqu'alors n'avaient jamais été logés à Marly, le mar-

quis de Sourches fait l'énumération complète des personnes du voyage, en faisant remarquer que, n'ayant jusqu'alors donné aucune liste des invités de Marly, il juge à propos d'en mettre une complète « pour instruire les lecteurs ». Grâce à cette heureuse coïncidence, nous avons pu comparer la liste officielle du grand maréchal des logis avec celle que donne l'annaliste courtisan; elles sont entièrement conformes l'une à l'autre, quoique disposées dans un ordre différent, Sourches mettant d'abord les princes et princesses, puis les dames et enfin les hommes, par ordre de dignité ou de qualité, tandis que Cavoye suit l'ordre topographique des bâtiments et des logements. Mais Sourches a pour nous un avantage sur le grand maréchal des logis, c'est que le secrétaire, — malheureusement inconnu, mais si bien informé, — qui a annoté les *Mémoires* du premier, a joint à la sèche énumération de son maître des notes parfois curieuses sur les personnages; il est bien évident que l'état officiel ne pouvait comporter de pareils renseignements.

La « liste » de ce voyage d'octobre 1711 contient 125 personnes, tant invités que grands officiers, dames d'accompagnement ou domestiques de considération. Mais à ce chiffre il faut ajouter un certain nombre d'hommes qui ne sont pas mentionnés dans le « logement », parce qu'ils partageaient l'appartement de leur femme. C'était en effet une règle quasi immuable que, quand une femme était nommée pour aller à Marly, son mari y venait aussi de droit, sans avoir besoin de demander. C'est ainsi que Saint-Simon, que le roi aimait peu, fut de tous les voyages depuis le jour où sa femme eut la charge de dame d'honneur de la duchesse de Berry, tandis qu'il était rare auparavant que le roi l'invitât personnellement. La réciproque n'existait pas pour les dames; elles devaient être invitées nominativement.

Pour le voyage dont nous nous occupons, ces maris qui auraient eu le droit de venir à Marly au simple titre d'époux, étaient au nombre de vingt-quatre ou vingt-cinq; mais il est certain que plusieurs d'entre eux ne purent profiter de cette latitude, parce qu'ils étaient à l'armée. Ceux qui accompagnèrent certainement leurs femmes furent les ducs de Lauzun et de Saint-Simon, le maréchal d'Estrées, les marquis d'O, de Laigle et de Pompadour, le premier écuyer Beringhen, le marquis de Dangeau et son fils le comte de Courcillon, qui avait perdu une jambe à Malplaquet et qui ne servait plus, enfin les deux secrétaires d'État Torcy et la Vrillière. La majeure partie des autres devaient encore être aux armées, soit en Flandre, soit en Alsace. On peut donc

estimer que le roi emmena à ce voyage 135 ou 140 invités; on ne pouvait guère en loger beaucoup plus, et il fallait aussi penser aux valets et femmes de chambre de tout ce monde. Dans l'après-midi de chaque jour, ce nombre se grossissait des visiteurs auxquels le roi permettait de venir lui faire leur cour, magistrats du Parlement et des cours souveraines, évêques et ecclésiastiques distingués, courtisans, financiers qu'il fallait ménager comme le banquier Samuel Bernard, ambassadeurs des puissances étrangères, etc. Tout ce monde venait entre le dîner et le souper, assistait à la promenade, à la chasse ou au jeu, et s'en retournait le soir à Versailles ou à Paris. Quelques-uns parfois se logeaient pour une nuit à l'auberge, dans le village de Marly, ou chez Cavoye, dans sa jolie maison de Louveciennes.

La vie à Marly était plus simple qu'à Versailles, moins réglée, moins cérémonieuse. Louis XIV s'y regardait comme à la campagne et ne s'y occupait que des affaires indispensables. Il tenait moins à l'étiquette; les dames n'étaient plus obligées de mettre le grand habit de cour pour « l'appartement » ou pour le souper du roi. Chacun jouissait d'une liberté plus grande et pouvait faire ce qu'il voulait, se promener avec ses amis ou accompagner le roi, sans cependant négliger de lui faire de temps en temps sa cour. Les journées se passaient en promenades dans les « hauts », c'est-à-dire dans le beau parc aménagé sur les collines au-dessus du château, en jeux de plein air comme la roulette ou le mail, en collations champêtres, en chasses à courre dans la giboyeuse forêt, dont les dames revenaient souvent trempées jusqu'aux os par les pluies d'automne ou de printemps. Le soir, dans le grand salon octogonal qui occupait le centre du château et que surmontait une coupole vitrée, on jouait ou on causait, ainsi que dans les quatre petits salons qui le flanquaient en croix grecque. Les repas s'y prenaient par petites tables, et l'on s'y groupait suivant la fantaisie ou la convenance de chacun. A Marly, on était entre intimes, dans une compagnie choisie et à l'abri des importuns; car n'y venait pas qui voulait comme à Versailles. Sélection et liberté, c'était là ce qui faisait pour les élus le charme de ces séjours.

Un mot en finissant sur le cadre dont se servait pour son « logement » le grand maréchal des logis. C'est un double feuillet in-folio sur lequel est imprimé tout ce qui est invariable : les divers bâtiments, les numéros des appartements et l'indication de certaines pièces qui sont toujours affectées à un service spécial ou à un officier déterminé; il ne restait plus, comme nous l'avons dit, qu'à

écrire les noms des invités. Dans la reproduction qu'on va lire, nous mettons en caractères gras ou en caractères romains tout ce qui est imprimé dans le document, et en caractères italiques ce qui est écrit à la main; on pourra ainsi se rendre compte de sa physionomie.

Léon Lecestre.

LOGEMENT[1] DU CHÂTEAU DE MARLY

Du 7e octobre 1711.

[Château.]

Bas[2].

1. Six pièces[3]. — *Le Roi.*
2. Trois pièces. — *Monsieur le Dauphin.*
3. Trois pièces[4]. — *Madame la Dauphine*[5].
4. Quatre pièces[6]. — *Madame.*
5. Cinq pièces[7]. — *Mme de Maintenon.*

Haut.

1. Deux pièces. — *Capitaine des gardes*[8].

1. Il faut prendre ici ce mot dans le sens de « logis marqués dans un voyage pour le Roi et pour la cour », comme disait le *Dictionnaire de l'Académie française.*

2. C'est-à-dire le rez-de-chaussée du château central, bâtiment carré, qui était divisé en quatre appartements semblables de six pièces, séparés les uns des autres par quatre salons disposés en croix autour du grand salon octogonal qui occupait le centre.

3. Le nombre des pièces n'est pas inscrit en toutes lettres, mais est figuré par un certain nombre de points placés à la gauche du numéro d'ordre.

4. Les appartements du Dauphin et de la Dauphine n'en formaient qu'un seul, dont ils occupaient chacun la moitié.

5. Le Dauphin et la Dauphine sont le duc et la duchesse de Bourgogne qui avaient pris ce titre depuis la mort de Monseigneur, le grand dauphin, arrivée en avril 1711.

6. Les deux autres pièces avaient été prises pour établir le grand escalier bâti dans l'été de 1711.

7. La sixième était occupée par l'ancien escalier très étroit.

8. Appartement du capitaine des gardes du corps en quartier. Le quar-

2. Quatre pièces. — *M. le duc d'Orléans.*
3. Trois pièces. — *M^me^ la duchesse d'Orléans.*
4. Une pièce. — *M^me^ Quentin*[1].
5. Deux pièces. — *Garde-robe du Roi.*
6. Quatre pièces. — *M^me^ la duchesse de Berry.*
7. Trois pièces. — *M. le duc de Berry.*
8. Cinq pièces. — *M^me^ de Rochefort*[2].

Pavillons du côté des offices[3].

Bas.

1. Quatre pièces. — *Madame la Duchesse*[4].
2. Deux pièces. — *M^lle^ de Bourbon*[5].
3. Trois pièces. — *M. le duc du Maine*[6].

tier d'octobre devait être servi par le maréchal-duc d'Harcourt; mais, celui-ci étant encore à l'armée d'Allemagne, le duc de Villeroy, qui servait le quartier précédent, continua ses fonctions.

1. Marie-Angélique Poisson, dame Quentin, première femme de chambre de la Dauphine.

2. Madeleine de Montmorency-Laval, veuve du maréchal de Rochefort; elle était dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. La chronique scandaleuse prétendait qu'elle avait été la maîtresse de Louvois et la confidente des amours du roi et de la princesse de Soubise.

3. Ce sont les deux pavillons placés de chaque côté de la « Perspective », à la gauche du château. — Quand nous parlons ainsi de la droite ou de la gauche du château, nous figurons un personnage qui se trouverait devant la porte du bâtiment, le dos tourné vers celle-ci.

4. Louise-Françoise, légitimée de France, fille de Louis XIV et de M^me^ de Montespan, veuve depuis 1710 de Louis III de Bourbon-Condé, duc de Bourbon, dit Monsieur le Duc; « le plus joli, le plus brillant, le plus aimable petit minois, disait d'elle M^me^ de Sévigné; un esprit fin, badin, amusant au dernier point »; et Madame « une belle chatte qui fait sentir ses griffes en se jouant ».

5. Louise-Élisabeth de Bourbon-Condé, fille de la précédente; elle épousera en 1713 le prince de Conti.

6. Fils aîné de Louis XIV et de M^me^ de Montespan. Le marquis de Sourches remarque que la princesse de Conti, douairière, sa sœur consanguine, fille de M^lle^ de la Vallière, ne fut pas de ce voyage, « parce qu'elle prenoit à Versailles des eaux de Bourbonne, pour des vapeurs qu'elle avoit eues et dont elle avoit été assez mal quelques jours auparavant ». Quand à la duchesse du Maine, elle ne sortait guère de son château de Sceaux.

4. Trois pièces. — *M^me de Laigle*[1].

Pavillons et aile du côté des offices[2].

HAUT.

5. Deux pièces. — *M. de Livry*[3].
6. Deux pièces. — *M^me de Tonnerre*[4].
7. Deux pièces. — *M^me de Lévis*[5].
8. Deux pièces. — *M^me de Mailly*[6].
9. Deux pièces. — *M^me de Caylus*[7].

[Pavillon.] Côté de la salle des gardes[8].

1. Deux pièces. — *M. le duc d'Aumont*[9].
2. Deux pièces. — *M. de la Rocheguyon*[10].

1. Marie-Charlotte de Lancy-Raray, marquise de Laigle, dame d'honneur de Madame la Duchesse et grande amie des Saint-Simon.

2. Les pavillons dont on vient de parler étaient continués par deux ailes qui les reliaient au bâtiment neuf, dont il sera question plus loin.

3. Louis Sanguin, marquis de Livry, gendre du duc de Beauvillier et premier maître d'hôtel du roi.

4. Louise-Madeleine de la Rochefoucauld-Blanzac, comtesse de Tonnerre, petite-fille de la maréchale de Rochefort; elle était attachée à la Dauphine, mais sans charge.

5. Marie-Françoise d'Albert, marquise de Levis, fille du duc de Chevreuse, dame du palais de la dauphine duchesse de Bourgogne.

6. Marie-Anne-Françoise de Saint-Hermine, comtesse de Mailly, fille d'un cousin de M^me de Maintenon; elle était veuve depuis 1699 et avait la charge de dame d'atour de la Dauphine.

7. Marthe-Marguerite le Valois de Villette de Mursay, fille d'un autre cousin germain de M^me de Maintenon et favorite de celle-ci, qui la traitait comme sa nièce; elle était veuve du comte de Caylus. Son succès dans le rôle d'Esther à Saint-Cyr avait inquiété sa tante, et la jeune femme n'avait pas tardé à justifier ses craintes par une liaison quasi-avouée avec le duc de Villeroy. Disgraciée quelque temps, elle avait été rappelée à la cour, et le roi, qu'elle amusait par son esprit, l'avait admise dans sa familiarité. Quoique sans charge, elle était de tous les voyages de Marly.

8. Il s'agit ici d'un pavillon isolé situé à la droite du château, derrière la salle des gardes, à l'entrée de la demi-lune.

9. Louis, duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, mais qui n'était pas de service cette année-là.

10. François VIII de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon, avait succédé à son père comme grand maître de la garde-robe du roi.

3. Deux pièces. —
4. Deux pièces. — } *M. Fagon*[1].
5. Une pièce. — *M. de Sainte-Maure*[2].
6. Deux pièces. — *M. de Courtenvaux*[3].

[**Pavillon.**] **Côté de la chapelle**[4].

1. Deux pièces. — *M*[me] *de Maintenon*[5].
2. Une pièce. — *M. d'Urfé*[6].
3. Une pièce. — *M. le Grand Prévôt*[7].
4. Deux pièces. —
5. Une pièce. — } *Le Père le Tellier*[8].

1. Guy-Crescent Fagon, premier médecin du roi.

2. Honoré, comte de Sainte-Maure, de la même famille que le duc de Montausier. Il avait été longtemps « menin » du grand dauphin, et, à la mort de celui-ci, il avait conservé cette place auprès du duc de Bourgogne. C'était un grand joueur, et, à ce titre, il était presque toujours mis par le roi sur la liste de Marly.

3. Michel-François le Tellier, marquis de Courtenvaux, fils aîné de Louvois et capitaine des Cent-Suisses de la garde. Louis XIV ne l'aimait pas.

4. Autre pavillon, situé en pendant du précédent de l'autre côté de la demi-lune, derrière la chapelle.

5. On a vu ci-dessus que l'appartement de M[me] de Maintenon se trouvait au rez-de-chaussée du château central, dans le voisinage de celui du roi. Mais Saint-Simon nous apprend (t. XIX, p. 232-233) qu'outre cet appartement elle en avait un autre petit, avec une tribune donnant sur la chapelle, « qu'on appeloit le Repos, sanctuaire tout particulier où elle alloit souvent se cacher ». M[me] de Maintenon disait de ce petit appartement : « Ce sont deux petites pièces auprès de la chapelle, que le roi me donne pour aller me reposer quelquefois et me dérober à l'importunité des visites. »

6. Joseph-Marie de Lascaris, marquis d'Urfé, ancien menin de Monseigneur, passé au jeune Dauphin, invité à titre de joueur.

7. C'était Louis-François de Bouschet, marquis de Sourches, grand prévôt de France et de l'hôtel du roi, et comme tel chargé de la police de la cour; honnête homme, un peu ridicule, sur lequel Heudicourt avait fait une chanson bouffonne (*Saint-Simon*, t. XIII, p. 261-262).

8. Confesseur du roi. La chambre jointe à son appartement de deux pièces était pour son *socius* ou compagnon, un frère jésuite qui l'accompagnait partout.

Pavillons[1]. — A droite.

1. Bas. — *M. de Chevreuse*[2].
   Haut. — *M. de Beauvillier*[3].
2. Bas. — *M^lle de Bouillon*[4].
   Haut. — *M. de Bouillon*[5].
3. Bas. — *M. le duc de Noailles*[6].
   Haut. — *M. le duc de Gramont*[7].
4. Bas. — *M^lle d'Armagnac*[8].
   Haut. — *Monsieur le Grand*[9].

1. Ces pavillons sont les douze petits pavillons isolés qui se trouvaient disposés par six de chaque côté du parterre qui s'étendait devant le château. Ces petits bâtiments n'avaient qu'un étage de deux pièces. Ceux qui se trouvaient à droite du château étaient dits « pavillons du côté de la chapelle », ceux de gauche « pavillons du côté du village ou de la Perspective ». En principe, les pavillons de droite étaient plutôt affectés aux hommes et ceux de gauche aux dames; mais cette règle comportait des exceptions. Ils étaient reliés entre eux par des berceaux de treillage et de verdure.

2. Charles-Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, gendre de Colbert et beau-frère du duc de Beauvillier, très avant dans la confiance du roi et ministre d'État incognito.

3. Paul, duc de Beauvillier, autre gendre de Colbert, ancien gouverneur du duc de Bourgogne et premier gentilhomme de sa chambre; très lié avec Saint-Simon, comme son beau-frère Chevreuse.

4. Marie-Élisabeth de la Tour d'Auvergne, fille du suivant, qui ne quittait jamais son père; sa mère, nièce de Mazarin, et d'une conduite équivoque, était mal vue de Louis XIV.

5. Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, neveu de Turenne et grand chambellan du roi.

6. Adrien-Maurice, duc de Noailles, marié à Françoise d'Aubigné, propre nièce de M^me de Maintenon; il avait une des quatre charges de capitaine des gardes du corps.

7. Antoine-Charles, duc de Gramont; il n'avait aucune charge à la cour; mais c'était un ami de jeunesse de Louis XIV et il avait conservé beaucoup de familiarité avec lui; c'était aussi un grand joueur.

8. Charlotte de Lorraine, fille du suivant, qui, depuis la mort de sa mère la comtesse d'Armagnac, tenait la maison de son père; très belle personne, elle avait essayé de se faire épouser par le comte de Toulouse, le dernier des bâtards du roi.

9. C'était ainsi qu'on appelait le grand écuyer de France, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac; favori de Louis XIV, ayant avec lui une grande familiarité, il aurait été à ce titre de tous les voyages de Marly si sa charge ne l'y avait pas appelé de droit.

5. Bas. — *M. de Tessé*[1].
   Haut. — *M. de Souzy*[2].
6. Bas. —
   Haut. — } Globe céleste[3].

Pavillons. — A GAUCHE.

1. Bas. — *M*[lle] *de Charolais*[4].
   Haut. — *M*[me] *la duchesse du Lude*[5].
2. Bas. — *M*[me] *de Saint-Simon*[6].
   Haut. — *M*[me] *de Lauzun*[7].
3. Bas. — *M*[me] *Voysin et M*[me] *de Châtillon*[8].
   Haut. — *M. Voysin*[9].

1. René de Froullay, comte de Tessé, maréchal de France et premier écuyer de la Dauphine duchesse de Bourgogne.

2. Michel le Peletier de Souzy, directeur général des fortifications et à ce titre travaillant en tête à tête avec le roi; il avait toujours un logement à Marly à tous les voyages.

3. Ce globe, ainsi que celui qui occupait le dernier pavillon de gauche (ci-après), avait été fabriqué à Rome par le Père Coronelli, jésuite. Le cardinal d'Estrées les avait achetés et les avait offerts à Louis XIV en 1703. Comme l'un et l'autre étaient de grande dimension et montés sur des supports monumentaux, le roi avait décidé de les installer dans les deux derniers petits pavillons, qu'il fit aménager à cet effet et qu'il leur consacra entièrement (*Dangeau*, t. IX, p. 233). Le *Journal de Trévoux* en fit la description en 1705 (p. 2009-2020); ils sont actuellement à la Bibliothèque nationale.

4. Louise-Anne de Bourbon-Condé, demoiselle de Charolais, fille de Madame la Duchesse.

5. Marguerite-Louise de Béthune, dame d'honneur de la Dauphine.

6. Marie-Gabrielle de Lorge, duchesse de Saint-Simon, femme de l'auteur des *Mémoires* et dame d'honneur de la duchesse de Berry.

7. Geneviève-Marie de Lorge, sœur de la précédente, duchesse de Lauzun. Elle n'avait pas de charge à la cour; mais, très liée comme sa sœur avec la duchesse de Bourgogne, celle-ci l'emmenait toujours à Marly.

8. M[me] Voysin, Charlotte Trudaine, était la femme du secrétaire d'État de la Guerre; très bien avec le roi et M[me] de Maintenon, elle était souvent chargée de tenir une des tables des dames. La comtesse de Châtillon était sa troisième fille, qui n'avait pas de charge à la cour, mais qui était toujours sur la liste à cause de sa mère.

9. Daniel Voysin, secrétaire d'État de la Guerre à la place de Chamillart depuis 1709, plus tard chancelier de France.

4. { Bas. — *M^me^ la maréchale d'Estrées et M^lle^ de Tourbes*[1].
   { Haut. — *M. Desmaretz*[2].

5. { Bas. — Bains[3].
   { Haut. — *M^me^ de Nogaret*[4].

6. { Bas. —
   { Haut. — } Globe terrestre.

Bâtiment neuf[5].

Bas.

[*Pas de n°* **1**.]

M[6] **2**. Quatre pièces. — *M^me^ de Roucy*[7].

3. Deux pièces. — *M^me^ de Châteautiers*[8].

4. Quatre pièces. — *M. le comte de Toulouse*[9].

{[10] **5**. Deux pièces. — *M^me^ de la Vallière*[11].
{ **6**. Deux pièces. — *M^me^ de Duras*[12].

1. Cette maréchale d'Estrées était la douairière, fille du traitant Morin, dit Morin le Juif. Sa fille, Élisabeth-Rosalie d'Estrées, demoiselle de Tourbes ou Tourpes, était, comme sa mère, une joueuse effrénée.

2. Nicolas Desmaretz, contrôleur général des finances.

3. Nous ne savons à quelle époque ce pavillon avait été aménagé en salles de bain.

4. Marie-Madeleine-Agnès de Gontaut-Biron, veuve du marquis de Nogaret, dame du palais de la Dauphine et grande amie du ménage Saint-Simon.

5. Ce bâtiment, construit récemment derrière la Perspective, reliait les deux ailes qui prenaient derrière les « Pavillons du côté des offices » dont il a été parlé plus haut. Derrière lui se trouvaient les offices ou « grand commun ».

6. Nous ne savons ce que signifie cette lettre imprimée sur l' « état » et qu'on va retrouver encore deux fois un peu plus loin.

7. Catherine-Françoise d'Arpajon, comtesse de Roucy, dame du palais de la Dauphine, extrêmement laide, mais spirituelle au dernier point.

8. Anne de Foudras, demoiselle de Châteautiers, qu'on appelait Madame parce qu'elle était chanoinesse d'un chapitre de Lorraine, dame d'atour de Madame, belle-sœur du roi, et sa favorite.

9. Le dernier des enfants de Louis XIV et de M^me^ de Montespan.

10. Les accolades, à la gauche des numéros des appartements, indiquent deux appartements réunis sous la même entrée.

11. Marie-Thérèse de Noailles, femme du neveu de l'ancienne maîtresse de Louis XIV, dame du palais de la Dauphine et alors sa préférée, « la plus spirituelle et la plus dangereuse des Noailles », dit Saint-Simon.

12. Angélique-Victoire de Bournonville, duchesse de Duras, sans charge, mais très aimée de la Dauphine.

7. Deux pièces. — } *M^me de Polignac*[1].
8. Deux pièces. — }

HAUT.

9. Deux pièces. — } *M^me de la Vrillière*[2].
10. Deux pièces. — }
M 11. Trois pièces. — *M^me de Torcy*[3].
M 12. Trois pièces. — *M^me de Beringhen*[4].
13. Deux pièces. — *M^me de Gondrin*[5].
14. Deux pièces. — *M^me d'Antin*[6].
15. Cinq pièces. — *M. d'Antin*[7].

Commun[8].

BAS.

1. Deux pièces. — } *M^me d'O*[9].
2. Deux pièces. — }

1. Françoise de Mailly, fille de la dame d'atour de la duchesse de Bourgogne, mariée depuis deux ans à peine au marquis de Polignac, et qui était invitée à cause de sa mère ; sa conduite pendant la Régence est bien connue.

2. Sœur aînée de la précédente et femme du secrétaire d'État. Sa liaison avec le beau marquis de Nangis, la « fleur des pois » de la cour, et sa rivalité à ce titre avec la duchesse de Bourgogne avaient fait du bruit l'année précédente.

3. Catherine-Félicité Arnauld, fille du ministre Pomponne et femme du secrétaire d'État des Affaires étrangères.

4. Marie-Madeleine-Élisabeth-Fare d'Aumont, femme du premier écuyer du roi.

5. Marie-Victoire-Sophie de Noailles, marquise de Gondrin, belle-fille de la suivante et dame du palais de la Dauphine ; devenue veuve en 1712, elle se remaria plusieurs années après avec le comte de Toulouse et fut la mère du bienfaisant duc de Penthièvre.

6. Julie-Françoise de Crussol, femme du suivant, très effacée et vivant souvent hors de la cour. Ce n'était point une habituée de Marly ; mais le roi l'y menait généralement lorsqu'elle se présentait, à cause de son mari.

7. Louis-Antoine de Pardaillan, marquis, plus tard duc d'Antin, avait succédé à Mansart comme directeur général des Bâtiments du roi, et cette fonction explique le vaste appartement de cinq pièces qui lui est attribué pour lui seul ; favori du roi comme fils légitime de M^me de Montespan et grand joueur.

8. Le grand commun, très vaste ensemble de bâtiments situé derrière la Perspective, n'avait d'abord servi que pour le service et la domesticité du château ; lorsqu'on eut construit ce qu'on appela le petit commun, Louis XIV fit aménager une partie du grand commun en logements pour les courtisans.

9. Marie-Anne de la Vergne de Guilleragues était dame du palais de

3. Deux pièces. — } *M^me^ de la Vieuville*[1].
4. Deux pièces. — }
5. Une pièce. — Garde-robe de M^me^ la Dauphine.
6. Deux pièces. — } *M^me^ de Pompadour*[2].
7. Deux pièces. — }
8. Deux pièces. — *M^me^ de Villars*[3].
9. Pour le garde-meuble.
10. Une pièce.
11. Deux pièces. — *Premier valet de chambre de M. le Dauphin*[4].
12. Deux pièces. — *Premier valet de chambre du Roi*[5].
13. Deux pièces. — Major des gardes françaises[6].

la Dauphine, malgré son âge très mûr. Son mariage avait été fort romanesque. Son père était ambassadeur à Constantinople et y mourut en 1686. Sur le vaisseau qu'on envoya de France pour amener son successeur et remmener sa veuve et sa fille, se trouvait un jeune lieutenant de vaisseau, le marquis de Villers d'O; il s'éprit de M^lle^ de Guilleragues, qui approchait alors de la trentaine. Au retour, le vaisseau fit escale sur les côtes d'Asie Mineure, vers les ruines de Troie. Le lieu sembla propice aux amoureux; ils s'y marièrent, et à leur retour la protection de M^me^ de Maintenon leur fit trouver à l'un et à l'autre des charges à la cour.

1. C'était la dame d'atour de la duchesse de Berry; elle s'appelait Marie-Louise de la Chaussée d'Eu d'Arrest. C'était, au dire de Saint-Simon, une femme insinuante, flatteuse, que des affaires en désordre rendaient souvent basse et intéressée.

2. Gabrielle de Montaut-Navailles, marquise de Pompadour; c'était la première fois qu'elle venait à Marly. Elle avait marié sa fille à M. de Courcillon, fils de Dangeau, et M^me^ de Dangeau, grande amie de M^me^ de Maintenon, « lui procuroit cet agrément, comme à la mère de sa belle-fille », dit le marquis de Sourches.

3. Femme du maréchal, elle s'appelait Jeanne-Angélique Roque de Varengeville. Très belle personne, beaucoup plus jeune que son mari, on l'accusait de galanterie, et une liaison passagère avec le comte de Toulouse avait fait naguère quelque bruit. Elle était « fort à la mode, dit le marquis de Sourches, tant pour elle que pour son mari ».

4. Michel Colin du Chesne, d'abord attaché au duc de Berry et passé en 1707 au service du duc de Bourgogne.

5. Le premier valet de chambre du roi qui servait le quartier d'octobre était Louis Bontemps.

6. Ce logement, affecté de droit à cet officier, fut occupé à ce voyage par l'aide-major Brisard.

Commun.

HAUT.

14. Quatre pièces. — Premier chirurgien du Roi[1].
15. Trois pièces. — Femmes de Madame[2].
16. Une pièce. — **17.** Deux pièces. — *M. de Pontchartrain*[3].
18. Deux pièces. — *M*[me] *de Vassé*[4].
19. Une pièce. — *M*[me] *de Beringhen la fille*[5].
20. Deux pièces. — *M*[me] *de Parabère*[6].
21. Une pièce. — *M*[me] *de Bouzols*[7].
22. Une pièce. — *M*[me] *d'Espinay*[8].
23. Une pièce. — Garde-robe de M[me] la duchesse de Berry.
24. Deux pièces. — Maître d'hôtel du Roi[9].

1. Le premier chirurgien était Georges Mareschal. Ces quatre pièces formaient son appartement attitré; nous verrons cependant un peu plus loin qu'il eut, à ce voyage, un autre logement de trois pièces dans le même bâtiment.

2. Logement attitré des femmes de chambre de la princesse.

3. Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État de la Marine et de la Maison du roi. Son père, le chancelier, venait rarement à Marly.

4. Fille du marquis de Beringhen, premier écuyer du roi, et veuve du marquis de Vassé; elle n'avait pas de charge et ne venait qu'à cause de ses parents.

5. Marie-Louise-Henriette de Beaumanoir, belle-sœur de la précédente comme ayant épousé en 1708 son frère Jacques-Louis de Beringhen. C'était la première fois qu'elle était invitée à Marly.

6. Marie-Madeleine de la Vieuville, fille de la dame d'atour de la duchesse de Berry, mariée depuis trois mois au marquis de Parabère. Elle devint peu après la maîtresse du duc d'Orléans, et ses désordres sous la Régence sont bien connus.

7. Sœur du marquis de Torcy, secrétaire d'État des Affaires étrangères; laide, intrigante et méchante, au dire de Saint-Simon; mais spirituelle au dernier point et très goûtée à la cour à cause de cela.

8. Fille de la marquise d'O, dont on a raconté ci-dessus le mariage romanesque, elle avait épousé depuis quelques années un colonel de dragons, le marquis d'Espinay, qui n'était pas de la bonne maison des Espinay-Saint-Luc. Jusqu'à son mariage, elle avait été attachée à M[me] de Montespan, retirée alors au couvent de Saint-Joseph, à Paris.

9. Le quartier d'octobre était servi par trois maîtres d'hôtel, MM. Le Clerc de Cambray, Payen de Montmort et d'Hérouville; l'un des trois vint servir à Marly.

25. Deux pièces. — Aumônier du Roi[1].
26. Deux pièces. — Contrôleur général[2].
27. Deux pièces. — *M^me^ de Souvré*[3].
28. Deux pièces. — *M. l'abbé de Lignérac*[4].
29. Deux pièces. — *M. de Gamaches*[5].
30. Deux pièces. — *M. de Villacerf*[6].
31. Une pièce. — Femmes de M^me^ la duchesse de Berry.
32. Deux pièces. — Femmes de M^me^ la Dauphine.
33. Deux pièces. — Apothicaire du Roi[7].
34. Trois pièces. — *M. Mareschal*[8].
35. Deux pièces. — *M^me^ de Clérambault*[9].
36. Deux pièces. — } *M^me^ de Dangeau*[10].
37. Deux pièces. — }

1. Ce fut l'abbé de Maulévrier (*Sourches*, t. XIII, p. 214, note), qui était de quartier pour le trimestre d'octobre.

2. Le contrôleur général de la Maison du roi était chargé de surveiller toutes les dépenses de bouche de la Maison. Pour le second semestre de chaque année, celui qui était de service était Charles-Louis Félix de Tassy, fils de l'ancien premier chirurgien de Louis XIV.

3. La marquise de Souvré, Catherine-Charlotte de Pas de Rébenac, était la femme du dernier fils de Louvois, qui avait une charge de maître de la garde-robe du roi.

4. Joseph Robert, abbé de Lignérac, était un joueur enragé qui avait beaucoup fréquenté naguère la cour galante et débauchée de Monsieur, frère de Louis XIV. C'était à titre de joueur que le roi l'amenait parfois à Marly.

5. Claude-Jean-Baptiste Rouault, marquis de Gamaches, menin du Dauphin.

6. Pierre-Gilbert Colbert, marquis de Villacerf, premier maître d'hôtel de la Dauphine.

7. L'apothicaire en service pendant le trimestre d'octobre s'appelait Charles de Beaulieu.

8. Premier chirurgien du roi, dont il a déjà été parlé plus haut.

9. Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, veuve du maréchal de Clérambault, vieille personne qui était l'intime amie de Madame, belle-sœur du roi, et qui avait conservé l'habitude en usage au temps de sa jeunesse de porter toujours un masque dès qu'elle circulait, même en carrosse et en chaise; elle croyait que cela lui préservait le teint. Joueuse enragée, elle passait les nuits sans quitter les cartes et prétendait connaître l'avenir par des calculs et des petits points, et cela l'avait attachée à Madame, qui aimait beaucoup ces sortes de curiosités.

10. Sophie de Bavière-Levenstein, d'une branche mésalliée de la maison de Bavière, avait été amenée en France par la Dauphine, femme du grand Dauphin. N'ayant rien vaillant, « comme toutes les Allemandes », elle

38. Trois pièces. — *M. Boudin*[1].
39. Deux pièces. — *M. de Saumery*[2].
40. Six pièces. — Intendant de Versailles[3].
41. Deux pièces. — **42.** Deux pièces. — *Mme la maréchale d'Estrées*[4].
43. Deux pièces. — **44.** Deux pièces. — *Mme de Courcillon*[5].
45. Deux pièces.
46. Deux pièces.
47. Deux pièces.
48. Deux pièces.
49. Deux pièces.

Derrière la demi-lune[6].

Bas.

1. Deux pièces. — *Officier des gardes du corps près M. le Dauphin*[7].

avait consentie à épouser, en 1686, le marquis de Dangeau, très riche, très bien en cour et même quelque peu favori, « qui s'en crut électeur palatin ». « Jolie comme le jour et faite comme une nymphe, a dit d'elle Saint-Simon, avec toutes les grâces de l'esprit et du corps et une vertu sans soupçon », elle devint l'intime amie de Mme de Maintenon, son « bon ange » et sa confidente de tous les jours, et fut admise à ce titre dans la familiarité de Louis XIV, qui avait pour elle toute l'estime et toute la confiance qu'elle méritait.

1. Jean Boudin, premier médecin de la Dauphine.

2. Jacques-François de Johanne, marquis de Saumery, ancien sous-gouverneur du duc de Bourgogne, était resté le premier de ses menins.

3. C'était Louis Blouin, un des quatre premiers valets de chambre du roi; son titre était « intendant et gouverneur des châteaux de Versailles et Marly ».

4. Lucie-Félicité de Noailles, femme de Victor-Marie, maréchal d'Estrées et vice-amiral de France, dame du palais de la Dauphine et très en faveur auprès d'elle; très bien vue aussi du roi, qui s'amusait de ses « enfances ».

5. Françoise de Pompadour, fille de cette marquise de Pompadour dont il a été parlé ci-dessus, mariée à treize ans en 1708 au fils de Dangeau, ce marquis de Courcillon, plaisant et bouffon, sur lequel Saint-Simon a raconté de si amusantes anecdotes.

6. Bâtiment en demi-cercle donnant sur la demi-lune, à la droite du château.

7. C'était l'officier des gardes du corps du roi qui était de service auprès du Dauphin, lequel n'avait pas de gardes en propre, mais se ser-

2. Deux pièces. — Enseigne des gardes du corps[1].
[Pas de nos **3** et **4**.]

HAUT.

5. Deux pièces. — Garde-robe de M. le Dauphin.
6. Deux pièces. — *A M. le duc de Berry*[2].
7. Deux pièces. — *A Madame*[3].
8. Deux pièces. — Garde-robe de M. le duc de Berry.
9. Deux pièces. — Aide-major des gardes du corps[4].
10. Deux pièces. — Major des gardes du corps[5].
11. Deux pièces. — Aide-major des gardes du corps[6].
12. Deux pièces. — Lieutenant des gardes du corps[7].
13. Deux pièces. — Lieutenant des gardes du corps[8].
14. Deux pièces. — Lieutenant ou enseigne[9].

Bâtiment neuf de la demi-lune[10].

BAS.

1. Deux pièces. — *M. de Cavoye*[11].
2. Deux pièces. — *M. l'abbé de Polignac*[12].

vait toujours de ceux du roi. C'était alternativement un lieutenant ou un enseigne, pris dans la compagnie qui avait achevé son quartier.

1. Un des trois enseignes de la compagnie d'Harcourt qui servait le quartier d'octobre.

2. Le marquis de Sourches nous apprend que ce logement, affecté aux officiers du duc de Berry, fut occupé, ce voyage, par le marquis de Béthune, premier gentilhomme de sa chambre.

3. Ce logement, réservé à Madame, fut occupée par Mme de Rothenhausen ou Rathsamhausen, « dame allemande pour qui Madame avoit beaucoup d'amitiés et que le roi trouvoit bon qui vînt voir Madame aux autres voyages de Marly, et le roi même la faisoit quelquefois souper avec lui pour faire plaisir à Madame » (*Dangeau*, t. XIV, p. 4). C'était la première fois qu'elle avait un logement à Marly.

4. Aide-major du corps des gardes en semestre. Ce fut Louis d'Hautefort, comte de Bruzac, qui avait le grade de maréchal de camp.

5. Guillaume d'Avignon, qui avait succédé au major Brissac.

6. Aide-major de la compagnie d'Harcourt; c'était M. de Maisonneuve.

7 et 8. Deux des trois lieutenants de la compagnie d'Harcourt.

9. Le troisième lieutenant de la même compagnie, ou un second enseigne.

10. Construction plus récente en arrière du bâtiment précédent, sur le bosquet dit de Luciennes ou Louveciennes.

11. Louis d'Oger, marquis de Cavoye, grand maréchal des logis de la Maison du roi, l'auteur du présent tableau de logement.

12. Melchior, abbé de Polignac, futur négociateur de la paix d'Utrecht

3. Deux pièces. — *M. de Saint-Hérem*[1].
4. Trois pièces. — *M. de Tresmes*[2].

HAUT.

5. Trois pièces. — *M*[me] *de Chevreuse*[3].
6. Deux pièces. — *M*[me] *de Luynes*[4].
7. Deux pièces. — *M*[me] *de Montauban*[5].
8. Trois pièces. — *M*[me] *de Biron*[6].
9. Deux pièces. — *A M. le duc d'Orléans*[7].
10. Deux pièces. — *M. de Vignaux*[8].

et futur cardinal. « Homme fort à la mode », dit Sourches; spirituel et brillant causeur, bien vu du roi et du Dauphin, mais surtout courtisan et flatteur, celui qui, trempé par une averse à une promenade du roi dans les jardins de Marly, répondit à Louis XIV qui lui faisait une « honnêteté » à ce sujet : « Ce n'est rien, sire; la pluie de Marly ne mouille point. »

1. Charles-Louis de Montmorin, marquis de Saint-Hérem, gouverneur de Fontainebleau et grand ami du duc de Saint-Simon.

2. Bernard-François Potier, duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre du roi en année.

3. Jeanne-Marie Colbert, duchesse de Chevreuse, ancienne dame du palais de la reine Marie-Thérèse, et pour laquelle le roi avait beaucoup d'estime et d'amitié.

4. Louise-Léontine de Bourbon-Soissons-Neufchâtel, femme du petit-fils de la précédente.

5. Charlotte Bautru, veuve du prince de Montauban de la maison de Rohan; grande joueuse, amie de la duchesse d'Orléans femme du Régent, parvenue à force d'entregent à être de tous les voyages de Marly. Saint-Simon en fait un portrait peu flatteur : « C'étoit une bossue tout de travers, fort laide, pleine de blanc, de rouge et de filets bleus pour marquer les veines, de mouches, de parures et d'affiquets, quoique déjà vieille... Rien de si effronté, de si débordé, de si avare, de si étrangement méchant que cette espèce de monstre, avec beaucoup d'esprit et du plus mauvais, et toutefois de l'agrément quand elle vouloit plaire. »

6. Marie-Antonine Bautru de Nogent, nièce de la précédente et femme du marquis de Biron, lieutenant général.

7. Le prince y logeait son premier gentilhomme de la chambre, marquis d'Armentières.

8. C'était un officier de la première compagnie des mousquetaires, qui avait le grade de brigadier d'armée. Il était invité à Marly pour la première fois, et Dangeau nous apprend que c'était à la demande de la Dauphine, « qui a été bien aise qu'il vînt, parce qu'il est grand joueur et qu'elle joue tous les jours au lansquenet ». Ce M. de Vignaux avait eu quelques jours auparavant le gouvernement de Fécamp.

11. Deux pièces. — *M. de Fornaro*[1].

12. Deux pièces. — *M. de Champignelles*[2].

TOTAL : 138 appartements[3].

1. « Gentilhomme italien, qui étoit quelquefois de loin en loin des voyages de Marly », dit le marquis de Sourches. C'était un Messinois réfugié en France. Il dessinait en perfection et avait un goût exquis pour toutes sortes de bâtiments, et Louis XIV le consultait volontiers. Saint-Simon l'accusait de faire le métier d'espion pour le compte du roi.

2. Premier maître d'hôtel du duc de Berry.

3. En 1709, le marquis de Sourches (t. XII, p. 127, note) disait qu'il n'y avait à Marly que 127 appartements et que c'était souvent insuffisant. Depuis on avait bâti le bâtiment neuf de la demi-lune, qui en avait procuré une douzaine de plus.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1917.

Pétrarque et les rois de France, par M. Henry Cochin, 127.

Jacques de Chartres, le maître-charpentier de Charles V, par M. R. Delachenal, 147.

Les volontaires suisses en France à l'avènement de Henri IV, par M. le comte Baguenault de Puchesse, 179.

Une liste d'invités à Marly en 1711, par M. Léon Lecestre, 186.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BIBL. LONDIN. UNIV.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1916

A PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

46, RUE JACOB

—

1917

T. LIII.

381

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France *depuis sa fondation en 1834.*

In-octavo à 12 francs le volume, 10 francs pour les Membres de la Société.

Ouvrages épuisés.

L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
Lettres de Mazarin. 1 vol.
Villehardouin. 1 vol.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mém. de Coligny-Saligny. 1 v.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
Comptes de l'argenterie des rois de France. 1 vol.
Richer. Hist. des Francs. 2 v.
Mémoires de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier. 1 v.
Chron. des comtes d'Anjou. 1 v.
Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
Chronique des quatre premiers Valois. 1 vol.
Guillaume de Nangis. 2 vol.
Mém. de P. de Fenin. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Histoire de Bayart. 1 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
Mémoires de Ph. de Commynes. 3 vol.
Chronique de Morée. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Œuvres d'Éginhard. 2 vol.
Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde. 3 vol.
Choix de Mazarinades. 2 vol.
Hist. de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 v.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Orderic Vital. 5 vol.
Chron. de Monstrelet. 6 vol.
Chron. de J. de Wavrin. 3 vol.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. 9 vol.
Œuvres de Brantôme. 11 v.
Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc. 5 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. 3 vol.
Mémoires de Souvigny. 3 vol.

Ouvrages non épuisés.

Corresp. de Maximilien et de Marguerite. 2 vol.
Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé. 4 v.
Miracles de S. Benoît. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
Pièces inédites du règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Mém. et corresp. de Mme du Plessis-Mornay. 2 vol.
Chron. des églises d'Anjou. 1 v.
Chroniques de J. Froissart. T. I à XI. 13 vol.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
Chronique de J. Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle. 1 v.
Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Etienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concern. les Gaules. 6 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 v.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Établissements de St Louis. 4 vol.
Chron. normande du XIVe s. 1 v.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
Lettres de Louis XI. 11 vol.
Mémoires de Villars. 6 vol.
Notices et documents, 1884. 1 v.
Journal de Nic. de Baye. 2 v.
La Règle du Temple. 1 vol.
Hist. univ. d'Agrippa d'Aubigné. 10 vol.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chron. de Jean d'Auton. 4 vol.
Chron. d'A. de Richemont. 1 v.
Chronographia regum Francorum. 3 vol.
Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphém. de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV, comte de Foix. 2 vol.
Mémoires de Gourville. 2 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chron. de Richard Lescot. 1 v.
Brantôme, vie et écrits. 1 vol.
Journal de J. Barrillon. 2 v.
Lettres de Charles VIII. 5 v.
Mém. du chev. de Quincy. 3 v.
Chron. de Morosini. 4 vol.
Doc. sur l'Inquisition. 2 vol.
Mém. du vic. de Turenne. 1 vol.
Chron. de Perceval de Cagny. 1 vol.
Journal de J. Vallier. T. I à III.
Mém. de Saint-Hilaire. 6 vol.
Journal de Fauquembergue. 3 vol.
Chron. de Jean le Bel. 2 v.
Mémoriaux du Conseil. 3 vol.
Chron. de G. Le Muisit. 1 vol.
Rapports et Notices sur les Mém. de Richelieu. T. I et II.
Mém. de Richelieu. T. I à III.
Mémoires de M. et G. du Bellay. T. I à III.
Mém. du mar. de Turenne. 2 v.
Grandes Chroniques de France. T. I et II.
Mém. du mar. d'Estrées. 1 vol.
Corresp. de Vivonne relative a Candie. 1 vol.
Correspondance du chevalier de Sévigné. 1 vol.
Lettres du duc de Bourgogne. 2 vol.
Mém. de Beaulieu-Persac. 1 v.
Mém. de Florange. T. I.
Histoire de la Ligue. T. I.
Corr. de Vivonne relative a Messine. T. I.
Campagnes de Mercoyrol de Beaulieu. 1 vol.
Mém. de Brienne. T. I et II.
Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. I.

SOUS PRESSE :

Mém. du comte de Brienne. T. III.
Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. II.
Journal de J. Vallier. T. IV.
Mém. du maréchal de Richelieu.

ANNUAIRES, BULLETINS ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1915).

In-18 et in-8°, à 2 et 6 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1917

A PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

46, RUE JACOB

—

1918

T. LIV.

382

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France

depuis sa fondation en 1834.

In-octavo à 12 francs le volume, 10 francs pour les Membres de la Société.

Ouvrages épuisés.

L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
Lettres de Mazarin. 1 vol.
Villehardouin. 1 vol.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mém. de Coligny-Saligny. 1 v.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
Comptes de l'argenterie des rois de France. 1 vol.
Richer. Hist. des Francs. 2 v.
Mémoires de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier. 1 v.
Chron. des comtes d'Anjou. 1 v.
Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
Chronique des quatre premiers Valois. 1 vol.
Guillaume de Nangis. 2 vol.
Mém. de P. de Fenin. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Histoire de Bayart. 1 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
Mémoires de Ph. de Commynes. 3 vol.
Chronique de Morée. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Œuvres d'Éginhard. 2 vol.
Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde, 3 vol.
Choix de Mazarinades. 2 vol.
Hist. de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 v.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Orderic Vital. 5 vol.
Chron. de Monstrelet. 6 vol.
Chron. de J. de Wavrin. 3 vol.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson. 9 vol.
Œuvres de Brantôme. 11 v.
Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc. 5 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Chanson de la croisade contre les Albigeois. 2 vol.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. 3 vol.
Mémoires de Souvigny. 3 vol.

Ouvrages non épuisés.

Corresp. de Maximilien et de Marguerite. 2 vol.
Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé. 4 v.
Miracles de S. Benoît. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
Pièces inédites du règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Mém. et corresp. de Mme du Plessis-Mornay. 2 vol.
Chron. des églises d'Anjou. 1 v.
Chroniques de J. Froissart. T. I à XI. 13 vol.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
Chronique de J. Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle. 1 v.
Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Etienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concern. les Gaules. 6 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 v.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Établissements de St Louis. 4 vol.
Chron. normande du XIVe s. 1 v.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
Lettres de Louis XI. 11 vol.
Mémoires de Villars. 6 vol.
Notices et documents, 1884. 1 v.
Journal de Nic. de Baye. 2 v.
La Règle du Temple. 1 vol.
Hist. univ. d'Agrippa d'Aubigné. 10 vol.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chron. de Jean d'Auton. 4 vol.
Chron. d'A. de Richemont. 1 v.
Chronographia regum Francorum. 3 vol.
Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphém. de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV, comte de Foix. 2 vol.
Mémoires de Gourville. 2 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chron. de Richard Lescot. 1 v.
Brantôme, vie et écrits. 1 vol.
Journal de J. Barrillon. 2 v.
Lettres de Charles VIII. 5 v.
Mém. du chev. de Quincy. 3 v.
Chron. de Morosini. 4 vol.
Doc. sur l'Inquisition. 2 vol.
Mém. du vic. de Turenne. 1 vol.
Chron. de Perceval de Cagny. 1 vol.
Journal de J. Vallier. T. I à IV.
Mém. de Saint-Hilaire. 6 vol.
Journal de Fauquembergue. 3 vol.
Chron. de Jean le Bel. 2 v.
Mémoriaux du Conseil. 3 vol.
Chron. de G. Le Muisit. 1 vol.
Rapports et Notices sur les Mém. de Richelieu. T. I et II.
Mém. de Richelieu. T. I à III.
Mémoires de M. et G. du Bellay. T. I à III.
Mém. du mar. de Turenne. 2 v.
Grandes Chroniques de France : Jean II et Charles V. T. I et II.
Mém. du mar. d'Estrées. 1 vol.
Corresp. de Vivonne relative a Candie. 1 vol.
Correspondance du chevalier de Sévigné. 1 vol.
Lettres du duc de Bourgogne. 2 vol.
Mém. de Beaulieu-Persac. 1 v.
Mém. de Florange. T. I.
Histoire de la Ligue. T. I.
Corr. de Vivonne relative a Messine. T. I.
Campagnes de Mercoyrol de Beaulieu. 1 vol.
Mém. de Brienne. T. I et II.
Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. I.
Mém. du maréchal de Richelieu.

SOUS PRESSE :

Mém. de Brienne. T. III.
Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. II.
Grandes Chroniques. T. I.

ANNUAIRES, BULLETINS ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1917).

In-18 et in-8e, à 2 et 6 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.